






OU 100¹g

BPU Neuchâtel 又



1031013449



MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSEE METCHATELOIS

OU 100 1/2

MUSÉE
NEUCHÂTELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHEOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

HUITIÈME ANNÉE



NEUCHÂTEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

—
1871

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

MUSÉE

NEUCHÂTELLOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel

QUATRIÈME ANNÉE



NEUCHÂTEL

CHEZ M. WOLFFBARTH ET SÉNÉCAL, ÉDITEURS

1871

Tous droits réservés

A NOS LECTEURS

Le Musée neuchâtelois entre dans sa huitième année. Soutenu par de nouveaux collaborateurs, il continuera l'étude de tout ce qui a rapport à notre histoire, à nos coutumes, à notre développement politique, matériel et moral.

Nous n'exagérons pas en affirmant que la mine de l'histoire est inépuisable, que chaque page de nos annales peut recevoir une lumière nouvelle. — Qu'on parcoure les sept années de notre recueil, on y verra que toutes les périodes y sont représentées par des travaux complémentaires de l'histoire générale de notre pays, que bien des faits ont été commentés de nouveau, rétablis dans leur vérité, enfin que les découvertes récentes comblent tous les jours les lacunes des époques les plus reculées.

Notre recueil est un asile ouvert à toutes les recherches faites dans le domaine des études historiques; sans lui bien des travaux intéressants n'eussent jamais vu le jour.

Les nouvelles, les études de mœurs entrent aussi dans notre cadre, et le Musée accueillera avec plaisir les jeunes plumes qui voudront s'inspirer de notre vie nationale.

Le public pourrait, ce nous semble, prendre une part plus active à notre œuvre, en nous communiquant un plus grand nombre de documents qu'il ne l'a fait jusqu'ici; bien des choses qui paraissent indifférentes sont souvent fort précieuses; on peut facilement se rendre compte de ce qui a trait à nos recherches: les manuscrits, les livres rares ou peu connus, les pièces en patois, les portraits, les tapisseries, les meubles, armes, vases, ustensiles, costumes, vitraux, etc. Un simple renseignement sur l'existence d'un document de ce genre peut nous être quelquefois fort utile.

Notre recueil est l'organe de la Société d'histoire; c'est donc un titre aussi pour nous à soutenir notre œuvre par tous nos efforts.

Le MUSÉE, sans avoir le brillant et la variété des publications des grands pays voisins, doit offrir cependant à nos compatriotes un intérêt plus direct, car il ne nous parle que des choses de la patrie neuchâtelaise, et cette seule raison nous paraît suffisante pour le faire bien accueillir de tous.

LE COMITÉ DE RÉDACTION.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE MARS-AVRIL 1870.

La rencontre.

Transportons-nous quelques semaines en arrière; André part pour le Locle, où il va rejoindre son père, qui s'est mis en route le matin avec un char contenant les débris de creusets et les cendres, sur lesquels les meules de *la Claire* doivent exercer leur industrie et en tirer des lingots d'argent.

La Claire est un moulin à lavures établi à quelques minutes du Locle, non loin de la route des Ponts, dans un ravin parcouru par un petit ruisseau. Dans les beaux jours d'été, quand le soleil fait éclore des moissons de fleurs sur les collines, quand l'alouette et la caille remplissent l'air de leurs chants, la Claire est un site assez pittoresque; mais en hiver ce lieu retiré, encaissé, vous laisse une impression de solitude qu'on ne s'attend guère à éprouver si près d'une localité vivante et populeuse comme le Locle. Si l'on y entendait le joyeux tic-tac du moulin ordinaire, peut-être cette musique aurait-elle le don d'animer cette solitude, mais les meules qui courent en rond dans leur auge de pierre, écrasant avec brutalité les scories et les fragments de creusets dans un bain de mercure, n'éveillent dans l'esprit aucune idée riante.

Ces ouvrières acharnées à leur besogne roulent avec un bruit de tonnerre qui se mêle aux grincements des engrenages et aux cascades de la roue hydraulique. On leur jette en pâture des débris sans nom ; elles vous rendent en retour, après des manipulations diverses, un lingot d'argent ou d'or.

André s'en allait donc à travers les rues de la Chaux-de-Fonds, à demi obstruées par des monceaux de neige. L'horloge de l'église sonnait une heure ; les ouvriers regagnaient en hâte leurs ateliers ; les commissionnaires, leurs boîtes de cartons bleus sous le bras, ou la marmotte en sautoir, circulaient en musant devant les cafés et les boutiques des confiseurs. Arrivé à la hauteur de la Fleur-de-Lis, André fut assailli par une nuée de conducteurs d'omnibus et de fiacres offrant leurs véhicules sur tous les tons. A cette époque, le chemin de fer n'existait pas même à l'état de rêve dans les cerveaux les plus hardis ; mais les relations entre les deux grands centres industriels devenant de jour en jour plus multipliées, avaient fait surgir une flotille de cabriolets et de traîneaux, qui, pour la somme de quinze sous, vous cahotaient jusqu'au Locle. C'est ainsi que les anciennes mœurs étaient journellement battues en brèche par la marée montante du progrès. Qu'auraient dit nos ancêtres, ces intrépides marcheurs, en voyant leur fils dégénérés se faire traîner par des haridelles, comme des impotents.

Si la bourse d'André eût été mieux garnie, il aurait certes mis à profit, pour gagner du temps, les offres avantageuses que la concurrence lui ménageait : « Monsieur, prenez ma calèche, c'est la meilleure. — Par ici, Monsieur ne l'écoutez pas, son cheval est fourbu, vous n'arriverez que ce soir. — Donnez-moi la préférence, Monsieur, je vous conduirai au grand trot, pour quatre batz. »

André resta inébranlable et s'engagea résolument dans la large avenue du Petit-Quartier, aujourd'hui rue Léopold Robert, qui semble tracée dans une plaine sans limites. Quelques mistons¹ en blouse bleue sordide, la tête enfoncée dans les épaules et les mains dans les goussets, appuyés contre les écuries de la Fleur-de-Lis, se dirent l'un à l'autre.

— C'est le *petet*² à David-Frédéric Robert ; paraît qu'il n'a pas *trois piécettes* dans sa caisse.

— Faut-il que ce David-Frédéric soit gueux pour laisser son garçon brasser la neige jusqu'au *Louche*³.

— On le *sonne*⁴, dit un autre, d'un ton sentencieux ; encore une maison qui

¹ On donne ce nom à des individus mal famés, sans domicile, dont la principale occupation est de porter le bois et la tourbe dans les maisons.

² Le petit, le fils. ³ Le Locle, en patois.

⁴ Son crédit est suspect.

va faire la culbute. A leur dernière lessive, j'ai examiné le linge sur la corde ; c'est limé et rafistolé ; on manque de ça pour faire du neuf. — Et il fit le geste d'un homme qui compte des écus.

— C'est comme leur galetas ; rien que du *pelvou* et des *troncs*¹, dit le premier avec mépris.

— Pourtant David-Frédéric a travaillé dur, sa femme est économe ; au fond c'est des braves gens, mais le frère n'est qu'une canaille qui ruinerait le roi de Prusse et dévorerait le diable, s'il en avait la fantaisie.

Heureusement pour son repos, le jeune homme était trop éloigné pour entendre cette conversation malveillante, tout-à-fait dans les habitudes de ces honnêtes lazaronis du Jura. Arrivé dans la campagne, il trouva la route bien tracée et battue, mais çà et là le vent de la nuit avait amoncelé en travers du chemin des dunes de neige fine et poudreuse où il s'enfonçait jusqu'aux genoux. Le ciel, jusqu'alors voilé par un brouillard grisâtre, se dégagait peu à peu ; un pâle soleil de décembre versa sur la vallée sa lumière d'argent, parsemée d'ombres d'azur. Les maisons, éparses au fond de la vallée et sur ses flancs, se détachaient à peine du blanc tapis de neige rendu plus éblouissant encore par le contraste des noires forêts de sapins qui encadrent l'horizon. Dans ce moment, la route, d'ordinaire si fréquentée, était presque déserte, et les corbeaux, ses hôtes habituels, pouvaient la parcourir sans être dérangés.

Soudain, un bruit formidable de grelots retentit derrière lui et un traîneau emporté à toute vitesse passa comme un météore. André eut à peine le temps de se jeter dans la neige profonde.

— Diable d'animal ! faites donc attention ! s'écria-t-il en trébuchant.

Le traîneau fit encore quelques pas, puis s'arrêta net ; une voix jeune et fraîche en sortit.

— Vous ai-je blessé, Monsieur ? je vous en demande pardon.

Le traîneau était un fort beau traîneau, et le cheval blanc, un superbe représentant de la race de Schwitz qui possède tant d'excellentes qualités ; mais la jeune fille qui conduisait seule cet élégant véhicule était au-dessus de toute description. Jamais apparition plus charmante et plus inattendue ! On eût cherché vainement une coupe de visage plus exquise, des yeux bleus plus remplis de fascination, un sourire plus séduisant ; jamais chevelure blonde n'avait couronné une tête plus gracieuse. Elle était si adorablement belle, à demi penchée au dehors et se retournant vers André, que celui-ci oubliait de répondre, craignant de la voir disparaître comme un rêve.

¹ De la mauvaise tourbe et du bois provenant des souches et des racines de sapin. Le prix en est minime.

— Vous ai-je blessé ? reprit-elle d'un ton plus décidé.

— Non, Mademoiselle, au contraire.

Le pauvre garçon était tombé au dernier degré de l'ineptie ; il ne savait plus ce qu'il disait.

— Il me semble, mon cher concitoyen, que vous m'avez appelé animal ?

— S'il m'était permis de rectifier ma détermination . . . dit André à qui cette question rendait un peu de courage.

— Eh bien !

— Je dirais . . . un ange.

— Je préfère l'animal ; les anges n'établissent pas leur domicile aux Eplatures, dans trois pieds de neige ? Pour vous punir de m'avoir apostrophée si agréablement, je vous offre une place dans mon traîneau.

— Oh ! Mademoiselle, jamais je n'oserai . . . Et André promenait ses yeux effarés sur son paletot brun passé de mode et qui montrait la corde à maint endroit.

— Vous n'avez pas le courage de vous asseoir là, à côté de moi ? Craignez-vous que le coussin ne soit trop dur, ou le cheval vicieux ?

Le pauvre André faisait pitié ; jouet de mille impressions nouvelles, il ne savait que faire ni que résoudre. Volontiers il se serait agenouillé devant cette créature rayonnante de beauté et d'intelligence ; mais une secrète retenue le rendait muet et l'empêchait d'accepter l'offre qui lui était faite.

— Venez-vous, oui ou non ? une . . . deux . . .

— Trois, fit André, en sautant légèrement dans le traîneau qui reprit à l'instant sa course rapide.

— A la bonne heure, vous êtes un vrai montagnard.

— De la vieille roche, je m'en flatte.

— Savez-vous patiner ?

— Un peu.

— Sur la neige ?

— Sur la neige et sur la glace.

— Bon ! si vous venez une fois au Locle nous vous ferons descendre l'Argillaz¹.

— Etes-vous horloger ?

— Monteur de boîtes.

— Fort ?²

— Non, mais bête, du moins pour le moment, et vous ?

¹ L'ancienne route du Locle à Neuchâtel, dont la rampe est excessivement raide.

² Un malin dicton affirme qu'un bon monteur de boîtes doit être fort et bête.

— Moi, je grave les cuvettes d'or, Monsieur, dit-elle avec emphase; écriture en tout genre, anglaise, romaine, gothique et le reste. Je passe ma vie à buriner, en creux et en relief, des inscriptions étonnantes : « Echappement à cylindre, à ancre, à ressort; spiral Breguet, balancier compensé, et un tas de rubis. » Voilà le cercle où se meut mon imagination.

La route qu'ils parcouraient alors, avec la vélocité d'une flèche, était étroite et ressemblait à une tranchée de chemin de fer; la neige relevée sur les bords formait à droite et à gauche des bourrelets de plusieurs pieds de hauteur. La rencontre d'un traîneau, venant en sens inverse, était donc un danger, surtout s'il occupait plus de la moitié de la voie. Ce danger se présenta tout à coup à un tournant, sous la forme d'une *glisse* chargée de pierres très longues, disposées en travers, et coupant la route. Impossible d'arrêter l'élan du cheval.

La jeune fille se leva et fit de son fouet un signe impérieux au charretier, en s'écriant :

— Tirez à droite, tirez donc à droite !

En même temps, elle appuya sur les rênes pour jeter son cheval sur le talus, mais la pente était si inclinée, et la neige si glissante, que le traîneau ne pouvait s'y maintenir et retombait sur le chemin. Le péril était imminent. André qui n'était ni cocher, ni homme de cheval, sauta aux rênes en murmurant :

— Prenez garde, nous serons brisés !

L'inconnue, pâle mais ferme, repoussa doucement André de la main et attendit le choc. Ce fut un moment terrible, mais court comme l'éclair. Ils virent un instant les blocs devant leurs genoux, puis une secousse violente jeta de côté le traîneau, ils étaient sauvés.

— Dieu soit béni ! dit la jeune fille en respirant.

— Je m'attendais à avoir les jambes coupées. Faut-il être imbécile pour charger des pierres de cette façon ! Comment avons-nous pu échapper ?

— C'est une chance extraordinaire ; mais le traîneau doit être abîmé ; voulez-vous en faire le tour pour voir les dégâts.

André descendit, et après avoir examiné le véhicule, s'écria tout joyeux :

— A part deux ou trois égratignures insignifiantes tout est intact ; je vous en fais mon compliment. Si vous guidez votre burin comme votre cheval, l'ouvrage ne doit pas vous manquer et vous devez avoir de jolis carnets¹ au bout de l'année.

¹ Les livrets où l'on note l'ouvrage des ouvriers; on les règle en général au bout de six mois.

— Point de compliments, de grâce, je ne les mérite pas ; cela s'est fait sans mon intervention. Je suis heureuse que mon père n'ait pas à me reprocher la ruine de son équipage. Mais le cheval s'impatiente ; n'allez-vous pas plus loin ?

— Si, je vais au Locle.

— Eh ! bien, prenez vite votre place.

— Je crains de vous gêner.

— Non, mais ne touchez plus aux rênes ; à moins que vous ne désiriez conduire ; tenez

Ils reprirent leur course en silence.

— Savez-vous monter à cheval ? reprit-elle.

— Non. — Il y eut un nouveau silence.

— Connaissez-vous quelqu'un au Locle ?

— M. le pasteur Andrié est mon parrain.

— Tiens, tiens ; alors vous devez être quelque chose.

— C'est probable.

— Je veux dire que si vous avez de l'étoffe, vous deviendrez quelque chose. Il a le don de faire naître des vocations et d'inspirer des résolutions généreuses.

— En effet, mais ce n'est pas à son inspiration que les cuvettes sont redevables de vos préférences ?

— Ne plaisantez pas, je suis sur le point de jeter le boulet ¹ et les burins aux orties et de me faire institutrice.

— Comment donc, dit André, en faisant un bond en arrière, institutrice . . . quand on mène un cheval de cette façon. Ne serait-ce pas un crime de vous enterrer dans une école infecte avec soixante enfants sales et pervers.

— Votre atelier est blanc comme la neige, et la *soudure* et le *borax* ² luttent avec l'haleine embaumée du zéphyre.

— Oh ! moi, c'est autre chose ; d'ailleurs, je ne suis *boîtier* que provisoirement. Je brûle d'être graveur, mais graveur artiste. Pour y parvenir, je donnerais la moitié de ma vie ; tout le temps que je puis dérober à mon état est consacré au dessin ; mais je suis encore loin du but.

La jeune fille jeta sur André un regard sérieux et pénétrant.

— Quand dessinez-vous ? dit-elle d'une voix contenue.

— Une partie de la nuit, dit André, en essayant de sourire.

— C'est beau, mais on ruine sa santé, on a le visage blême et les yeux rouges. N'êtes-vous pas satisfait de votre vocation ?

¹ Les graveurs assujettissent sur un boulet la pièce qu'ils décotent.

² Le sous-borate de soude facilite la fusion et la soudure des métaux.

— Cette vocation est celle de mon père, mais ce travail mécanique, toujours le même, ne répond pas aux aspirations de mon esprit. Tous mes efforts n'aboutiront jamais qu'à fabriquer une boîte de montre, un peu plus vite qu'un autre, à gagner un peu plus d'argent, voilà tout. Il me faut une occupation différente; j'ai besoin d'inventer, de vivre au milieu des belles choses; j'ai la soif du beau et de la perfection; dès que l'ouvrage ne chante plus dans mes mains, il me pèse et me fatigue.

L'inconnue comprit à l'accent de son compagnon, qu'elle venait de toucher une corde sensible et de découvrir le secret de bien des peines cachées. Si on eût demandé à ces jeunes gens ce qui les portait à se confier leurs projets et leurs rêves, ils eussent été bien embarrassés. Ils lisaient mutuellement dans leurs yeux et sur leur front tant de loyauté et de sympathie, ils se trouvaient en telle communion de goûts, de pensées, de sentiments, que leur conversation prenait involontairement un caractère confidentiel.

— Regardez là-bas, devant nous, sur la route, dit la jeune fille en tirant sur les rênes pour modérer l'allure de son cheval, qu'est-ce donc que cela?

— On dirait une grande caisse qui fume.

Arrivée à quelques pas, elle fit claquer son fouet et dit à haute voix :

— Hé ! rangez-vous, nous sommes pressés.

— Est-ce qu'on bouge ? ajouta André.

Un grognement indistinct leur répondit, mais rien ne remua.

— Je m'en vais, dit André, reconnaître l'obstacle.

A peine eut-il fait quelques pas qu'il se trouva en présence d'un spectacle aussi grotesque qu'inattendu. Sur la route reposait l'épave d'un triste naufrage; c'était la caisse d'un traîneau de paysan, dont les patins avaient disparu. Dans cette caisse était étendu, les jambes en l'air, un très gros homme dont la tête s'appuyait sur des fromages en meules qui lui servaient d'oreiller. Dans cette attitude extraordinaire il fumait sa pipe et regardait André avec des yeux écarquillés, exprimant à la fois la fureur et la satisfaction.

— Que faites-vous là ? Que vous est-il arrivé ?

— C'être le chevan qui avre fait la bête, il avre brissé les chambres à mon *klisse* et défoncé mon pank. J'être tombé au fond du caisse et le chevan retourné à l'égurie. Foulez-fous avre la gomblaisance te m'aider à sortir de mon caisse.

L'allemand était si lourd et si étroitement pincé, André riait de si bon cœur qu'il ne put venir à bout de remuer cette masse; le patient lui-même était dans l'impossibilité de s'aider; tout ce qu'il pouvait faire, c'était de dresser ses jambes l'une après l'autre, et de remuer ses bras, en lançant vers le ciel des tourbillons de fumée en signe de désespoir. Jamais tortue renversée sur sa carapace n'avait été plus complètement mise hors de combat.

— Débarrassez la route, dit la jeune fille, mon cheval est impatient, je ne puis plus le tenir.

— Mademoiselle, avez-vous lu l'histoire de Prométhée ?

— Nein, nein, c'ètré pas tes pommes de terre, grommelait le marchand de fromage.

— J'ai eu le prix de mythologie : « Divin éther, vents à l'aile rapide, écoutez ma voix, contemplez les tourments qu'un mortel subit par la main des dieux »¹

— Parfaitement ; eh ! bien, en voici une deuxième édition augmentée d'une pipe, et d'un oreiller de gruyère, pure pâte.

— Et le vautour ?

— Voyez ces corbeaux, là bas, sur les sapins des tourbières ; ils lorgnent leur proie, et aiguissent leur bec d'un air sinistre.

— Mossié, criait le Germain du fond de sa trappe, c'ètré pas des pommes de terre, mais du fromache gras de la Brévine, première qualidé. Attachez une fois mon caisse à fotre draïneau, jusqu'au Crêt du Locle.

— Il a raison ; tenez cette corde, dit la jeune fille, sauvons Prométhée.

André s'empressa d'obéir, et le cheval s'élança sur la plaine onduleuse, entraînant la caisse aux fromages, qui bondissait sur les monticules amassés par le vent. Au Crêt ils firent halte devant l'hôtel, où plusieurs hommes entouraient un fort cheval encore attelé aux patins d'un traîneau.

— Le voilà, voilà Peter, dit l'un d'eux ; c'est son cheval.

— Foui, ma fach ! c'est le baufre Peter Kæser du Maix Rochat². Tenez bien le Fuchs, et je vous paie un poutelle. Ah ! le queux, va !

Chacun accourut pour opérer le sauvetage du brave Peter Kæser ; ce fut une œuvre laborieuse ; les hommes y mirent peut-être un peu d'ostentation pour s'attribuer d'autant plus de mérite. Il est vrai que le Peter au lieu de faciliter leur tâche se débattait comme une écrevisse à sec, et jurait contre son Fuchs qu'il menaçait d'une correction exemplaire. Une fois mis sur ses pieds, il voulut exécuter ses menaces, mais au même instant le traîneau de la belle inconnue partait lestement vers le Locle.

— Mossié, Matame, criait l'honnête fermier du Maix Rochat, on ne se guitte pas ainsi ; nous voulons poire un poutelle. C'ètré des praves cheunes gens quand même ils prennent des fromaches pour des pommes de terre.

Cependant notre jeune couple descendait le Crêt ; le cheval avait ralenti son allure, et marchait au pas. D'abord ils avaient ri aux larmes de leur

¹ Début du Prométhée d'Eschyle.

² Grande ferme près du Cerneux-Péquignot.

aventure; mais, apercevant le Locle au fond du vallon où il est blotti, ils étaient devenus sérieux. Ce superbe village noyé dans la brume que dorait le soleil était le terme de leur voyage, bien court il est vrai, mais rempli d'un charme qui leur était inconnu.

— J'ai été appelée ce matin en grande hâte à la Chaux-de-Fonds, pour visiter une jeune parente qui est bien malade et qui désirait me voir. Personne chez nous n'était en mesure de me conduire; j'ai dû prendre moi-même le fouet. Cela ne m'arrive pas souvent de courir seule les grands chemins; je me suis hâtée dans la crainte d'arriver trop tard. Maintenant nous sommes au *Verger*; regardez cette maisonnette de bois, au bord de la route; elle deviendra célèbre; c'est le berceau de la famille des Girardet¹ qui a donné des graveurs de mérite, et qui comptera bientôt des artistes distingués. En qualité de futur graveur saluez en passant cette chétive bicoque.

— J'espère que l'histoire de cette famille respectable sera la mienne, mon point de départ est en tout cas aussi humble que le sien. Mais je descends ici, voilà le chemin qui me conduira à la *Claire* où je dois rejoindre mon père. Je n'oublierai ni ce voyage, ni cette journée; adieu Mademoiselle, ou plutôt au revoir, ajouta-t-il lorsqu'il fut seul.

Leurs yeux se rencontrèrent; l'âme d'André se noyait avec délice dans cet azur céleste.

— Adieu, Monsieur, puisse l'avenir exaucer vos vœux et récompenser vos nobles efforts.

Elle partit comme un trait, et bientôt l'élégant traîneau et le cheval blanc disparurent du côté du Crêt-Vaillant.

Avez-vous jamais, cher lecteur, fait un de ces rêves que le sommeil du matin nous octroie comme un avant-goût de la félicité suprême, et qui s'évanouissent au réveil, sans laisser d'autre trace qu'une impression suave et un souvenir indécis. On voudrait ressaisir ces moments pleins de charme, évoquer les êtres ravissants qui nous ont enchantés; peine inutile, regrets superflus, on ne peut pas plus reconstruire son rêve que, lorsqu'on est plongé dans le désespoir, on ne peut reconstruire son bonheur en débris. Telle était la situation d'André en quittant la jeune Locloise. Tous les concerts d'amour que le printemps éveille chantaient en lui leurs notes les plus gaies; il aurait volontiers poussé des cris de joie en suivant le sentier solitaire qui côtoyait le pied des collines. Et cependant lorsqu'il s'arrêta pour se recueillir et pour dessiner dans son carnet le visage que ses yeux venaient d'admirer, cela lui fut impossible; ses essais ne servirent qu'à embrouiller ses souvenirs et à jeter la confusion dans son esprit.

¹ Voir la notice très intéressante de M. A. Bachelin, Musée neuchâtelois, année 1870.

Lorsqu'il fut en vue de la Claire, il était arrivé à cette conclusion qu'il était irrésistiblement fasciné, et qu'il subissait l'ascendant que cette étrange créature, dont il ignorait le nom, avait pris sur lui dès le premier moment de leur rencontre. Où tout cela me mènera-t-il ? se disait André en pensant à son avenir précaire ; sera-t-elle mon bon ou mon mauvais génie ?

C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Le souper des fossoyeurs.

La veille de l'enterrement, André, qui avait fait de longues courses pour citer les parents se rendit, tout de noir habillé et le crêpe au chapeau, au domicile mortuaire, où les fossoyeurs étaient convoqués. Il y trouva non seulement son ami Florian et leurs deux collègues, mais aussi les quatre ensevelisseuses selon l'ancien usage de nos montagnes. Elles entouraient le lit de la morte qui reposait au milieu de guirlandes de roses blanches disposées avec un goût infini. C'était une jeune fille de seize ans, dont la beauté remarquable, rehaussée par le calme de l'éternel sommeil, produisit sur André une impression profonde. Il n'était pas blasé sur de tels spectacles et il sympathisait de tout son cœur avec la douleur des parents dont on entendait les sanglots dans la pièce voisine.

Il était vraiment ému lorsque, levant les yeux, il aperçut entre le lit et le mur une personne qu'il n'avait pas remarquée, et qui arrangeait en silence une couronne de fleurs artificielles. Leurs yeux se rencontrèrent... c'était l'inconnue du traîneau. Malgré sa pâleur, ses traits fatigués et ses vêtements noirs, qui la changeaient beaucoup, André ne pouvait la confondre avec nulle autre, personne n'avait ce regard et ce sourire de séraphin. Ce fut pour lui plus qu'une surprise, un vrai coup de foudre dont il faillit être renversé.

Elle, de son côté, se leva, laissant rouler sur le parquet les fleurs qui couvraient ses genoux. Ils ne se dirent pas un mot, mais pendant un moment ils semblèrent avoir perdu la notion exacte du lieu où ils se trouvaient. Leur embarras était si visible, qu'une des dames se levant crut devoir les présenter l'un à l'autre.

— Mademoiselle Cécile Houriet, du Locle, dit-elle ; M. André Robert de la Chaux-de-Fonds.

Ils se firent une si grave révérence que personne n'aurait soupçonné l'agitation du jeune homme. Depuis leur rencontre, son esprit n'avait été occupé

que de cette jeune inconnue qui avait laissé dans sa vie une trace étincelante. Il avait fait des tentatives inutiles pour la revoir, et au moment où il y songeait le moins, elle était mise en relation avec lui par des circonstances tristes, il est vrai, mais qui devaient établir entr'eux une certaine intimité.

Cependant les autres personnages s'entretenaient à voix basse de l'office qu'ils avaient à remplir et de la manière dont ils devaient s'y prendre. On vérifia les listes des parents, afin de n'oublier personne ; une telle négligence, même involontaire, étant souvent pour les gens susceptibles un motif d'après récriminations.

— Vous voyez, messieurs, tout est prêt, les guirlandes et les couronnes pourraient déjà être épinglées sur le poêle, mais il nous manque des *devises* ; on n'a pu en trouver nulle part et personne ne veut en composer.

— Il y a un maître d'école qui les fait très bien et gratis.

— On s'est adressé à lui, mais il n'a pas le temps de nous rendre ce service.

— C'est vrai, que cela ne se fait pas à l'emporte-pièce ou au laminoir, fit observer un robuste gaillard qui n'avait pas encore dit son mot. Qu'en distu, André ?

— Je dis que si ces dames tiennent à ces vers, j'essaierai d'en écrire une strophe, mais je n'en garantis pas la perfection.

— Oui, M. Robert, n'est-ce pas ? faites-le pour la mère qui sera bien sensible à cette preuve d'amitié.

Cécile était restée à l'écart, mais lorsqu'elle vit ses compagnes entourer le jeune homme et l'accabler de leurs sollicitations, elle leva la tête ; son regard fut plus expressif que des paroles. André le comprit ; il alla s'asseoir dans un coin devant une petite table où se trouvait du papier. Il ne prit pas ses cheveux à la poignée et ne se cogna pas le front avec les poings, pour se donner un air inspiré ; il n'eut pas l'air de creuser des abîmes ou de chercher des idées dans le plafond. Au bout de quelques minutes il s'approcha modestement de la plus âgée de ces dames et lui soumit son essai en la priant d'être indulgente. Voici ce qu'elle lut à haute voix.

Fallait-il épuiser la coupe de la vie,
 En boire goutte à goutte et l'écume et la lie.... ?
 Tu ne l'as pas voulu, je me soumets, Seigneur !
 A seize ans, je m'endors, et repliant mes ailes,
 La beauté sur le front et l'innocence au cœur,
 Je monte radieuse aux sphères éternelles
 Où ma place est marquée aux pieds du Rédempteur.
 Mère, console-toi, j'hérite le bonheur.

— C'est superbe, M. Robert, le maître d'école est dépassé.

— Voilà un *verse* qui est *tourné* comme une savonnette d'or à dix-huit ¹, dit agréablement le gros fossoyeur ; André y a le coup.

— Il faut maintenant écrire cela sur une feuille découpée en losange. Qui est-ce qui a une belle écriture ici ?

— Mon ami André est le meilleur élève de Midolle, dit Florian.

— En qualité de graveur de cuvettes, pratiquant l'ornement, dit M^{lle} Houriet, j'offre de faire un encadrement de fleurs et de feuillage autour de cette strophe. Si M. Robert veut se servir d'encre de Chine, j'en ai dans mon nécessaire.

— Puisque chacun veut contribuer à cette œuvre, réservez-moi une place pour une figure au milieu de l'ornement, dans le haut, dit Florian.

— Je commence à croire que nous allons *établir* une pièce dont j'aurai le droit d'être fier, dit le grand fossoyeur en se rengorgeant.

La feuille de papier fut bientôt préparée, ainsi que l'encre de Chine ; André prit la plume avec une émotion que chacun comprendra ; après quelques essais, pour s'assouplir la main, il détacha d'abord une majuscule, puis, avec une sûreté remarquable, tantôt pressant, tantôt effleurant le papier, et comme en se jouant, il enleva une pièce d'écriture digne du maître célèbre dont il avait reçu les leçons.

— Maintenant, mademoiselle, dit-il en posant sa plume, à votre tour.

Avec une simplicité et une grâce qui n'avaient rien d'affecté, Cécile fit au crayon une légère esquisse à la fois sobre et élégante, qu'elle se mit de suite à passer à l'encre.

— Me permettez-vous de vous regarder dessiner ? dit Florian.

— Oui, mais cela me gêne un peu. Ai-je laissé assez de place pour la figure que vous intercalez ?

— Parfaitement.

Cette activité, dans cette chambre mortuaire, avait quelque chose de touchant. La vanité n'y avait aucune part, le cœur seul et le désir d'être agréable en étaient les mobiles. Ces jeunes gens étaient heureux de mettre leurs forces au service d'une bonne action, et, en cas pareil, ils étaient accoutumés à ne jamais hésiter, soit par fausse modestie, soit par une indifférence hautaine ou par égoïsme, comme cela se voit trop souvent.

Florian qui était un artiste, avait d'un trait pur et fin tracé, à la place réservée, une figure d'ange montant au ciel rappelant d'une manière frappante les traits de la jeune défunte. Ce morceau était si réussi, la plume avait tra-

¹ Karats.

vallé avec tant de bonheur, qu'il y eut un cri d'admiration pour saluer cette preuve de son talent.

— Le petit régent peut aller se promener, dit le fossoyeur ; nous sommes de force à lui rendre des points.

— Ne dites pas de mal de nos maîtres d'école, ils nous rendent des services que nous n'apprécions pas assez.

— Me permettez-vous de montrer ceci à la mère ? je reviens à l'instant.

Une des dames sortit et revint bientôt, accompagnée de la mère, qui les yeux en larmes, vint remercier André et Florian et leur serrer la main.

Les jeunes gens prirent congé en se donnant rendez-vous à sept heures à l'hôtel du Lion d'Or, où le souper était préparé.

C'est là que fossoyeurs et ensevelisseuses se rencontrèrent ; et ce fut avec un sentiment de plaisir mêlé de crainte et de sérieux qu'André prit place à table à côté de Cécile. Elle était venue pour se conformer à un ancien usage, pour représenter la famille en deuil et peut-être par un instinct de curiosité que nous ne lui reprocherons pas. D'abord une certaine contrainte, exigée par la circonstance, régna parmi les convives, mais peu à peu les langues se délièrent. Le grand fossoyeur raconta l'histoire de ce particulier du Val-de-Travers qui, au dîner qu'il donnait à propos des funérailles de sa femme, prit la parole en ces termes : « Chers parents et amis ! depuis longtemps j'attendais une occasion favorable pour nous réunir et boire un verre. Vous devez comprendre, vous qui êtes des gens de cœur, qu'il y a des choses qui seraient trop tristes, si on ne les prenait à la *rise*. Ainsi en vous remerciant de l'honneur que vous m'avez fait aujourd'hui, je bois à votre santé. »

— Je sais maintenant où vous avez fait une visite, le jour de *notre* promenade en traîneau, dit André à Cécile, pendant que le bruit des voix couvrait leur conversation. Avez-vous eu des nouvelles de Peter Kæser du Maix Rochat ?

— Il est venu remercier mon père du service qu'on lui a rendu, mais il voulait à toute force acheter notre cheval, parce qu'après son aventure il s'est défait du sien.

— Une rancune d'Allemand.

— Et la gravure ? vous laisse-t-on libre de changer de vocation ?

— Je n'ose en parler à mon père ; il a déjà tant de soucis. Nous avons un oncle qui est en train de nous ruiner.

— Ceci est grave et je comprends vos scrupules. Quant à moi, j'ai pu obtenir de mes parents qu'ils consentent à me laisser quitter le burin. S'il plait à Dieu, je serai institutrice au mois d'avril.

— Dans une classe supérieure au moins.

— Au contraire, dans une classe de très jeunes enfants.

— Quelle erreur ! à quoi vous serviront votre instruction et vos talents ?

— Vous vous trompez, les premiers enseignements ont une influence prépondérante sur toute la vie. Il faut donc choisir avec soin ceux qui sont chargés de cette mission.

Après le souper, on apporta sur la table quatre pipes de terre blanche de deux pieds de longueur, posées sur un plat en compagnie d'autant de paquets de tabac. Sur une assiette étaient des mouchoirs pliés avec art : ces objets étaient destinés aux fossoyeurs, selon la tradition conservée religieusement. Chacun d'eux mit un mouchoir dans sa poche et choisit une pipe avec le paquet de tabac, son compagnon obligé.

— Si ces dames n'y voient pas d'inconvénient, nous essaierons ces calumets.

C'était pour ces dernières, le signal du départ. Elles s'enveloppèrent de leurs manteaux, sans oublier les pelisses, les capuchons que la rigueur du froid rendait indispensables et se retirèrent, escortés par Florian et André qui étaient charmés d'avoir ce prétexte pour rentrer chez eux. Ce dernier accompagna M^{lle} Houriet jusqu'à la porte de sa demeure ; au moment de franchir le seuil, elle se retourna comme une personne qui prend un parti.

— Nous nous reverrons demain, mais je ne pourrai pas vous parler. Je dois pourtant vous dire que si je puis faire quelque chose pour vous, pour votre avenir, je n'hésiterai pas un instant. Cette lutte de tous les jours que vous soutenez contre une vocation qui vous accable ne peut pas se prolonger plus longtemps ; il faut en finir. J'ai mis dans ma tête que vous serez graveur, et même le premier graveur de nos montagnes industrielles. Il faut que vous dépassiez même votre ami Florian dont la réputation est légitime, j'ai pu m'en convaincre aujourd'hui. Vous le dépasserez dès que vous serez maître de votre burin ; vous avez des dons qu'il ne possède pas, l'invention et la poésie. Ainsi, du courage et en avant ; s'il faut remuer une partie du ciel et de la terre, on le fera. En premier lieu, obtenez le consentement de votre père, puis hâtez-vous d'aller continuer vos études à Genève, ou même à Paris ; c'est l'avis de M. Andrié.

— Comment, vous lui en avez parlé ?

— N'est-il pas votre parrain ? n'est-il pas le protecteur de tous ceux qui travaillent et qui cherchent à sortir d'une position inférieure pour développer les dons que Dieu leur a confiés ? Si des malheurs pèsent sur votre famille, ce n'est pas une raison pour rester courbé sous ce fardeau ; secouez-le et faites comme vos concitoyens qui ont fondé ce magnifique village sur les ruines laissées par l'incendie.

— Eh ! bien, le sort en est jeté ! Dans quelques jours j'irai au Locle chez

M. Andrié passer la semaine du nouvel an. Tout sera décidé avant la fin de décembre.

— Bien ! adieu M. Robert, une poignée de main et bonne nuit !

Elle disparut dans la maison, laissant dans la rue André plus bouleversé mille fois qu'après leur première rencontre.

(La suite prochainement.)

L^s FAVRE.

LOUIS GROSCLAUDE

Le sol âpre des Montagnes neuchâteloises n'est assurément pas un terrain sur lequel l'art peut vivre et se développer ; il faut à cette plante de serre chaude ou les splendeurs d'une nature généreuse, ou l'état de richesse et de bien-être général des Flandres aux XVI^{me} et au XVII^{me} siècle ; il ne peut croître solitaire, il lui faut un milieu cultivé, des sympathies, une excitation puisée dans le monde au milieu duquel il vit ; il ne peut s'isoler ou se confiner en lui-même comme la poésie. Le Jura neuchâtelois avec ses vallées austères, son climat froid, ses forêts de sapins s'avancant en promontoires sombres au milieu des prairies, n'inspire pas ces sentiments tendres qui se traduisent par le pinceau et le crayon ; la vie agricole et industrielle donne à l'esprit de ses populations une rectitude puritaine, parfois même une sécheresse qui comprime plus qu'elle ne développe les expansions d'une âme d'artiste ; ses maisons basses, sans agrément de forme ou de couleur, ne semblent pas à première vue devoir abriter sous leurs toits de bardeaux les épanouissements de la pensée riante, et cependant, chose étrange, c'est de ce coin de terre que sont sortis les Girardet, Forster, Brandt, Grosclaude et les Robert.

Ces hommes obéirent à un sentiment inné en s'engageant dans le chemin des arts, et la nature de leur pays, les Girardet graveurs exceptés, ne leur suggéra certainement pas cette vocation, car une fois maîtres du métier, ils cherchèrent partout ailleurs que dans le Jura les motifs de leur inspiration ; ils n'en sont pas moins enfants de notre patrie neuchâteloise, ils y sont nés, ils y ont passé les premières années de leur vie, et nous les revendiquons comme nôtres, quoiqu'ils n'aient pas vécu continuellement parmi nous.

La Suisse n'est pas hospitalière aux arts, et si beaucoup de ses peintres, de ses sculpteurs et de ses graveurs ont dû chercher à l'étranger le milieu où ils purent étudier et vivre en travaillant, c'est que cette terre, à laquelle beaucoup vouaient une profonde affection, traita souvent ses enfants artistes en marâtre.

Le commencement de ce siècle n'était du reste pas favorable au développement des travaux de l'intelligence ; nos villes ne connaissaient en fait d'art que le portrait, dont les officiers au service étranger avaient apporté la mode ; le paysage en était aux rêveries idylliques de Gessner. Freudenberger, il est vrai, parcourait déjà les villages bernois du Seeland et en traduisait avec l'eau-forte les poétiques intimes, mais aucun peintre n'avait encore pris la route des Alpes ; quant à l'histoire, qui ne se meut que sur de grandes pages, elle ne pouvait être encouragée que par les gouvernements de nos républiques, et ceux-ci n'y songeaient pas ; les écoles de dessin étaient rares, même dans les villes ; la guerre avait ravagé notre patrie, et la grande voix du canon qui tonnait par delà nos frontières ne devait s'éteindre qu'à la chute de l'empire. Nulle époque ne fut donc plus défavorable pour propager le goût de l'art, et ceux de nos compatriotes suisses qui se sentirent mordus au cœur par ce désir violent résumé si éloquemment par le mot de Corrège « *anch'io son pittore*, » (Et moi aussi je suis peintre), ceux-là durent, ou refouler leurs sentiments, dans un pays où ils ne pouvaient même pas étudier les éléments de l'art, ou prendre la route de l'étranger, comme le fit celui de nos compatriotes auquel nous consacrons ces pages.

Louis-Aimé Grosclaude naissait au Locle le 26 septembre 1784. C'était l'aîné d'une nombreuse famille. Son père, graveur d'horlogerie, avait su se concilier l'estime de ses concitoyens par les qualités de son caractère ; homme de robe et d'épée, comme on eût dit au siècle passé, il était à la fois justicier et capitaine des milices.

L'enfant fut élevé comme ceux de la génération passée ; il fréquenta l'école, où, par les soins du régent du village on apprenait la lecture et l'écriture, le calcul et l'histoire sainte. A cela se bornaient les études, et muni de ce petit bagage on entra hardiment dans la carrière de son choix.

Elevé « à la dure » par son père qui avait pour principe qu'il fallait commander à son corps, Louis ne connut pas les douceurs amollissantes de notre époque; levé bien avant l'aube en hiver, sans chapeau et couvert seulement d'un petit habit de drap par les froids sibériens de nos montagnes, il s'en allait gaîment à l'école ou au travail; habitué à tout endurer sans se plaindre, l'enfant devint un fort et robuste jeune homme. Il devait être graveur d'horlogerie, tel était le désir de son père, qui, avant que de lui faire commencer son apprentissage, voulut qu'il apprît l'allemand. Louis fut envoyé à Bâle dans cette intention, il avait alors douze ans.

C'était en 1796; le canon grondait du Rhin au Danube, Moreau qui avait remplacé Pichegru dans le commandement de l'armée qui marchait sur l'Allemagne depuis Strasbourg, donnait à la guerre une vigueur nouvelle; l'archiduc Charles, vaincu plusieurs fois, venait de prendre sa revanche à Wurtzbourg en battant le général Jourdan et en empêchant sa jonction avec l'armée de Moreau; celui-ci dut alors effectuer sa retraite sur le Rhin qu'il repassa au pont d'Huningue. On se battait de jour et de nuit aux portes de Bâle, les Autrichiens pressaient l'armée française fatiguée, et plusieurs corps de ces derniers, acculés à la frontière suisse, ne purent se sauver autrement qu'en demandant le passage au travers de notre pays, ce qui leur fut accordé; ils furent désarmés, on leur fournit des vivres, et on soigna leurs blessés avec une sollicitude dont la république française ne devait pas garder longtemps le souvenir. Louis ne pouvait entendre le bruit de la fusillade et du canon sans éprouver le désir de voir ce que c'était qu'une bataille; trompant alors la surveillance des personnes auxquelles il était confié, il s'esquiva de la maison, et en compagnie de quelques gamins de son âge, il passait tantôt sur le territoire allemand, tantôt sur le territoire français, et venait regarder l'action, s'y mêler même parfois, si bien que les boulets et les obus tombaient au milieu de cette jeune troupe qui s'aguerrit peu à peu à ce jeu et finissait par ramasser les éclats des projectiles qui éclataient sur le champ de bataille; d'autres fois ils s'aventuraient jusque dans les camps d'où on les faisait sortir à coups de crosse de fusil. Chaque jour amenait un spectacle nouveau, le bombardement des redoutes autrichiennes, ou de la tête de pont française, les surprises, les incendies, la destruction des ponts de bateaux, etc. — Tels furent les premiers spectacles qui frappèrent le jeune homme, la mort fauchant des rangs humains, des blessés et des mourants, le sang tachant les belles prairies, des flots d'hommes se ruant les uns sur les autres pour s'égorger.

L'horrible attire à lui, l'enfant résiste rarement à son charme magnétique. Louis revint souvent voir ces scènes de carnage, il y puisa une profonde aversion de la gloire militaire et de l'ambition des conquérants dont la folie san-

glante n'a d'égale que la docilité des peuples; devenu homme, il n'eut d'autre haine au cœur que contre les *ravageurs de nations* comme il les appelait.

Louis méditait sur ce qu'il avait vu; son esprit inquiet, troublé, entrevoyait quelque chose d'indéfini et de confus qui s'agitait en lui. Curieux, observateur, il s'en allait flânant par les rues et les places de la pittoresque ville de Bâle; il arriva un jour devant la fresque de la *Danse des morts* peinte sur une muraille voisine de l'église de St-Jean. On connaît par les gravures les scènes représentées par cette peinture d'un artiste inconnu qui n'est assurément ni Holbein, ni même Klauber. — La mort, figurée par la hideuse image d'une squelette, vient saisir tous les personnages de l'humanité, depuis les plus élevés de la hiérarchie sociale, le pape et l'empereur, jusqu'au paysan et au pauvre; tous résistent à la *camarde*, princes et reines, abbés, chevaliers et docteurs, tous luttent, regimbent, implorent, l'usurier et le riche marchand lui offrent de l'or, mais un pauvre boiteux lui sourit et la suit sans murmurer. Le moyen âge seul pouvait ainsi dénaturer l'idée abstraite de la mort et la présenter aux yeux des populations superstitieuses comme une divinité fatale aux allures railleuses et comiques, riant d'un rictus horrible des terreurs qu'elle inspire aux humains, se parant des couronnes et des vêtements qu'elle arrache à ses victimes, enlevant son violon au ménestrier pour lui en jouer un air en dansant, et sa broche au rôtisseur.

Le jeune homme, on le comprend, fut frappé à la vue de cette série sinistre aujourd'hui détruite, il y revint souvent, attiré par l'étrangeté des sujets comme il l'avait été par le piquant des évolutions militaires et la sublime horreur des champs de bataille; ces peintures devinrent bientôt l'unique but de ses promenades, il ne pouvait s'en détacher, et on le surprit souvent immobile, stupéfié, devant la fascinante muraille. Bien des pensées avaient agité cette jeune tête, et il arriva peu à peu à cette idée: Je veux être peintre. Il le fut en effet. Mais chose étrange! Grosclaude qui avait senti s'éveiller en lui ses premières impressions d'homme et d'artiste à la vue de la mort et de l'horrible, devait suivre une voie complètement opposée à celle où les circonstances semblaient le pousser; devenu peintre, il ne représenta que les scènes douces et intimes de la vie, les joies du pauvre et de l'ouvrier, les rires d'enfants, les gais entretiens des vigneron et des buveurs. Sa sensibilité native se développa avec les années et le souvenir, et si nous retrouvons plus tard en lui quelque chose qui fasse songer à l'écolier de Bâle, c'est par antithèse, une profonde horreur de la guerre.

De retour au Locle, Louis exprima à son père son désir de devenir peintre. — Peintre! ce mot fait bondir tous les pères, celui de Grosclaude ne devait pas faire exception; il réprima les idées extravagantes de son fils qui, habitué

au respect, se soumit humblement à une volonté qu'il n'essaya même pas de discuter, mais c'est avec une douloureuse résignation qu'il s'installa à l'établi de graveur où il devait demeurer plusieurs années comme apprenti.

Elles sont longues et pénibles les heures qui nous retiennent en face d'une tâche imposée ; si l'imagination vagabonde ailleurs et nous jette bien loin du présent, la réalité nous paraît plus accablante alors que nous y revenons. Louis subit son sort sans murmurer, mais il entrevoyait toujours comme à travers un mirage, les séductions de la peinture et il se consolait en y songeant, puis quand les heures des travaux obligatoires étaient passées, vite il quittait l'atelier pour aller s'enfermer chez lui et y dessiner d'après les gravures qu'il pouvait se procurer ; le dessin devint pour lui une passion à laquelle il sacrifiait jeux et promenades, il s'y adonna sans relâche quoique privé de toute direction. Tant d'ardeur ne pouvait demeurer cachée à sa famille, la résistance du père se lassa, et pensant que les dispositions naturelles de son fils et son zèle au travail étaient un sûr garant de l'avenir, il se décida à ne pas comprimer plus longtemps l'essor d'une vocation aussi vivement désirée. Louis abandonna alors l'établi avec joie et se mit à l'étude, mais le Locle ne possédait que de modestes professeurs qui ne pouvaient donner qu'une direction insuffisante aux travaux du jeune élève que la peinture attirait plus que le dessin ; il se procura des couleurs à l'huile, et muni de quelques indications, il débuta par des études de nature-morte, mais il vit bientôt que malgré son ardeur au travail il n'arriverait à rien sans une direction raisonnée, et il demanda à aller étudier chez un maître ; on l'envoya alors à Genève.

Dans une notice qui lui avait été demandé en 1835 pour les archives de l'académie de Berlin, Grosclaude s'exprime ainsi sur ses travaux à cette époque : « A Genève je me mis sous la direction de plusieurs maîtres, j'étudiai à la fois la figure, le paysage, la perspective, l'architecture ; le maître qui m'a mis le pinceau à la main était un hollandais, il m'enseigna selon les principes de l'ancienne école flamande, principes que j'ai toujours conservés même dans l'atelier du chevalier Regnaud. »

Après un séjour de deux années à Genève, Grosclaude partit pour Paris, il entra à l'atelier du maître susnommé ; il avait alors vingt-et-un ans.

(A suivre.)

A. BACHELIN.



J.-J. ROUSSEAU ET ABRAHAM GAGNEBIN

On connaît déjà les relations qui unissaient les deux hommes que nous mettons en scène. Le *toast à Abraham Gagnebin de la Ferrière*, par Thurmann (voir *Musée neuchâtelois*, sept. 1864. — *Un coup d'œil rétrospectif sur le XVIII^{me} siècle*, par M. L. Favre), nous montre d'une manière originale ces deux amoureux de la nature, étudiant ensemble les beautés de notre pays.

« Voyez-vous, dit Thurmann, l'immortel auteur de l'*Emile* montant la côte de Noiraigue, traversant le val-des-Ponts, Boinod et le Valanvron, pour arriver chez père Gagnebin ? Voyez-vous l'illustre Genevois et le brave Er-gueliste herborisant aux Combes de Biaufonds et aux marais de la Chaux-d'Abel, et Jean-Jacques prenant, sous le patronage de Gagnebin, le goût des sciences, qui devait lui sourire et le consoler dans sa vie d'exil ? »

On ne peut songer sans émotion à ces heures passées dans les grandioses solitudes des gorges et des vallées du Jura ; quelles douces joies durent y goûter ces deux hommes, quels propos remplis d'observation ils durent y échanger, l'un se laissant aller à toutes les émotions que la vue de la nature faisait naître en lui, savourant les effluves des arbres, des rochers et des eaux, s'abandonnant à eux, comme il l'a raconté avec une éloquence qu'on n'a pas dépassée, dans sa lettre à M. de Malesherbes ; l'autre scrutant, sondant les mystères de la vie végétale et animale, avec cette joie que seuls connaissent les chercheurs.

Douces heures, aimable union de la poésie et de la science, pourquoi Jean-Jacques ne vous a-t-il pas immortalisées dans une de ses pages ? Les mots sont-ils peut-être impuissants à rendre le charme intime dont vous inondez les cœurs ?

A. BACHELIN.

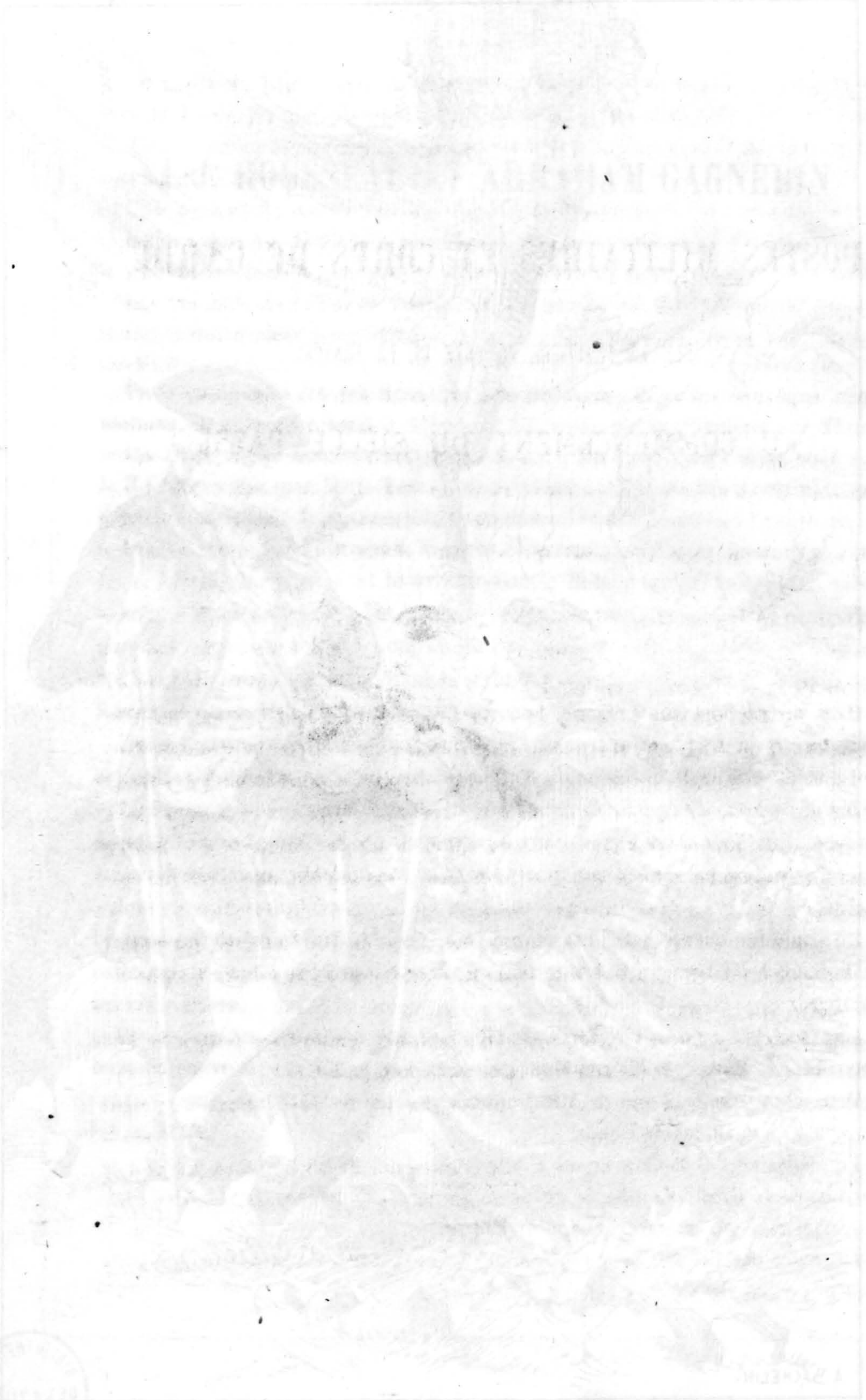
MUSÉE NEUCHATELOIS



A. BACHELIN.

J. J. ROUSSEAU & ABRAHAM GAGNEBIN.





POSTES MILITAIRES ET CORPS DE GARDE

SUR LA FRONTIÈRE DU CÔTÉ DE LA FRANCE

AU COMMENCEMENT DU SIÈCLE PASSÉ

Dans un rapport que présenta le 7 décembre 1701 David Calame, ensuite d'une visite qu'il fit par ordre du Gouverneur « de tous les postes que l'on doit garder, en cas de nécessité ou d'allarme, depuis Boinoud le long des frontières des terres d'Erguel et de la Franche-Comté jusqu'à Ste-Croix, » nous trouvons quelques détails qui, dans un moment où des brigades de l'armée fédérale sont échelonnées sur nos frontières, présentent une certaine actualité.

Un capitaine occupait avec sa compagnie, forte de 100 hommes, les postes de Boinod, les Loges, le Bas-Monsieur, la Ferrière et le bas de la Combe de Valanvron.

Une seconde compagnie, forte de 108 hommes, gardait les postes du Valanvron, des Bulles, la Maison-Monsieur et la Sombaille.

Deux compagnies, l'une de 100 hommes, l'autre de 179 hommes, avaient leur poste à la Chaux-de-Fonds.

Le capitaine des Eplatures, avec une compagnie de 99 hommes, gardait le chemin de la Grand-Combe, le corps de garde des Eplatures, la rive des Plaines, chez Robert, chez la Calame et Moron.

Le maire des Brenets avec 69 hommes avait la garde de la Neuve et Vieille Colice, du bas des Brenets et des Goudebas.

Le maire du Locle, avec sa compagnie, forte de 130 hommes, occupait le bas du Locle, les Malepierres et le chemin de la Rançonnière.

Trois compagnies du Locle, chacune de 100 hommes, occupaient le Locle et formaient la réserve.

Une compagnie de 55 hommes gardait le Chuffort.

Une compagnie de 67 hommes avait son poste au Crosot.

Une autre de 109 hommes gardait le Cachot et la Châtagne.

Les hommes de la Sagne formaient 3 compagnies dont l'effectif n'est pas indiqué, qui avaient pour mission de se rendre à la Ferrière et à la Chaux-du-Milieu.

Trois compagnies, l'une forte de 109 hommes, les deux autres de 100 hommes, étaient de réserve.

Une compagnie forte de 100 hommes occupait le poste de la Moletat.

Une autre compagnie de 140 hommes, composée des gens de la Brévine, gardait cette localité, l'Escrena et Brazel.

Une compagnie des Bayards forte de 120 hommes occupait le poste du Preysa et les Jordans.

Une compagnie des Verrières dite la compagnie du Quartier, forte de 180 hommes, occupait à Meudon le poste d'honneur.

Une compagnie de réserve forte de 60 hommes, occupait le poste de la Ronde ou se portait où le besoin l'exigeait.

Enfin une compagnie forte de 80 hommes occupait les postes du Pré-Jobelin et celui des Bourquins.

La plupart de ces postes avaient un corps de garde, c'est-à-dire un bâtiment spécial destiné à servir d'abri aux milices, mais le rapport duquel nous empruntons les détails qui précèdent, se plaint que la plupart d'entr'eux tombaient en ruine et que les hommes du poste étaient forcés de se réfugier dans les maisons voisines.

Ainsi, au commencement du siècle passé, les localités des montagnes, en évaluant chacune des 3 compagnies de la vallée de la Sagne à 100 hommes, pouvaient au besoin mettre 2600 hommes sur pied, et protéger ainsi la frontière pendant un certain temps d'une manière efficace.

Dr G.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE JANVIER 1871.

La faillite.

Le jour de l'enterrement, le ciel était sombre, le vent d'Ouest soufflait par rafales; les volets grinçaient sur leurs gonds rouillés; la maison retentissait de gémissements lugubres; des plaintes, des soupirs s'exhalaient des cheminées et des fissures du toit. L'épaisse nuée, qui enveloppait la montagne d'un linceul de plomb, ne tarda pas à se résoudre en neige, et les flocons, semblables à des myriades d'insectes affairés et impatients, se précipitèrent en tourbillons dans les vallées et sur les forêts. On voyait leurs escadrons fougueux se poursuivre sur les toits, s'abattre dans la rue, se heurter dans le carrefour voisin, s'envoler dans la campagne, plus rapides que l'hirondelle, ou tomber au pied d'un mur pour ne plus se relever.

C'est alors qu'il fait bon, dans une chambre bien chauffée et bien close, approcher sa chaise du poêle et narguer les intempéries de l'hiver. Le grésillement des flocons chassés contre les vitres ajoute au sentiment de bien-être que l'on goûte près de son foyer. L'homme est ainsi fait, il lui faut le contraste pour aiguïser ses jouissances, et le même appartement, qui lui a pro-

curé cette satisfaction intime, lui paraîtra insipide, dès qu'un rayon de soleil promettra au dehors un autre genre de plaisirs.

Lorsque la neige tombe avec cette abondance, il suffit de peu d'heures pour en étendre une couche de plusieurs pieds sur nos montagnes, sans préjudice des amas formés par le vent dans les endroits abrités, et dont la profondeur est telle qu'un homme debout peut y être enseveli. Lorsque le convoi se mit en route, à une heure après-midi, au son presque insaisissable des cloches, l'ouragan semblait redoubler de violence, et l'air était si rempli de flocons qu'on voyait à peine à la distance de vingt pas. A cette époque, l'office des fossoyeurs n'était pas un jeu; on n'avait pas encore établi le service actuel des corbillards et du personnel attaché aux pompes funèbres; ils tenaient lieu de tout et portaient eux-mêmes le cercueil, malgré la distance et par tous les temps. Le chemin, que le passage continu des piétons maintenait praticable dans les rues, devint invisible dès qu'on eut dépassé les dernières maisons; il fallut se frayer un passage en marchant dans la neige jusqu'aux genoux. Bien qu'il ne fût vêtu que de son frac et du petit manteau de cérémonie alors en usage, André était baigné de sueur. Il songeait avec envie aux ouvriers de son père et à l'atelier qui les abritait. Cette file d'habits noirs saupoudrés de frimas allongeant ses replis à travers la neige, remplissait le cœur de tristesse, et les horlogers, qui se levaient de leur établi pour les voir passer, le front appuyé contre les vitres, disaient en frissonnant: « Pauvres gens! Combien seront malades demain! »

Arrivés près du cimetière, les porteurs hâtèrent le pas pour remplir leur dernier office, mais, sur ce champ du repos, le vent s'était démené avec furie et la surface en était tourmentée comme celle du désert après le simoun. Point de chemin; l'étroit sentier frayé jusqu'à la fosse était comblé; celle-ci aurait disparu sans le toit de planches dont on l'avait recouverte. Jamais ils ne l'eussent trouvée sans l'assistance des fossoyeurs du cimetière, qu'on entrevoyait à peine dans les tourbillons, et dont les signaux leur indiquaient la direction à suivre. Enfoncés jusqu'à la ceinture, les porteurs ne pouvaient avancer qu'en trébuchant; plusieurs fois ils roulèrent avec le cercueil.

— Je n'en puis plus, dit Florian, je ne puis plus respirer, je suis au bout de mes forces. Il faut qu'on nous vienne en aide.

— Mes jambes ne me servent plus à rien, dit un autre; il me semble que je marche dans un lac de plumes; on ne peut s'en tirer qu'à la nage.

— Eh, bien! dit le grand fossoyeur, si je ne sais pas écrire un *verse* comme vous, je peux faire autre chose. A chacun son tour.

En un tour de main il déboucla les courroies, chargea le cercueil sur son épaule, traversa sans broncher l'espace qui restait à franchir et remit son

fardeau dans les mains des employés aux inhumations. Lorsqu'il revint, il dit simplement à ses camarades : « Tout de même j'ai une paire de jambes qui me fait encore bien plaisir. »

Il n'y avait alors, pour abriter l'assistance, pendant le service funèbre fait par le pasteur, qu'un toit soutenu par deux ou trois pans de murs formant portail. C'était beaucoup sans doute, et un vrai progrès sur les localités importantes où, encore aujourd'hui, on chercherait en vain le moindre hangar pour servir de refuge ! Qui dira jamais les maladies, la mort peut-être, dont les germes ont été déposés dans des hommes sains, dans le moment où ils remplissaient un pieux devoir. Lorsqu'on a marché longtemps et lutté contre des difficultés de plus d'un genre, s'arrêter tout à coup et rester immobile tête nue, exposé à toutes les inclémences de l'air et d'une saison rigoureuse, voilà plus qu'il n'en faut pour porter une atteinte irréparable aux constitutions qui ne sont pas taillées dans le granit. Nous plaignons sincèrement les pasteurs et les régents appelés par leurs fonctions à s'exposer ainsi presque chaque semaine, et nous souhaitons que l'esprit public pourvoie d'une manière efficace aux lacunes qui existent encore.

Dès le commencement du service, et avant que le froid ne l'eût saisi, André avait senti que l'on posait un manteau sur ses épaules. Il se retourna vivement et aperçut un gamin qui se retirait et se perdait dans la foule. Tout heureux, il s'enveloppa dans son paletot, arrivé si à propos, et dès qu'il fut libre, il courut après le jeune garçon pour lui demander qui l'avait chargé de cette commission.

- C'est une dame, qui m'a donné un franc.
- Une dame âgée ?
- Non, non, une jeune et joliment belle encore, avec des yeux bleus et des cheveux blonds. Elle m'a dit : tiens, prends cela, et cours chez M. Robert chercher son manteau que tu lui porteras au cimetière.
- Bien ! As-tu un cerf-volant ?
- Non.
- Dès que la neige sera fondue tu verras le beau cerf-volant que je vais te monter.
- Avec la ficelle ?
- Avec la ficelle, la croix fédérale et une queue assortie.
- C'est sûr ?
- Tu viendras le prendre chez moi, et si tu veux, nous le lancerons ensemble ¹.

¹ Lancer un cerf-volant est une des récréations les plus goûtées parmi les enfants de la Chaux-de-Fonds.

En s'acheminant du côté du village, André ne s'inquiétait ni du temps ni de ses compagnons; il avait assez à faire à songer à celle qui venait encore de lui donner une preuve si aimable de sa sollicitude. Elle pense à tout, se disait-il, elle n'oublie rien; son esprit veille comme un bon génie pour faire le bien.

— Dis donc André, dit Florian, où diantre as-tu trouvé ton manteau? Tu ne l'avais pas au départ.

— Si... non, c'est-à-dire, on me l'a envoyé, répondit-il en rougissant avec embarras.

— Quel sabot creuses-tu depuis un moment? As-tu à te plaindre de nous?

— Non, bien au contraire, et je dois vous remercier pour le service que vous nous avez rendu, dit-il au grand fossoyeur; sans vous, nous restions en route.

— Pour dire vrai, j'avais sur le cœur ce *verse*, vous savez, auquel tout le monde a coopéré, sauf votre serviteur, et j'attendais une occasion de montrer mon savoir faire. J'en ai profité. Elle ne pesait rien du tout cette petite, et cela me faisait mal de la sentir si légère.

Après s'être serré la main, ils se séparèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et chacun s'en retourna chez soi.

André s'empressa de quitter ses vêtements noirs, il avala une tasse de thé bouillant que sa bonne mère tenait en réserve à son intention, et reprit sa place à l'établi. Son retour donna le signal de mille questions saugrenues de la part de ses camarades.

— Est-ce que tu te mettrais à souder ces carrures¹ en venant du cimetière? dit Josué Bourquin, qui souleva d'un coup de poing ses lunettes de laiton à la hauteur de son frontal. De mon temps, on laissait l'établi pour le reste du jour.

— Et que faisait-on? dit Célestin, en caressant sa chevelure parfumée à l'essence de rose.

— Tiens, on buvait des bouteilles dans les cabarets, ou bien on attrapait quelque chose du diner d'enterrement, qui était de règle, sauf pour les ladres.

— Ce n'est plus la mode, dit Célestin d'un air pincé, à Neuchâtel, par exemple, cela ne se fait pas.

— Laisse-nous en repos avec tes modes, dit Josué; nos anciennes coutumes n'étaient pas des modes qui changent d'un jour à l'autre au gré d'une marchande de bonnets, ou d'un faquin de perruquier; c'étaient les mœurs de nos *ancestres*. Il appartient bien à un singe comme toi de se prononcer là-dessus.

¹ Pièce de la boîte d'une montre.

Chaque famille respectable tenait à honneur d'inviter tous les parents; on ne regardait pas à la dépense et l'on y consacrait deux cents, trois cents francs, s'il le fallait.

— J'ai entendu dire qu'on se grisait, et qu'on s'administrerait des coups de poings à la fin de la veillée?

— Et puis après, dit Josué en lançant à Célestin un regard oblique. N'étaient-ils pas libres de se secouer un peu si cela leur convenait. Je voudrais bien savoir s'ils faisaient plus de mal, en se donnant quelques bourrades, en bonne amitié, avant de se séparer, que toi, en allant à ton théâtre pour ta perdition en ce monde et dans l'autre. Aurais-tu seulement le cœur et le nerf de te mesurer avec un adversaire qui te montrerait les dents?

— Vous oubliez, dit Célestin avec malice, qu'on tenait aussi à honneur de se ruiner en donnant ces festins malencontreux; c'était un moyen de relever ses affaires ou son crédit. Convenez, père Bourquin, qu'on a bien fait de les supprimer.

— Tu as une manière de raisonner et de dire les choses qui m'échauffe la bile; prends garde à tes oreilles, mauvais serpent.

— Les serpents n'ont point d'oreilles, vous n'êtes pas fort en zoologie. Dis donc, André, étaient-elles jolies les ensevelisseuses.

— Mais oui.

— Elles étaient du moins honnêtes, reprit l'irascible Josué. Ce n'est pas comme tes comédiennes, dont tu viens nous ennuyer tous les jours.... oui, c'est du propre tes comédiennes, ajouta-t-il avec dégoût.

— Allez une fois au théâtre, père Bourquin, et vous pourrez en parler sensément.

— Le bon Dieu m'en préserve, et tu es bien hardi de me faire une telle proposition. Sais-tu où nos pères, qui ont fondé ce village, et à qui on doit cette industrie, source de tant de richesses, sais-tu où ils passaient leurs veillées? A leur établi, à leur bureau et dans leurs familles; c'est ce qui faisait leur force et leur moralité. S'il y avait eu un théâtre alors, il serait mort de misère. Non, on travaillait bien, et l'on s'amusait honnêtement; si l'on voulait boire une bouteille, ou allait dans un cabaret où l'on vendait du vin non frelaté. Tu crois qu'un homme qui veut marcher sur les traces des *ancestres* mettrait le pied dans un théâtre?

— Je demande une robe de ministre et des rabats d'honneur comme récompense nationale décernée au père Bourquin. Je souscrits pour trois batz. Messieurs, la liste est ouverte, dit Célestin avec les gestes d'un charlatan.

— Toi, tu finiras mal, reprit Josué, parce que tu te moques de tout. Courir les cafés, comme tu le fais, perdre ton temps, jouer aux cartes ou au billard

jusqu'à des heures indues, prendre l'absinthe, la demi-tasse, les liqueurs, *gloria* et le reste, est-ce une vie? Je te dis qu'il y a de la *dissolution*, comme dans ton théâtre et dans tes comédiennes. Oui, il y a de la dissolution, c'est la version d'Osterwald qui le dit, et Osterwald en savait plus long que toi. Crois-tu qu'on se laisse duper par ces noms innocents de cafés, de cercles, de brasseries qui, au fond, ne sont que des cabarets. Avant de te vilipender le corps et l'âme, apprends d'abord ton métier, qu'on ne peut parvenir à fourrer ni dans ta tête ni dans tes mains. Tu n'es pas capable de tourner proprement une *lunette*¹, et tu me fais pitié rien qu'à te voir prendre un outil; cela te va comme un équarrissoir dans le pied d'un bœuf, et tu te plantes à l'établi comme un âne sur un laminoir. Du train dont tu y vas, je te donne quatre ans pour nettoyer le bien de ta mère tout en restant aussi lingot qu'aujourd'hui. Si cela t'arrange de tomber à la charge de ta Commune de Neuchâtel, dont tu es si fier, grand bien te fasse! c'est l'histoire d'une foule d'autres qui ont commencé comme toi.

— Qu'entendez-vous par *rester lingot*? dit Célestin exaspéré. Je veux savoir si vous m'insultez.

— Va le demander au patron, je ne suis pas ton dictionnaire.

Un grand éclat de rire parcourut l'atelier.

— Bravo, père Bourquin, dit une voix; en voilà un qui est *repassé*.

— Et *remonté*², dit une autre.

— Mieux que cela, *remouché*, dit une troisième.

Et les rires de recommencer de plus belle.

Cependant, André ruminait une idée qui ne laissait pas de le rendre perplexe; il voulait avertir son père du changement de vocation qu'il méditait; mais, prévoyant une lutte pénible, il se mettait martel en tête pour trouver le moyen de le convaincre et de l'engager à adopter ses plans. C'était chose convenue et notoire qu'il devait succéder à son père et prendre la direction de l'atelier. Il savait à peine marcher quand cette décision avait été prise d'une manière irrévocable; on avait dit: « André sera monteur de boîtes et chef de la maison, » sans s'inquiéter de ses aptitudes ni de ses goûts. C'était à lui à s'arranger en conséquence, comme l'enfant à qui on donne une paire de souliers qui n'ont pas été faits sur sa mesure; de gré ou de force ses pieds doivent se mouler sur la chaussure. L'énumération des carrières manquées par la faute des parents qui ont cru faire le bonheur de leur famille, formerait un long martyrologe. Le changement qu'André allait proposer à son père

¹ Le cercle qui entoure la boîte.

² *Repasser* une montre c'est mettre le mouvement en état de marcher. On le *remonte* après le dorage.

devait donc apporter un bouleversement complet dans l'économie de la maison. Il ne se doutait guère de la fragilité de cet édifice qu'il croyait établi sur des bases immuables.

Lorsque le jour commença à baisser, entre trois et quatre heures, il se dirigea, le cœur bien angoissé vers le cabinet du patron. Un triste spectacle l'attendait. Le premier son qui frappa ses oreilles, dès qu'il eut mis le pied dans ce sanctuaire réservé, ce fut un sanglot qui partait d'un coin obscur. Il tressaillit, et resta immobile. Son père, assis à son bureau, dans une pose affairée qu'il ne lui avait jamais vue, ne se retourna pas, mais d'une voix gutturale demanda :

— Qui est là ?

— C'est moi, mon père.

— Que veux-tu ?

— Je voudrais te parler.

— M'apportes-tu encore de mauvaises nouvelles ? Il me semble que cela va bien ainsi.

Un nouveau sanglot se fit entendre ; il vit alors sa mère accroupie au coin du poêle, sur une chaise basse, la tête dans ses genoux, et pleurant avec tant de violence que tout son corps tremblait, comme dans une attaque de fièvre.

— Papa, maman, qu'avez-vous ? demanda André avec inquiétude.

— Ruiné, dit le père, de cette même voix rauque qui déchirait le cœur de son fils ; ruiné ! je suis un homme perdu !

— Ton oncle fait faillite, dit la mère, nous sommes compromis pour cinquante mille francs, tout ce que nous possédons.

— Il paiera, j'espère, dit André ; sa position ne doit pas être si mauvaise.

— Le déficit est considérable au contraire, reprit la mère avec violence ; depuis quinze ans, je m'oppose de toutes mes forces à ces prêts, à ces cautionnements ; j'avais la certitude que nous serions les victimes d'une exploitation indigne. On voit si je me suis trompée ; le bien que nous tenons de nos parents, et les petites épargnes amassées à force de travail et de privations, tout cela est devenu la proie d'un coquin sans honneur ni conscience, d'un égoïste qui aurait écrasé le monde entier plutôt que d'imposer le moindre sacrifice à ses fantaisies et à ses goûts dépravés.

— Tâche de te contenir, je t'en prie ; c'est mon frère.

— Il faut pourtant qu'on me laisse dire une fois la vérité. Si du moins cet argent avait été utile, s'il avait été employé à une bonne œuvre, je me consolerais de le perdre, mais dépensé comme il l'a été par ce misérable, je le regrette amèrement, je le regretterai toujours.

— Et sans doute je puis compter sur des reproches éternels ?

— Non, mais il est dur, il est affreusement dur de se voir dépouiller comme nous le sommes aujourd'hui. Ne sommes-nous pas volés comme au coin d'un bois par des brigands. Ce qui me tourmente c'est l'avenir de nos enfants, des deux petits surtout. Que deviendront-ils maintenant que nous voilà sans ressource.

— En définitive, mon père, quelle est la situation, qu'est-ce qui nous attend?

— La voici en deux mots : J'ai prêté à mon frère dans l'espace de quinze ans, vingt-deux mille francs, et je l'ai cautionné pour une somme de vingt-huit mille. Je suis informé qu'il est hors d'état de rembourser cette dernière somme; il faut donc payer. Or, de deux choses l'une, ou bien je deviens débiteur au même titre que mon frère, moyennant caution solide, et l'intérêt annuel; ou bien je dois livrer les écus sans retard. Dans ce dernier cas, ma perte est sans remède, parce que je serai forcé de vendre l'atelier et tout ce qu'il contient.

— Comment l'atelier? dit André en bondissant.

— Mon pauvre ami, dit le père, en essayant de sourire, au lieu d'être patron, tu seras ouvrier et moi aussi; nous irons chercher du travail ensemble. Mais, quoi qu'il arrive, fuis les dettes et ne signe jamais un cautionnement.

Cette catastrophe soudaine avait ébranlé l'âme du jeune homme; la ruine est une chose terrible, et il faut être fortement trempé pour accueillir cette épreuve sans sourciller. Si le coup est sensible pour un homme seul, combien n'est-il pas plus cruel quand il frappe les êtres chéris auxquels on voudrait épargner les atteintes les plus légères, et faire un ciel toujours serein. André comprenait les tortures qui déchiraient le cœur de son père, il aurait voulu les adoucir et ne savait où puiser des consolations, tout semblait crouler autour de lui. Mais ce qui lui causait la douleur la plus cuisante, c'était l'idée de voir cet homme honorable, à son âge, réduit à heurter de porte en porte pour demander de l'occupation. Cette pensée le brûlait comme un outrage et son cœur se révoltait.

— Ne perds pas courage, mon père, dit André en lui sautant au cou, nous trouverons des appuis qui nous aideront à sauver l'atelier; c'est le pain de la famille, et le moyen d'élever mon frère et ma sœur. Tu abandonnerais sans les défendre, tes cisailles, tes pinces et tes vieux gants, toi qui sais si bien couler un lingot d'argent?... .. Ecoute, dit-il d'une voix câline, j'ai rêvé que tu restais patron, que l'atelier passait à Lucien et que je devenais graveur. Que dis-tu de cet arrangement?

— J'y ai pensé cent fois, mais comment payer ton apprentissage? A moins d'être *assujetti* pendant quatre ans.....

— Tu ne t'opposes donc pas à ce changement de carrière?

— Hélas! c'est un rêve! je ne vois aucun moyen de le réaliser.

— Nous verrons, père, nous verrons. Allons, maman, ne pleure pas, c'est au tour des enfants à vous soutenir, à vous encourager. Vous l'avez fait assez longtemps à notre égard.

— Que les jeunes gens sont heureux, murmura M. Robert, quelle que soit l'heure présente, l'espoir les soutient, l'avenir leur sourit, c'est la foi qui transporte les montagnes.

Sur ces entrefaites, Lucien et Fanny, les cadets, entr'ouvrirent la porte.

— Maman, dit la jeune fille, le souper est prêt, c'est nous qui l'avons préparé. Voyant que tu ne venais pas j'ai fait le feu et Lucien a mis la table.

— Merci, mes enfants, dit la mère en reprenant son calme, vous avez été bien sages. Venez, dit-elle à son mari et à André, allons essayer de manger.

Quelques heures plus tard, lorsque les ouvriers furent partis, M. Robert entra dans l'atelier désert avec la disposition d'esprit d'un homme qui s'est préparé à la mort et qui vient répéter les préliminaires de son exécution. Cette salle noircie portant l'empreinte du travail, les outils, les engins, dont chacun avait son histoire, qui lui rappelaient mille souvenirs, tout lui retraçait des jours de paix, de sécurité, de douce confiance. Maintenant cette sécurité était anéantie, il fallait se séparer de ces vieux serviteurs, les vendre aux enchères, et les voir passer en d'autres mains. Lui-même devait servir les autres après avoir commandé si longtemps. « Que fera-t-on de moi, » disait-il, en regardant ses mains que l'émotion faisait trembler; « voudra-t-on de moi, me trouvera-t-on trop vieux, suranné, rococo? On pourra me reprocher la ruine de ma maison; c'est une belle recommandation pour obtenir un emploi! Et mes ouvriers, mon vieux Josué Bourquin, si attaché à mes intérêts, que deviendront-ils, qui en prendra soin, qui veillera sur eux, sur leur conduite, sur leurs épargnes..... Et mes enfants..... » il ne put achever, les sanglots lui coupèrent la parole.

— Ne dis pas des bêtises, David-Frédéric, dit une voix partant de la fonderie, tes enfants ne seront pas plus malheureux que d'autres, et tes vieux ouvriers n'oublieront pas que tu as pensé à eux au moment de plier bagage.

— Qui est-ce qui parle ici? que me voulez-vous? dit le patron en s'avancant, la chandelle à la main et les yeux hagards.

— As-tu peur de ton vieux Josué? tu me fais des yeux comme des fonds de boîtes; c'est moi parbleu!

— Que fais-tu là?

— J'avais oublié ma pipe, et quand j'ai ouvert la porte je t'ai trouvé en train de débiter un tas d'histoires qui m'ont fait pleurer comme un veau. J'en ai honte, ma parole d'honneur.

— On t'a dit ce qui m'arrive?.....

— Eh! sans doute; tout le monde le savait avant toi.

— Tu en parles à ton aise; cela ne te chagrine pas de quitter l'atelier? Au fait, tu trouveras un meilleur patron et des conditions plus avantageuses..... Tant mieux, je te souhaite le bonheur que je n'ai pas.

— As-tu fini? hein? dévide ton chapelet jusqu'au bout; allons dégonfle-toi, entre amis on ne se gêne pas. C'est vrai que ton gueux de frère ne t'a pas fait la vie douce; mais tu t'es laissé écorcher vif pendant si longtemps sans te plaindre, qu'il t'est permis d'être un peu enragé ce soir? Je voulais tant seulement te dire que nous avons travaillé trop longtemps ensemble pour nous quitter. Tu auras beau me mettre à la porte, je te déclare que je reste; des vieux camarades ne s'abandonnent jamais.

— Mais l'atelier sera vendu, ne comprends-tu pas?

— Combien vaut-il en bloc ton atelier?

— Dix mille francs avec les outils et les fournitures.

— Bien, cela fait quelque chose comme 7000 livres de Neuchâtel; moi qui n'ai pas l'avantage de jouir d'un frère pour en être plumé, j'ai justement cela quelque part en papiers dans ma bible, et le reste en écus de six livres dans une vieille botte au fond d'un coffre à la chambre haute. Tu peux en user à ta guise; les veux-tu ce soir? ou bien je me fais acquéreur à la condition que rien ne soit changé entre nous, et que tu me laisses tourner à l'archet, quand même je reconnais que le tour à *pétale* est supérieur. Ceci entre nous, je me laisserais couper en quatre plutôt que d'en convenir au nez des apprentis.

— Debout, les bras pendants, laissant couler à terre le suif de la chandelle, le patron regardait son interlocuteur, sans pouvoir prononcer une parole; de grosses larmes ruisselaient sur ses joues, une chaude bouffée de reconnaissance monta jusqu'à son cœur désolé.

— Je te savais un brave homme, Josué, dit-il, en lui serrant la main avec énergie, mais je n'attendais pas une telle preuve d'affection. Merci, tu m'as fait du bien plus que tu ne peux le croire, et je me souviendrai de ton offre. Tu m'as rendu le courage, le bon Dieu te bénisse pour ton inspiration.

— C'est donc une affaire réglée. Ouais, je ne savais comment te dire cela, craignant de t'offenser et de recevoir un refus. En retour, donne-moi du feu, ma pipe est justement bourrée; elle va durer jusqu'à la maison. Dormez bien tous. — Et l'honnête Josué, s'enveloppant de son antique surtout, se sauva tout joyeux en s'enveloppant d'un nuage de fumée.

La délivrance.

Le lendemain, dans l'après-midi, un homme demanda à parler à M. Robert. Celui-ci répétait désespérément de longs calculs, sans parvenir à balancer son passif et son actif. Dans l'état d'anxiété et de trouble nerveux où il était, il voyait des créanciers partout; même les établisseurs qui venaient lui commander de l'ouvrage, n'échappaient pas à ses soupçons. Que me veut celui-ci, se disait-il, quelle mauvaise nouvelle m'apporte-t-il? Un homme grand, robuste, ayant dans ses allures un mélange de bourgeois, de paysan, et de coureur de foires, entra d'un pas lourd, mais d'un air délibéré. M. Robert le salua avec embarras, et resta silencieux, n'osant pas commencer la conversation qui devait, selon lui, prendre un tour désagréable.

— Vous ne me connaissez pas? Je suis Waldschnitt, marchand de bois.

M. Robert s'inclina, comme un homme qui attend sa sentence. Il savait que tel était le nom d'un personnage qui faisait de grosses affaires dans le pays. Ses soupçons se confirmèrent et il fut sur le point de tomber à la renverse lorsque l'autre reprit d'un ton assez brusque:

— Vous avez un domaine au Valanvron?

— Faites-moi l'honneur de vous asseoir, Monsieur, et daignez m'accorder du temps....

— Oh! je ne suis pas pressé; si je vous dérange, dites-le, je reviendrai demain.

— Non, je vous demande pardon, mais je me sens un peu incommodé; la chaleur..... je veux dire..... le froid, la saison..... vous comprenez..... les préoccupations.....

— On m'a probablement mal informé, je vous croyais propriétaire du domaine de la *Phia*, dans les Combes du Valanvron.

— Hélas! oui.... continuez, je suis prêt à tout entendre.

Waldschnitt l'examinait, se demandant si le cerveau de son interlocuteur était intact.

— Etes-vous disposé à vendre ce petit bien?

Un gémissement douloureux fut la seule réponse de M. Robert.

— Si vous êtes raisonnable, continua l'autre, nous pourrions nous entendre; de mon côté je suis tout prêt à vous faire des conditions avantageuses; que diable! il faut que chacun vive.

— Je ne sais que vous répondre; ce petit bien me vient de mon père; c'est là qu'il est né; c'est lui qui a planté la plupart des arbres qui s'y trouvent, c'est lui qui aménageait la forêt, qui est fort belle. Tout cela est rempli de souvenirs, je ne m'en dessaisirais qu'à la dernière extrémité.

— Mon affaire à moi c'est d'exploiter les forêts et de vendre le bois en prélevant un honnête bénéfice. Vos scrupules vous font honneur, mais si l'on vous offre un bon prix, payable comptant, en écus..... l'argent guérit bien des contrariétés, c'est un emplâtre souverain pour une foule de blessures.

Ces mots firent dresser l'oreille au patron; un bon prix, de l'argent comptant, c'était ce qui lui manquait, ce qu'il cherchait inutilement. Aurait-il enfin une chance favorable? Jamais il n'avait considéré sa petite propriété comme une ressource importante; dans les partages de famille, elle figurait sous son ancienne évaluation équivalant à environ huit mille francs. Elle rapportait trois cents francs de loyer, ce qui correspondait à l'entretien de trois vaches. Si les prés et les pâturages étaient peu étendus, en revanche il s'y trouvait une forêt peuplée d'arbres magnifiques. Jamais le bétail n'y avait mis le pied; la dent dévastatrice des moutons et des vaches n'avait jamais tondu la moindre brindille des jeunes sapins, ni arrêté leur croissance en les décapitant comme on le voit ailleurs tous les jours. Grâce à sa situation à l'écart, les promeneurs qui, chaque dimanche sortent par essaims de la Chaux-de-Fonds, pour prendre leurs ébats dans la campagne, ne s'étaient pas amusés à mutiler les taillis où les *sapelots* encore délicats se serrent les uns contre les autres pour résister aux éléments. C'était une forêt vierge, où les sapins gigantesques élevaient leurs blanches colonnades jusqu'à cent vingt pieds au-dessus des verts panaches des fougères qui s'épanouissaient à l'aise dans l'humus épais formé de débris accumulés depuis des siècles. Par dérogation aux usages généralement suivis, une condition du bail interdisait au fermier de couper des plantes, soi-disant pour réparer les barrières du domaine, ou pour son affouage personnel. Les murs remplaçant les palissades, on supprimait une des pratiques les plus ruineuses et qui ont le plus contribué à l'anéantissement des forêts.

M. Robert était dans une incertitude dont il ne savait comment sortir. « Ce n'est donc pas un créancier. Si je lui demandais quinze mille francs, se dit-il; au fait, prenons de la marge, ce maquignon saura bien rabattre; il connaît les prix mieux que moi.

— Eh bien! dit l'autre, avez-vous réfléchi? proposez-moi un prix sur lequel nous puissions discuter.

Le patron allait répondre, lorsque la porte s'ouvrit et sa femme entra dans la chambre.

— Voilà M. Waldschnitt, marchand de bois, qui désirerait acheter le domaine de la *Phia*. Es-tu d'avis de le vendre ?

— Est-ce pour en exploiter la forêt ? dit-elle.

— Oui, madame, j'ai reçu une forte demande de bois de marine, et je crois que je trouverais là ce qu'il me faut.

— Cela me ferait de la peine de voir couper ces beaux arbres, dit-elle ; consentirais-tu à les livrer à l'exploitation ?

— Et si je vous en offrais trente mille francs, se hâta de dire l'étranger, pour contrebalancer l'effet de cette observation ; trente mille francs en écus, livrés en passant l'acte.

M. Robert fit un tel soubresaut que sa femme, lui mettant la main sur l'épaule, se donna mille peines pour le calmer. Elle répondit avec une tranquillité feinte :

— Cette affaire nous tient trop à cœur pour la traiter légèrement ; il nous est impossible de conclure aujourd'hui. Nous prenons note de vos propositions et si vous avez l'obligeance de passer dans quelques jours, nous vous donnerons une réponse définitive. N'est-ce pas ton avis ?

Le pauvre David-Frédéric Robert avait la langue collée au palais.

— Entendons-nous bien, dit-il enfin, ne confondez-vous pas ce domaine avec un autre ?

— Voici le plan que j'en ai fait à vue, dit l'étranger en ouvrant son carnet ; le fermier se nomme Charles-Auguste Jacot, c'est lui qui m'a montré les limites de la propriété.

— C'est en règle, dit le patron en respirant avec effort ; — il était pris de palpitations qui menaçaient de l'étouffer.

— La réussite de cette spéculation dépend d'une prompt réponse ; si je ne profite pas de l'hiver pour l'abattage et l'expédition de mes bois, tout est perdu. Pour vous encourager à mener la chose rondement, je porterai mon chiffre à trente-cinq mille, et même, à quarante mille francs ; c'est mon dernier mot. Là-dessus je vous laisse à vos réflexions ; je reviendrai demain.

Une bombe tombant sur la maison et la traversant des combles à la cave n'aurait pas causé aux deux époux une plus complète stupeur.

— Ai-je bien entendu ? dit le patron ; il me prend des bourdonnements dans les oreilles ; n'a-t-il pas dit quarante mille francs ?

— Oui, et tu vas conclure sans retard ce marché qui est pour nous une délivrance.

— Je ne peux pas y croire. Serait-ce bien possible ? Et moi qui allais bêtement lui faire un prix de quinze mille francs, que je considérais comme un chiffre extravagant. Mais si ce Waldschnitt ne revenait pas...

— Il reviendra, sois en sûr, il convoite les vieux sapins qui seront bien surpris de voguer sur la mer après avoir passé tant d'années au Valanvron. Nous paierons les engagements que tu as contractés, l'atelier nous restera et tu ne seras pas obligé de te faire ouvrier dans tes vieux jours.

— Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à Dieu et à mon vénérable père qui a pris soin de cette forêt, nous ménageant ainsi un trésor pour les jours malheureux.

André, qui entra sur ces entrefaites, fut mis au courant de la situation; il ne voulut pas troubler la joie de ses parents, mais il pensait avec amertume à cette futaie admirable que la hache d'un spéculateur allait détruire, et dont le sol dévasté serait revendu à vil prix. C'est ainsi, se disait-il, que des vallons fertiles, ombreux, charmants, ont été rasés, que nos sommets jadis revêtus d'une luxuriante parure ont passé à l'état de crânes chauves et flétris. O mon beau Jura, grâce au besoin ou à la soif d'argent, tu ressembleras bientôt à ces montagnes pelées de la Palestine et de l'Aurès renommées pour leur aridité et pour la poignante tristesse qu'elles inspirent au voyageur.

Le jeune Robert venait lire à ses parents un billet de M. Humbert, qui lui disait : « Si tu as un moment, viens vite, Florian est gravement malade, je le crois en danger. »

— Il faut aller sur-le-champ, dit le père, et s'il faut veiller, je t'autorise à y passer la nuit. Ce pauvre Humbert, qui a perdu sa femme, il y a deux ans, que deviendrait-il s'il perdait encore ce fils.

André fut bientôt chez son ami; il le trouva en proie à une fièvre intense, plus tard le délire se déclara. Ce fut pour lui une nouvelle douleur; mais il cachait son émotion pour ne pas alarmer le père qui ne savait plus que devenir.

— Qu'en penses-tu? lui disait-il à chaque instant, crois-tu sa vie menacée? J'ai fait appeler le médecin, je l'attends avec impatience; et j'ai peur d'ouïr ce qu'il dira. C'est l'enterrement d'hier qui est la cause de son mal. A son retour, il s'est plaint de frissons et quand il s'est couché, il tremblait et ses dents s'entrechoquaient. J'ai manqué de prudence. Je ne devais pas le laisser sortir par un tel temps.

Enfin le médecin arriva; c'était un homme d'une quarantaine d'années, fort original, très instruit, ami de la famille.

— Montrez-moi notre artiste; une lumière ici, vivement, que je lui voie la langue et le blanc des yeux. Le pouls dur; de la fièvre. Auscultons le thorax; bon, le poumon est pris; il ne manquait plus que cela. Si tu n'étais pas un imbécile, tu serais encore à ton établi, doucement occupé à gratter dans l'or comme une poule sur son fumier. A chacun sa vocation; la tienne n'est

pas de grouiller dans la neige et de t'exposer au vent quand tu as chaud. A présent il faut que je te raccommode. Eh bien! on te raccommodera.

— Est-il en danger? dit le père en entraînant le docteur dans la pièce voisine.

— Ce n'est rien du tout, une petite fluxion de poitrine qui sera décidée dans quelques jours. Au moins, avec ça, on ne languit pas; on guérit ou l'on *claque*, on sait bientôt à quoi s'en tenir. Je voudrais finir de cette manière. Nous avons à l'université un professeur petit et chétif, un vrai génie, qui traitait ces affections avec une élégance et un bonheur sans pareils; c'était un plaisir d'attraper une pneumonie pour se faire guérir par lui.

— Docteur, vous me faites frémir.

— Tant mieux, il est très salulaire de frémir de temps à autre. Nous prenons ainsi la vraie mesure des choses et leur juste appréciation. Le bonheur perpétuel et insolent rend les hommes aveugles et absurdes.

Avant de se retirer, il donna des instructions minutieuses et prescrivit des remèdes énergiques qui calmèrent le malade et rendirent les symptômes moins alarmants.

— Dis-moi, André, dit le père, un peu rassuré, tu sais combien je t'aime; si je m'informe de ce qui se passe chez vous, ce n'est pas par curiosité, mais dans le but de me rendre utile.

André lui raconta ce qu'il pouvait confier à un ami, et conclut en disant : nous sommes à peu près ruinés, mais ce qui me console c'est que je puis choisir ma vocation.

Toute la soirée fut consacrée aux soins qu'exigeait le malade. Vers dix heures le mal sembla empirer; la maison à l'ordinaire paisible était singulièrement agitée. A l'étage inférieur, le piano rugissait sous une main frénétique: valse, galops, polkas se succédaient sans interruption; des secousses agitaient les meubles; évidemment les habitants du rez-de-chaussée se livraient à des exercices chorégraphiques. A l'étage supérieur, en revanche, se tenait une réunion religieuse, où l'on distribuait du thé et des gâteaux. On avait prononcé d'excellentes paroles et professé des sentiments évangéliques assurément, mais à en juger par le bruit des pas, le fracas des chaises et des tables que l'on poussait, on paraissait s'inquiéter peu du prochain, du moins de celui qui était au-dessous. L'assemblée la plus spiritualiste, la plus édifiante, produit des impressions diverses sur les assistants; mais pour ceux qui logent au-dessous, il n'y a qu'un sentiment unanime de déplaisir. Cela devient une souffrance pour un malade. C'était le cas de Florian.

Ne prenant conseil que de son impatience, André monta à l'étage supérieur et conjura la maîtresse de céans d'engager ses invités à faire moins de bruit. Cette communication fut accueillie avec aigreur.

— C'est détestable que l'on ne soit pas seulement maître chez soi. Votre ami n'a qu'à passer dans une autre chambre.

— On ne peut y songer, il est gravement malade.

— N'est-ce pas M. André Robert.... ?

— Oui, madame.

— C'est donc votre oncle qui fait banqueroute ?

— Madame....

— Dites à votre père qu'il se prépare à nous rembourser les titres dont il est garant. Est-il en mesure de payer, votre père, hein M. Robert ?

— Oui, madame, et il vous apprendra en outre pour éviter le scandale, à mettre d'accord les principes avec les actions.

Repoussé avec perte de ce côté, il n'osa pas s'adresser aux danseurs du rez-de-chaussée. Il y avait là deux demoiselles à marier. Tous les Waldschnitts du monde ne lui auraient-ils pas répondu, en lui fermant la porte au nez : « Il faut que jeunesse s'amuse et que chacun vive, que diable ! » En redescendant vers son ami, l'indignation grondait dans son cœur, mais il garda pour lui l'outrage qui venait de lui être infligé. Peu à peu tout devint tranquille, et le sommeil étendit son empire sur le vaste village. André veilla jusqu'au matin, et pendant les longues heures de cette nuit d'hiver, il fit des réflexions qui ne furent pas sans influence sur le reste de sa vie. C'est ainsi que se forme le caractère ; pour le tremper, il faut les épreuves, comme pour l'acier il faut le feu et l'eau.

Une semaine s'écoula, lente, fiévreuse, solennelle ; enfin le malade entra en convalescence et le docteur le déclara sauvé corps et biens. André resta fidèlement à son poste d'infirmier, donnant à son ami les soins d'une mère ; et employant ses moments de liberté à copier avec acharnement les plâtres qui ornaient les murs.

C'est ainsi que vingt ans auparavant, son compatriote Léopold Robert, élève graveur à Paris, exécuta au crayon noir un remarquable dessin de la Niobé, pendant qu'il veillait son ami Sandoz, que ses soins ne parvinrent pas à conserver à sa famille¹.

Au bout de ce temps, voyant son fils hors de danger, M. Humbert le cœur rempli de reconnaissance lui dit :

— André, c'est entre nous à la vie et à la mort ; voici ce que je te propose ; pour soutenir ton père durant cette crise, tu continueras à travailler dans l'atelier, mais seulement la moitié de la journée ; l'autre moitié, tu la passeras

¹ Ce dessin, précieux à plus d'un titre, est aujourd'hui la propriété de M. Alphonse Petitpierre, directeur des écoles municipales, à Neuchâtel.

avec nous, en t'exerçant à manier le burin. Je te prends gratis, à la condition que tu restes un bon garçon et que tu sois toujours un fidèle ami de mon fils.

— Cette recommandation est inutile, dit Florian en serrant la main de son ami. Dis donc, André, allons-nous dessiner, graver, faire de l'art avec enthousiasme, maintenant que nous n'avons plus peur du papa!

André, les larmes aux yeux, ne savait comment exprimer sa reconnaissance, M. Humbert venait de lever ainsi les dernières difficultés qui l'entra-vaient.

(A suivre.)

L^s FAVRE.

SECOURS AUX BLESSÉS DE LA GUERRE

EN 1712

Les sentiments humains qui se sont manifestés en Suisse et dans notre canton en particulier à l'occasion de la guerre actuelle, ont fait naître des actes de dévouement, de bienfaisance et de charité que l'histoire enregistrera et mettra en évidence comme ils le méritent. Dans des occasions semblables la Suisse s'était déjà montrée généreuse, mais sa charité ne s'était pas encore pratiquée sur une aussi vaste échelle et dans des proportions aussi grandes. Sans doute que les guerres d'autrefois n'étaient pas aussi meurtrières pour les armées combattantes, mais les conséquences funestes qui en résultaient, étaient peut-être plus générales qu'aujourd'hui. L'absence de moyens faciles de transport et la défense d'exportation des denrées alimentaires, vouaient parfois à la misère et à la famine des pays qui étaient éloignés du théâtre de la guerre. Chaque gouvernement ne se préoccupait que du sort de ses administrés, et ce n'est pour ainsi dire que de nos jours que l'initiative privée a

commencé à organiser des comités de secours en faveur des victimes de la guerre. Dans le début ces comités ne s'occupaient que de leurs compatriotes; aujourd'hui leur champ d'activité bienfaisante s'est agrandi et s'étend sur les malheureuses populations de pays lointains ravagés par la guerre.

Au commencement du siècle passé, nous voyons encore les communes seules venir en aide et prêter secours à leurs ressortissants victimes de la guerre. Cependant en 1712, après la guerre de Toggenbourg qui fut funeste aux troupes du contingent neuchâtelois ¹, le Conseil d'Etat ordonna une collecte générale dans toutes les paroisses du pays, pour soulager les blessés et indemniser les veuves et les orphelins de ceux qui étaient morts pendant la guerre.

Voici quel fut le résultat de cette collecte qui eut lieu les dimanches 13 et 20 novembre 1712.

| | |
|--|----------------------|
| Neuchâtel donna L. 990. 11. 6, soit | fr. 555 ² |
| Hauterive, » L. 35. 3. 9 | » 49 |
| Lignièrès, 3 écus, 13 batz $\frac{1}{2}$ | » 43 |
| Couvet, 16 écus et 6 batz | » 48 |
| Travers et Noiraigue, L. 55. 11. 3 | » 32 |
| Verrières et Bayards, L. 39. 4. 6 | » 21 |
| Locle, L. 105 | » 59 |
| Chaux-de-Fonds, 9 écus blancs | » 39 |
| Planchettes, L. 34. 7. 4 | » 29 |
| Bevaix, 2 écus, 27 sols et 47 batz | » 15 |
| Saint-Aubin, L. 63. 9 | » 36 |
| Bôle et Rochefort, L. 15. 9 | » 9 |

Les paroisses de la Côte, celles de Boudry, Colombier, Vaumarcus, Boudévilliers et Coffrane figurent en blanc dans le rôle des paroisses. Tribolet ³ suppose que ces paroisses avaient pourvu d'elle-mêmes aux secours à allouer à leurs ressortissants.

Il est curieux d'examiner en détail le bordereau de cette collecte. On peut jusqu'à un certain point juger du degré de libéralité et de la richesse publique à cette époque.

¹ V. *Musée neuchâtelois*, 1863. Pag. 115 et 319.

² En réduisant en monnaie de notre époque, nous avons fait des chiffres ronds, comptant la fraction pour un entier.

³ Tribolet. *Histoire de Neuchâtel et Valangin*. p. 55.

On trouva à Neuchâtel dans les sachets :

- 4 Louis d'or à 114 batz, soit fr. 16.
- 62 Ecus blancs en argent, l'écu blanc valant 30 batz ou fr. 4,20.
- 3 Ecus de France à 31 batz.
- 2 Paquets de 5 écus blancs chacun.
- 33 Ecus blancs de monnaie en 37 paquets.
- En monnaie diverse, 30 livres faibles.
- Le sachet de la paroisse allemande contenait 36 livres, 6 deniers, soit fr. 20,40.

Au Locle qui à cette époque était, après Neuchâtel, la localité la plus importante du pays, on trouva dans les sachets 90 livres faibles. M. Huguenin, conseiller d'état, ajouta à cette somme 2 écus blancs, soit fr. 8,40. On espérait, dit la lettre d'envoi, que le montant de la collecte irait au delà.

La Chaux-de-Fonds contribua à l'œuvre de bienfaisance par 270 batz, soit 9 écus blancs, ou fr. 39. Cette localité n'occupait pas alors par sa population et son industrie le premier rang dans le pays.

Couvet donna 16 écus et 6 batz, soit fr. 48. Cette commune s'était distinguée dans cette guerre. Le pasteur Vattel recommandait dans sa lettre d'envoi les parents d'un Perregaux tué dans la guerre. Ce garçon, disait-il, était leur seul soutien et avait une bonne vocation, il gagnait chaque année 30 à 40 écus (l'écu de Neuchâtel = 20 batz) ¹.

Travers et Noiraigue se montrèrent larges et généreux en donnant fr. 32. Le pasteur Marquis écrivait: « Quelques-uns des soldats de ces communes, blessés ou malades, demandent à participer à ces charités. J'aurais souhaité que la somme eût été plus considérable, mais les paroissiens de cette église ne sont pas des plus commodes (aisés), et je vous assure que n'ayant reçu absolument que ce que le peuple a donné, j'ai été surpris moi-même qu'elle se fût seulement montée si haut. »

Le pasteur des Verrières envoya le produit de la collecte faite dans cette paroisse. Verrières donna 19 livres 4¹/₂ gr., et Bayards récemment érigé en paroisse, contribua pour une somme de 20 livres faibles. « A la vérité ce n'est pas beaucoup, dit le pasteur Chédel, mais dans ce temps nous avons quantité de personnes travaillant hors de ce lieu qui n'ont rien contribué, et d'autres qui avaient mis des hommes à leur place, quoique commodes, d'autres dans la pauvreté qui sont en grand nombre ceux-ci. »

Dans le sachet de la paroisse de Bevaix on trouva 1 écu neuf de France

¹ Ainsi au commencement du siècle passé on considérait comme bonne une industrie qui rapportait fr. 100 à 120 par an.

(fr. 4[»]35), un autre écu (fr. 4) et une pièce de 15 sols (74 c.), une pièce de 12 sols (59 c.) et en monnaie 47 batz.

Le pasteur de St-Aubin, en envoyant le produit des dons, ajoutait: « De cette paroisse il en est resté trois morts. Un de Gorgier qui a laissé une pauvre vieille mère sans bien; un autre de Montalchez qui a aussi laissé une pauvre vieille mère infirme, avec un veuve également destituée des biens de ce monde. Enfin un jeune garçon de Sauges qui servait de père à ses frères et sœurs, dont il y en a deux en bas âge, et entre ceux-ci nous en avons plusieurs qui pour avoir été faits prisonniers de guerre, ont perdu leurs armes, dont il sera juste de les récompenser de quelque manière à cause de la pauvreté de la plupart d'entr'eux. »

La collecte produisit L. 2166 faibles, ce qui représente une somme de fr. 1225, monnaie actuelle, mais que l'on doit multiplier par 5¹ pour pouvoir la comparer aux dons faits pendant la guerre qui vient de se terminer. Comme la population du pays était à cette époque d'environ 36000 âmes², les secours furent donnés dans la proportion de 17 centimes (valeur actuelle de l'argent) par tête de population.

Lorsque nous connaissons le chiffre total des dons versés pour les victimes de la guerre, entre les mains du Comité international neuchâtelois pour les secours aux blessés et entre celles des associations poursuivant le même but, nous aurons le terme de comparaison entre le degré de bienfaisance actuel et celui qui animait nos ancêtres en 1712. D^r G.

¹ Le prix du pain valait au milieu du siècle passé, entre 5 et 8 kreutz la livre.

² En 1750, lors du premier recensement, la population totale du pays était de 36,300 âmes (Mairie de Neuchâtel 4701; mairie du Locle 2536, mairie de la Chaux-de-Fonds 2600, Travers 1933, Verrières 2656, Bevaix 507, Lignières, 334, etc.)

LA CAVERNE OU BAUME DU FOUR

(TEMPLE HELVÈTE)

Il y a quelques années, la caverne du Four n'était guère connue que des pêcheurs et des bûcherons de l'Areuse. Elle est aujourd'hui fréquentée par tous les amateurs de la grande nature, et sa popularité ne peut manquer d'aller en augmentant, à mesure que son accès, jusqu'ici très difficile et dangereux, sera rendu plus facile.

La caverne du Four est située dans la dernière gorge que l'Areuse traverse avant de gagner le plateau de Trois-Rods. La gorge ou cluse est ici tellement étroite et profonde, les rochers sont si abrupts qu'il n'y a pas moyen d'atteindre la caverne en remontant la rivière. On est obligé, pour y arriver, de gagner la forêt de chênes que traverse le chemin de fer Franco-Suisse; en prenant soit le chemin de Trois-Rods à Rochefort, soit le sentier qui, de la gare de Chambrelieu, descend sur la Combe de Peux et le vallon de Ver.

En descendant cette côte abrupte, on est frappé de la manière dont le sol est crevassé et des tassements qui s'y sont produits sur une grande échelle, quoique la roche soit dure et saine. Plusieurs des crevasses pénètrent à une grande profondeur, et il est évident qu'elles ont dû contribuer à la formation des cavités souterraines dont le sol est traversé sur un espace considérable. Ce sont là évidemment des conditions favorables à la formation de grottes et de cavernes.

La caverne du Four est remarquable à un double point de vue, 1° en elle-même, comme excavation naturelle dans un massif de rochers très durs et compacts, et 2° sous le rapport archéologique, par les débris des anciens âges qui y sont enfouis.

LA CAVERNE AU POINT DE VUE NATUREL OU GÉOLOGIQUE

Pl. I.

Comme excavation rocheuse, la caverne du Four diffère notablement de toutes les autres cavernes de notre canton, par le fait qu'elle est largement ouverte sur la face du rocher et qu'elle se resserre vers le fond, présentant ainsi la coupe d'une vaste mansarde. Comme les côtés sont également surbaissés, de manière à décrire un arc de cercle, il n'était que naturel que l'on y vit l'image d'un immense four à pain ou four banal ; de là le nom de *caverne ou grotte du Four*. C'est, en d'autres termes, une sorte de vaste niche offrant un abri commode dès l'entrée, au rebours des autres grottes, qui n'ont le plus souvent qu'une ouverture insignifiante, tandis que les grandes voûtes se trouvent à l'intérieur ; telles sont chez nous la grotte aux Fées, la grotte de Cotencher, la grotte de Ver et surtout la grotte de Bourguet¹. Toutes ces grottes se composent de séries de cryptes communiquant les unes avec les autres ; ce sont des espèces de boyaux, tantôt élargis, tantôt resserrés, qui s'enfoncent dans le flanc des montagnes, ordinairement le long d'une fissure ayant servi de dégorgeoir à quelque torrent souterrain et intermittent. Ici le nom de grotte est évidemment lié à l'idée de souterrain². Il en est tout autrement de celle du Four ; aussi est-ce à dessein et pour en mieux faire ressortir le caractère, que nous la qualifions de *caverne* ou *baume*, bien qu'elle soit aussi désignée comme les autres sous le nom de grotte³.

¹ Cette grotte, la plus belle et la plus spacieuse de toutes, a été découverte lors de la construction du chemin de fer ; elle est quelquefois signalée sous le nom de « grotte du chemin de fer ». Nous proposons de la désigner sous le nom de *grotte de Bourguet*, en l'honneur du premier géologue neuchâtelois.

² Nous nous proposons de publier prochainement une notice sur la classification des grottes du Jura.

³ Peut-être conviendrait-il même de donner la préférence au nom de *baume*, qui paraît correspondre plus exactement à l'espèce de cavité que nous avons en vue. Nous l'aurions fait avec d'autant plus de plaisir que ce nom d'origine celtique, est assez usité chez nous et qu'il se retrouve non moins fréquemment dans les cantons voisins de la Suisse allemande sous la forme de *Balm* (Balmberg, Balmfluh). Mais il est à remarquer que si le *balm* a conservé chez nos voisins sa signification de niche ou abri, il n'en est plus de même dans

MUSÉE NEUCHATELOIS



A. Bch.

La Caverne du Four. (Temple Helvète).

d'après M. O. Huguenin.





The main body of the page contains several paragraphs of text, which are also extremely faint and illegible. The text is arranged in a standard block format, with some lines appearing to be indented. The overall appearance is that of a scanned document where the original text has been lost or is too faded to be read.

Cette distinction se justifie aussi dans une certaine mesure au point de vue esthétique. Ici, dans la caverne du Four, rien de caché, rien de mystérieux. Une fois que l'on est parvenu à gravir les déblais qui sont entassés à l'entrée de la caverne, on se sent au large, on respire à l'aise dans cette vaste halle largement ouverte et doucement éclairée par la lumière tempérée de la cluse. On éprouve même du plaisir à se promener sous cette voûte haute de plus de 30 pieds, et sur ce plancher qui n'a pas moins de 200 pieds de long, sur 70 pieds de large. J'en sais d'autres qui ont passé de longues heures à observer les effets de lumière sur les rochers moussus de la rive opposée, toute en écoutant le bruit des rapides au bas du talus.

Les bancs calcaires qui forment les murs de la caverne se dessinent comme de grandes corniches entassées les unes au dessus des autres et reliées çà et là par des coulées de stalactites que l'imagination se représente volontiers comme des colonnes destinées à supporter la voûte¹. Ce qui en augmente encore le charme, c'est qu'elles sont tapissées d'une sorte de lichen à teinte rose, d'un effet des plus gracieux. Au toit sont suspendus les restes de festons stalactitiques qui étaient autrefois beaucoup plus nombreux, mais que l'on a détachés pour en border les plates-bandes de quelque propriété particulière, privant ainsi un lieu de récréation publique de l'un de ses plus beaux ornements.

Derrière la colonne du milieu se trouve l'entrée d'une véritable grotte, irrégulière, obscure, dans laquelle on ne pénètre qu'en rampant. Quelques personnes nous assurent s'y être avancées, le flambeau à la main, jusqu'à une cinquantaine de pieds. On y a trouvé des ossements et quelques fragments de poterie. Mais on se tromperait en voulant y voir la partie essentielle de la caverne, le sanctuaire dont la halle ne serait que le parvis.

Enfin n'oublions pas de mentionner que ce sont les mêmes grands bancs de roc formant le toit et la voûte de la caverne, qui simulent, en se projetant sur le flanc gauche de la caverne, le profil d'une figure humaine, à l'instar de

le Jura vaudois et neuchâtelois, où il signifie plutôt un trou vertical ou une cave naturelle. Nous n'avons jamais entendu appliquer le nom de baume à la caverne du Four. En revanche, la cavité dans laquelle on a découvert la tête d'élan près des Verrières est qualifiée de baume.

Si nous avions qualité pour empiéter sur le domaine de l'académie française, nous lui proposerions de sanctionner la différence que nous faisons ici entre la *grotte* et la *caverne* ou baume. On pourrait aussi qualifier la caverne du Four de « temple », en se fondant sur son aspect imposant et sur ses reliques. On verra plus loin qu'il ne serait que conforme aux données archéologiques d'en faire un temple helvète.

¹ On voit deux de ces coulées dans la planche ci-contre, l'une au milieu, l'autre sur la droite.

celle que l'on admire sur les rochers du Doubs, et dans laquelle l'imagination de quelque touriste s'est plu à retracer les traits du druide que l'on suppose avoir au temps jadis officié dans ce lieu.

Que si maintenant nous voulons nous rendre compte de cette forme particulière de la caverne du Four, il ne sera pas indifférent de se rappeler qu'elle appartient à une formation géologique particulière. Tandis que toutes les autres grottes du Jura neuchâtelois sont à peu d'exception près, creusées dans la *jaluza*, qui est la partie tendre du roc ou calcaire jurassique supérieur, appelé aussi portlandien, la caverne du Four se trouve dans un terrain un peu plus récent, dans ce calcaire blanc qui, à Neuchâtel, est connu sous le nom de « marbre bâtard » faisant partie de cet étage géologique qui a son type sur les flancs de Chaumont et que j'ai appelé *l'étage valangien*. Or comme ce calcaire est très dur et moins sujet à se décomposer sous l'action des eaux souterraines, il faut, pour qu'il donne lieu à des excavations, que ses assises inférieures, qui sont plus friables, viennent affleurer sur un escarpement. Si celles-ci ne sont pas protégées par des éboulements, elles se décomposent à la longue, les masses compactes qui reposent dessus s'éboulent, et il en résulte de vastes niches, des excavations à l'instar de celle du Four. Ces sortes d'excavations ou de baumes sont en général assez rares chez nous. Il en existe cependant quelques exemples, au pied des crêts valangiens, qui se trouvent dans les environs de notre ville, mais ils sont moins complets, souvent même rudimentaires, témoin la caverne au pied de la Roche de l'Ermitage.

Le fait qu'il existe des stalactites dans la caverne du Four indique cependant que l'eau y a joué son rôle, à une époque peut-être fort ancienne, alors que le climat était plus humide et que les eaux circulaient en plus grande quantité dans l'intérieur de la montagne, favorisées par les crevasses et les ruptures que nous avons mentionnées plus haut.

Les quartiers de roc qui sont entassés à l'entrée de la caverne et que l'on remarque sur le premier plan de notre dessin proviennent, selon toute apparence, des derniers éboulements. Ils frappent et imposent par leurs dimensions et par les idées de secousse et de bouleversement qu'ils évoquent; mais, au total, ils nuisent à l'effet de l'ensemble et la caverne ne pourrait que gagner à en être débarrassée.¹

Ajoutons encore que le sol de la caverne est couvert d'une épaisse couche

¹ On s'était demandé s'il n'y aurait pas lieu de les faire disparaître, en les culbutant dans l'Areuse, mais, après avoir pris l'avis d'hommes compétents, on a dû y renoncer. L'opération aurait été en tous cas au-dessus des forces de la Société d'histoire. Celle-ci se bornera donc à en rendre le chemin un peu plus accessible.

de terre pulvérulente qui atteint plusieurs pieds d'épaisseur. On est tenté, au premier abord, de la prendre pour un dépôt de cendre ; mais après l'avoir soumise à l'analyse chimique, on a dû reconnaître qu'elle n'a aucun des éléments de la cendre. C'est une espèce de poudre calcaire, assez douce au toucher, comme du fin limon, mais en même temps très incohérente et mélangée d'une partie notable de matière organique¹. Comme il n'est pas rare de voir les limons erratiques pénétrer dans les anfractuosités du sol et jusqu'au fond des grottes, on pourrait se demander s'il ne s'agit pas de quelque résidu glaciaire ou diluvien, comme ceux qui sont accumulés au fond de la grotte de Cotencher. Ce serait bien l'explication la plus naturelle, n'était la circonstance que les limons glaciaires ne sont jamais pulvérulents, mais toujours plus ou moins denses, et surtout ne renferment pas de substances végétales. Peut-être la poussière de la caverne du Four est-elle le résultat de la décomposition de quelque couche de calcaire magnésien, mélangé de débris de mousses et de lichens. Il ne nous en coûte cependant pas de faire l'aveu qu'il y a ici matière à d'ultérieures études.

LA CAVERNE AU POINT DE VUE ARCHÉOLOGIQUE

Pl. II.

La caverne du Four n'est pas seulement une curiosité géologique. Ce qui en rehausse encore l'intérêt, c'est qu'elle n'est pas moins remarquable au point de vue archéologique. Dans tous les pays rocheux, les grottes et les

¹ M. le professeur Schwarzenbach, qui a bien voulu faire l'analyse de cette poudre, l'a trouvée composée de :

11,36 de substance organique (détritus de plantes).

0,66 de sels solubles.

83,64 de carbonate de chaux et de magnésie.

4,34 de sable quartzeux.

100,00

La petite quantité de sels solubles dans l'eau (0,66), le caractère neutre de la solution et l'absence complète d'acide phosphorique sont, d'après M. Schwarzenbach, des indices sûrs qu'il ne peut être question de cendres, ce qui serait confirmé par le fait que, dans la substance organique, on reconnaît des traces distinctes de structure végétale. Il est vrai que cette dernière pourrait au besoin avoir été introduite après coup dans la poussière.

cavernes ont servi de refuge aux hommes, après avoir été souvent le repaire des bêtes sauvages. Il ne manque pas de grottes où l'on trouve les débris des uns superposés aux autres, tandis que d'autres, comme la grotte de Cotencher, n'ont conservé que les restes de leurs gigantesques ours, sans que l'homme s'y soit jamais établi en permanence. La caverne du Four a, sous ce rapport, quelque chose de spécial. C'est mieux qu'un repaire ou un abri de l'homme primitif. C'est un refuge, le sanctuaire peut-être d'une race inconnue de l'histoire, mais déjà parvenue à un certain degré de culture.

En tous cas, on ne saurait choisir un lieu plus approprié à un tel but. Aujourd'hui même, on ne l'aborde pas sans être saisi. Il y a dans cette vaste excavation avec ses coulées de stalactique bizarrement façonnées, dans la teinte rosée des lichens qui les tapissent et qui en relèvent l'éclat, dans ces vieux arbres qui garnissent la rive opposée et se penchent sur l'abîme comme pour protéger la caverne, dans ce torrent enfin qui bondit entre les débris de la montagne, quelque chose de sauvage et de sublime à la fois, qui s'empare de vous et vous invite au recueillement. L'on n'a pas de peine à se représenter que ce pourrait bien avoir été quelque lieu consacré.

Si de l'impression poétique, nous passons à l'examen détaillé des lieux, voici ce que nous y trouvons : D'abord une quantité d'ossements, des crânes et des squelettes entiers d'animaux. Ce qui nous a frappé, c'est que dans le nombre il se trouve beaucoup de jeunes animaux, ainsi des agneaux, des veaux, des chevreaux, de jeunes porcs dont le crâne est admirablement conservé, beaucoup de chèvres et de moutons, des lapins, des débris de cheval, des mâchoires de bœuf, plusieurs variétés de chiens dont une très grande, des chats, des cochons de grande taille, des oiseaux, en particulier le coq (avec ses épérons), des oiseaux de proie, des débris de poisson. Ces ossements divers¹ dont M. l'ingénieur Rau possède la collection la plus complète, ont été recueillis dans toutes les parties de la caverne, au milieu de la couche de poussière, aussi bien que dans la grotte qui s'ouvre au fond de la halle, sans que l'on ait jusqu'ici observé aucun triage des espèces selon les lieux.

Les débris de l'ours des cavernes, qui sont si abondants dans la grotte voisine de Cotencher, font ici complètement défaut. On n'y trouve pas non plus l'ours ordinaire dont les dents servaient de parure aux habitants lacustres de l'âge de la pierre. L'on peut dire que les animaux sauvages en général y sont absents ou du moins ne s'y trouvent que par accident. On n'y découvre guère que des animaux domestiques avec quelques ossements humains. Il

¹ Nous espérons qu'il pourra être publié prochainement une liste exacte et raisonnée de toutes les espèces d'animaux de la caverne.

n'est pas probable que des animaux si divers y aient cherché spontanément un refuge. Ils ont dû y être amenés par des propriétaires.¹

Peut-on admettre que la caverne était la demeure, la propriété d'une seule famille, qui y aurait vécu avec ses bestiaux et y aurait enterré ses morts. Nous ne le pensons pas. Un pareil séjour eût été trop incommode, surtout en hiver. On ne voit pas trop non plus comment on y aurait logé le fourrage nécessaire aux bestiaux. D'ailleurs, s'il s'était agi d'un abri permanent, on l'aurait trouvé bien plus approprié et plus commode dans les grottes voisines de Bourguet et de Ver. Il est probable aussi qu'on n'y aurait pas laissé s'entasser autant de débris d'animaux.

Nous sommes bien plutôt portés à considérer la caverne du Four comme un lieu de réunion, où l'on se rendait à certaines époques et probablement dans un but déterminé. Nous essayerons plus loin de rechercher quel pouvait être ce but.

Par contre on nous accordera que ceux qui disposaient d'une aussi grande variété d'animaux domestiques n'étaient plus des sauvages, ni même de simples pasteurs. Ils devaient être aussi agriculteurs, ne fût-ce que pour pourvoir à l'hivernage d'un bétail aussi nombreux. S'il est une chose qui ait lieu de nous surprendre, c'est que l'on soit parvenu à amener des animaux de grande taille dans un lieu pareil. Aujourd'hui on n'y conduirait ni une vache ni un veau, encore moins un cheval. Comment se fait-il que ces animaux y aient laissé leurs ossements ? Nous pensons avec M. Rau, qu'ils n'ont pu y être amenés que de la rive opposée, au moyen de ponts d'arbres que l'on jetait sur la rivière, car rien n'autorise à supposer qu'il soit survenu des modifications dans la configuration du terrain depuis l'époque historique.

Mais les dépouilles de la caverne du Four ne se bornent pas à des ossements. On y trouve aussi une quantité de débris de poterie ; malheureusement ce ne sont que des tessons. Nous en avons vu toute une caisse pleine chez M. l'ingénieur Rau. La plupart sont usés et émoussés, ce qui provient probablement du piétinement des chèvres et des moutons pendant les siècles subséquents. Mais pour être en morceaux, cette poterie n'en est pas moins des plus intéressantes. Il y en a de plusieurs sortes :

1^o De la poterie épaisse, très grossière, à moitié cuite, faite à la main, ayant appartenu à de grands vases, marqués d'empreintes faites simplement avec l'ongle, en guise d'ornement, comme il en existe des amas considérables dans les stations lacustres des différents âges.

¹ Ce n'est que plus tard que la caverne a servi de retraite à des troupeaux de moutons qui y ont laissé une épaisse couche de crotin.

2° De la poterie à pâte plus fine, également faite à la main, mais plus soignée, noire ou grise, par conséquent cuite au feu ouvert, (fragments de tasses et de petits vases).

3° De la poterie de même pâte, mais faite au tour et munie de rainures et de lignes parfaitement nettes et parallèles, comme on ne les obtient pas à la main. C'est de beaucoup la plus nombreuse.

4° De la poterie faite au tour, mais rouge, par conséquent cuite dans des fours, ce qui indique l'influence romaine. Il se pourrait toutefois que cette industrie eût, comme à la Tène, précédé l'arrivée des légions romaines en Suisse.

Mentionnons encore un fragment de bracelet de verre bleu de même nature que ceux qui ont été recueillis en assez grand nombre à la Tiefenau près de Berne et dont on a aussi trouvé plusieurs échantillons dans la « cave aux filles » près de St-Aubin. Ces sortes de parures paraissent avoir eu cours depuis l'époque gauloise jusqu'à l'époque franque.

On a aussi signalé quelques disques en terre qui rappellent les fusaïoles ou pesons de fuseau si nombreux dans les palafittes. Ils ne sont cependant pas assez caractéristiques pour que nous dussions leur prêter une importance réelle. Quelques os longs sont taillés en guise de poinçons.

Enfin il nous reste à mentionner les objets en métal qui sont toujours de la plus haute importance, lorsqu'il s'agit de monuments préhistoriques. Ils ne sont pas très nombreux à la caverne du Four. Nous avons cependant remarqué dans la collection de M. Rau les objets suivants tous en bronze, savoir :

deux bracelets minces sans ornements, en bronze battu.

une fibule en bronze du type des fibules à boudin, telles qu'elles se trouvent abondamment dans les cimetières gaulois.

une épingle en bronze du type le plus simple.

un anneau en fil de bronze ayant les extrémités tordues autour de la tige, de manière à permettre un peu de jeu.

un petit ciseau en bronze semblable à ceux des palafittes.

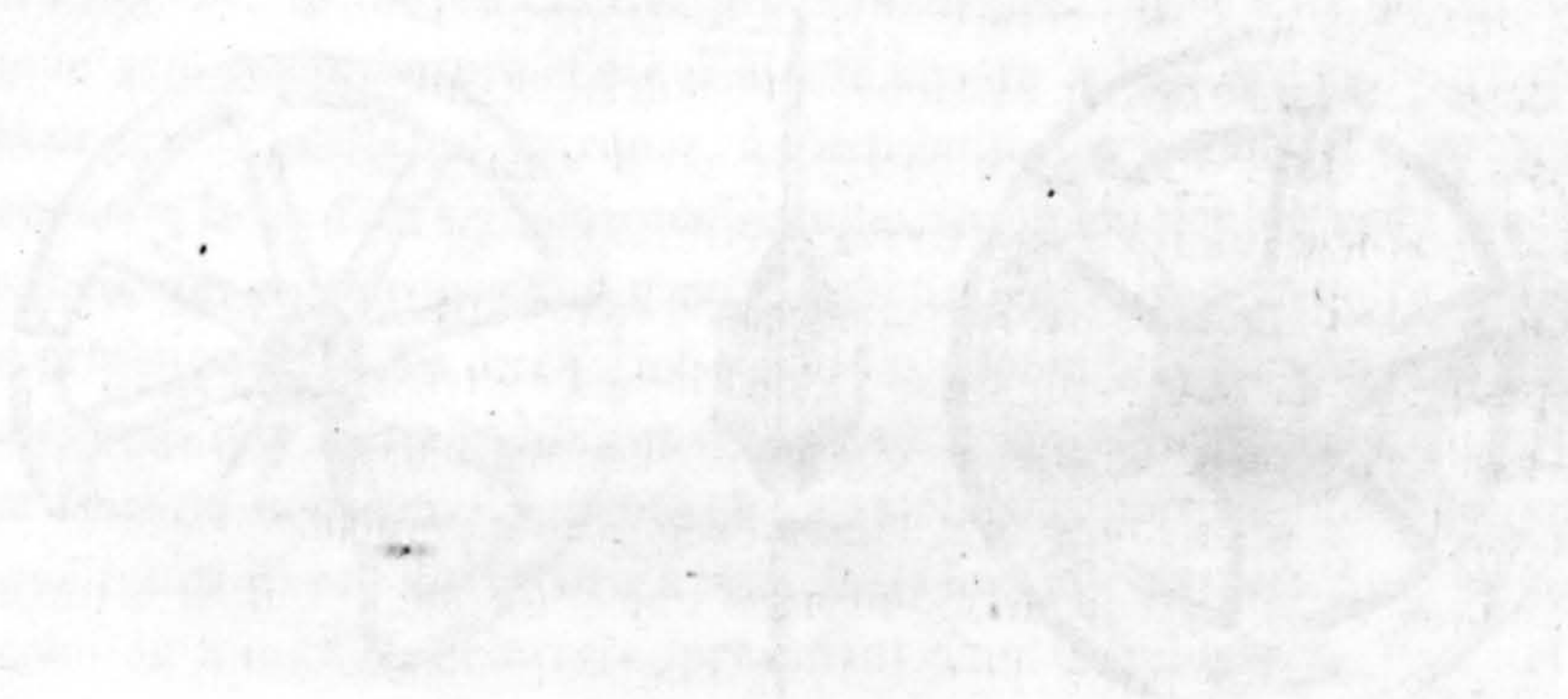
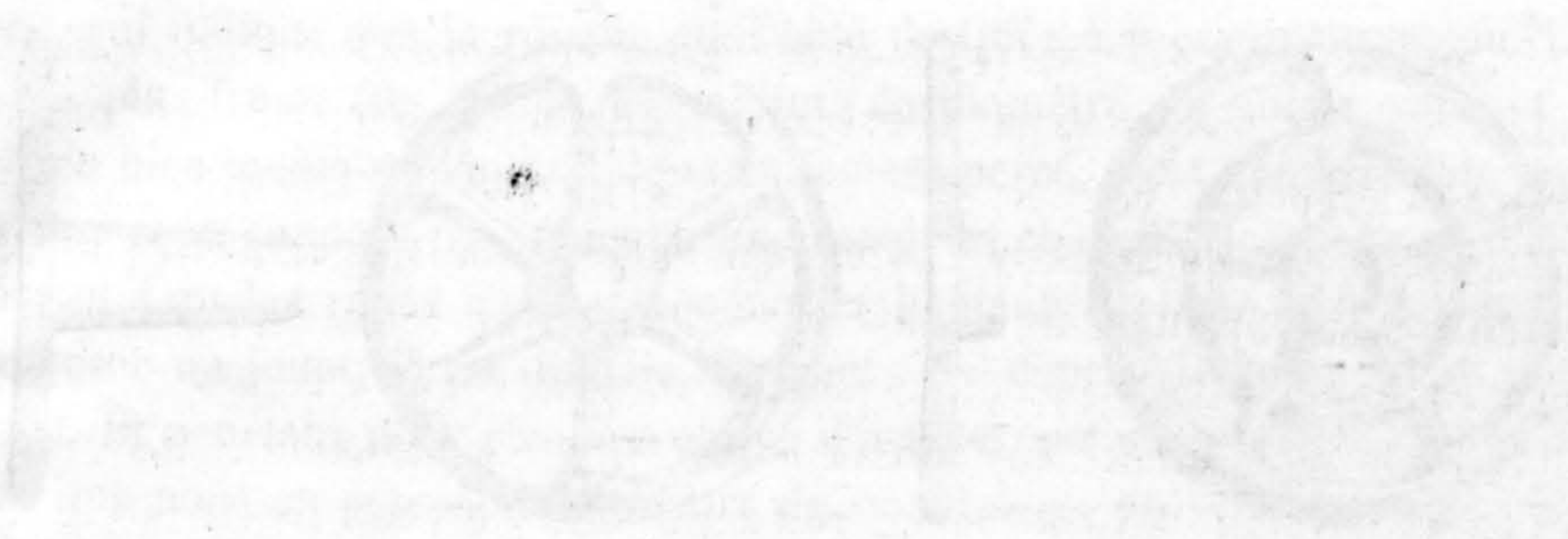
Ce sont là, on le voit, essentiellement des objets de parure.

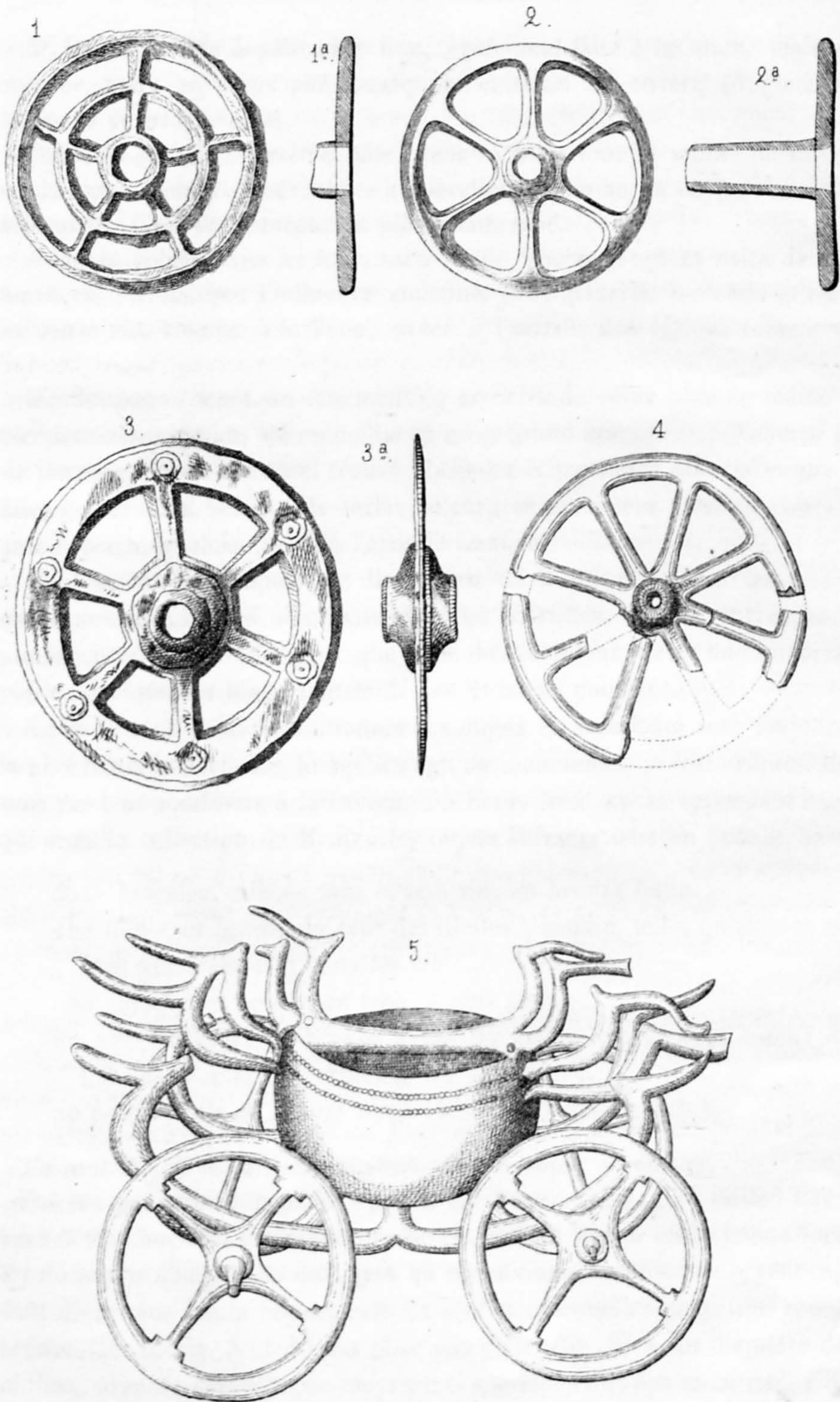
On n'a pas encore signalé d'armes ni d'outils de grande taille, tels que haches ou faucilles. En revanche, M. l'ingénieur Rau a eu la bonne fortune d'y découvrir deux objets qui, bien qu'insignifiants en apparence, sont cependant de la plus haute importance. Ce sont deux rouelles ou petites roues en bronze. (Pl. II, fig. 3 et 4.) La plus complète (fig. 3) a un diamètre de 45 millim., avec six rayons et un moyeu très solide, (d'une épaisseur de 5 millim. tandis que la couronne de la roue est très mince). Le moyeu est percé d'un

MUSEE NEUCHÂTELAIN

LES MACHINES A VAPEUR

3





1 & 2 - Rouelles lacustres. 3 & 4 - Rouelles de la Caverne du Four. 5 - Charriot sacré du Musée de Vienne. (Toutes les figures sont de grandeur réelle.)

trou, qui indique que la rouelle était bien destinée à recevoir un essieu. Une autre plus fruste (fig. 4) de 42 millim. de diamètre, a huit rayons et un moyeu bien moins saillant, quoique nettement percé. C'est une véritable roue. Or une roue suppose un véhicule, une sorte de chariot. Mais que dire d'un chariot dont les roues n'ont pas même la hauteur de la main ? A moins de supposer un jouet, il est difficile, en effet, de concevoir l'usage d'un pareil objet. Et pourtant nous sommes obligé d'insister sur ces rouelles, par la raison que nous en possédons plusieurs de semblables, provenant des palafittes ou stations lacustres de notre lac. L'une d'elles est en étain, c'est la seule de son espèce ; elle mesure 37 millim. de diamètre et compte cinq rayons (fig. 1) ; le moyeu est légèrement saillant (fig. 1^a) ; l'autre est en bronze et à six rayons (fig. 2) ; le moyeu est très proéminent (fig. 2^a) et d'un travail soigné, quoique sans trace d'usure. Ce qui ajoute encore à l'intérêt de notre rouelle du Four, c'est qu'elle est marquée, à l'extrémité de chacun des six rayons, et sur ses deux faces d'un signe caractéristique, savoir du double rond avec point au milieu, qui se retrouve sur d'autres objets funéraires de notre canton.

La présence de restes de chariot parmi les dépouilles de la caverne du Four ne laisse pas que d'être significative. Il ne s'agit pas en effet ici d'un phénomène isolé ou nouveau. Ces petits chars antéhistoriques sont bien connus des antiquaires et ils ont donné lieu à des débats fort intéressants. Le plus curieux est celui du musée de Schwerin, provenant d'un tumulus près Peccatel dans le Mecklembourg ¹. Il est à quatre roues, toutes quatre d'égale grandeur, mesurant $4\frac{1}{2}$ pouces de diamètre. Il est par conséquent assez grand pour avoir pu fonctionner, et en effet nous apprenons qu'il était destiné à porter une espèce de cuve ou de bassin de la capacité d'une douzaine de litres, qui se plaçait entre les arcs que décrivaient les essieux et les flèches jumelles qui les reliaient.

Un autre chariot de même modèle, mais auquel il manque la cuve, se trouve au musée d'Ystad, et provient des tourbières de la Scanie ². Un troisième, beaucoup plus petit (fig. 5), (il ne mesure guère que 4 pouces) mais très élégant et portant également un petit bassin, est déposé au musée de Vienne ; il provient de la Transylvanie. Enfin il existe dans la collection de M. le comte de Zieten un avant-train d'un petit chariot provenant des environs de Francfort sur l'Oder ; ce dernier est remarquable en ce que l'essieu est muni de trois rouelles au lieu de deux. Il est à remarquer que toutes

¹ Lisch, *Jahrbücher des Vereins für mecklemburgische Geschichte und Alterthumskunde*, 3^e année, p. 373.

² Bruzelius *Scenska Fornlemningar*, Lund, 1866.

ces rouelles sont à quatre rayons, tandis que les rouelles de la baume du Four en ont l'une six, l'autre huit.

Il est de ces chariots qui sont peut-être trop petits pour avoir été d'un usage réel, entre autres celui de Transylvanie que nous reproduisons (fig. 5) et dont le bassin est garni d'ornements bizarres. Ce n'était peut-être qu'un symbole, comme on trouve aussi des épées et des poignards liliputiens, qui n'étaient que des armes votives, quoique faites sur le même modèle que les véritables armes. Quoiqu'il en soit, il paraît certain que ces divers petits chariots étaient assez habilement combinés pour se mouvoir avec facilité sur un plan uni, à la manière de certains services que l'on fait circuler sur les tables de festin au moyen de petites roues.

Quel emploi pouvait-on en faire à ces époques reculées ? On ne peut guère admettre qu'ils aient servi à des usages domestiques. Car dans ce cas, ils seraient sans doute moins rares. Il est probable qu'ils étaient destinés à un usage plus spécial, peut-être à quelques cérémonies religieuses. D'après l'opinion de M. Lisch, l'éminent archéologue mecklembourgeois, il faudrait y voir des objets de culte, des vases sacrés destinés soit aux ablutions, soit aux sacrifices. Le fait qu'ils étaient portés sur des chariots viendrait à l'appui de cette opinion, en tant que les chariots étaient un attribut des dieux et des héros.

Si c'est bien là l'interprétation des chariots préhistoriques et lacustres, force serait d'en conclure que la caverne du Four a dû être autre chose qu'un simple abri. C'aurait été un lieu consacré à quelque solennité religieuse ou nationale, une halle pour les réunions de la tribu ou de ses délégués, ou ce qui est plus probable, un temple où se célébrait un culte et peut-être où l'on sacrifiait à la divinité. Cette dernière hypothèse expliquerait la présence des nombreux ossements qui s'y trouvent enfouis et plus spécialement le fait que les dépouilles de jeunes animaux y sont si nombreux. Du moment qu'il s'agit de sacrifices, on doit admettre que l'on immolait aux dieux ce que l'on possédait de mieux.

Quant aux ossements humains, nous ne voudrions pas inférer de leur présence qu'ils supposent des sacrifices humains, bien qu'il soit hors de doute que les anciens Gaulois immolaient des victimes humaines et que, selon toute probabilité, ils se livraient même à l'anthropophagie, non pas au cannibalisme ou à l'anthropophagie brutale, mais plutôt, comme l'a démontré M. Petersen, à l'anthropophagie religieuse.

Parmi les ossements humains de la caverne du Four il se trouve quelques os longs et plusieurs fragments de crânes et de mâchoires. Nous y avons reconnu trois individus d'âge très disparate dont un très âgé, un autre de 8

à 9 ans et un nouveau-né. La forme du crâne et des incisives indique une race supérieure, qui ne nous a pas paru différer des crânes helvètes recueillis dans les stations lacustres.

Reste à savoir maintenant à quelle époque il faut faire remonter cet ensemble d'antiquités. Ce n'est pas la nature des ossements qui pourrait nous l'indiquer, malgré les recherches intéressantes que l'on a faites récemment sur les modifications que la composition des os subit dans le cours des siècles.

Le fait que ces ossements sont accompagnés d'objets en bronze prouve qu'il s'agit d'une période où le métal était employé non plus seulement à l'usage des armes, mais pour des objets divers. Était-ce l'âge du bronze lacustre ? On pourrait le croire, du moment qu'il est question de rouelles dans nos palafittes. Mais il est à remarquer que les rouelles lacustres que nous possédons proviennent toutes deux de Corcelettes près de Concise, c'est-à-dire d'une station dans laquelle se trouvent confondues plusieurs époques et qui passe pour avoir existé jusque dans l'âge de fer.

J'ai déjà fait remarquer plus haut que la rouelle de la caverne du Four est munie à l'extrémité de ses rayons du double cercle avec point au milieu, espèce de figure conventionnelle, dont je ne veux pas discuter ici la signification, mais qui certainement n'était pas une simple fantaisie. Or ce signe, nous le retrouvons ailleurs dans des circonstances déterminées, ainsi dans le tumulus des Favargettes que nous avons décrit dans ce recueil¹, dans le tumulus de Vauroux, dont nous comptons publier prochainement les dépouilles, dans les tombelles d'Anet, dans le cimetière de Sion, dans les tombes de Besançon et surtout sur les armes et les parures du fameux cimetière de Hallstatt dans la Haute-Autriche.

Or tous ces monuments appartiennent à une époque qu'il est possible de déterminer approximativement. Cette époque est postérieure au véritable âge de bronze, puisque plusieurs de ses monuments renferment du fer associé au bronze. D'un autre côté, les objets de bronze y sont d'un style à part qui diffère de celui de la véritable époque du bronze, telle qu'elle se révèle dans nos principales palafittes. C'est en un mot le *premier âge de fer*, celui que l'on a qualifié aussi d'« âge gaulois », parce qu'il se rapporte à cette période où les nations gauloises étaient arrivées à l'apogée de leur puissance quelques siècles avant notre ère. A cette époque, les Helvètes qui n'étaient qu'une tribu de Gaulois, occupaient les vallons et les flancs du Jura où ils ont laissé leurs dépouilles funéraires, tantôt dans des tumuli que les âges ont respectés, tan-

¹ Musée neuchâtelois, Année 1868.

tôt dans de simples cimetières que le hasard fait découvrir de loin en loin. C'est à cette époque des tumuli qu'appartiennent les principales antiquités de la caverne du Four et spécialement les rouelles sur lesquelles nous avons insisté. Cela ne veut pas dire que la baume du Four non plus que les autres grottes des gorges de l'Areuse ait été inconnue aux populations de l'âge de la pierre. Il est probable au contraire que ces anciens chasseurs de cerf et de sanglier s'y sont plus d'une fois embusqués, sans cependant s'y établir définitivement, car, dans ce cas, on trouverait les restes des animaux sauvages dont ils se nourrissaient.

Mais les rouelles soulèvent une autre question. Il ne s'agit pas ici, on en conviendra, d'un objet usuel, tels qu'un ustensile ou même une parure ordinaire. Il s'agit de quelque chose de tout à fait spécial, que ce soit un jouet ou un instrument sacré. Or un objet aussi compliqué qu'un chariot en miniature ne peut guère avoir été inventé sur place, d'autant moins qu'on le retrouve sur des points très éloignés les uns des autres et chez des peuples de race différente, dans le nord de l'Allemagne, en Scandinavie et en Transylvanie. Cela n'indique-t-il pas qu'il a dû être importé de quelque centre de fabrication, soit qu'on le considère comme ayant servi à un usage réel, sacré ou profane, soit qu'on n'y voie qu'un meuble votif ou un simple jouet ? Il aurait dès lors existé dès cette époque très reculée des relations commerciales avec les habitants de nos vallées, et ceci ne ferait que confirmer les conséquences que nous avons tirées précédemment du mobilier funéraire du tumulus des Favargettes ¹.

N'oublions cependant pas qu'il se trouve parmi les dépouilles de la caverne du Four plusieurs objets qui indiquent une époque plus récente, témoins le fragment de bracelet en verre et les morceaux de briques rouges, ce qui nous conduit à penser que la caverne n'a pas seulement joué un rôle pendant la première époque du fer, mais qu'elle a encore été fréquentée et desservie pendant une série de siècles, à partir de l'époque gauloise, jusqu'au deuxième âge de fer, vers le commencement de notre ère, et peut-être plus tard. Il n'y a là rien qui doive nous surprendre. Autre chose est un tumulus qui se rapporte à un moment déterminé de l'histoire, et autre chose un lieu de séjour ou d'habitation qui peut comprendre plusieurs époques successives, comme c'est le cas de certaines de nos stations lacustres.

¹ On pourrait pousser les conséquences plus loin et dans l'hypothèse que les petits chariots préhistoriques aient réellement servi au culte, se demander si le même culte était pratiqué partout où l'on retrouve ces objets; mais c'est là un terrain que nous préférons abandonner à d'autres.

CONCLUSION

Ce qui paraît résulter avec certitude de la présence de certains objets tels que les rouelles et les fibules, c'est que la caverne du Four a été un lieu consacré dès la première époque du fer, c'est-à-dire dès l'époque gauloise, et qu'elle a probablement continué de l'être jusqu'à l'époque romaine. Ceci admis, l'idée d'un temple gaulois ou helvète n'a plus rien de hasardé, puisque nous savons par l'histoire que les Gaulois recherchaient pour leur culte les endroits les plus sauvages et les plus retirés, au fond des bois, sur le bord des torrents. Or sous ce rapport, ils ne pouvaient choisir un lieu plus solennel, plus majestueux et plus approprié au caractère de leur culte que la baume du Four, que nous avons, avec quelque hésitation il est vrai, qualifiée de « temple helvète. »

ED. DESOR.

NOTICE

SUR

L'ORIGINE DES NEUCHÂTEL EN BOURGOGNE

ISSUS

DES COMTES DE NEUCHÂTEL EN SUISSE ET DES SIRS DE MONTFAUCON,

PAR

AUGUSTE QUIQUEREZ

Le *Musée neuchâtelois*, dans son numéro d'octobre 1870, a inséré une notice du Révérend Père Nicolas Rædlé, sur *La donation d'Arconciel en 1082*. Cette notice avait été lue précédemment à la Société d'histoire de la Suisse réunie à Neuchâtel, et je demande la permission de présenter quelques observations à ce sujet. Il y a dans cet article des passages qui ont besoin d'éclaircissements, et le tout intéresse d'assez près l'histoire de Neuchâtel pour qu'il puisse m'être accordé une place dans le *Musée* qui est l'organe de la Société neuchâteloise.

Je ne ferai aucune remarque sur la manière dont on a pu lire le nom du donateur d'Arconciel, que ce soit *Conon* ou *Ulric*; ce n'est pas pour moi le point capital. Le Père Rædlé admet que ce personnage était de la maison de Fenis d'où est sortie celle de Neuchâtel, mais il demande où est ce Fenis? si c'est celui qui est situé sur la rive droite du lac de Bienne, près du village de Vinels, ou un autre qu'il a découvert dans le canton de Fribourg, et enfin s'il y aurait eu deux châteaux de Fenis?

Cette pluralité de castels portant le même nom n'a rien qui doive surprendre, comme on en verra bientôt des exemples. Plus loin il fait observer qu'on est unanime pour donner le nom d'Asuel ou de Hasenbourg à la maison d'où sortirent, à la fin du XI^{me} siècle, Conon évêque de Lausanne, et Bourcard,

évêque de Bâle, mais qu'on est loin d'être d'accord sur l'identité de cet Asuel que les uns placent à 2 1/2 lieues de Porrentruy, d'autres à Vinels, ou Fenis, et enfin en Argovie. Je répondrai d'abord que ces trois localités ont eu des châteaux portant le nom d'Asuel ou Hasenbourg. Le nom français est le plus ancien dans les actes du Jura. Près de Vinels, on nomme Hasenbourg un vaste emplacement de château, sur une colline qui, avec ces ruines, s'appelle aussi Fenis. Plusieurs châteaux du pays avaient ainsi et ont encore plus d'un nom, employés indistinctement dans les chartes, comme dans les traditions du pays, tandis qu'il y en a d'autres non moins considérables qui n'ont point de nom dans les documents, dans l'histoire et dans la tradition. Il y en a, par exemple, un au nord de Delémont, et qui domine toute la vallée. Eh bien, ce château sans nom se rattache de près à un personnage dont le Père Rædlé cherche aussi l'origine et qu'il nomme seigneur de Viviers.

Le second château d'Asuel ou Hasenbourg est en effet dans le pays de Porrentruy, et ses premiers seigneurs, apparaissant au commencement du XII^{me} siècle, touchent de près à notre sujet.

Le troisième château de Hasenbourg était près de Villisau, et il porte aussi le nom de Nouveau Hasenbourg. Il parvint à Walter II de Hasenbourg dans le Jura, au commencement du XIII^{me} siècle et il resta dans cette branche des Asuel jusqu'au jour où Ursule d'Asuel porta ce domaine à son époux Gérard d'Arberg, Sire de Valangin, qui fut tué à la bataille de Laupen.

L'histoire détaillée de ces trois châteaux et de celui sans nom indiqué ci-dessus se rattache tout particulièrement aux comtes de Neuchâtel. Ceux-ci sont sortis de Fenis-Hasenbourg, et ce sont de leurs descendants qui ont possédé les deux autres Hasenbourg, en donnant probablement à leur demeure nouvelle le nom de leur lieu d'origine.

On ne peut aucunement confondre le château de Fenis, sur la rive droite du lac de Biemme, avec celui de Fenis du canton de Fribourg. Le premier occupe une ancienne position romaine ou anté-romaine, un lieu de refuge (Erdburg), et rien de si commun que ces sortes d'emplacements réoccupés au moyen âge pour y asseoir de nouveaux castels¹.

Le Père Rædlé avance que Berthold de Neuchâtel, évêque de Bâle de 1122 à 1134, mort en 1136, était de la maison de Neuchâtel en Bourgogne ainsi que son frère Rodolphe et leur sœur qui avait épousé un Sire de Montfaucon, dont elle eut trois fils qui furent les fondateurs de Lucelle. Il combat l'opinion qui fait de ces deux personnages des comtes de Neuchâtel, près du lac,

¹ Voir les plans et mémoires de M. Dubois de Montperreux, dans les *Mittheilungen* de la Société des antiquaires de Zurich; la notice de M. le colonel de Mandrot sur ce même sujet dans l'*Indicateur d'histoire*, et, dans ce même ouvrage, ma propre notice sur Fenis.

en alléguant que ses adversaires n'ont point d'actes à l'appui et qu'alors la maison de Neuchâtel en Bourgogne était déjà connue.

A cet égard, je suis forcé de me ranger parmi ses adversaires et je dirai que M. Trouillat, dans ses *Monuments de l'évêché de Bâle*, et M. Frédéric de Gingins, dans son *Mémoire sur les Montfaucon*, ont parfaitement interprété les actes dont je vais donner les principaux extraits.

L'abbaye de Lucelle, aux limites de l'Alsace et de l'évêché de Bâle, avait été fondée en 1123. Dès le 8 janvier 1125, l'empereur confirma cette fondation faite par *Hugues, Amédée et Richard de Montfaucon*, sur le territoire de l'Eglise de Bâle, du consentement de l'évêque Berthold (Bertulf) ! et de son chapitre. Cette confirmation fut attestée par le témoignage de deux évêques, du duc de Zæringen, d'un comte palatin, d'un comte de Lœwenstein, de *R. comite de Novocastro Bertulfi episcopi germano fratre*, et enfin de quatre autres comtes. En 1136, Humbert, archevêque de Besançon et Adalberon, évêque de Bâle, donnèrent une seconde confirmation de cette fondation faite par *Hugues, Amédée et Richard de Montfaucon*, sur le fonds et avec la participation de Berthold évêque de Bâle. Dans l'énumération des dons qu'on avait faits jusque là à cette abbaye, Adalberon dit que Cholis et un pré près de Charmoille (Calmillis) avaient été donnés par Bourcard et par son frère Henri de *Asuel*, par la main de Berthold et par celle d'Adalberon, desquels ils tenaient ces biens; dans ce même acte, ce Bourcard est appelé de Calmillis ou de Charmoille. D'autres dons provenaient de diverses personnes, sous le témoignage d'Anseric, archevêque de Besançon et de *Richard de Montfaucon*. Un autre don venait des nobles de Damjoux, (près de St-Hypolite et du château de Châtillon sur Maiche) témoin *Walo de Novocastro*, tandis qu'un *Pierre de Novocastro*, avait aussi fait don d'un manse allodial dans un lieu voisin du Doubs. Vient encore le don fait par Pierre de Vyt (près de Clerval) témoin l'archevêque Anseric, *Richard de Montfaucon*, Frédéric, comte de Ferrette, *Simon de Montfaucon* et son frère *Vivianus*. On lit plus loin : *Himmelina épouse d'Amédée*, du consentement de leurs fils, ont donné un manse (au même lieu que celle remise par Pierre de Novocastro). — *Walo de Novocastro*, sa femme et ses fils (non nommés) sont rappelés pour le don d'une autre terre, et enfin *Girard de Novocastro* avait aussi donné à Damjoux un manse, du consentement de sa femme, et de la mère de celle-ci, Adélaïde, épouse d'Otton de Mandeuire et de ses fils Werner et Hagues, témoins plusieurs nobles de la contrée.

Cet acte très long, dont nous avons souvent lu l'original, et que nous avons copié deux fois, désigne d'abord clairement les trois Sires de Montfaucon et

l'évêque Berthold, puis il rappelle Richard pour des dons particuliers, en plaçant même son nom avant celui des comtes, ce qui ne peut laisser de doute sur son indentité avec Richard, le fondateur de Lucelle et sur le haut rang qu'il occupait, tandis que Simon et son frère Vivianus de Montfaucon, ne paraissent qu'à la suite de ces grands seigneurs, parce qu'ils n'étaient point des membres de la famille des Sires de Montfaucon et seulement leurs ministériels.

Il en est de même de Walo, de Pierre et de Girard de Novocastro, qui ne pouvaient être que des vassaux nobles d'Amédée de Montfaucon, qu'on verra tantôt prendre le nom de Neuchâtel. M. Trouillat pense même que ces trois personnages prenaient leur nom du château de Châtillon sur Maiche préindiqué, qu'on a pu rebâtir alors et appeler Nouveau Château. On trouve un exemple semblable près de Lucelle et à la même époque, au château de Pleujouse, Pluviosa, Blitzhausen, et qu'on appelle aussi *Nuwenburg*. Au cas particulier, ces trois Novocastro n'étaient point des Nuwenburg et moins encore des Sires de Neuchâtel, comme le prouve leur parenté, soit l'alliance de Girard avec la fille d'un simple gentilhomme de Mandeuire. Rien n'était d'ailleurs plus commun alors que de voir de simples gentilshommes porter le même nom que les hauts barons, leurs suzerains.

Le 18 mars 1139, le pape confirma encore la fondation de Lucelle faite par Hugues, Amédée et Richard de Montfaucon, avec le consentement de l'Eglise de Bâle.

Enfin la même année, le 28 mai, Conrad III, roi d'Allemagne, donna à son tour une nouvelle confirmation de Lucelle fondé avec le concours de Berthold, évêque de Bâle, par nobles hommes *Hugues de Calmillis*, *Amédée de Novocastro* et *Richard de Montefalconis*. Ce diplôme eut pour témoins : les comtes Frédéric de Ferrette, Thiéri de Montbéliard, *Udelardo de Særes*. Ce dernier personnage, sur lequel on reviendra, est déjà cité dans l'acte sous le nom de Hudelardo comte de Sohires.

Dans ces divers actes on ne dit pas quelle est la parenté du fondateur de Lucelle avec l'évêque Berthold, mais l'ancien nécrologe de l'abbaye, comme les annales de celle-ci, disent positivement que Berthold était leur oncle. Ces trois Montfaucon étaient donc les fils d'une sœur de l'évêque et du frère de celui-ci, R. *comte de Neuchâtel*. Le père des trois Montfaucon s'appelait Amédée, et selon toute probabilité, sa femme était cette Himmelina qui avait aussi fait un don à Lucelle, avant 1136, et cette dame était ainsi de la maison des *comtes de Neuchâtel*. Elle et son mari Amédée, devaient être de haute origine, puisque leur don n'eut pas besoin de témoins étrangers, ni d'autres désignations.

On a vu par les actes précités que les Montfaucon, quoique très grands seigneurs, ne portaient point le titre de comte. On ne le donnait pas davantage aux Neuchâtel de Bourgogne issus des Montfaucon. Les noms de Berthold et de Rodolphe sont communs dans la famille des comtes de Neuchâtel et ils sont étrangers à la maison de Neuchâtel en Bourgogne dont les aînés, pendant quatre siècles, s'appelèrent constamment Thiebaud et leurs frères jamais Berthold ou Rodolphe.

On vient de voir avec précision que le premier des Montfaucon qui prit le nom de Neuchâtel, fut Amédée, fils d'Amédée de Montfaucon, et neveu de Berthold, évêque de Bâle, frère germain de R. comte de Neuchâtel. — Nous ne plaçons qu'un R, pour nous conformer à l'acte même, quoique les annales de Lucelle et les historiens complètent ce nom en en faisant Rodolphe, parce qu'à cette époque vivait en effet Rodolphe, comte de Neuchâtel.

Son neveu Amédée de Montfaucon-Neuchâtel, est toujours qualifié de *Nobilis vir*, tandis que les *Novocastro* et les *Montefalconis*, autres que les trois fondateurs de Lucelle, cités dans les mêmes actes, ne figurent jamais qu'à un rang inférieur et parmi les simples nobles.

MM. Trouillat et de Gingins sont parfaitement d'accord avec nous sur ce sujet. Seulement ils n'ont pas pris garde à cette Himmelina, épouse d'Amédée qui, avec ses fils, avait aussi fait un don à Lucelle. La circonstance que le terrain sur lequel on a bâti l'abbaye appartenait à l'évêque Berthold, celle où l'on voit les fils de Hugues de Montfaucon-Calmillis donner peu après la fondation des terres à Charmoille (Calmillis) lorsqu'un de ces fils, Bourcard, portait le nom de cette terre et son frère Henri celui d'Asuel ou de Hasenbourg, confirme l'origine qu'on assigne à Berthold. Car les annales de l'évêché de Bâle ont généralement admis que Bourcard dit de Hasenbourg ou de Fenis-Neuchâtel, avait donné à son église une partie de son héritage, qu'il en avait formé la seigneurie d'Asuel, de laquelle on détacha le terrain sur lequel fut bâti Lucelle, la terre de Cholis, le pré de Charmoille et autres terrains pour doter la nouvelle abbaye¹. C'est parce que ces biens étaient des mouvances de l'église de Bâle qu'il est si formellement stipulé que les fondateurs du monastère et les donateurs de ces terres ont demandé et obtenu le consentement de l'évêque Berthold et du chapitre de Bâle. L'évêque Bourcard dit d'Asuel est mort en 1107 ; on le regarde comme un des frères de Rodolphe, comte de Neuchâtel, et si celui-ci est le même que R. comte de Neuchâtel de

¹ Voir *Monuments de Neuchâtel* par Matile, t. I, 127, — Trouillat, *Monuments de l'évêché de Bâle*, t. I, actes des év. Bourcard et Berthold. — *Epitome fastorum Lucel*, par l'abbé Buchinger, — Walch, *Miscellanées et Apophasis Lucel*, — *Manuscripts*.

1125, alors l'évêque Bertholfe était un frère cadet de son prédécesseur Bourcard.

L'étude des actes précités nous paraît suffisante pour réfuter l'opinion de M. Rædlé; ni les auteurs francomtois, ni M. de Gingins, ni M. Trouillat n'ont pu faire remonter l'origine des Sires de Neuchâtel en Bourgogne au-delà de 1139. Car de 1123 au 18 mars 1139 les trois fondateurs de Lucelle sont constamment appelés de Montfaucon, tandis qu'à partir du 28 mai de cette dernière année le titre de ces personnages change et n'a plus varié depuis lors. Il est donc probable qu'entre ces deux dernières dates il s'était opéré un partage de famille dans lequel on avait attribué à Richard la seigneurie et le titre exclusif de Montfaucon qu'il légua à sa postérité; Amédée quitta son nom de Montfaucon pour prendre celui de Neuchâtel et l'a transmis à ses descendants; et enfin Hugues de Montfaucon, laissant aussi son nom primitif, s'appela dès lors de Calmillis ou Charmoille. Son fils aîné Bourcard conserva ce nom, tandis que le second Henri prit celui d'Asuel ou de Hasenbourg et succéda à son frère Bourcard dans la terre de Charmoille qui fut réunie et confondue avec celle d'Asuel dont le château servait de résidence au seigneur, ce grand vassal de l'église de Bâle, jusqu'en 1480¹.

Ce changement de titre opéré dans la famille des Montfaucon et de leur rameau d'Asuel, était alors fort commun. Un pareil avait lieu en même temps chez leurs voisins les comtes de Montbéliard. Thiéri I^{er} ayant laissé à sa mort de nombreux enfants encore jeunes, ce furent les aînés Frédéric et Thiéri II qui administrèrent la succession pendant plusieurs années, portant tous les deux le titre de comtes de Montbéliard et cela encore le 8 janvier 1125. Mais dans un acte du même jour, Frédéric se nomma comte de Ferrette et laissa ce titre et cette seigneurie à ses descendants. Son frère Théodoric II conserva son nom et titre de comte de Montbéliard, tandis qu'un troisième frère prenait celui de comte de Bar et un quatrième de comte de Pont-a-Mousson.

Jusqu'ici je ne connais pas encore une généalogie complète des comtes de Neuchâtel; on l'a tentée plusieurs fois, mais celles qui existent ne sont pas concordantes².

¹ Il se pourrait que le nom de Hasenbourg ait été donné à ce grand fief en souvenir de l'évêque Bourcard, duquel il provenait, comme Amédée de Montfaucon a pu appeler Neuchâtel la demeure qu'il choisit après le partage de 1139, pour conserver le nom de sa mère.

² Voir Matile, *Monuments de Neuchâtel*, — Montmollin, — Chambrier, — Boyve, — Steck de Lenzbourg, cité par Zeerleder, t. I, 47. — Frédéric de Gingins, *Rectorat de Bourgogne* et *Mémoires sur Montfaucon*, et autres sources citées par les précédents.

Abordons actuellement un autre sujet. Les actes du Lucelle ont indiqué un Udelhard, comte de Soeres, comte de Sohires, d'autres documents l'appellent comte de Sogren. On s'est beaucoup exercé pour savoir qui était ce personnage, quelle était son origine et sa descendance. Dans les actes de fondation du monastère de Frienisberg établi par lui en 1131, il se nomme comte dit de Seedorf, tandis qu'il scelle ce même acte de sa confirmation postérieure avec des sceaux où il est appelé comte de Sougron. Les annales de Beinweil et divers auteurs l'ont confondu avec les comtes de Ferrette, de Laupen, de Thierstien, et voici le Père Rædlé qui veut en faire un seigneur de Viviers. A cet effet, il traduit Seedorf en Viviers, mais lors même que cette traduction serait vraie grammaticalement, elle n'est pas acceptable géographiquement. Plusieurs actes relatifs à l'abbaye de Frienisberg font mention du village de Seedorf et de son lac, qui sont situés entre ce monastère et Arberg. Ces mêmes actes nomment le curé de ce lieu et les gentilshommes de Seedorf qui se sont maintenus encore longtemps. Dans l'acte de confirmation de Frienisberg, entre les années 1170 et 1180, on lit les noms très distincts des nobles de Seedorf et des nobles de Viviers. On y voit même figurer un ministériel de ce nom, ce qui pourrait faire présumer qu'il y avait deux familles de Viviers, l'une, celle des gentilshommes précités et l'autre, celle des ministériaux ou d'un rang inférieur. Mais, dans tous les cas, ces Viviers et ces Seedorf sont des vassaux du comte Oudelhard dit de Seedorf, et nullement de la famille de ce haut baron.

Le titre de Seedorf qu'il prend à l'occasion de la fondation de Frienisberg est évidemment motivé par le fait qu'il dotait le nouveau monastère d'une partie de sa terre ou seigneurie de Seedorf, et que c'est dans cette contrée qu'il faisait cet acte. On indique à Seedorf la place de son château et l'on montrait encore sa tombe à Frienisberg au commencement de notre siècle.

A l'époque où vivait Oudelard, comte de Sogren, on trouve un Oudelard, comte de Laupen. Mais les circonstances ne favorisent guères l'opinion de ceux qui ne font qu'un seul homme de ces deux comtes. Il y avait aussi alors un Oudelard de Viviers, mais il reste à savoir si c'est toujours le même personnage. S'il en était ainsi, ce comte aurait de la sorte possédé la seigneurie de Viviers et en aurait pris le nom dans les actes relatifs à cette terre, comme on le voit s'appeler de Seedorf à l'occasion de Frienisberg, tandis que dans le même moment il munit l'acte du scel authentiquement revêtu de son nom et de son titre effectif, de comte de Sougron ou de Sogren.

Dans les actes relatifs à la fondation de Beinweil, vers 1083, par son père de même nom, plutôt que par lui, on le nomme seulement comte Oudelard, sans nom de terre et cependant cette abbaye était établie dans le district de Sogren.

La demeure de ce comte, le siège principal de son pouvoir était le château de Sogren près du village de Soyhière, ce qui paraît évidemment ressortir par le titre de comte de Sogren inscrit sur les sceaux d'Oudelard. C'est encore les mêmes titre et nom qu'on donne à ce comte dans divers actes du diocèse de Bâle, soit à Lucelle et à St-Alban de Bâle.

Le nom de Sogren, diversement orthographié, n'est autre chose que la contraction du nom de Sornegau, Serengor, que portait depuis le VII^{me} siècle la contrée environnant Sogren. L'avouerie du Sornegan resta attachée à ce château jusqu'en 1278 que les comtes de Ferrette la vendirent, avec le château, à l'évêché de Bâle. Selon toute apparence, le siège de cette avouerie fut d'abord établi dans ce château sans nom situé au nord de Delémont qui, avec ceux du Vorbourg, ses sentinelles avancées, faisaient partie de la seigneurie de Sogren, comme une multitude d'actes le prouvent.

Cette manière d'appeler un château du nom de l'office qu'on y exerçait n'est pas unique. Il y avait dans le pays de Porrentruy un Châtelvohay, Vogtsburg et un Montvohay, Vogtsberg, qui tiraient leur nom de l'office d'avoué que leurs possesseurs exerçaient.

Le Père Rædlé pourrait bien se tromper encore en faisant sortir le nom de Thierstein du comté de Tir. Il est bien vrai que lors de la donation d'Arconciel, en 1082, ce château était compris dans le comté de Tir. Mais à cette époque il y avait des comtes de Thierstein dont le berceau ou château originaire est dans le Frickthal, près des deux anciens châteaux de Hombourg, au centre des possessions primitives des Hombourg, des Frobourg et des Thierstein. Ce n'est qu'après cette époque que les Hombourg ont bâti un troisième château de ce nom près du Hauenstein, et les Thierstein leur second château de Thierstein près de l'abbaye naissante de Beinweil, fondée par les comtes de Frobourg et de Sogren, qui en furent les avoués, avant les Thierstein.

Le chanoine Fontaine, savant fribourgeois, qui a lu l'acte d'Arconciel encore autrement que le Père Rædlé et qui, au lieu d'*Ulrico comiti*, a vu sur le manuscrit de l'abbé d'Hauterive Bernard de Lenzbourg, *Novocastrensi comiti*, dit au sujet de Tir que ce comte est celui de Thierstein et que l'on croit communément que le château fort, ancienne résidence des comtes de Tir, occupait toute la place jadis fort escarpée en avant de l'hôtel de ville de Fribourg¹. On sait bien qu'au XV^{me} siècle les Thierstein possédaient encore des domaines et des droits dans la contrée qui jadis a dû former le comté de Tir.

L'identité de ce comte avec Thierstein, celle d'Oudelard véritablement comte de Sogren, dit de Seedorf et autres lieux, avec Oudelard de Viviers, son ori-

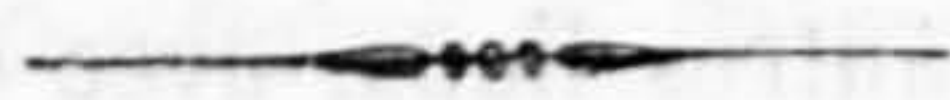
¹ Manuscrits du chanoine Fontaine, — Collection diplomatique, 233 et suivantes.

gine commune avec les Thierstein, le partage de sa succession, sont encore des points obscurs et que je serais heureux de voir élucider par le révérend Père Nicolas Rædlé auquel j'ai remis tous mes manuscrits et publications sur ce sujet. Aussi les pages qui précèdent ne sont point une critique de son mémoire, mais un simple résumé des faits qui m'ont déjà fait écrire des rames de papier, parce qu'ils ont trait à l'origine des comtes de Neuchâtel et d'un grand nombre de puissantes familles nobles de la contrée.

Il y a encore un fait intéressant à signaler. On a vu que de l'alliance d'Amédée de Montfaucon avec une *comtesse de Neuchâtel*, il était sorti trois familles distinctes : les Montfaucon proprement dits, les Neuchâtel en Bourgogne et les Hasenbourg. Ces trois rameaux, issus d'une souche commune, ont pris des armoiries pareilles : l'écu à la bande, car il ne faut pas confondre la branche des Montfaucon qui par un mariage subséquent avec l'héritière de Montbéliard, adopta les signes héraldiques de Montbéliard, ni donner aux Neuchâtel en Bourgogne les armoiries que l'*Armorial neuchâtelois* attribue (planche VII) à Catherine de Neuchâtel, fille de Thiébaud V, Sire de Neuchâtel et épouse de Louis comte de Neuchâtel. Cet ouvrage lui donne les signes héraldiques des Neuchâtel-Montaigu, et non pas ceux des Neuchâtel proprement dits, ou de la vieille souche d'où cette dame sortait.

Les diverses branches des comtes de Neuchâtel ont porté sur leurs sceaux, durant tout le XIII^{me} siècle, une tour diversement représentée, (voir les sceaux publiés par Matile et Zeerleder). Cette tour figure également sur le sceau du château d'Arconciel, car il avait un sceau particulier, et même un grand et un petit, au rapport du chanoine Fontaine qui les a décrits (collection diplom. T. II. p. 49). On en voit un fragment au bas d'un acte de 1236, et un comte d'Arberg en fit usage en 1260, parce qu'il avait perdu le sien, (Zeerleder, I. 309, 531). Mais voici les Sires de Hasenbourg sortis des Montfaucon et des comtes de Neuchâtel qui prennent également une tour sur leur grand scel; seulement ils y ajoutent leur bannière à la bande, et, au pied de la tour, un lièvre, pour former des armoiries parlantes. Le Bourg du lièvre, Hasenbourg, (sceau de Walter II, Sire de l'ancien Hasenbourg et premier seigneur du Nouveau Hasenbourg près de Willisau, 1218 à 1260).

Cette conformité de signes héraldiques sur les sceaux des familles issues des comtes de Neuchâtel, nous a paru intéressante à signaler. C'est un jalon de plus dans des recherches entourées encore de tant d'obscurité.



MISCELLANÉES

Ballons aérostatiques en 1784 au Val-de-Travers.

La dernière guerre a donné aux ballons aérostatiques une telle importance, qu'il n'est pas sans intérêt de remonter à l'origine de cette découverte. Les fils d'un fabricant de papier à Annonay, les frères Mongolfier, furent les premiers qui construisirent des ballons capables de s'élever dans l'espace. Malgré les tentatives faites antérieurement dans le même but, c'est néanmoins à eux que revient l'honneur de l'invention. Leurs études et leurs recherches sur les différentes espèces de gaz leur avaient suggéré l'idée de remplir des ballons de papier d'un gaz dont le poids spécifique est plus léger que celui de l'air atmosphérique. Dans le début, ils se virent forcés cependant de se borner à raréfier l'air contenu dans le ballon, et par ce moyen déjà l'ascension du ballon était déterminée. A cet effet, on allumait sous le ballon une botte de paille humide et un peu de laine, et la flamme chauffait et raréfiait l'air renfermé dans l'aérostat. Les frères Mongolfier s'imaginaient d'abord que la laine qu'ils ajoutaient à la paille développait une vapeur électrique capable d'augmenter la puissance d'ascension. La première Mongolfière, c'est ainsi qu'on appela dans le début les ballons, fut lancée publiquement le 5 juin 1783.

La nouvelle d'une découverte aussi intéressante se répandit rapidement dans toute l'Europe, et comme toujours les Neuchâtelois ne furent pas les derniers à en être impressionnés. Une année plus tard et pour ainsi dire jour pour jour, c'est-à-dire le 7 juin 1784, le Conseil d'Etat de Neuchâtel, craignant que les mèches de paille enflammée ne missent le feu aux maisons et aux forêts, interdit aux sujets de l'Etat la répétition des expériences des frères Mongolfier.

Comme il entrait dans la confection des ballons une assez grande quantité de papier, il n'est pas étonnant que ce soit dans le district du pays qui possédait une papeterie alors florissante, et en relations d'affaires avec la papeterie d'Annonay, que l'on ait lancé des ballons pour la première fois dans notre pays. C'est le Val-de-Travers qui dans cette circonstance semble avoir pris

l'initiative, du moins nous trouvons dans les manuels du Conseil d'Etat, à la date du 7 juin 1784, le passage suivant :

« Monsieur d'Ivernois, Conseiller d'Etat et Trésorier général, a informé le
 » Conseil que M. Martinet, Conseiller d'Etat et Châtelain du Val-de-Travers,
 » craignant les accidents que pourraient causer les ballons aérostatiques qu'on
 » lance fréquemment au Val-de-Travers, par les matières combustibles qui
 » peuvent en tomber, a cru devoir provisoirement en faire publier la défense
 » en attendant les ordres du Conseil à ce sujet; sur quoi, après avoir déli-
 » béré, il a été dit, que l'on approuve la défense qui a été faite par M. le
 » Châtelain du Val-de-Travers, et en conséquence il sera fait un ordre gé-
 » néral à tous les officiers pour défendre les dits ballons. »

Déjà en 1784 et surtout depuis 1785 on ne se contentait plus de raréfier l'air dans les ballons par la chaleur, on les remplissait de gaz hydrogène, 14 fois plus léger que l'air atmosphérique. Dès lors ils ne présentaient plus aucun danger pour le feu. La défense faite par le Conseil d'Etat tomba peu à peu en désuétude, et les Neuchâtelois purent, d'abord avec l'autorisation du maire, et ensuite librement, s'accorder le plaisir de lancer des ballons, sans toutefois se hasarder à goûter les charmes et à courir les dangers d'un voyage aérien.

Dr G.

Anciennes cartes topographiques du pays.

La plus ancienne carte topographique du pays de Neuchâtel paraît avoir été imprimée en 1670, à en juger du moins par l'achat que fit à cette époque le Conseil d'Etat d'une certaine quantité de « grand papier pour imprimer la carte du pays. » Le papier venait de Lyon et la carte avait été dessinée par un religieux de Bourgogne, nommé Bonjour. La note du papier s'élevait à L. 220 (fr. 125). Manuel du Conseil 1670, vol. 23, pag. 53.

En 1693, le maire des Brenets, Merveilleux, obtint du Conseil d'Etat l'autorisation de faire graver et imprimer une carte du pays qu'il avait levée. Cette autorisation ne fut accordée qu'après qu'une commission nommée par le Conseil se fût assurée que la carte ne présentait rien de contraire aux intérêts du Prince. On possède encore des exemplaires de la carte Merveilleux tandis que celle de 1670 est devenue introuvable ou n'a pas été imprimée.

Dr G.

**La tonne de Champréveyres et les caves du prince-évêque
de Bâle à Porrentruy.**

Nous détachons les lignes suivantes de l'histoire *de la ville et du château de Porrentruy*, par notre excellent collaborateur, M. A. Quiquerez. Nos lecteurs y trouveront des détails qui ne manqueront pas de les intéresser.

« Sous le régime des princes-évêques de Bâle, les caves du château de Porrentruy ne faisaient pas seulement l'admiration de ceux qui les visitaient, à cause de leur grandeur, de la hauteur considérable de leurs voûtes et de l'immense travail qu'elles avaient dû coûter, mais bien aussi à raison du mobilier qu'elles renfermaient. Les évêques de Bâle n'étaient pas simplement des princes de l'église, mais en même temps des souverains temporels, des membres de l'empire germanique, obligés d'avoir une cour, à l'instar de celle des autres princes séculiers. De là, ce mélange du civil et de l'ecclésiastique dans toutes les branches de l'administration et même dans la vie privée du prince-évêque. De là, ces anomalies qui nous choquent et qui, alors, étaient admises et considérées comme choses normales. Nous ne devons donc point être surpris si, en parcourant cette demeure, nous rencontrons des objets qui ne cadrent pas avec une résidence épiscopale.

Aussi, sans sortir des caves, on admirait le bouteiller, qui renfermait des milliers de fioles à bouchon goudronné, toutes couchées sur le flanc dans le sable ou sur des rayons. Elles ressemblaient, par leur nombre, et leur disposition, à ces piles de boulets et d'obus qui encombrent les places de guerre. Toutefois, sans avoir une destination aussi meurtrière, il est probable que les explosions répétées du champagne couchèrent sous la table bien des nobles convives qui avaient trop présumé de leurs forces.

Combien de paniers et de caisses sortirent de ce caveau pour aller au loin arroser la table d'un ministre étranger, d'un ambassadeur, d'un nonce, d'un légat et d'autres grands de la terre, dont le prince de Porrentruy désirait gagner la protection et les bons offices.

Si nous avions le temps de raconter les voyages de ces bouteilles, nous pourrions révéler des choses curieuses. Du reste, elles ne voyageaient pas toujours seules, et leur contenu servait de passeport à des substances d'une valeur plus sonnante, argent monnayé, or, coupes de vermeil et autres objets spécifiés dans les actes. Les archives fourmillent de documents où l'on voit que les négociations les plus importantes se traitaient autrement que par des conférences et des protocoles.

Le bouteiller n'était pas ce qu'il y avait de plus important dans ces cavités souterraines. Il constituait bien la pièce aristocratique du lieu, comme l'office se distinguait de la cuisine proprement dite. Mais la grande cave voûtée à plein cintre, avec son large escalier de quarante-trois marches, était la pièce monumentale. C'est là que 81 tonnes, contenant ensemble 323,619 pots de vin, résidaient à l'aise malgré leur corpulente rotondité. La vente du 1^{er} juin 1795, après l'invasion des républicains français, nous en fournit l'inventaire. On y comptait d'abord 44 tonnes, dont 7 seulement contenaient moins de 2,775 pots, et plusieurs 10, 11, 12 et 14,000 pots. Un de 16,206 pots relié de 18 gros cercles de fer, s'est vendu 13,600 livres en assignats, valant alors en numéraire fr. 816, un autre de 18,648 pots a été adjugé pour 16,800 livres. Enfin, le grand foudre, le roi de la cave, ayant pour bonde un tonnelet de 30 pots, surmonté de la statue de Bacchus, fut vendu 33,400 livres en assignats, soit 2,004 en numéraire. Il contenait 32,328 pots, était ceint de 24 cercles de fer d'un poids considérable, et il avait fallu un gros chêne pour tailler chacune de ses douves. Ce foudre, non de guerre, mais de cave, a passé dans le canton de Neuchâtel, chez M. Reynier, à Champréveyres, entre Neuchâtel et St-Blaise, où il fait encore l'admiration des visiteurs.

Nous n'avons pu trouver combien s'est vendu le vin que pouvaient renfermer les caves du château de Porrentruy, lorsque la nation ou l'Etat fit vendre ce qui avait échappé au pillage, car, au rapport des écrits et des récits du temps, le zèle des officiers et des soldats français secondés par les patriotes indigènes, s'exerça avec une ardeur fort croyable contre les malheureuses caves entachées de féodalité et de tyrannie. Longtemps elles furent à peu près à la merci des sans-culottes, et avant qu'on ne vendit les tonneaux vides, plusieurs de ceux-ci avaient déjà perdu leurs cercles de fer, qui, de nuit, prenaient en roulant le chemin de la ville.

Hôtel de ville de Porrentruy.

Après l'église, le principal édifice d'une ville du moyen âge est la maison commune des bourgeois; c'était le capitol de ces petites républiques issues de l'affranchissement des communes et de l'émancipation du joug féodal. C'est là qu'on renfermait l'arche sacrée des libertés et les armes pour les défendre.

L'ancien Hôtel de ville de Porrentruy avait un grand escalier extérieur, couvert d'un toit, pour monter au premier étage, dans le genre de ceux des hôtels de ville de Mulhouse, de Berne et de Fribourg. Le toit général de l'édifice était surmonté d'une tourelle renfermant la cloche du beffroi. En 1413, on y plaça une horloge achetée chez Henri Helvot, à Neuchâtel, pour 12 florins d'or. Pendant tout le XV^e siècle et plus tard encore, il n'y avait pas d'horloger en ville capable de réparer cette horloge et il fallait avoir recours à des étrangers. En 1574, on paya 5 livres, 1 sol, 4 deniers à maître Nicolas Brun, horloger à Bâle, pour réparer la dite horloge. On lui donna un guide pour qu'il ne s'égarât pas en chemin et 5 batz par jour, avec ses frais.

C'était devant la maison des bourgeois qu'on tenait les plaids, trois fois par an, conformément à une ancienne coutume. Les assistants, soit les chefs de famille, seuls admis à voter, s'asseyaient sur les marches du grand escalier. Le président se plaçait sur une table de pierre taillée, sorte de dolmen où l'officier public lisait les ordonnances du prince et du conseil, où l'on exposait les condamnés au carcan, et où les jours de marché on devait déposer les paniers de poisson. Une tradition rapporte que Farel se servit de cette pierre comme d'une tribune pour prêcher l'évangile; mais qu'un catholique zélé, nommé Jolat, le chassa en le menaçant de son lourd marteau de serrurier. M. Kohler pense que ce fait concerne le ministre Philippin qui arriva, en 1575, à Porrentruy, où un parti nombreux penchait vers la réforme.

Au 1^{er} étage était la cuisine, dont la vaste cheminée à manteau reposait sur deux gros piliers de pierre; lâtre, large et long, supportait des broches de six pieds, capables de supporter des quartiers de bœuf, comme ceux qu'on offrit aux Seigneurs des cantons suisses marchant contre les Bourguignons vers Héricourt. Dans cette cuisine communale tout était à l'avenant, parce que chaque fois que le Conseil s'assemblait, il était d'usage de terminer la séance par un repas. Ainsi un four à chaux établi en 1473, pour la réparation des murs de Porrentruy, procura huit fois l'obligation de boire aux frais de la ville. Cependant, par une disposition fort sage, le Conseil ne siégeait en justice qu'*avant* dîner; mais si la cour avait prononcé un jugement capital, toute pendaison ou tête tranchée était suivie d'un festin. En conséquence, la cuisine et le dressoir devaient être convenablement outillés. Sur lâtre trônait la grande marmite de bronze, au ventre rebondi, portant le sanglier héraldique de la cité; elle avait des filles qui se balançaient à d'autres chaînes. Deux énormes landiers de fer forgé supportaient les souches de bois de hêtre qui flambaient joyeusement aux grands jours; à l'entour se rangeaient les marmites secondaires, les casseroles, les poissonnières, les poêles

à frire, le tout en bronze. Il y avait comme accessoires d'autres casseroles en fer, des grils, des pinces, des tire-braises, enfin toute la poterie en terre cuite que pouvait fournir la localité de Bonfol, justement renommée, plus pour la qualité de sa terre réfractaire que pour la beauté du travail de ses *caquelons*.

Sur un dressoir monumental brillait la vaisselle d'étain, l'orgueil de la *voëblesse*, femme de l'huissier municipal, laquelle avait la direction de la cuisine. On ne comptait pas moins de 50 plats d'étain, de 100 assiettes de même métal, pour les convives de distinction, car le menu populaire se servait de *tailloirs* ou *tranchoirs* en bois façonnés sur le tour. Après le service et les coups de langue des chiens et des chats, ces assiettes de bois allaient s'empiler dans un coin, pour ne pas prendre de place en raison de leur notable épaisseur. Il faut noter qu'en mettant une assiette à chaque convive on faisait preuve d'un luxe que s'accordaient les bourgeois mais non encore la noblesse; souvent le cavalier mangeait dans l'assiette de sa voisine.

Un rayon spécial supportait d'honnêtes flacons d'étain, de la contenance de 4 pots, de 2 pots, d'un pot et d'une pinte; on les remplissait de vin d'Alsace, à raison de 6 à 7 deniers le pot (1468) et c'était toujours du vin de choix, attendu qu'on déléguait les experts du conseil pour en faire l'essai. Le modèle de ces brocs et leur mesure légale venaient de Lucelle et au pis-aller des chanoines de Moutier-Grandval. A défaut du pot de ces deux monastères, l'huissier était réduit à reconstruire la mesure légale en allant dans les treize villages d'Ajoie demander dans chacun deux œufs, et du liquide des 26 œufs, il refaisait la mesure cherchée. Cette méthode du système métrique de nos pères est très soigneusement consignée dans tous les anciens rôles d'Ajoie.

Les serviettes étaient un objet de luxe à la fin du XV^{me} siècle; en revanche on avait des nappes, dont deux avaient été prises aux Bourguignons à Morat, et payées 24 sols, 8 deniers aux bons compagnons revenus de la bataille. Les coupes de bois disparurent au XVI^{me} siècle pour faire place à celles d'étain. Les gobelets d'argent ne coûtaient rien au trésor, chaque membre du conseil, à sa première élection, devait donner 4 livres de Bâle pour en acheter un. Ainsi le premier acte d'un Conseiller consistait à se procurer une coupe pour fonctionner à la table du Conseil et tenir tête à ses collègues le verre en main.

A. QUIQUEREZ.

(Extrait de l'*Histoire de la ville et du château de Porrentruy*.)

979' 157 - 2

MUSEE NEUCHATELOIS

67

L'ŒUVRE DE H. COURVOISIER-VOISIN

Celui-ci est avant tout un artiste patriote ; il aime les pages glorieuses de l'histoire nationale, les sites célèbres par une action d'éclat, ou ceux de son pays natal, le Jura neuchâtelois.

Il y a dans son œuvre des qualités nombreuses et variées, des appétits d'exécution délicate et vigoureuse à la fois, mais certains côtés faibles y apparaissent tout d'abord, et ce n'est qu'après un long examen qu'on peut revenir de l'impression première.

M. C. Nicolet nous a donné, dans son intéressante notice sur H. Courvoisier-Voisin, les raisons pour lesquelles les germes de ce talent n'arrivèrent pas à leur complet développement ; au début de sa carrière, le jeune homme est obligé de travailler à la gravure d'horlogerie, puis décidé à devenir peintre, il s'impose les plus dures privations pour pouvoir vivre et étudier ; après un séjour de quatre ans à Paris, il revient aux Montagnes où il se marie et pratique l'enseignement du dessin.

Ce n'est assurément pas de cette façon et dans un espace de temps relativement aussi court, qu'on peut acquérir les connaissances et le métier de peintre ou de graveur ; Courvoisier subit naturellement les conséquences de cette interruption dans ses études, et il arriva qu'inspiré par de généreuses pensées, dominé par un idéal qu'on ne peut méconnaître, l'insuffisance de ses connaissances l'empêcha de traduire comme il l'eût voulu les rêves de son âme d'artiste.

Ne pouvant analyser chronologiquement la nombreuse série de ses planches gravées, nous nous bornerons à en indiquer les principales compositions.

Il débute par quelques pièces au burin relatives à la mort de Frédéric II et à la prestation des serments réciproques dans la principauté de Neuchâtel, puis abandonnant tout-à-coup ce genre de gravure et de composition, il

s'inspire de l'histoire suisse et en traduit un grand nombre de faits sur des planches d'une proportion assez considérable ; trois d'entre elles mesurent 2 pieds de longueur sur 1 pied 6 pouces de hauteur.

La bataille de Laupen est une mêlée de soldats confédérés à pied et d'un parti de cavalerie ennemie ; un guerrier vu de dos, placé au milieu de la composition, pousse vigoureusement devant lui une charette armée de faux, qui doit entamer la masse des cavaliers ; d'autres Confédérés frappent à coups de hache et de morgenstern, ou décochent à bout portant les flèches de leurs arbalètes. La cavalerie répond mollement ; des soldats à pied combattent dans leurs rangs contre toutes les règles possibles de la guerre. Cependant l'ennemi lâche pied et prend la fuite.

Dans le *Retour de la victoire de Laupen*, une longue file de guerriers à pied et à cheval, de chars remplis de blessés et de trophées enlevés à l'ennemi, défile un peu obliquement au travers de la page par une route sinueuse qui permet d'apercevoir au loin l'extrémité de la colonne ; il y a ici manque de parti pris comme mise en scène, et les violences conventionnelles de l'effet ne parviennent pas à fixer l'œil du spectateur sur un point de ce sujet trop multiple.

La bataille de Morgarten n'a pas été terminée. L'armée du duc Léopold, écrasée par les rocs et les troncs d'arbres que les Confédérés lancent sur elle des hauteurs, cherche à éviter la mort en se précipitant dans les eaux du lac d'Ægeri ; il y a un peu plus d'animation que dans les compositions précédentes, seulement il est impossible d'expliquer la présence de Confédérés attaquant la cavalerie autrichienne sous la montagne au pied de laquelle arrivent les blocs destructeurs, car il est évident que ces projectiles tueront amis et ennemis ; mais l'artiste a une façon de composition qui semble plus inspirée du théâtre que de la réalité ; il veut trop expliquer et il embrouille les faits et la logique par trop de bonne volonté ; la même scène rendue dans une planche plus petite est d'un aspect plus agréable.

Il suffit des pages que nous venons de citer pour comprendre la manière de Courvoisier ; ses compositions sont une agglomération de personnages dessinés les uns après les autres avec peine, quelques-uns sont parfois d'une allure vraie, d'une exactitude suffisante, mais ils sont en général trop nombreux ; il jette sur la scène principale une lumière vive, criarde souvent, et noie le paysage, les arbres et les premiers plans dans des noirs opaques de mauvais goût, sans autre motif que de faire repousser, un mot de vieille école oublié aujourd'hui ; on sent dans tout cela une éducation faussée plus que développée par la vue des tableaux et des gravures des maîtres de la décadence.

Dans la *bataille de Morat* il y a deux sujets distincts et séparés l'un de l'autre, la fuite des Bourguignons dans le lac et la scène où les femmes du camp du duc Charles dévoilent leur sexe aux Confédérés ; ici encore il y a recherche d'effet dramatique ; deux énormes chênes encadrent cette composition, leurs troncs noueux et leurs racines qui plongent dans l'eau sont étudiés avec une grande conscience, des fuyards bourguignons cherchent à se cacher dans leurs branches touffues ; deux d'entre eux y trouvent la mort, percés par les flèches des archers.

Le *Serment des trois Suisses* semble avoir été travaillé avec beaucoup de peine par l'artiste ; malheureusement son dessin maigre, qui recherche les détails de la forme et de l'effet, ne rend qu'imparfaitement la grandeur de l'acte des hommes du Grütli, mais bonne ou mauvaise, cette planche n'en a pas moins eu un certain succès au moment où elle parut ; elle popularisa le souvenir des vertus d'un autre âge. Courvoisier a son but patriotique en gravant cette scène qu'il complète par une légende incisive que nous transcrivons : « Le *Triumvirat helvétique* ou dévouement héroïque des vertueux » Fürst d'Uri, Stauffacher de Schwytz et Anderhalden d'Unterwald pour le » glorieux affranchissement de leur patrie, et le fondement de la première » république du globe, depuis le bouleversement barbare des Grecs, l'avisement et la ruine des Romains, dans un temps chose remarquable où » l'ignorance et le despotisme étaient partout à leur comble. » Les connaissances archéologiques de l'époque étaient encore fort primitives, les erreurs de costume et d'armement sont nombreuses dans ses scènes historiques ; et les trois Confédérés du Grütli sont vêtus à la façon de troubadours militaires, avec habits à crevés.

La plus originale et la plus complète peut-être des compositions historiques de Courvoisier est celle qui représente la *Prise du château de Saarnen* ; la porte vient de s'ouvrir et les habitants de l'Unterwald avec les fallacieux présents qu'ils amènent au bailli Landenberg, veaux, moutons et porcs, font irruption parmi les valets en bousculant l'un d'entre eux ; celui-ci roule à terre d'une façon comique ; un des conspirateurs en renverse un autre, un second en saisit deux aux cheveux et les empêche de faire usage de leurs armes, un chef franchit le seuil un couteau à la main et l'air menaçant, une foule armée le suit, en même temps deux pigeons, image de la paix, abandonnent le château ; la guerre vient d'entrer dans ses murs et un guerrier debout sur une muraille, un cor à la main, agite un drapeau en signe de triomphe et de joie. Ici la composition est plus simple, elle est même saisissante par son unité et son effet plus vraisemblable, le comique et le drame s'y mêlent d'une manière piquante, et cette page nous fait re-

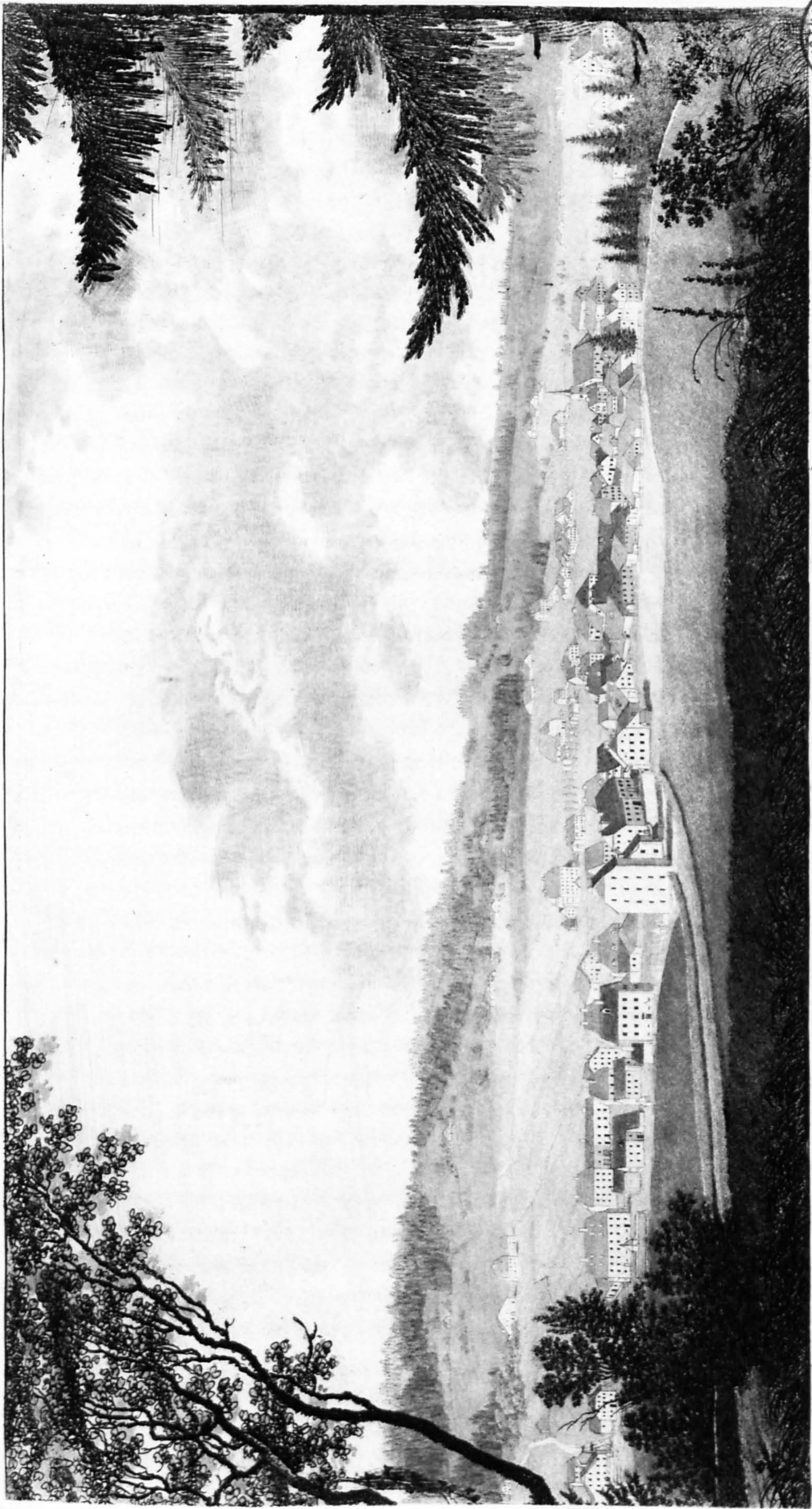
gretter plus vivement que l'artiste n'ait pas été plus maître de ses moyens d'exécution ; il connaît fort bien l'insuffisance de son dessin et cherche à la voiler par un travail excessif, par des ombres chargées de noirs violents et de reflets invraisemblables, par une infinité de détails qui mettent en évidence l'imperfection du dessin d'ensemble de ses figures.

Une forme imparfaite peut être suffisante dans un croquis ou une peinture vivement et largement exécutée, l'allure des mouvements peut s'y indiquer en quelques traits, l'œil et la pensée du spectateur compléteront les indéterminations, ils liront au delà du réseau de lignes ou de négligences, qui enserrant la forme dans les compositions vivement crayonnées ou brossées, un certain charme même s'échappe de ces œuvres où l'idée et la chaleur débordent en un premier jet. Mais si l'artiste veut pousser plus loin son exécution, il doit alors établir l'œuvre sur une base solide et la rendre vraie ou vraisemblable par la forme et la couleur. La base essentielle est le dessin, c'est sur cette assise fondamentale que viendront s'attacher tous les charmes du coloris et de l'exécution, ils en compléteront la vérité ; si ce dessin est défectueux, tous les détails, toutes les recherches d'effet ou de couleur ne serviront qu'à mettre en plus grande évidence les imperfections de la forme, c'est ce que nous remarquons dans la plupart des compositions de Courvoisier ; moins terminées, moins chargées de noirs et de blancs, avec moins d'âpreté dans l'exécution des détails, beaucoup de ces scènes auraient un véritable intérêt.

L'Histoire de Guillaume-Tell en six planches, a été très populaire ; le comique s'y mêle au dramatique d'une manière originale — La scène où le héros repousse du pied la barque de Gessler est présentée avec beaucoup de vérité, et plusieurs artistes nous paraissent s'en être inspirés.

On peut citer encore parmi ses compositions historiques, la *Prise du château de Rotzberg*, *Gessler et Werner Stauffacher*, le *Supplice du Vieux Melchthal*, qui rappelle un peu par la nature du sujet et l'effet de la scène la manière de Goya ; le *sous-bailli d'Appenzell usant de son droit de meilleur catel*, où nous trouvons les crudités réalistes que ne redoutait pas Orcagna. — *Paysan appenzellois trompant la vigilance du bailli de Schwændi* ; le dur valet de l'abbé Cuno, avait mis un droit considérable sur le fromage, le lait et le beurre, et des énormes chiens dressés à cette chasse, se jetaient sur ceux qui, passant près de son bureau de péage, essayaient de se soustraire à cette redevance ; les paysans de leur côté emportaient des chats avec eux et les lâchaient sur les chiens ; pendant ce temps les réfractaires gagnaient le large.


L'insuffisance du dessin de Courvoisier nous paraît aussi résulter de l'absence de modèles vivants ; il dessine généralement « de chique », sans nature, sans les éléments nécessaires, indispensables à la création d'une œuvre ar-



VUE DE LA CHAUX-DE-FONDS

prise au midi sur le chemin de Neuchâtel avant le désastreux incendie du 5 may 1794

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
NEUCHÂTEL



tistique, même de l'ordre le plus inférieur qu'elle puisse être. Les morceaux exécutés d'après nature, ses paysages, par exemple, présentent un contraste frappant avec ses figures. — Certains sites représentés par lui sont d'une rare perfection. Une fois en face d'un coin de nature, tout son talent se déploie, il n'a plus à inventer, il est dominé par ce qu'il a sous les yeux, il devient alors naïf, consciencieux, il oublie les traditions et se rapproche parfois des maîtres modernes. — Nous citerons dans ce genre la *Vue des environs d'Uznacht* d'un effet réel et saisissant, des vues de *L'éboulement du Rotzberg, Neuchâtel, vu du Crêt*, la *Ville d'Uznacht*, etc., mais c'est surtout lorsqu'il reproduit un site historique ou ceux de son pays natal qu'il semble plus impressionné et plus sincère encore. — *La Chapelle de Tell au lac des Quatre-Cantons, La Chapelle de Tell, entre Kussnacht et Immensee*, sont deux planches d'une vérité pleine d'intérêt; il a devant ces deux monuments un respect photographique, si nous osons nous exprimer ainsi, et nous les préférons de beaucoup aux planches plus grandes, sur lesquelles, sous prétexte d'effet dramatique, il amène une lumière blanche entourée de noirs invraisemblables imités de la manière anglaise.

Une *Vue de la Chaux-de-Fonds*, de grande dimension, restée malheureusement inachevée, n'en est pas moins une des pièces les plus précieuses de l'œuvre de Courvoisier; il y a étudié avec amour les maisons, les prairies, les lignes si douces des montagnes, les forêts et les moindres groupes d'arbres, tout cela est traité d'un point de vue fine et spirituelle; il rappelle ici les maîtres les plus délicats du paysage; il a oublié les noirs désagréables dans lesquels il enveloppe ordinairement les sujets ou les sites qu'il met en scène. Ajoutons encore une *Vue du Locle* et une *Vue de la Chaux-de-Fonds prise au midi sur le chemin de Neuchâtel avant le désastreux incendie du 5 mai 1794*. C'est celle qu'un de nos concitoyens neuchâtelois, M. Ed. Perret-Gentil, à Bienne, possesseur des cuivres de l'artiste, a bien voulu faire tirer, pour l'offrir aux lecteurs du MUSÉE. Nous sommes heureux de voir ce précieux document figurer dans notre publication, et nous adressons ici à son généreux donateur les sincères remerciements du comité de rédaction et des éditeurs.

Nous devons ajouter aussi que c'est par M. Perret-Gentil qu'il est possible de connaître et d'étudier aujourd'hui l'œuvre de Courvoisier-Voisin, plus de cinquante planches, qui eussent peut-être été perdues si elles n'étaient tombées entre les mains de leur possesseur actuel. Quand un Musée des Beaux-Arts pourra recevoir les collections qui s'y empilent sans que le public puisse en jouir, bien des pages de Courvoisier y trouveront une place honorable à côté de celles de tant de graveurs dont s'honore notre patrie neuchâteloise.

On aura, par la *Vue de la Chaux-de-Fonds*, un spécimen exact du procédé de gravure employé par l'artiste, car toute son œuvre est exécutée dans cette manière; il aime les oppositions violentes, les gammes qui vont des noirs aux blancs extrêmes et les effets dramatiques; dans ses paysages, il est naïf, et ici la nature du site qu'il représente se prête fort bien à son sentiment; le village s'encadre entre deux arbres à la manière d'un décor de théâtre sous une lumière large et douce. Quelques rares maisons seulement ont résisté au terrible incendie de 1794, mais des ruines du modeste village est sortie jeune et fière une cité nouvelle, riche et populeuse, où retentit l'hymne joyeux du travail et où toutes les idées généreuses trouvent un écho. Les collines couronnées de bouquets de sapins ont un charme délicat; cela est exécuté sous l'empire des sentiments que nous vouons au sol natal.

Henri Courvoisier-Voisin a été inspiré par de grands sentiments; il lui a manqué certainement bien des choses pour être un véritable artiste, mais on ne regardera pas sans un vif intérêt cette œuvre nombreuse qui s'inspire aux belles pages de notre histoire et à celle des opprimés dont il défend la cause en en retraçant les souffrances; cela est noble et généreux, et si la reconnaissance des vivants s'en va par delà les tombeaux frapper aux portes de l'éternité, que le graveur neuchâtelois accueille aujourd'hui l'hommage un peu tardif de ses compatriotes.

A. BACHELIN.

UN AMBASSADEUR FRANÇAIS EN SUISSE

ET LES NEUCHATELOIS IL Y A 277 ANS

Lors de la réunion générale de la Société neuchâteloise d'histoire à Fontaines, en 1868, notre collègue, M. Fritz Berthoud, remit les copies d'une vingtaine de lettres qu'il avait choisies parmi les nombreux papiers ayant trait à l'histoire de notre pays, renfermés dans la collection Godefroy, faisant partie de la bibliothèque de l'Institut, à Paris.

Ces lettres, adressées à M. Sillery, ambassadeur de France en Suisse, à la fin du XVI^{me} siècle, ont été écrites par des personnages qui ont une place dans nos annales ; plusieurs sont signées Marie de Bourbon, une même porte le nom du roi Henri IV. Elles jettent un jour intéressant sur une époque agitée à laquelle nos historiens, dans leurs récits, n'ont pu consacrer que quelques lignes. Notre pays, par ses princes, avait alors ses destinées associées à celles de la France. Henri IV, après des luttes sanglantes et opiniâtres, venait de monter sur le trône et s'occupait d'organiser et de pacifier ses états. Le prince de Neuchâtel, Léonor d'Orléans, mort en 1573, avait laissé plusieurs enfants en bas âge sous la tutelle de Marie d'Orléans sa femme, parente du roi. Elle avait souffert pour la cause royale ; prisonnière des ligueurs avec ses filles, elle fut retenue plus de trois ans à Amiens dans une dure captivité, pendant laquelle le comte de Montbéliard voulut se saisir de Valangin, en faisant usage des droits de retrait réservés aux deux filles du comte de Challant, et qu'il avait achetés. Arrêté dans l'exécution de ce projet par l'intervention du roi de France et des cantons alliés, il consentit en 1592

à vendre ces mêmes droits pour soixante dix mille écus d'or¹ à Marie de Bourbon qui réunit alors à l'état le plus important de ses fiefs. Mais ce n'était pas chose facile que de trouver l'argent nécessaire aux époques des paiements; le pays ne possédait aucune industrie, la population peu nombreuse n'avait d'autre ressource que l'agriculture, et c'était aux *aides* et aux redevances territoriales que les magistrats devaient s'adresser pour faire face à ces importants déboursés. C'est le récit détaillé de ces embarras financiers qui se trouve dans la plupart de ces lettres signées d'abord par P. Vallier, gouverneur du pays, et après sa mort par Hory (Isaïe) et Chambrier (Pierre).

Du reste, les demandes d'argent de la part du prince n'avaient pas le mérite de la nouveauté; la captivité et le rachat de Léonor d'Orléans, la captivité de Marie de Bourbon, les mariages de ses enfants avaient provoqué ces tailles extraordinaires imposées aux communes sous le nom d'*aides*, et qui ne devaient pas tomber en désuétude sous une telle administration. La lettre suivante, datée du 6 février 1590, fera connaître la position du gouverneur placé entre les officiers des finances de la princesse d'une part et les receveurs des dîmes de l'autre; les premiers exigeant impérieusement des écus à jour fixe, les seconds cherchant à éluder les paiements des sommes qu'ils devaient à l'état. Le colonel Galaty, officier suisse au service de France, réclamait 12,000 écus² en remboursement de « semblables sommes, que Tourtier avait reçues et employées pour le service de Madame et de ses enfants, et qu'on lui avait promis, en France, de trouver comptant dans le pays³ ».

Monsieur de Sillery, conseiller es conseil d'Etat et privé du Roy, son ambassadeur au pays des Liges de Suisse.

Neufchastel 6 février 1590.

Nous avons receu vostre lettre de l'onzième du present mois et suivant ladvis qu'il vous a pleu nous donner, avons tasché faire quelque amyable

¹ A 6 livres 2 gros l'écu, et la livre faible à environ 57 centimes, cela fait environ 240 mille francs de notre monnaie, équivalant aujourd'hui au moins à un million deux cent mille francs.

² Environ 42 mille francs, soit probablement 210,000 francs actuels.

³ Manuels du Conseil d'Etat, séance du 2 février 1590.

composition avec M. le Collonel Galaty et ses capitaines pour les asseurer de leur paiement de la somme de douze mil escus dor sol suivant les rescriptions qu'en avons receu tant de Monseigneur le Comte de St-Pol comme de M. Tourtier tresorier general des fynances de M^{me} notre princesse et maistresse ; Et nonobstant le peu de moyens que les receveurs de ma dite Dame ont de deça leur avons offert donner mil escus sol content, trois a quatre mil à Pasques, et le reste a la saint Jehan, avec tous interrestz et arrerages. Mais nous n'avons rien peu obtenir de ce. Jaçoit que leur ayons présenté des vins, bledz et biens que son Excellence a de deça comme aussy de ceux de ses receveurs, jusques a rate de leur paiement ainsi qu'il vous plaira veoir par lacte de protestation sur ce fait par nous, lequel le Sr de Sevyn, tresorier vous fera paroistre pour en avoir double. De sorte que voyant nostre impuissance et que les moyens nous deffailent de pouvoir trouver sy promptement ceste somme, tant pour navoir que de menus monnoye de Savoye et Bourgongne qui ne se peut convertir sy tost, comme pour la pauvreté du peuple, et le peu de temps que lon a de vendre les vins, grains et aultres espèces de revenu de deça, ayant esté prins a despourveu sans aulcung advertissement precedent que le leur mesme, navons peu passer plus outre ; bien deplaisans de ne pouvoir satisfaire a la bonne volonté que nous avons au service du Roy et à celui de ma dite Dame et de mes dits Seigneurs ses enfans, et ny a faulte de bonne volonté pour notre regard, mais les moyens nous deffailent, ce que vous avons bien voulu faire entendre, pour vous prier bien humblement ne nous vouloir imputer ce deffault, et de croire que nous avons faist ce qui nous a esté possible, ne nous estant aulcunement possible pouvoir faire davantage pour le present. Vous suppliant bien humblement sil y a quelque aultre moyen pour avancer les dits payements, de nous en donner advis lequel tascherons de tout nostre pouvoir ensuivre jusques a y employer tous noz biens, moyens et facultez, et de nous ayder de ceux de noz parens et amys, sans rien espargner. Nous avons envoyé messenger exprès, tant à Basle comme a Porentreuis pour descouvrir sil y aurait moyen trouver deniers pour les lever pour ne negliger aulcune chose en ce fait, et atendons sa responce, laquelle entendue ne fauldrons en donner advis a voz Seigneuries.

P. VALLIER.

Dans la lettre suivante Marie de Bourbon s'adresse à Sillery, qui résidait à Soleure, pour obtenir son assistance dans la direction des affaires de Neuchâtel.

A M. de Sillery, etc.

De Trie ce IX^{me} Mars 1593.

Monsieur, encores que j'usse une très grande assurance en l'amitié qu'il vous plaist me porter, neantmoins M. Mango ma tant rendu de preuves et nouveaux tesmoingnages de vos bonnes volontez qu'il m'a du tout confirmé la créance que j'en avais si bien, qu'il est impossible que je puisse jamais faire une acquisition plus parfete que vostre bienveillance ny qui maporte plus de bonheur, ainsi que ressentement je l'ay experimenté aux bons conseils et advis qu'il vous a pleu donner au dit Sieur Mango en tout ce qui s'est présenté pour l'utilité, conservation et grandeur de mon Comté de Neuchastel et Vallengin : de quoy je me ressens si heureuse et tellement vostre obligée qu'il ny a rien ou je ne désire memployer pour vostre contentement. Je vous suplie M. me continuer vos bons ofices, et prudens advis en ce qui regarde la manutention et splendeur de ceste belle petite souveraineté, ils me seront non moins agréables et salutaires que ceux qu'il vous a pleu me faire savoir par la bouche du dit Sr Mango, lesquels je feray si bien observer qu'ils reussiront a l'effet qu'ils promettent.

MARIE DE BOURBON.

L'année suivante elle se fait recommander à Sillery par le roi lui-même. On sera surpris de voir Henri IV s'occuper des différends soulevés par les bourgeois de Neuchâtel, et même des reliquats que doivent les receveurs.

Lettre de Henri IV à M. de Sillery.

Esript à Chartres le X jour de février 1594.

Ma Tante la duchesse de Longueville ma faict récit des bons offices qu'avez faictz et continuez de faire a toutes les occasions qui se présentent en ses affaires du Comté de Neuchastel dont je vous scay aussi bon gré comme de la dilligence et dextérité dont vous usez en mes propres affaires ne mestant les siennes en moindre recommandation tant pour le respect d'elle qui est ma proche parente que pour les services que me font chacun jour mes cousins ses enfans et daultant qu'elle m'a faict entendre presentement le grand besoing qu'elle avait denvoyer par dela tant pour preparer certain payement qu'il luy fault faire à mon cousin le duc de Vuitamberg et Comte de Montbeliard que pour vuider certaines difficultez que ses officiers ont avec ses subjectz habitant de sa ville de Neufchastel, Ce que ne luy est possible de faire si tost quil serait requis tant a cause du renouvellement des troubles en ce Royaume qui rompent la seureté des chemins, que pour ce que le terme du payement qui se doit faire au dit Comte de M. est ja expiré et en

font grande instance. En quoy la voulant ayder de tout mon pouvoir je vous ay voulu faire la presente pour vous prier qu'aussi tost que mes affaires et vostre charge le pourront permettre, vous voulliez vous transporter au dict lieu de Neufchastel pour avec le Gouverneur de ma dite tante faire rendre compte à ses officiers et receveurs et paier le reliqua qu'ils devront par iceulx pour faire le paiement de mon dit Cousin de M. Entendu et (si faire se peult) accorder les dites difficultez avec les dits de Neufchastel, Et en toutes aultres choses concernant le bien des affaires de ma dite Tante et de mes dits Cousins ses enfans faictes comme vous feriez et avez accoustumé de faire en mes propres affaires, Et vous ferez chose qui me sera très agréable.

Priant Dieu, etc.

HENRY.

REVOL.

Le rachat de la seigneurie de Valangin et les versements à faire au duc de Wurtemberg commencent à causer des ennuis au gouverneur Vallier qui demande à Sillery des instructions sur la manière de faire l'*abri* du grain.

Voici ce qu'on entendait par l'*abri* : chaque receveur des dîmes tenait compte des grains de sa recette qui, après défalcation d'un vingtième pour le déchet, lui étaient vendus à un prix favorable, fixé par le conseil d'Etat, et nommé *abri*. On lui allouait en outre le quinzième de cette valeur comme émolument de son office. Mais les receveurs devaient revendre ces grains aux sujets du pays, en se contentant d'un gain honnête, qui fut fixé plus tard à trois gros pour l'émine de froment, et deux gros pour l'émine d'avoine, et en temps de disette en conserver une certaine quantité à la disposition du gouverneur, pour être distribuée aux pauvres, au prix de l'*abri*.

Les cultivateurs qui préféraient acquitter leur dîme en argent pouvaient le faire au prix de l'*abri*.

Pour la recette du vin il en était à peu près de même.

Il y avait six receveurs dans le comté de Neuchâtel ; leur commission durait cinq ans, au bout desquels ils devaient en solliciter une nouvelle. Dans l'origine ils n'étaient obligés de payer leur commission entière de cinq ans, que deux ans après son expiration ; mais ils devaient fournir deux ou trois cautions suffisantes, pour la garantie de leur solvabilité.

Tel fut le système inauguré en 1579 après le système des baux à ferme. La somme des revenus vers la fin du XVI^{me} siècle dépassait quelquefois cent mille livres faibles ¹.

¹ Soit environ 57000 francs actuels.

A M. de Sillery.

Neuchâtel le 21 fevrier 1594.

Monsieur, Encore que jaye receu commandement de L'excellence de M^{me} ma princesse et maistresse, de faire abris des graynes de ses receptes de ce Conté de Neufchastel et Seigneurie de Vallangin, a ses receveurs entre Pasques et Pentecouste, ainsi qu'il appert au Reglement que son Excellence m'en a envoyé, et que je sois du tout affectionné d'y satisfaire, Si est ce que voyant tels termes prejudicier au revenu de S. E. pour les orges et avoynes, qui pourront estre presentement distribuées et vendues à meilleur compte aux paysans, pour la saison des semoysons qui est si proche, et que le plus long differer pourroit apporter damage aux dites graines qui sont esté greslées, et recueillies pour la pluspart par les grandes pluyes et neges, qui survindrent au temps des moissons, soit par eschauffure, pourriture que aultrement, pour n'estre de garde la presente année. Joinct que les dits officiers ne pourroyent faire argent des dites graines, pour fournir au payement qu'il convient faire au nom de S. E. a M. le Duc de Virtemberg et Montbelliard à ce terme de Pasque prochain, si les dits abris ne leur est fait : Jay estimé estre de mon devoir en considerant aussy les remonstrances et protestations qui m'ont esté faites par les dits officiers vous faire entendre ce que dessus, Pour vous supplier bien humblement comme je fais de toute sincere affection, Il vous plaise me faire tant de faveur, me donner advis de ce que j'aurai a faire en cest endroit pour le service de ma dite Dame, suivant l'entiere confiance que S. E. a de vostre bonne volonté, pour me savoir conduire de même, Et affin que soyent tant mieux informé de ce fait, j'ay envoyé le Sr de Constable présent porteur, qui est officier de S. E. en sa Seigneurie de Vallangin, pour le vous représenter plus particulièrement, et auquel adjousterez foy de ma part s'il vous plaict, qui augmentera de tant plus l'obligation que je vous ay a vous rendre tres humble service, en toutes les occasions qui se presenteront et quil vous plaira m'employer que sera toujours de bien bon cœur, du quel je salue vos graces de mes dites tres humbles recommandations et prie Dieu, etc.

Le Gouverneur général,

P. VALLIER.

A M. de Sillery.

Neufchastel 21 mars 1594.

Monsieur, J'ay receu celles qu'il vous a pleu mescrire du XVIII de ce mois, lesquelles m'ont apporté très grand contentement, en ce que je reconnois de plus en plus la bonne volonté qu'il vous plaict porter au bien

des affaires de Madame Pour le moment rien n'est pressé fors solliciter les officiers comptables de mettre tout l'argent qu'ils doivent à S. E. de leurs recettes, entre les mains du Sr Chambrier receveur de ses finances de deça pour fournir la partie due à Mr le duc de Vitemberg et Montbelliard, qui monte environ dix mil escus dor sol, ce que jay desja fait reyterativement cy devant, Et toutesfois me serait advis (sauf votre meilleur advis) que sil vous plaisoit prendre tant de peine, leur en escrire une bonne lettre en général, que cela les inciterait encore davantage comme aussi pour tenir leurs comptes prestz, qu'ilz ont a rendre pour les années 1592 et 93 : Car je crains fort, que nonobstant toutes dilligences, il ne nous faille emprunter (avec ce qui est content entre les mains du dit Sr Chambrier, au contenu de la liste qu'il m'en a donné, laquelle je vous envoyt, et qu'il pourra encores recevoir entre cy et Pasques, et ce que pourrons retirer présentement de la vente des vins de ma dite Dame). La somme de deux mil escus, laquelle se pourroit restablir à la St Jehan prochain, que l'on pourroit avoir plus commodément fait argent des grains et aultres deniers des recettes de Mme, trouvant à ceste occasion bien requis faire appreciation d'icelles graines, suivant que c'est la bonne volonté de S. E. par ses lettres dernières. Dequoy ne vous atedieray davantage, Mais apres que jauray entendu le rapport dung qui est deputedu Conseil de Mme avec le consierge de ceans, pour se prendre garde commune vente des dites graines, tant aux halles de ceste ville que daultres lieux circonvoisins, aux jours de marché. Je tascheray de faire icelle appreciation Jeudy prochain, le tout à forme de reglement de ma dite Dame, la plus equitable et avec le meilleur mesnage qu'il sera possible affin que les officiers puissent tant plus facilement distribuer les dites graines aux paysans, en ceste saison que les charrues sortiront aux champs pour ensemer les terres : Quant au demeurant des affaires que jaurais à vous communiquer jay donné charge à mon filz François présent porteur de vous faire entendre de ma part, pour sur ce recevoir vos commandements, vous suppliant Mr luy adjouster autant de foy comme sy moy mesmes y estais en personne.

Priant Dieu, etc.

P. VALLIER.

Les dix mille écus d'or à verser au duc de Wurtemberg, et l'abri des blés, tourmentent le pauvre gouverneur Vallier ; cette âme timorée n'ose pas agir, il va jusqu'à prier Sillery de faire lui-même l'abri ; un grand seigneur français venant fixer le prix de nos froments ! Les difficultés de la situation l'affectent à un degré qu'on a peine à concevoir et ne sont peut être pas étrangères à sa mort le 17 avril suivant à Cressier.

A M. de Sillery.

Chasteau de Neufchastel, ce XXVIII de Mars 1594.

J'ai receu celle qu'il vous a plu mescripre du XXIII de ce mois, par le retour de mon fils François, ayant suivant Jcelle de rechef admonesté tous les officiers de fournir les deniers qu'ilz doibvent a lexelence de M^{me} et avancer des leurs qui leur pourront estre restablis sur le terme de St Jehan, et par conséquent aussy fait labris des orges et avoynes, sambedy passé aux dits officiers, Lesquels m'ont remontré qu'il serait bien requis de faire appreciation du bled froment, pour fournir leurs comptes particuliers qu'ils ont à faire avec les paysans, sans lequel leur est impossible trouver ny faire denier pour payer si promptem^t M^{me}, Ce que je n'e leur ay peu accorder, avant qu'en fussiez adverty affin qui si le trouvez bon, Iceluy abris se puisse faire, qui est la cause que je vous supplie Mr; me participer de votre prudent avis. De ma part il me semble, que veu la necessité de deniers en laquelle S. E. est apresent, et pour lever toutes excuses aux dits officiers, que lon pourrait faire labris apres avoir receu attestation de la commune vente des bledz, par trois jours de marché suivans selon coustume et la teneur du reglement que S. E. a envoyé de deça, assy que le trouve y contenu pour le regard du dit abris, est prochain, affin de plus commodément preparer le payement a M. le duc de Virtemberg, selon la volonté et intention de ma dite Dame; toute fois je me remetx a ce qu'il vous plaira en ordonner. Je tiendrai toujours main à ce que les appréciations se fassent avec le plus d'équité et bon mesnage que faire se pourra. Le Sr Chambrier m'a fait entendre comme il avait environ dix mil livres faibles de ceste monnoye qu'il n'avait encores peu convertir en bonnes especes, et qu'il esperait en trouver le change à Berne, a la foire qui y sera le mardy apres Pasques prochains, s'il en avait le commandement, parceque sur mil escus sol, M^{me} y pourroit recevoir environ trente escus sol de perte, et requiert la dessus advis, Car il espère que moyennant le dit change, il trouvera a peu près ce qui est deu au dit Seigneur Duc pour ce payement de Pasques. Je m'en remetx a ce qu'il vous plaira en ordonner, Ce que je signifieray au dit Chambrier, pour se conduire de mesme apres votre bonne volonte entendue, etc.

Priant Dieu, etc.

P. VALLIER.

Le receveur général Chambrier annonce le décès du gouverneur Vallier et demande à Sillery des instructions sur ce qu'il convient de faire dans les circonstances actuelles, comme si M. de Sillery était le vrai seigneur de Neuchâtel.

A M. de Sillery.

Cressier ce XV^{me} d'avril 1594.

Ayant ce jourdhuy seulement entendu la maladie de M. le Gouverneur, je me suis incontinent acheminé en ce lieu de Cressier ou demy heure apres le dit Seigneur a rendu Son esprit a Dieu, et est décédé de ce monde, au grand marissement de tous ceux de ce Conté, ceste mort si subite et inopinée m'a apporté telle tristesse que je ne vous ay peu pour le present escrire si amplement de lestat et affaires de ce Conté comme il serait requis, seulement pour vous annoncer ces piteuses nouvelles, et vous supplier très humblement Mr avoir les affaires de lexcelence de M^{me} pour recommandez suivant lentièrre confiance que S. E. a en vous, et qu'il vous a pleu le demonstrier jusqua present. et vous diray avec votre benigne supportation que comme feu le dit Seigneur Gouverneur estait délibéré se transporter ce jourdhuy a Neufchastel pour faire demain l'abris des grains aux officiers, affin de leur donner moyen de faire argent pour assembler la somme deue a M. le duc de Virtemberg, qu'il sera requis de faire le dit abris par vostre prudence et selon que vostre comodité le permettra, et attendant icelle describe par recharge aux officiers qui doivent encores bonnes sommes a S. E. de mettre promptement icelles en mes mains, affin de fournir a la dite partie, Aultrement je prevoy beaucoup de retardement et de frais, si tant est que les Deputez du dit S. Duc deussent arriver, comme ils feront sans doute attendu qu'il s'en fault encores beaucoup, de la dite partie. Remettant neanmoins le tout a vostre prudence, Et de me participer (sil vous plaist Mr) de vostre prudent advis, sil sera pas requis que nous envoyons homme expres a S. E. pour ladvertir de la mort du dit feu S. Gouverneur, comme aussi son fils ayné le Sr Capitaine Jacob Vallier pour pourvoir a ce qu'ils trouveront estres requis affin que je me sache conduire de mesme.

En attendant, etc.

CHAMBRIER.

A M. de Sillery.

Neufchastel ce XIX avril 1594.

. Nous avons fait convenir par devant nous les officiers, tant de ce Comté de Neufchastel que de la Seigneurie de Vallangin, pour leur faire les remonstrances qu'il vous a pleu nous commander, comme aussi les S^{rs} IV Ministraux, et les avons tous admonestez de ce qui est de leur devoir pour le service de S. E. et spécialement pour le payement des deniers qu'ils doivent, affin de preparer la partie deue à M. le Duc de Virtemberg, a quoy ils se montrent de bonne volonté, et de tascher de rendre tout bon devoir, Entre lesquels il y a le Banderet Petters ancyen Receveur de Collombier qui doit

encores trois mil livres faiblés de ceste monnoye, lequel promet bien trouver deniers pour ceste septmayne, mais au deffault presenté de ses biens, pour le payement d'iceux, le Receveur de Vallangin, qui doit dix huit mil livres sus dite monnoye, en dit de mesme et promet faire toute diligence, dadvancer ce qu'il pourra recouvrer. Le Sr Cappitaine du Vauxtravers ⁴ a promis de fournir cinq mil livres. Et que M^{me} sa mère veufve de feu M. le Gouverneur avancera pour prest cinq a six cents escus, suivant la bonne volonté que le dit Sr Gouvern^r avait de ayder a faire ces dits payements. Le reste des aultres officiers ont payé le debet de leurs comptes de l'année 91 et de 92, selon le comptereau qu'ils en ont donné, et ont aussi desja avancé bonnes sommes sur l'année 93. Toutes lesquelles sommes reunits ensemble ne se peuvent monter plus hault qu'à six mille escus sol, sans comprendre celles cy dessus spécifiées deues par les dits Petter Receveur de Vallangin et Sr. Cappitaine de Vauxtravers, avec la somme que M^{me} sa mère veult prester, comme Moy, Receveur général Chambrier l'ay calculé, Lesquelles étant payées pourroyent monter seze cens escus, de sorte qu'il manqueroit deux mil cinq cens escus pour fournir la partie de dix mil escus deue au Sr Duc de Virtemberg, nous doubtons bien que le dit Receveur de Vallangin ne payera presentement content sur la somme de dix huit mil livres qu'il doit, que environ deux à trois mil livres et le dit Petter que mil ou quinze cens livres, Aultrement sy toutes les sommes sus désignées estoyant bien payées, Il se pourroit trouver assez fonds pour le payement de Montbelliard, et pour ce que ne scavons encores quels deniers rendront les dits relicataires, ne pouvons aussy vous assurer de la somme qu'il y aura content dedans huit ou dix jours, ni du terme qu'ils pourroyent satisfaire le reste de leur deu, pour en escrire aux officiers de Montbelliard, qui nous fait vous supplier très humblement Mr prendre la peyne venir de deça au plustôt tant pour adviser au fait c'y dessus, comme a labris des bledz froment...., aultant que les deux du Conseil les S^{rs} Merveilleux et Barreiller qui peuvent donnez advis du dit abris ne se vouldroient chargez de le faire,.... Et pour pourveoir au maniemment des affaires de cest estat les personnes que trouverez plus capables, jusques a ce que M^{me} ayt pourveu de Gouverneur en ce dit Conté, Estant pour ce regard vostre presence bien requise et s'il vous plaict Mr nous advertirez ung ou deux jours avant vostre arrivée pour advertir M^{me} la Gouvernante d'envoyer quelcun des siens pour ouvrir le chasteau et vous mettre en main les tiltres, lettres et enseignemens qui pourront servir au fait des dites affaires. Et attendant vostre joyeuse venue....

CHAMBRIER.

⁴ Le fils du gouverneur P. Vallier.

Du même jour 19 avril 1594. — Les lettres se succèdent.

Jay estime estre a propos vous touscher ce mot, Je prevois que difficilement et contre esperance lon ne pourra sy promptement touscher le total debet des Recepveurs de Vallangin et Banderet Petter (qui est notable et grand). Pour fournir la partie de M. le Duc de Virtemberg a cause de la pouvreté et indigence du peuple (comme a la vérité elle n'est que trop grande en ces quartiers à cause des longues années de cherté qui ont regné). Et toutesfois le payement du dit Sr Duc requier prompte exécution par l'importance et conséquence de fait, Jay voullu sonder la vollonté des Srs IV Ministraux au nom du Conseil et communaulté de ceste ville. Lesquels fort vollontairement et de bon affection se sont auffert a cautioner M^{me} comme qui que ce soit pour trois, quatre mil escus ou plus sy besoing fait. A ceste cause dernièrement M. de Vatteville Seignr de Chasteaux Villein, a son retour de Berne sen allant en sa maison, Il dit a aulcuns de ceste ville qu'ils devoient advertir feu M. le Gouvernr de sa part que sy M^{me} avait faulte de dix mil escus, qu'il les pres-teroit. Pourquoy Monseigr sy par vostre très grande prudence trouvez bon len rechercher pour deux mil cinq cens escus pour les ving deux mil qui nous seront necessaires pour accomplir la dite partie. Je satisferay a vos commandements pour gaignez temps, vous supliant en ce cas autoriser cette negociation de vos lettres de faveurs, et par l'audition et examen des comptes des officiers de l'année 93, ceux qui seront reliquataires pourront estre avec raison chargés des frais et interest de cet emprunt. Il plaira à V. S. meme partir de vos prudents advis sy debvons donner advertissement à MM. les deux Avoiers de Berne du décès de feu M. le Gouverneur et les supplier continuer la bonne et sincère affection qu'ils ont toujours porté au bien des affaires de S. E. —
Attendant etc. CHAMBRIER.

A M. de Sillery.

Neufchastel 2 mai 1594.

Suivant votre commandement j'ay tasché d'assembler la somme de dix mil escus due à M. le duc de Virtemberg, mais il manquoit encore près de deux mil escus. Remonstrances furent faictes en conseil à M. de Constable et aultres qui doibvent à M^{me} les deniers de leurs receptes. Le dict Sr de Constable fut content de s'employer à trouver la dite somme, a quoy les gens du conseil et moi lui avons donné toute l'assistance possible, et nous sommes constituez principaux debtors et cautions envers celluy ou ceux qui nous voudroyent faire ce playsir et incontinent depesché un messenger qui a esté a

Besançon pour ce faict, lequel j'attendois dès Jeudy passé, et néanmoins n'a esté que ce jourdhuy de retour, qui a esté l'occasion ne vous avoir plustost adverty de son negocié (qui a esté utile) ayant trouvé la dicte somme de deux mil escus. Pour lesquels toucher le dit Sr de Constable est en vollonté partir demain du grand matin pour aller prendre les dictz deniers lesquels pourront arriver icy vendredy ou sambedy suyvant lesperence que le dict messenger en donne moyennant quoy la partie du duc de Virtemberg sera preste a délivrer à ses ambassadeurs toutes et quantes fois il leur playra la venir recepvoir, que pourra estre selon que j'estime ceste sepmaine prochaine et toutefois sy cestait avant larrivée des dictz deniers seront priez de suspendre un jour ou deux.

. Soulz vostre benigne supportation il seroit bien requis expédier homme exprès pour advertir M^{me} du decès de feu M. le Gouver, et comme elle doibt estre assuré du payement susdit affin de par sa prudence pourveoir à ce qui sera requis en ce dict comté, Et pareillement Mr Il vous pleust prendre la peyne de venir de deça au plustost que vostre commodité et les affaires du Roy le pourront permettre, tant pour faire labris des bleds froment, aux officiers comptables comme pour ouyr les comptes des années 92 et 93 et assembler les deniers pour le payement de Montbelliard à Noël prochain ; Et aussy pour estre informé de plusieurs poincts de difficultez que nous avons avec les S^{rs} IV Ministraux et les bourgeois et subjectz de la seigneurie de Vallangin.

Nous prions Dieu, etc.

CHAMBRIER.

(A suivre.)



VARIÉTÉS MILITAIRES

I. Les Neuchâtelois au service de France.

L'*Abrégé de l'histoire générale des Suisses*, de J.-B. Plantin, publié en 1666, dit à propos de Neuchâtel : « Il se trouve ordinairement des hommes des Comtés de Neuchâtel et Valangin, par toute l'Europe où ils savent qu'il y a de la guerre, imitant leurs anciens prédécesseurs Helvétiens. Les Neuchâtelois et Valanginois ont toujours fait corps dans le militaire : en Suisse, contre Charles duc de Bourgogne, contre le Savoyard, et en France parmi la nation Suisse; et ont été élevés aux premiers grades d'honneur. Le monarque Henri IV, roi de France et de Navarre, à cause des hauts faits guerriers des Neuchâtelois, exploités en Normandie contre la Ligue, leur composa et donna la marche des Suisses, pour les distinguer des lansquenets allemands qui se haïssaient mortellement, et il accompagna la dite marche du fifre. Ils sont aussi alliés des Quatre-Cantons suisses, de Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, et ils sont admis et enrôlés dans toutes les Compagnies enrégimentées des Suisses au service de France, de Hollande et de Sardaigne, réputés nationaux et regnicoles suisses, et en France marchant sous les mêmes enseignes et drapeaux. »

Un manuscrit des archives fait suivre cette citation de l'exposé suivant pour prouver que les Neuchâtelois sont Suisses et qu'ils ont droit de jouir de la favorable position des Suisses en France :

« L'an 1576, le brave et vaillant *Clerc dit Guy allié d'Haudanger*, capitaine suisse de Neuchâtel, allant au secours du roi Henri IV, étant de l'armée du Prince Casimir Palatin, fut tué au grand regret de tous ceux qui le

connaissaient, en montant à l'assaut au siège de Saint-Séverin au Nivernais, en France, ès guerres de religion.

» Marie de Bourbon, duchesse de Longueville et Princesse souveraine de Neuchâtel et Valangin en Suisse, anoblit le capitaine *Jean Clerc dit Guy*, mort banneret de la Ville de Neuchâtel, qui était au service du roi Henri IV. La patente de noblesse a été expédiée au château de Trye, le 20 de décembre 1595, signée Marie de Bourbon. — Il était père de plusieurs capitaines suisses, entre autres de *Jaques d'Haudanger de Guy*, maréchal de camp et colonel suisse, et capitaine aux gardes suisses, sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV, par les patentes de qui les Guy sont réputés doublement regnicoles et exempts de tout, et non obligés de faire aucune preuve de leur noblesse, à cause de leurs bons services rendus, jusqu'au point qu'à la seule bataille de Rocroy, il y en eut *dix-neuf* de tués.

» L'an 1658, Henri II, duc d'Orléans-Longueville, Prince souverain de Neuchâtel et Valangin en Suisse, contracta un traité d'alliance avec Louis XIV, roi de France et de Navarre, où il fut réservé entre autres que les Neuchâtelois auraient deux compagnies aux gardes suisses.

» Les *Hory* ont eu deux compagnies aux Gardes Suisses en France. Pareillement *Samuel Marvald*, capitaine aux Gardes Suisses sous Louis XIV, ancien Maire de la Ville et mort Conseiller d'Etat, dans le service de S. M. le roi de Prusse.

» Henri IV anoblit *Abram Clerc-dit-Guy*, gentilhomme de la Chambre de S. A. S. Henri II, duc d'Orléans-Longueville, fils du colonel *Pierre LeClerc-dit-Guy*. Le Monarque y dit : « Sachant et ayant vu nous-même en combien » de signalées occasions, il s'est employé et courageusement comporté, en la » journée d'Arques, en la bataille d'Ivry, et depuis en plusieurs et divers au- » tres combats, et finalement au siège de notre ville d'Autun, où se trouvant » à un assaut, après une démonstration et preuve fort particulière de sa géné- » rosité et vaillance, y aurait été tué. ». La lettre de noblesse a été donnée à Fontainebleau, au mois de novembre 1603, signée Henry.

» En l'année 1589, Henri IV lève le siège de Paris et passe en Normandie avec 1200 chevaux, 3000 piétons et 2 régiments suisses, où *Pierre Clerc-dit-Guy*, de Neuchâtel, commandait à quatre compagnies suisses faisant 800 hommes, et son frère *Jean Clerc-dit-Guy*, commandait à deux compagnies ou 400 hommes, dans le régiment suisse de Glaris. Le duc de Mayenne sortit de Paris et alla à Dieppe avec 30,000 hommes pour attaquer le Roi qui n'en avait que 4000, mais qui ne laissa pas de défaire son armée à la journée d'Arques. Il se battit encore à Ivry l'an 1590, où avec 1200 hommes seulement, il mit en déroute le duc de Mayenne qui en avait 16,000: le colonel Pierre Guy et

son frère y firent des merveilles et des prodiges de valeur, de même qu'à Yvetot, au témoignage de Henri IV qui disait au duc Henri I de Longueville: « *Mon Cousin, vos sujets de Neuchâtel sont de braves soldats! une compagnie de vos gens en vaut deux!* »

» L'an 1592, S. M. Henri IV attaque les ducs de Mayenne et de Guise, vers le village d'Yvetot, charge leur avant-garde, la défait entièrement, met en fuite les ducs, laissant leur bagage et vaisselle d'argent et ne perd que 5 soldats avec 18 ou 20 blessés.

» L'an 1593, après son changement de religion et pour sauver son royaume, Henri IV fut reconnu roi de France; et n'ayant pas de l'argent, il passa aux *Guy* des lettres de contrats pour la solde de 1400 hommes qu'il a fallu payer, et dont ils n'ont point été remboursés; qu'au contraire ce grand monarque fut poignardé le 10 mai 1610, à Paris, au milieu de la rue de la Ferronnerie, par ce monstre d'enfer nommé François Ravailac d'Angoulême, dont la mémoire sera toujours en abominable exécution.

» Si S. M. Henri IV avait été déconfite en Normandie, il aurait fallu fuir en Angleterre et se réfugier auprès de cette grande héroïne la reine Elisabeth, voir sur le trône de la France les Guisards, et la maison royale de Bourbon massacrée, sans la bravoure des *Guy* et des Neuchâtelois. Ce qui encouragea la reine de la Grande-Bretagne à prêter 4 millions au roi Henri IV et ainsi à le tirer d'affaires, ce qui le mit en état de faire publier le célèbre édit de Nantes qui a eu des suites si marquées.

» Les rois de France Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, tant dans les lettres de noblesse des *Guy* que dans leurs arrêts, les qualifient de regnicoles; ce qui influe par le droit commun des Suisses, sur tous les Neuchâtelois: les *Guy* les conduisant, ils sont dignes tous du souvenir de la France, après avoir contribué à ses victoires et après avoir affermi le trône et la couronne dans l'auguste et royale maison de Bourbon: les arrêts de Louis XIV sont des années 1634, 48, 49, 51, 60, 61, 63, 64, 66 et 1667.

» Les *Guy* avec les Neuchâtelois leurs compatriotes ont défendu pour le service de la maison et couronne de France, les provinces de Normandie, de Bourgogne, de Champagne, le comté d'Artois, la Picardie, la Flandre, et le pays conquis, où ils ont répandu bien du sang par leur intrépidité et vaillance.

» Dans le temple de Nyon on lit sur un marbre:

» Nobilis et Generosus Dux Johannes Jacobus Triboletus qui superstes
 » Eques Stremus Fuit civis neocomensis et vicem Gerens Generale Comitatus
 » Valengini obiit in hac urbe in hoc Tumulo quiescit xx Die oct. an Dom.
 » MDCXI. »

Puis au milieu de ce marbre, il y a les vers suivants français :

« A ce preux chevalier qui gist sous ce tombeau,
 Qui vaillant nous menoit aux assauts et alarmes,
 On devoit engraver de grands trophées d'armes,
 Et peindre icy autour son loin cognu drapeau ;
 Mais non, car son renon vole par l'univers,
 Et ses trophées sont connus parmi la France,
 Pour te dire, passant, qu'en ayes souvenance,
 Ses patriots soldats ont icy mis ces vers.

Deo et Bello.

Nous chantons en soldats, n'y prends exacte garde
 Nous ne polissons pas pour Vénus nos discours,
 Nous marions nos voix aux piphres et tambours,
 Et ne portons les luts dedans les corps de garde. »

» Jean-Jaques Tribolet après avoir remonté Henri IV dans la journée d'Arques en Normandie, fut fait chevalier par ce monarque sur le champ de bataille. »

II. Soleure et le Landeron.

Les archives du Landeron nous apprennent que durant le XVI^{me} siècle, cette ville qui avait un traité de combourgeoisie avec Soleure, participa à toutes les levées et expéditions militaires de cet Etat : de 1523 à 1562 seulement, elle lui fournit 590 hommes dans l'ordre de dates suivant :

| En 1523, 30 hommes. | En 1533, 50 hommes. |
|---------------------|---------------------|
| 1525, 40 . | 1548, 10 . |
| 1526, 40 . | 1548, 40 . |
| 1529, 50 . | 1552, 10 . |
| 1530, 20 . | 1552, 40 . |
| 1530, 40 . | 1560, 50 . |
| 1531, 10 . | 1561, 100 . |
| 1531, 30 . | 1562, 100 . |
| 1531, 50 . | |

Il est à noter que toute la partie catholique du pays, avec Lignièrès, marchait sous la bannière du Landeron.

Le rôle militaire concernant le contingent de 1569, contient quelques indications intéressantes quant à l'équipement et à l'armement de ces troupes.

« A la requête de messieurs les avoyer et conseil de Solleure, on a élu 20 hommes, et afin de ne faillir on en a élu 24 :

| | |
|---|-----------------------------------|
| Yaqui Gerly avec 1 arnoys (cuirasse). | Michel Bourachart. |
| Rudolff Ragaz, 1 chemise de maille et 1 canon. | Hans Platet, 1 arnoys ou 1 canon. |
| Balthasar de Cressier, 1 arnoys. | Esthevenin Caterne. |
| François Quellet. | François Bonjour, 1 arnoys. |
| Jehan Nerot, 1 arnoys. | Oswald Buvellion. |
| Jehan Mabellon. | Perrenet Gicot. |
| Pierre Seguin, 1 canon. | Jehan Degyé. |
| Bartholomey Berose, 1 arnoys. | Jehan Degyé le jeusne. |
| Guillaume Pequin, 1 canon. | Symon ou George Bovier, 1 canon. |
| Pierre Fassnacht. | Symon. |
| Esthevenin Perroset. | Pierre Ruedin. |
| Pierre Collon. | |

Le contingent de 1572 est ainsi mentionné :

« Sur le 2^{me} jour de novembre l'an 1572 a été élu, s'il est de besoin de tirer, les après nommés, avec leur bâton¹, ainsi que s'ensuit :

Prime. Landeron.

| | |
|---|---------------------------------------|
| Esthevenin Brochaston, avec son arnois et 1 pique. | Seguin, 1 canon. |
| Jehan Ragaz, 1 arnois, 1 pique. | François Bonsjour, 1 arnois, 1 pique. |
| Nicollet Mureset, 1 allebart. | Perrenet Gicot, 1 pique. |
| Rudolf Sallin, 1 canon. | Hans Platet, 1 arnois, 1 pique. |
| | François Fabvre dit Picottin, 1 pique |

Cressier.

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Martin Lurdel, 1 arnois, 1 pique. | Nicollet Roset, 1 pique. |
| Pierre Varnier, 1 pique. | Jehan Ragaz, 1 pique. |
| Pierre Cunet, 1 arnois, 1 pique. | Jehan Perrin Clerc, 1 canon. |
| Pierre Michielz, 1 pique. | |

Lignièrès.

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Blaise Loclat, 1 pique. | Perroset, 1 pique. |
| Pierre Ruedin, de Combe, 1 pique. | |

Enges.

| | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| Pierre Guenot le plat, 1 canon. | Antoine Thoma, de Frochaulx, 1 canon. |
|---------------------------------|---------------------------------------|

¹ Leur bâton, leur armement.

Les gens de la bandière du Landeron participaient aussi aux fêtes militaires des Soleurois. Un rôle du temps, intitulé « *Les compagnons qui sont eslisus à la « guerre de Dornach » 1531, causant les fêtes du dit Dornach,* » nous apprend que le Landeron y comptait une compagnie de 39 hommes à la tête desquels étaient « Donzel Rodolf, capitaine » et « Esthevenin de Cressier, banderet » ; — que Cressier y envoya 22 compagnons « Jaque le Gellard, *flagolet* » et « Henri Michier, *tabarin* » en tête ; — et que Cornaux et St-Blaise y figuraient chacun pour 4 hommes.

MISCELLANÉES

Chant d'église au 17^{me} siècle.

Tandis que de nos jours la voix grave et mélodieuse de l'orgue accompagne le chant d'église, nos ancêtres n'avaient à leur disposition pour le service du culte que le hautbois et des instruments qui satisferaient difficilement le goût musical de notre époque. Au 17^e siècle, on paraissait même très heureux de pouvoir fixer à Neuchâtel des artistes, qui cumulaient en même temps les fonctions de guets de nuit avec celles d'organistes.

Le 13 novembre 1678, le Conseil de ville de Neuchâtel chargea MM. les Quatre-Ministres de lui faire rapport sur la demande de deux joueurs d'instruments, qui s'offraient d'accompagner le chant à l'église, et en cas d'incendie de sonner l'alarme du haut de la Tour de Diesse.


A la date du 20 novembre suivant, on trouve dans les Manuels du Conseil le passage suivant :

« Sur la représentation qu'ont faite les sieurs Maîtres-Bourgeois, que deux jeunes hommes de Bienne ont offert leurs services pour ayder au chant des Pseaumes dans les églises avec le cor à bouquin et le pausaune ainsi qu'ils firent dimanche passé, et qu'ils demandent pour salaire chascun trente escus bons, il a sur ce esté passé et arrêté que MM. les Quatre et des Clefs pourront conclure le marché avec eux et si possible les engager pour trois ans. »

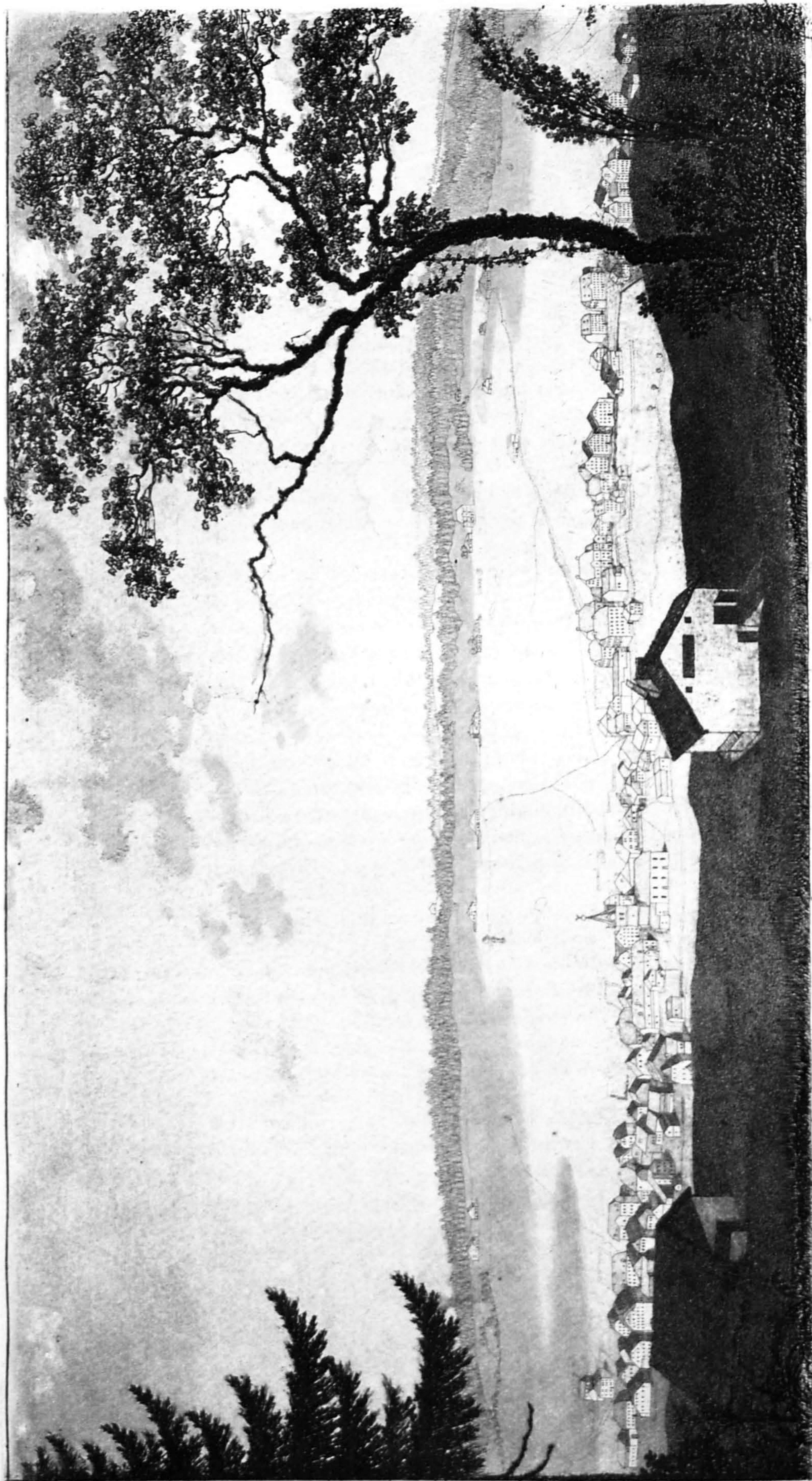
Il paraît qu'on était très content de ces musiciens, car le 4 décembre 1678, le Conseil décida, pour « encourager d'autant plus les deux jeunes gens de Bienne, qu'on a retenu pour ayder au chant des pseaumes dans les églises avec leurs instruments, que outre le gage à eux accordé qu'il leur sera baillé chascun un manteau dit couleur de la ville, et que le pausaune qu'il leur sera achepté sera sur ycelluy imprimé les armes de la ville. »

L'année suivante, soit le 3 décembre 1679, « sur la requeste des joueurs de trompette et cornet à bouquin requérant leur accorder un augment de gage, le Conseil leur accorda 25 livres d'augment. » Mais là s'arrêta la générosité des édiles, car lorsqu'en 1680 les musiciens firent de nouvelles demandes, le Conseil répondit par un refus formel, « veu qu'on leur a deia accordé 10 écus pour le louage d'une maison. »

D^r G.



NEUCHÂTEL
VILLE
1830



VUE DU LOCLE, PAR H. COURVOISIER-VOISIN,

A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

On reconnaît dans la vue du Locle qui accompagne cette livraison, la pointe délicate et le dessin consciencieux de Courvoisier-Voisin (V. T. VII, p. 309 et VIII, p. 77). Chacun remarquera que cette gravure n'est pas terminée; pour quel motif? on peut se le demander. Peut-être l'auteur a-t-il reculé devant la difficulté de rendre l'effet exact du site qu'il avait sous les yeux. Son procédé ordinaire avec ses oppositions violentes de lumière et d'ombre ne lui suffit plus; il ne parvient pas à creuser ce vallon du Locle qu'il voit des hauteurs de l'*Argillaz*, au sud du village, et le dépit de rester trop loin de ce qu'il cherchait l'a peut-être conduit à abandonner son œuvre.

Quoi qu'il en soit, cette vue nous offre le dessin du Locle tel qu'il était vers la fin du siècle passé; tout nous porte à croire que ce dessin est fidèle. Le point de vue, pris d'en-haut, vers le milieu du village, nous donne le développement de la partie la plus importante, depuis le bas du Crêt-Vaillant à droite, jusqu'à l'origine de l'ancienne route des Brenets à gauche. L'église avec l'ancien hôtel de ville en occupe à peu près le centre; entre ces deux édifices, mais plus loin, on reconnaît le *Lion d'or*, autrefois propriété de M. le pasteur Andrié, et les maisons voisines dont plusieurs subsistent encore. Vers la droite, on distingue aisément les *Grandes Reçues*; plus haut le chemin conduisant sur les *Monts*, et même le *Château des Monts*, où feu William Dubois confectionnait ses chronomètres.

Les deux maisons du premier plan jalonnent à peu près les quartiers que l'incendie a dévorés; à gauche 45 maisons en 1833, c'est là qu'on admire aujourd'hui la Place, avec ses constructions modernes; à droite 14 maisons consumées en 1844, et remplacées par la rue qui s'étend à l'est de la cure.

On remarque en outre que les quartiers *Bournot* et des *Envers* n'existent pas sur la planche, ainsi que toute la partie du village qui s'étend au fond de la vallée, à l'est du Temple. Tout cela est moderne, et l'on peut ainsi se faire une idée de l'accroissement dont chaque désastre a été le signal.

Enfin, on sera frappé du nombre déjà considérable de grandes maisons aux façades percées de nombreuses fenêtres, qui caractérisent à un si haut degré nos centres industriels. Nous assistons à la transformation de l'ancien Locle, uniquement rural, passant à la ville moderne; cette transition se montre surtout par les façades rappelant les anciens chalets, dont le dessin rappelle un A majuscule, et qu'on nommait *maisons bien tournées*.

L'intérêt que présente cette gravure nous engage une fois de plus à remercier M. Ed. Perret-Gentil, qui a bien voulu faire don au *Musée neuchâtelois* d'un nombre d'exemplaires suffisant pour en fournir à tous les abonnés.

L. FAVRE.

N° 226 249 - 2

LA SOCIÉTÉ

DU „CERCLE DE LA FLEUR-DE-LYS“ AU LOCLÉ

FONDÉE EN 1775

UN BANQUET MONTAGNARD EN 1823

Au moment où l'un des membres du comité de rédaction du *Musée neuchâtelois*, vient de faire connaître dans un volume intéressant¹ l'activité remarquable des sociétés économiques de Neuchâtel, il n'est pas inopportun de rappeler que dans d'autres localités du pays les questions d'utilité publique réunissaient aussi des citoyens généreux, et cela bien avant la fondation de la Société d'émulation patriotique.

Nous trouvons dans les procès-verbaux du Cercle de la Fleur-de-lys au Locle, des détails curieux sur la fondation de cette société, à laquelle la « mère commune » des Montagnes doit un grand nombre d'innovations heureuses et de créations utiles.

Nous communiquons ci-après le récit d'un banquet organisé en 1823. Ce récit, qui contient des détails historiques que nous devons inscrire dans notre recueil, intéressera, malgré sa longueur, ceux qui aiment évoquer les scènes d'autrefois et étudier les mœurs de nos pères.

Assemblée du 4 décembre 1823. — En annonçant que le Jubilé de la fondation de cette Société tombait au 17 de ce mois, le comité a proposé à l'assemblée d'en célébrer la fête par un souper que l'on prendrait dans le local des sociétaires au prix de batz 16 par personne. Cette proposition a été acceptée unanimement.

¹ *Un demi siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, 1791-1848*, par Alph. Petitpierre.

Du 17 décembre 1823. — D'après la proposition unanimément acceptée dans l'assemblée générale du 4 de ce mois, soixante-huit convives forment aujourd'hui l'assemblée du banquet, compris une partie de nos membres honoraires (MM. Gindraux et Grellet, pasteurs au Locle et deux invités, étrangers à la Société : MM. Jules Voumard, domicilié à Hambourg et Hⁱ Courvoisier, domicilié à Bruxelles). Le rassemblement a lieu au-dessous de notre local, chez le propriétaire M. Fréd. Houriet, notre premier doyen, qui a eu la bonté de nous offrir ses appartements, pour que les apprêts de la fête se fissent plus convenablement. A sept heures l'appel se fait, et chaque convive se rend à la place marquée par son nom, sur une carte imprimée portant ces mots : BANQUET DU 17 DÉCEMBRE 1823. JUBILÉ DE LA SOCIÉTÉ, MAISON HOURIET, FONDÉE LE 17 DÉCEMBRE 1773 ET COMPOSÉE DE 84 MEMBRES.

Chacun étant assis, M. Ph. Faure, président de la Société, annonce que la commission de la fête avait cru prévenir les désirs de l'assemblée, en invitant MM. nos doyens Houriet et Bergeon, à bien vouloir honorer le banquet de leur présidence, à quoi ils avaient daigné consentir. Ensuite M. Bergeon, invité par M. Houriet à prendre la parole, prononce le discours suivant qui est écouté avec beaucoup d'intérêt et produit la plus vive et la plus agréable sensation :

• Messieurs de cette Société,

• La confiance amicale dont votre comité vient de nous honorer, M. Fréd. Houriet et moi, en nous nommant présidents de cette journée, doit être attribuée à son attention d'attribuer à d'anciens membres une marque d'estime pour leur constance, présumant qu'ils pourraient s'en faire un mérite auprès de cette Société. Permettez-nous, messieurs, sous ce point de vue uniquement, d'accepter la place dont on veut bien nous revêtir dans ce jour de fête, tout en nous laissant trouver avec vous dans la nomination du comité, l'éloge de ses sentiments de déférence pour ce qui a trait à l'origine déjà ancienne de cette estimable Société, et l'application qu'il fait ici de ses principes, en révérançant ce qui nous vient de nos devanciers. Assuré de son support pour l'exposé un peu historique de notre institution que je vais vous offrir, j'ose vous demander la même faveur, messieurs, pour son imperfection; convaincu au reste que des longueurs vous déplairaient plus encore, je me bornerai dans la circonstance à déduire les avantages que cette Société produit et a déjà présentés à ses membres, au public et à la jeunesse de ce lieu.

• Ce fut le 17 décembre 1773, c'est-à-dire, il y a cinquante ans, jour pour jour, que les très-honorables MM. David Courvoisier, fils, Ph. Dubois, J.-Henri Wuagneux, Jean-Jaques Brandt, J.-J. Huguenin, Jules-L. Voumard, Samuel Dubois, David Sandoz, Alexandre Houriet, Claude Sandoz, Ab. Courvoisier, Jonas Perret-Jeaneret, Daniel Huguenin, Moïse Huguenin et Fréd. Houriet, votre président (le seul ici en présence, des quinze premiers fondateurs) eurent l'idée judicieuse de former une Société périodique dans ses assemblées et régie par des règlements qui ont

consolidé son existence. Cette réunion eut d'abord pour but des conversations sur les affaires de négoce et d'utilité publique, tout en procurant un délassement dans les heures de loisir. Ces fréquentations eurent le grand avantage de lier des personnes qui n'avaient pas eu l'occasion de se connaître ; de produire des services, des bons procédés et puis cette amitié cordiale si honorable dans l'homme civilisé et si éminemment agréable aux yeux du Maître de l'univers.

» Dès l'origine de cette Société, ou tôt après, nous voyons nos devanciers s'occuper d'établissements publics, les exciter par des discours non seulement, mais par l'effet lui-même. C'est ainsi que s'établit l'association du Grenier ; cette belle institution qui a procuré tant de bienfaits dans ce lieu, fut formée, composée et dirigée par nos devanciers ; elle fut imitée par les communes voisines et par plusieurs de l'intérieur de notre patrie. N'est-ce point en discourant ici sur des choses utiles, que nombre d'idées données sans qu'on en prévît l'exécution, se sont réalisées ? La percée du rocher du Col-des-Roches pour l'évacuation des eaux insalubres et menaçantes de nos marais, n'a-t-elle pas, après cent conversations et après plusieurs tentatives infructueuses, été rectifiée ? n'a-t-elle pas produit enfin un chef-d'œuvre de travail souterrain ? Nous osons avancer et rappeler ici honorablement, que cette action patriotique est due à une bonne partie de nos sociétaires. Quelques-uns sont morts, mais leurs services survivent dans la mémoire et la reconnaissance des habitants de ce lieu. Honneur soit de notre part à leur souvenir !

» Vous, amis de l'industrie et des arts qui sont notre principale ressource, n'avez-vous point ajouté à vos connaissances, sans vous y attendre, en discourant ici ? Société temporaire de dessin, si ton institution fut de trop courte durée, ne nous consoles-tu pas en nous rappelant qu'en ton sein est surgi un Grosclaude, un Forster ? Ces artistes célèbres, au milieu de leur carrière, montrent les bienfaits des fondateurs de la salle de dessin du Locle : notre Société eut une part directe à cet établissement là.

» La Chambre d'éducation de ce lieu naquit, si je puis me servir de ce terme, au milieu de nous en 1804. Ses principes lui assurent des progrès et une extension vers le bien, que le temps justifiera : nos jeunes gens verront notre patrie jouir de cet établissement plus en grand, ils verront en sortir des sujets dignes d'elle, par leur bonne éducation et par leurs lumières.

» Dois-je rappeler ici, messieurs, les temps d'orages politiques que notre génération entière a vus ? Je ne le ferai que pour rappeler l'union inaltérable qui est demeurée au milieu de nous, comme le rocher au milieu des vagues. Une sage liberté d'opinion n'a cessé d'y être à son aise ; aucune rixe n'a affligé notre support l'un envers l'autre et aucun fait réprimandable n'a troublé notre joie d'avoir toujours été loyaux et officieux à travers tant de risques. Cette pierre de touche de la bonté de cœur a donné la preuve du bon esprit, de l'harmonie et de l'attachement que nous avons conservés et que semble nous avoir imprimés notre bienveillante institution pour ce qui est bien et convenable entre gens d'honneur. Puissions-nous le sentir toujours dans cette Société, et l'aimer davantage, s'il se peut, pour cette faveur.

» Dois-je parler, sans heurter la modestie de cette Société, sur l'emploi louable qu'elle fait des amendes infligées à ses membres dans de certains cas ? C'est aux pauvres que ce produit est donné chaque année, et en y ajoutant une somme prise dans ses fonds. Cette donation annuelle a produit dès 1773 la somme de fr. 2161,

et n'a en aucune circonstance été interrompue, ni appliquée différemment, tant la Société exécute régulièrement cet article de ses statuts.

• Je m'étendrais trop, si je voulais énumérer les bonnes œuvres produites ensuite d'entretiens particuliers dans nos assemblées. Disons qu'en toute conversation, narration ou discours, le bien a été honoré et le vice repoussé; la vérité dira que la décence dans le langage et dans le maintien, ont été la marque habituelle du genre adopté ici, et que l'honnêteté pratiquée aura toujours des attraits pour ceux qui savent l'apprécier dans l'usage de la vie.

• Cet exposé historique, qu'excuse et qu'a amené un Jubilé que nous célébrons et qui advient si rarement à une même fondation, doit se terminer par une invitation aux jeunes membres de cette Société, d'en maintenir l'organisation et les formes qui jusqu'ici l'ont conduite; de regarder comme un bien précieux la conservation de l'ordre et de l'union qui nous a distingués si avantageusement et si heureusement, et d'imiter ce qu'elle a fait de louable.

• Puisse un père introduisant son fils dans ce lieu, être assuré de lui inspirer l'amour du bien, celui de la patrie et de ses lois, l'attachement à l'autorité et le respect aux supérieurs dans leurs personnes et leurs fonctions. C'est un vœu que je suis persuadé voir partagé par cette assemblée.

• Il me reste à présenter à messieurs les membres honoraires qui nous accordent leur présence, nos témoignages de reconnaissance et le désir de les voir plus souvent parmi nous, car nous mettrons toujours un grand prix à la communication avec des personnes instruites. C'est dans ces sentiments que j'ose les assurer des dispositions de tous à leur égard, et de notre plaisir à les accueillir plus particulièrement aujourd'hui.

• Recevez, messieurs de cette assemblée, les vœux que font pour vous les deux présidents à qui vous faites l'honneur de vous présider ce jour; ces vœux embrassent pour nos jeunes membres, celui espéré de les sentir pouvoir assister au deuxième Jubilé de cette institution, maintenue et soutenue par eux, portant ce jour là au 17 décembre 1773 un toast de souvenir agréable et commémoratif, au milieu d'une réunion aussi distinguée qu'amicale de ce jour 17 décembre 1823. »

Ici l'orateur reçoit les applaudissements et les remerciements de l'assemblée sur un discours où il a si bien fait ressortir tous les avantages résultant pour nos membres et le public en particulier, de la fondation de notre Société. On fait ensuite servir le banquet, et M. le président propose de porter les toasts, ce qui est exécuté de quart d'heure en quart d'heure dans l'ordre ci-après et avec des couplets analogues ¹ :

1^{er} toast par M. le capitaine Bergeon : A l'institution de cette Société et au souvenir de ses respectables fondateurs !

¹ Nous ne pouvons, faute de place, reproduire de tous ces couplets que les six premiers, qui nous paraissent composés pour la circonstance et avoir le plus de couleur locale. Plusieurs de ceux que nous supprimons, savoir les six derniers cités dans l'original, sont, au surplus, des emprunts à des chansons bien connues. (ÉDIT.)

Couplet chanté par M. David Delachaux.

Gloire à nos bons ayeux, nos pères,
 De ce cercle les fondateurs !
 Comme eux vivons toujours en frères,
 Qu'ainsi vivent nos successeurs !
 Tous les états et tous les âges
 Dans la concorde parmi nous,
 Nous font chérir les avantages
 De l'union de tous les goûts.

2^{me} toast par M. Ph. Faure, Président de la Société : A la prospérité de la Société et à la réunion de ce jour ! Puisse cette Société se perpétuer d'âge en âge au sein de l'union la plus cordiale. Puisse cette réunion cimenter en nous l'esprit d'amitié et de confiance, soutien du bonheur social !

Couplet chanté par M. D. Delachaux.

Le plaisir et le bon exemple
 Tous les jours se voient réunis,
 Dans ce cercle où l'on se rassemble
 Depuis cinquante ans accomplis.
 Célébrons son anniversaire
 Et célébrons-le tous les ans.
 Ici, dans un but salulaire,
 Le père introduit ses enfants.

3^{me} toast par M. David Jeannot : A messieurs nos présidents !

Couplet chanté par M. David Delachaux.

Honneur aux aimables confrères,
 Qui tous trois sont nos présidents !
 Qu'on remplisse ici tous les verres
 Et qu'on boive aux commandements !
 Que sur l'ongle on voie une goutte
 De topaze ou bien de rubis.
 Qu'ils vivent ! et longtemps qu'on goûte
 Le bonheur de voir ses amis.

4^{me} toast par M. le capitaine Bergeon : A messieurs les membres honoraires de cette Société, ici présents ! Puisse ce jour de Jubilé salué de leur présence, être un augure certain des principes d'union et de fraternité qui se succéderont pendant l'existence de cette Société !

Couplet chanté par M. Ch.-H. Lambelet.

Descends des cieux, douce harmonie
 Appaise tous ressentiments;
 Que la discorde enfin bannie
 Cesse d'agiter ses serpents.
 Ah ! puissent ses fatales pommes
 S'éloigner de notre pays !
 Puissions-nous joindre aux droits des hommes
 Le bonheur de les rendre unis !

5^{me} toast par M. David Delachaux : A messieurs les membres de la Société présents et absents, aux invités, à nos épouses, à nos familles.

Couplet chanté par M. David Delachaux.

Que j'aimerais à votre table
 O mes soixante-dix amis,
 Pour fêter ce jour mémorable
 A vos côtés me voir assis.
 Vous me verriez d'un cœur sincère,
 Joyeux d'être au milieu de vous,
 En bon luron vider un verre
 Et souvent faire des glous-glous.

6^{me} toast par M. Philippe Baron : Aux membres des audiences et aux suppléants. Puissent-ils contribuer à notre bonheur par une heureuse influence.

Couplet chanté par M. Philippe Baron.

Que tout soit heureux et tranquille
 Par vous dans ce charmant pays !
 Que de la paix il soit l'asile,
 Que tous les cœurs y soient unis.
 Que du bonheur ce domicile
 De la liberté le berceau,
 Soit par votre influence utile
 De tous les cantons le plus beau !

7^{me} toast par M. Ch.-Aug. Jeanneret : Aux quatre Bourgeoisies de cet Etat. Que ceux qui les servent avec un dévouement désintéressé, et dont quelques-uns honorent cette fête de leur présence, transmettent toujours à leurs successeurs les nobles sentiments au moyen desquels, à travers mille écueils, ils ont conservé à notre fortuné pays les institutions qui rendent son peuple heureux !

8^{me} toast par M. Ch.-Aug. Jeanneret : A la Confédération Helvétique ! Puisse-t-elle contribuer puissamment à conserver la paix dans son sein ! Que ses sujets puissent imiter dans l'exemple de leurs supérieurs, les vertus qui font la force et le bonheur des Etats et qui recommandent si avantageusement la Suisse à l'étranger.

9^{me} toast par M. David Delachaux : A son Excellence M. le Gouverneur et aux autorités de ce pays. Puissent-ils toujours cheminer dans l'union la plus parfaite pour le bonheur de notre patrie.

10^{me} toast par M. David Jeannot : A notre patrie ! Qu'elle prospère à jamais !

11^{me} toast par le capitaine Bergeon : A l'honorable Communauté du Locle, à M. le lieutenant-civil de cette juridiction, au corps de la justice et à l'administration de ce lieu. Nous portons avec un sentiment d'attachement constant, vrai et ingénu, un toast prononcé à la prospérité générale et particulière de ces corporations. Qu'elles vivent !

12^{me} toast par M. Ph. Faure, président de la Société : Au prince royal de Prusse et à la princesse son épouse. Puisse leur gloire ne consister qu'à mériter le doux titre de père du peuple.

13^{me} toast par M. Fréd. Houriet, président du banquet : Au roi.

En portant tous ces toasts on remarque avec plaisir un air de satisfaction et de jubilation, sur toutes les figures. On boit ensuite aux jeux et aux plaisirs de la Société, chantés par M. David Delachaux dans plusieurs couplets de M. H. Perret-Gagnebin, père.

Diverses autres chansons connues sont encore chantées par plusieurs de nos membres, et le dernier reçu (M. Ph. Jeanneret) fait au nom de la jeunesse un petit compliment et des vœux en faveur de M. le doyen. Nombre de santés continuent à être portées, particulièrement celle des membres de la commission du banquet, qui sont remerciés avec des démonstrations unanimes de joie, sur la belle organisation de cette fête, sur les soins qu'ils ont pris pour la rendre intéressante et sur la surprise agréable qu'ils ont causée à tous les membres, qui conserveront longtemps sans doute, le souvenir d'une réunion si fraternelle et si touchante.

De onze heures à minuit, après quatre ou cinq heures de plaisirs décens et variés, passés sans aucun désordre et dans la cordialité la plus édifiante, chacun se retire paisiblement chez soi, enchanté d'une si belle journée, et avec l'espoir qu'elle se renouvellera tous les ans, rien n'étant plus propre à cimenter l'union des cœurs, que ces banquets simples et fraternels, qui d'ail-

leurs rappellent des époques mémorables d'institutions utiles fondées par nos ayeux.

Pour ne pas interrompre les détails de la fête et faire une digression mal placée en mêlant avec des chansons un objet plus sérieux, j'ai cru devoir renvoyer ici une proposition faite au milieu des toasts. M. Jean Ducrot, dans le but de donner à cette réunion un relief de plus, et de laisser un nouveau souvenir de l'utilité de notre Société, a proposé l'établissement d'un reverbère, dit parabolique, dans l'endroit le plus fréquenté du village, soit à la Croix-du-Marché, et l'assemblée a approuvé par acclamation, cette proposition généreuse.

(Communiqué par M. Louis Lutz, fils.)

UN AMBASSADEUR FRANÇAIS EN SUISSE

ET LES NEUCHATELOIS IL Y A 277 ANS

~~~~~  
SUITE ET FIN. — VOIR LA LIVRAISON D'AVRIL.  
~~~~~

A la date du 13 mai 1594, M. de Chambrier annonce à M. de Sillery de mauvaises nouvelles. M. de Constable n'a pu réussir à trouver de l'argent à Besançon. Après dix jours de recherches infructueuses, il est revenu à vide ; mais en passant à Pontarlier on lui a donné l'espoir qu'un M. de Terceney pourrait peut-être prêter les 2000 écus dont il a besoin, pourvu qu'on lui offrit en garantie et comme caution une communauté qui fût du comté de Bourgogne. On songe à la commune des Verrières de Joux ; on écrit, on demande, on supplie, on n'obtient qu'un refus. Sur ces entrefaites M. de Chambrier est averti que M. d'Ertiven, de Berne, offre de s'employer à trouver cette somme à Berne ; il lui envoie sans retard

un messenger. Mais si, pendant ce temps, les envoyés du Duc viennent réclamer leur argent, il propose de leur livrer les 8000 écus disponibles sauf à verser les 2000 autres à la St-Jean. Il demande en outre des directions sur la marche à suivre à l'égard des receveurs dont les livraisons sont en retard « nonobstant infinité de remontrances, mandemens et commandemens qui leur ont esté faictz, Si je les dois faire poursuivre par justice, par subhastation de leurs biens ou bien de les suspendre davantage, à quoy ne faudrai vous obeyr et rendre tout debvoir, En attendant l'heur de vostre arrivée de deça jay mis au mémoire cy joint lestat des affaires de ce Comté, quant à labris des graines, les deux du conseil qui ont cette charge, les Srs Merveilleux et Barreilliers n'ont voulu passer oultre, et ont remis ce fait a vostre arrivée. »

CHAMBRIER.

La lettre suivante est curieuse; elle fait mention du calendrier ancien, réformé par le pape Grégoire XIII, en 1582, mais encore en usage à Neuchâtel; puis elle contient une demande qu'on ne s'attend pas à voir adresser à un ambassadeur de France.

Hory à Sillery.

Neufchastel 10 Juin 1594.

Monseigneur. Ce jourdhuy date est arrivé en ceste ville ung messenger envoyé par M. le Me d'hostel de l'Altesse de M. le conte de Montbelliard avec lettres adressées à M. le Gouverneur et officiers du conté, lesquelles pour l'absence de M. Chambrier jay ouvertes, et desquelles la coppie est cy jointe, m'estant bien doubté de ce quelles contiennent. Et pour ne retarder le messenger jay fait response au dit Sr Me d'hostel que quant il luy plairoit de venir de deça, qu'il seroit le très bien receu, daultant quil y estoit désiré depuis longtemps, pour luy delivrer la partie deue a mon dict Seigr le comte son Maître qui estoit comptante entre les mains du dict Sr Chambrier aux espèces qui luy auroient esté spécifiés en ses dernières lettres. Et neanlmoing que je le voulois bien advertir, comme le dict Sr Chambrier estoit présentement absent pour quelques affaires a luy survenues, mais quil seroit de retour en sa maison jedy ou vendredy, treze ou quatorzieme de ce mois selon l'ancien calendrier et que des lors, il se pourrait acheminer de deça quant et quel jour il luy plairoit, etc, etc. (La lettre se termine par une demande d'augmentation de traitement en faveur de son frère) « ce que pour devoir de frère ne lui ay peu refuser, ayant prins cette hardiesse souz votre bonté et faveur accoustumée. » HORY.

Enfin on a trouvé les dix mille écus et Chambrier les livre à l'envoyé du duc de Wurtemberg; mais vérifier et peser toutes ces monnaies est une opération laborieuse; il ne faut pas moins d'une journée. Le bordereau serait curieux à étudier. — Sillery est consulté non-seulement pour les affaires de finances, mais même pour des concessions de bois à bâtir. Les réserves, et les craintes relatives au déboisement des forêts se produisaient déjà il y a 300 ans.

Chambrier à Sillery.

Neuschastel 29 Juin 1594.

Le M^{re} d'hostel de M. le Duc de Virtemberg et Montbelliard arriva en ceste ville dimanche passé, et luy ay delivré la partie deue au dit Sr Duc. Le lendemain matin, estant encore pour ce jourdhuy en ceste ville, ayant employé le temps a peser les especes que je luy ai delivrées, et recompter toute la somme, Je luy ay aussy parlé, et le secret de la présente, de la descharge que desirons de mon dict Sr le Duc pour le payement qui escherra a Noël prochain et que M^{me} respondroit a ses crediters qui sont a Basle et lieux circonvoisins jusques a rate du dict payement, en donnant nouvelles obligations et assurances suivant louverture que luy mesme avait faite à M. Mango, lorsqu'il était de deça. A quoy il nous fit fort bonne et gracieuse réponse declairant que pour faire trouver bon ce moyen à M. le Duc il estoit delibéré l'aller trouver en personne, si tost qu'il seroit de retour de la diette ou il sestoit acheminé esperant quil le persuaderoit a cela et quil s'y employeroit de tres bonne affection pour nous faire avoir response agreable laquelle ne pourroit arriver avant deux mois, pour l'absence du Duc.

La Capitaine Jehan Clerc, dit Guy, est comparu en conseil fesant requeste luy estre accordé soixante pieds de bois de sapin, aux Joux, de l'exelence de M^{me} pour luy donner moyen de parachever certain bastiments quil a commencé en une maison et grange rièrre la Seigneurie de Vallangin, qui par faute d'un tel bois pourroit demeurer imparfaite, et daultant que telle demande est bien grande qui ne peult estre accordée sans faire degast aux dictes Joux. Lesquelles sont si expressément recommandées par S. E. de les conserver aultant quil sera possible, nous ne luy avons peu accorder aulcune chose. Ains l'avons renvoyé à vous M. pour recevoir telle gratification que trouverez raisonnable. Cependant nous avons prins ceste hardiesse vous declairer nostre petit advis sur ce fait, que lon pourroit, sil vous plaist, luy accorder trente piedz de bois, qui se prendront en une Joux que lon appelle la grande Coste, Et autres dix piedz au bois de Vauvel (?) rièrre la Seigneurie de Vallangin, montant en tout quarante piedz de bois de sapin, et ce de grâce

spéciale et sans conséquence. Toutefois M. nous remettons le tout à votre bonne volonté.

CHAMBRIER.

Dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, F. de Chambrier s'exprime ainsi, au sujet de Marie de Bourbon : « C'était une femme forte; entre toutes celles qui ont gouverné l'état, et l'on en compte six, elle se distingue par ses grandes qualités, un esprit de suite et une fermeté rare chez les princes de cette maison. » La lettre suivante donnera une idée de son entente des affaires, tant financières qu'administratives; on remarquera les directions qu'elle donne sur la manière de procéder à l'égard des Quatre-Ministres et des bourgeois de Neuchâtel. Ceux-ci avaient le sentiment de leur force et regrettaient le pouvoir dont ils avaient joui pendant que le pays leur avait été affermé, aussi cherchaient-ils à profiter de toutes les occasions pour augmenter leurs prérogatives. Ce sont deux puissances en lutte plus ou moins ouverte.

Marie de Bourbon ¹ à M. de Sillery.

8 Août 1594.

Mr. Les effets contenus en vos lettres des XVII Juin et XI de Juillet derniers ont tellement surpassé l'espérance que j'avais de mes affaires de Neuchâtel lorsque je me dispensey de les vous adresser pour le bon ordre que y avez donné en si peu de temps par vostre singulière prudence, que j'ay grande occasion de louer Dieu de m'avoir inspirée a vous en escrire et de vous demeurer moy et mes enfans obligez de la peine que vous y avez prinse, pour nous en revancher en tout ce que nous aurons jamais moien de faire pour vous et pour les vostres, dont attendant l'occasion, je vous remercie très affectueusement de tous vos bons offices et de l'advis que me donnez bien particulièrement de tout ce qui s'est passé en mes dites affaires entre lesquels m'a esté très agréable celuy du paiement fait à mon Cousin le Duc de Wirtemberg qui luy estait promis au terme de Pasques.

Et quant a celuy qui lui sera deu au jour de Noël prochain aiant veu par lestat que m'avez envoieé de ce que mes officiers et receveurs doivent et devront par le reliquat de leurs comptes des années 1591, 92 et 93 quil s'en faudra dix mil escus quils n'aient de quoi satisfaire au dit paiement, je trouverais bonne l'ouverture que vous et ceux de mon Conseil me faites de les prendre à rente à cinq pour cent, soit de la paier au dit Sr duc, ou me charger d'autant de ses debtes envers ses créanciers. Et pour cet effet, je

¹ Marie de Bourbon était la veuve de Léonor d'Orléans et la mère de Henri I^{er} de Longueville.

vous enverrais tres volontiers mes lettres patentes pour passer le contrat des dits dix mil escus, nestoit qu'en telle maison que la mienne les constitutions de censes et rentes ne s'acquittent que bien mal aisément. Or est il M. de Sillery que le premier paiement des cinq que je dois faire à M. le Duc de Virtemberg, mon Cousin, a esté fait à Pasques dernières, de façon qu'il sera par vostre bon moien et intercession aisé de faire diférer le second paiement jusques à Pasques prochain qui sera le bout de l'an. Ce delay m'apportera une commodité, c'est qu'il se pourra vendre entre cy et là des bleds et vins de cètte année 94 ou recevoir d'autres parties de mon revenu qui m'aideront à paier une partie des dits 10 mil escus, et de ce qui en restera j'en paieray la cense et intérêt à cinq pour cent à qu'il appartiendra, soit au dit Sr Duc ou à ses créanciers comme il est porté par le contract auquel je ne suis astreinte de paier à termes limités, mais j'ay la faculté de faire le remboursement des a cinq paiemens pourveu qu'ils soient esgaulx et que je paie l'intérêt à cinq pour cent de ce qu'il s'en faudra. Et à vous parler comme à mon cordial et fidel amy, M. de Sillery, j'ayme mieux paier en six années ce que je dois que de constituer nouvelles rentes sur mon Comté. Encore que ça ou là il en fault toujours paier la rente, faites moy doncq je vous supplie ce bon office de faire accommoder ce 2^d paiement soit à Noël prochain ou à Pasques en suivant sans que je fasse nouvelles constitutions.

Vous remerciant au surplus, M. de S. de ladvis que me donnez sur l'appréciation du fourment et de l'interrest qui me revient de l'observation du reglement que javois envoié la dessus conforme a ce qui sen use en tout ce royaume, lequel ne se pouvant observer par delà sans notable préjudice à moy et mes enfans pour les raisons que me coltez par vostre lettre. J'adviseray à la 1^{re} assemblée que je pourray faire de mon Conseil a y donner le tempérament qui se devra faire la dessus pour en charger l'ambassadeur que j'enverray par delà, aussitost que les affaires de ce royaume seront reduites à quelque meilleure pacification que nous espérons bientost pour le bon et prosper succes quil plaist à Dieu donner aux entreprinses du Roy monseigneur.

Cependant je tiens a plaisir signalé qu'aiez coupé la racine d'un si mauvais rejetton questoit la nouvelleté que les IV Ministraux prétendoient faire et entreprendre au serment du bandret du dit Neufchastel, et que les aiez fait condescendre a le laisser faire comme par le passé en aiant fait et rédigé par escrit ung si bon acte qu'il servira de loy pour ladvenir, qui sera une mémoire à ceux qui viendront après nous de votre prudence et dextérité et du bien qu'aurez fait à moy et à mes enfans et au dit Neufchastel, mesme

nous gardant de tomber en mauvais menaige dont ils donnent souvent les occasions. Comme ce que ambitieusement ils veulent intervenir et juger en la justice de Vallangin qui a toujours été une Seigneurie séparée du Comté de Neufchastel. Toutefois parce que vous trouvez qu'ils sont en possession d'assister aux audiences du dit Valangin et qu'il ne se justifie aucune tenue d'Estat avant l'usurpation de la Souveraineté ou les dits de Neufchastel n'eussent séance. Il vaudra mieux se désister de y tenir aucuns estats et se contenter des audiences generalles où les dites de Neufchastel interviennent ainsi que par le passé, ne voulant qu'il soit rien innové en leurs droitz, mais je desirerois qu'ils en fissent ainsi de leur part. Sur le propos de quoy je vous envoie la copie d'une lettre qu'ils ont écrite à mon fils le Duc de Longueville par où vous verrez le désir qu'ils avoient d'empiéter la possession de tout nostre Comté, pour nous en faire telle part que bon leur sembleroit ainsi qu'ils ont fait autrefois et n'oublent qu'ils vous ont touché de vouloir un gouverneur de leur religion et de n'obéir au Capitaine Jacob Valier, qu'ils avoient entendu que j'avois pourvu du dit gouvernement à la survivance de son père qui estoit encore vivant. Car leur lettre est du mois de Décembre, dont ils m'ont aussi fait écrire par MM. de Berne auxquels je fais la réponse que je vous envoie, qui est un point où moy et mes enfans avons très grand besoin de votre singuliere dextérité et prudence, assavoir de faire recevoir au dit gouvernement le dit Cap. Jacob Vallier suivant autres lettres que je vous ay écrites et envoyées au dit Sr Vallier avec son pouvoir pour les vous aller présenter, Car vous pouvez assez juger la conséquence que ce nous est de voir le dit gouvernement en main d'autre que de nos sujets. Joint qu'en ce fait de religion aiant nos alliances dressées avec IV cantons dont trois sont catholiques, nous n'en pouvons mettre un d'autre religion sans les offenser, de tant plus que l'on a déjà proposé à moy et mon fils le Duc de Longueville, le Collonel Heydt de Fribourg pour être pourvu du dit gouvernement envers lequel nous sommes excusés sur la provision qui en avoit été faite au dit Cap. J. Vallier du vivant de son père. Et si aujourd'hui on en pourvoit un autre le dit Collonel Heydt et autres qui y voudroient aussi espérer auroient occasion d'être mal contents de nous pour les avoir toujours contraires en nos affaires selon que vous cognoissez sa nation savoir bien dissimuler son maltalent et le faire paroître en temps et lieu. Vous maurez donc fait un singulier plaisir M. de S. d'avoir commencé à ébaucher ceste affaire avec les dits de Neufchastel et les avoir disposés à se conformer en ce que j'ordonneray pour ce regard qui ont tant moins occasion de s'opposer et rejeter le dit Vallier, quoy qu'il soit catholique, que jamais son père, ny avant lui le Sr de Grancour, qui l'estoit aussi ne leur ont innové la moindre

chose du monde au fait de leur religion, comme aussi na ce jamais été ny sera mon intention. Et quand il l'entreprendroit, ils auront toujours meilleure raison du dit Vallier ou autre gouvernement qui sera de mes sujets, que s'il estoit de l'un des cantons, comme tous y aspirent voire ont voulu quelque fois prétendre que quand il en aurait eu ung de l'un des IV cantons de mon alliance, on en prendroit ung des trois autres par tour, qui fut la cause que les dits de Neufchastel se réjouirent bien fort quand le feu Sr Vallier fut reçu au dit gouvernement et qu'il étoit sorty des mains des cantons, ainsi que le Sr de Lyverdis me le rapporta. Pour toutes lesquelles raisons et autres que par votre singulière prudence vous y saurez adjouster, je me prometz que vous ferez recevoir le dit Vallier au dit gouvernement.

Et quand à la ferme de mon Comté que les IV ministreaux demandent à mon fils, vous me ferez un singulier plaisir si vous pouvez savoir ce qu'ils voudroient bailler de la ferme et admodiation de mon Comté par chacun an, et s'ils entendoient y comprendre le revenu de Vallangin

Si entre cy et quelques mois il vous plaisoit donner encores huit ou dix jours à Neufchastel pour ouir les comptes de mes officiers des années 92 et 93 et faire les autres choses qui se présenteront, ce que le temps et vostre commodité permettront, ce serait d'autant plus augmenter nos obligations, qu'en l'incertitude des affaires de ce royaume je ne say quand nous aurions liberté de nous assembler pour prendre une bonne résolution sur toutes nos affaires. Eslire l'ambassadeur que devrions envoyer par delà et qu'il y aura seureté pour feire son voyage. Je vous en prie doncq de tout mon cœur suivant lhonneste offre qu'il vos plaist m'en faire par vostre lettre du II^{me} de Juillet dernier, mais je me plains de vous à vous même de ce qu'avez refusé le traitement (tel que le païs peut permettre) que j'avais commandé à mes gens de vous faire, pendant vostre séjour de Neufchastel, par lequel refus ne pouvez avoir rien adjouster aux obligations que moy et mes enfans vous auront. Et partant vous prie laisser ce scrupule et accepter non seulement la despence quand serez au dit Neufchastel, mais disposer de tout ainsi que du vostre propre, autrement vous me rendrez plus retenue de m'adresser à vous avec la liberté que j'ay fondée sur vostre vertu et bonté.

N'ayant que vous dire sur le fait des Aides de Neufchastel et Seigneurie de Vallangin dont fait mention votre première lettre estant la recherche qui en a esté faite plus pour les tenir en devoir que pour grande ressource qu'il y puisse avoir, Et quand au banderet Peter s'estant présentée l'occasion que les cinq années de son ofice se sont trouvées finies au temps que le reglement que jay fait la dessus a esté envoyé par delà, on y a pourveu d'un autre en sa place comme c'est mon intention qu'il se fasse des autres officiers et

non pour aucune mauvaise opinion au raport qui m'ait esté fait de luy que je say estre homme de bon entendement, ce qui mestant confirmé par vous cela me fera tant plus tost l'emploier en ce qui se présentera pour mon service et son advancement ainsi que l'en pourrez asseurer en luy baillant ce mot de lettre que je vous envoie suivant vostre advis, Et quand au Maire et procureur fiscal qui demandent augmentation de gaiges, je donneray charge à celuy que j'enverray par delà de pourvoir à leur demande par vostre advis soit en gaiges, en don pour une fois, estant la conséquence aussi grande en l'un qu'en l'autre parmy ces gens là en tous veullent avoir le mesme traitement qu'ils entendent qu'on a fait aux autres

De Bricquebec ce VIII jour d'Aoust 1594.

Vostre tres affecyonnée et parfaicte amye
Marie DE BOURBON.

Pramtier, un vieux serviteur de Marie de Bourbon, donne à la date du 20 août 1594, sur l'état de la France et de Paris, des détails qu'il est intéressant de mettre en regard des événements d'avril et de mai 1871. Les avis qu'il émet ensuite, à l'égard des cantons alliés et de la personne du gouverneur, sont curieux à consulter.

Pramtier ¹ à M. de Sillery.

20 aoust 1594.

Mr. Comme sy ce quartier de Brye estoit destiné à recevoir les dernières injures de ces misérables troubles, nous nous ressentons si peu de la réduction de Paris, par les continuelles courses des ligueurs que je ne me suys encore osé hazardé de y aller; ils ont prins la nuict avant celle cy le Président de Melun nommé Cone qui estoit venu à Auteuil, maison de sa femme, à une lieue d'icy sur le chemyn de Paris, trois ou quatre heures après qu'il y fut arrivé. Cela est cause Mr. que je n'ay encore veu M^{me} la Duchesse de Longueville ny nul des siens pour luy parler de ce dont il vous avait pleu mescrire par la vostre du XXII Juin que je receus par ce porteur, le retour duquel j'ay attendu pour vous en accuser la reception et vous dire qu'en ce peu que j'ay négocié aulx affaires de Neufchastel, j'ay recongneu de quoy bien exercer les personnes qui y estoient employées, A plus forte raison en devez-vous avoir en la vostre plus que vostre part en ce temps plein de confusion. J'ay souvent prié ma dite Dame quant j'allois à Neufchastel d'envoyer quelcun avec moy pour s'instruire des affaires, afin de la pouvoir servir quand l'âge ne me permettrait plus de courir. Mais je n'ay jamais pu gagner ce point sur elle et les siens. Pour le moment le principal est celluy du gouvernement qui

¹ Pramtier était un intendant des finances de Marie de Bourbon.

est pour engendrer du trouble et difficultez ou Jalousies aux affaires de Neufchastel si le Cap. Jacob Vallier ny est receu en faveur de la survivance accordée vivant son père, car MM. de Berne et ceulx de Neufchastel en demandent un de leur religion. Le Colonel Heydt le poursuit par delà, et le Colonel Balthazar aussy, à tous lesquels on n'a plus honneste moyen dexcuse que la provision de longtemps faicte au dit Cap. Vallier, Auquel a esté longtemps ja envoyé sa provision et lettres à M. de Bellièvre pour luy bailler congé et à vous pour l'installer en possession. Mais je crains que l'évasion de M. de Nemours ny apporte quelque traverse daultant que l'on dit qu'il estoit en la garde du dit Vallier, et en veut-on aussy bailler quelque attache au dit Sr de Bellièvre comme ayant plus relache de liberté au dit Sr qu'il ne devait Vous avez pu considérer de quel préjudice a esté pour la maison de Longueville que ce gouvernement eust toujours été en personnes des Cantons alliés qui en eussent enfin voulu faire comme de l'un de leurs baillages. Je metz entre mes grands et signalés services celui d'avoir introduit et faict recevoir un sujet de ma dite dame, qui fut le dernier gouverneur, ce qui fut faict avant que nul des Cantons en feust adverty, dont ils furent fort esbahis et marrys. Par où je veux inférer Mr. que puisque ceste glace est rompue qu'il fault garder de la laisser reprendre, Et a ceste fin qu'il vous plaise faire ensorte que le dit Cap. Jacob soit receu au Gouvernement et le presser de vous aller trouver s'il n'y est encores, ce qui sera pour si peu de temps que les affaires du Roy le permettront, car il peut venir en un jour de Lyon et retourner en un autre par les postes. Et sy ce nouveau malheur avoit tellement altéré les choses qu'il n'y peust ou voulust entendre, Il vous plaira escrire vostre avis à M^{me} sy elle devra préférer le Cap. Balthazar ¹ comme son sujet à tous aultres, si François Vallier ny peult présentement estre receu, ne doubtant point qu'avec le temps il ne s'en rende bien capable, etc., etc.

De nostre maison de Liverdy le XX Aoust 1594.

PRAMTIER.

Les deux pièces suivantes paraissent être des brouillons de lettres écrites par Sillery au Duc de Longueville et à sa mère Marie de Bourbon.

A M. le Duc de Longueville, Comte souverain de Neufchastel, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en Picardie.

12 Nov. 1594.

Monsieur, jay receu les lettres quil vous a pleu mescrire du 19 et 29 Septembre, avec celles adressées aux S^{rs} ministraux, conseillers et bourgeois de vostre ville de Neufchastel, lesquelles jay différé de les délivrer pour estre

¹ Balthazar demeurait à Cressier.

tous occupés en leurs vendanges. Je les ayt cependant advertis qu'elles étoient receues et si tost quil y auroit commodité de les rassembler, je ne ferai faute de leur bailler et leur faire entendre vostre volonté sur le contenu des deux lettres qui vous ont esté envoyées, qu'ilz entendoient par même moien la charge qu'il vous avoit pleu me donner, dont ilz sont demeurés très satisfaits. Je vous supplie M. de croire que je rendray tout le devoir qui dépendra de moi pour m'en aquiter et ferai ensorte que vous puissiez estre servi à vostre contentement, dont je ne ferai faute de vous rendre compte le plus promptement que ce pourra et de tout l'estat de vostre Comté de Neufchastel, tant pour le fait du Gouverneur que pour tout ce qui peut appartenir à la considération de vos droits et autorité, pour lequel depuis que je suis en ce pays je me suis employé en toute occasion, comme vous pouvez estre informé par vos officiers et par d'autres, et continuerai avec la constante affection et fidélité que je doibs et désire rendre toute ma vie à vostre service pour lequel avant le décès de feu M. le Gouverneur Vallier, ayant receu commission du Roy et de M^{me} de Longueville de m'entremettre en plusieurs affaires et différends qui sembloient ne pouvoir être différés sans ung grand préjudice, si tost que le service de Sa Majesté le peut permettre je m'acheminai par deça en aiant mis peine de descouvrir la source et les causes de tant de différends pour y trouver remède et aiant plusieurs fois conféré avec les uns et les autres à ceste fin. J'ai charge de leur faire mieux comprendre ce qui est de leur devoir et leur propre bonheur pour lequel je leur ai montré le vrai chemin pour assurer le repos et pour vivre heureux soulds vostre obeissance. Et voiant qu'il ne seroit possible en ce peu de temps que j'avois peu prendre de donner ordre à tout j'ai pensé de couper la racine au principal et plus important à vostre autorité par le serment du Banderet duquel j'ai fait faire acte solennel qui servira de loi j'espère. J'ai depuis terminé plusieurs autres différends, même entre des communautés et plusieurs particuliers, J'ai oui les comptes de la plupart des officiers pour les années 92 et 93 et achèverai les autres si tost qu'ils seront délivrés de leurs vendanges et espère avant que partir qu'il ne demeurera aucune affaire pressée dont le retardement puisse porter préjudice a vostre service pour lequel il vous plaise M. me continuer l'honneur de vos commandements, etc.

(Point de signature.)

A Madame de Longueville du 12 Novembre 1594.

M^{me} Avant les lettres qu'il vous a pleu mescrire du 2 Juillet et 18 Aoust je m'étais acheminé en vostre Comté de Neufchastel pour vous y rendre tout le très humble service qui dépendroit de moi, j'avois disposé mes affaires pour

y pouvoir demeurer un mois ou six semaines, pendant lequel temps je nai peu parfaire ce que javois espéré pour la saizon des moissons et des vandanges et pour autres diverses affaires survenues auxquelles il estoit besoin de pourvoir, Cependant la ville de Soleure¹ et le pays voisin s'étant trouvé affligé de maladie cela m'a donné prétexte de faire plus long séjour en vostre Comté et de vous demeurer d'autant plus obligé de la commodité de vostre chasteau de Neufchastel où je désirerais fort que ma très humble dévotion eust esté plus utile pour vostre service comme je l'ai rendu et désire rendre avec très humble et fervente religion. Il n'a encores esté possible d'ouir tous les comptes par les empêchements survenus à quelques officiers. Toutefois, il en reste peu qui seroit ouis dans peu de jours Dieu aidant, Je pense utile escrire aux officiers de M. le duc de Virtemberg pour les prier d'avoir patience jusques à Pasques, à quoi j'estime qu'on les pourra disposer. Je donnerai ordre a vos officiers que la partie puisse estre preste sans vous charger de rente ny la prendre ailleurs, Et daultant que les IV ministraux avoient encores escript à M. de Longueville pour lestat du Gouverneur et que par la sage responce qu'il leur avait faite il s'en remettait à ce qu'il vous en avoit pleu ordonner M^{me} me chargeant de leur faire entendre son intention et traiter de mesme des aultres points desquels ils avoient escript, J'ai pris occasion, en leur baillant les titres de vos Seigneuries, leur faire aussi entendre vostre volonté après avoir aussi disposé un chacun d'y rendre l'obeissance qu'ils devoient et leur faire congnoistre le soin que vous avez de leur bonheur pour lequel vous avez voulu choisir le Gouverneur d'entre eux, et que ceux qui se rendaient capables pouvoient espérer ce mesme honneur, Il y a diverses brigues et intentions qu'on couvre du manteau de la religion sur laquelle seule ils fondent leur requeste disant qu'ayant escript à V. E. sans avoir réponce, ils avaient délibéré de faire une recharge ensemble, afin de l. après laquelle j'espère qu'ils obéiront. Ils doivent envoyer un messenger exprès, lequel j'espère vous informera plus particulièrement de leur intention, naiant voulu faillir auparavant. Ce mot davis duquel s'il vous plaist M^{me} vous ne ferez rien congnoistre à eux ny (cette minute de lettre n'est pas terminée.)

Si jamais Marie de Bourbon fit preuve de fermeté de caractère, c'est dans les circonstances douloureuses où elle écrivit la lettre qu'on va lire. Accourue auprès de son fils Henri I, blessé mortellement, elle conserve assez de liberté d'esprit pour discuter des questions épineuses qui ajoutent à ses in-

¹ M. de Sillery résidait ordinairement à Soleure.

quiétudes, et proposer les moyens de sortir d'embarras. Elle emploie déjà un argument qui reparaitra plus tard, la double position du Comté, français ou suisse, selon les circonstances. Deux jours avant la mort du duc, sa femme, Catherine de Gonzague, le rendit père d'un fils qui fut Henri II; mais Marie de Bourbon, continua de « gouverner avec l'autorité d'une souveraine »¹.

Marie de Bourbon à M. de Sillery.

D'Amiens ce XX Avril 1595.

Monsieur de Sillery vous avez entendu le grand accident advenu a nostre fils le Duc de Longueville d'une arquebusade qu'il receut en la teste en une salve que lon lui feist entrant puis peu de jours en la ville de Dourlans, vers lequel estant accourue en ceste ville, où il s'est fait apporter, incontinant que j'en eus la nouvelle; Icy viens de recevoir des lettres de MM. de Berne accompagnées des vostres du XIX mars que (illisible)... ma envoiees lesquelles m'ont trouvée en la perplexité et trouble d'esprit que vous pouvez penser pour l'accident susdit de tant plus que c'est ung dire commun que toutes les plaies de la teste sont dangereuses, Encore que l'on me donne espérance qu'il n'y a nul danger de la vie, dont je prie Dieu qu'il nous fasse la grâce, Ayant veu par vos dites lettres et celles des dit Seigneurs de Berne la grande brigue et opposition qui se faict à la réception du Cap. Vallier au gouvernement de Neufchastel qui m'est une autre grande perplexité de voir nostre auctorité ainsi combattue et abattue par nos sujetz, Car il est certain que les dits Srs de Berne ne se meuvent en cela qu'à l'instigation de ceux de Neufchastel, Et que le public du dit lieu n'y est poussé que par ung ou deux particuliers, qui ont plus desgard à leur ambition et profit particulier qu'à leur devoir et à l'obeissance qu'ils nous doivent, et par ce, M. de Sillery, qu'il va en cela grandement de la diminution de mon autorité et de celle de mes très chers enfans sil fault que nous changions ce qu'avons résolu et ordonné de nos affaires à l'apétit de nos sujetz, mesme en chose qui doibt despendre de nostre seule élection et auctorité, Et néantmoins que ne voudrois demourer si entière en cela qu'il fust pour en advenir quelque notable trouble aux affaires de nostre dit Comté, ou parmi les cantons de Suisse, ce que moy ny les miens de deça ne pourrons si bien prévoir que vous qui estes sur les lieux, Je vous prie et conjure, M. de Sillery, par ceste loialle amitié que m'avez démontrée en tant de bons effetz, que y vouliez encor adjouster cestuy cy, de me faire bien particulièrement entendre vostre advis comme jauray à me gouverner et résoudre en ce fascheux affaire, Et si je suis contrainte changer

¹ F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 355.

leslection du dit Vallier à ung autre (que je désirerois n'estre qu'à l'extrémité pour les raisons que j'ay cy devant escrites) me mander qui vous estimerez plus propre à la dite charge d'entre ceux de mon Comté, Car sil est aucune-ment possible je n'y en veux plus employer d'autres ; Et si seroit à propos qu'il ne fust de la ville de Neufchastel, attendu leurs dangereuses consé-quences, Surquoy attendant vostre bon advis, je vous diray pour regard du paiement de mon Cousin le Comte de Montbelliard dont mescrivez, qu'il me semble vous avoir escrit cy devant, et y persiste de prendre et me charger dautant de ses deptes, et y obliger et hipotéquer tout nostre Comté ou quel-que membre d'iceluy en particulier ; si mieux le dit Sr Comte ne se contente de la rente qui luy sera paiée a jour nommé, Et quant a recueillir le terme du paiement des années advenir jusques à Pasques, je luy en escriray après que je seray advertie du temps auquel les dits paiements luy ont été promis, Me restant encore une bien affectueuse prière à vous faire sur le bruit qui court que l'armée espagnole (en laquelle on dit estre mon Cousin M. le Duc de Nemours)doibt entrer en la Franche-Comté, qui est de faire prendre garde si elle s'approchera des limites du Comté de Neufchastel et Seigneurie de Vallan-gin lesquelles on ma dit que les advenues pour y entrer sont estroites et bien aisées à garder, Et s'il y a advis que la dite armée en approche, faire garder les dits advenues par les proches habitans d'icelles ou autrement, ainsi que de tout temps on a accoustumé de faire en tel cas, Et advertir les IV Cantons avec qui nous avons alliance de tenir le secours prest, advisant avec eux s'il sera a propos d'envoyer ambassadeurs de leur part par devers le dit Sr de Nemours ou autre qui commandera en la dite armée, pour le prier de ne faire aucun progrès ni entreprinse au dit Comté de Neufchastel et Seigneurie de Vallangin qui est dans le climat du pays de Suisse, pour n'enfreindre les traités de neutralité que les liguees ont avec la Franche Comté et Maisons d'Autriche et de Savoye et ne donner occasion aux dits Cantons de y employer leurs armes, alliez et amis, Me faisant à vostre commodité entendre ce qui succédera tant en ce fait que tous autres pour de plus en plus obliger moy et mes enfants à nous emploier comme nous ferons tousjours et de tout nostre pouvoir en tout ce que vous ferez entendre pour vostre bien et contentement, quoy attendant nous vous saluons et Madame de nos plus affectueuses re-commandations, etc.

Votre très affectionnée et parfaite amie
Marie DE BOURBON.

Les lettres qu'on vient de lire font pénétrer dans la vie économique et politique de notre pays, tel qu'il était il y a environ trois siècles. Nous y voyons, d'une part, des Seigneurs étrangers, dont la principale préoccupation est de maintenir leur pouvoir et de retirer de l'argent; de l'autre les magistrats nationaux cherchant à remplir leur devoir, en ménageant le peuple et le souverain. Au-dessous, s'agitent les bourgeois, surtout la ville de Neuchâtel, qui « avait pris, à l'égard du souverain, l'habitude de l'indépendance, et à » l'égard de ses officiers, celle d'un ton haut et d'une sorte de supériorité »¹. Ils puisaient, dans l'association, une énergie qui devait triompher plus tard de l'esprit féodal, et leur valoir la liberté et l'indépendance. Enfin, au dernier rang, le peuple des campagnes, dont il n'est pas fait mention, mais qui travaille, cultive la terre, moissonne, vendange à la sueur de son front; malgré sa pauvreté et la misère des temps, il paie les dîmes, paie les aides, fait sortir du sol ces milliers d'écus d'or qui suivent différents chemins, et dans cette activité incessante loin de s'énerver et de s'abrutir, prend des habitudes d'ordre, d'économie, de moralité austère qui le mettent en état, quand le moment est venu, de se gouverner lui-même et de marcher de progrès en progrès.

Le lecteur me pardonnera d'avoir transcrit peut-être de trop longs fragments, et d'avoir conservé autant que possible l'orthographe du texte. Mais j'ai cru qu'il y avait un intérêt littéraire à prendre sur le fait les auteurs, français ou neuchâtelois, même le roi Henri IV, ayant à peu près chacun son orthographe particulière. Si cette lecture est rebutante au premier abord, on s'habitue bientôt à ces formes originales du XVI^e siècle qui rappellent Montaigne et Calvin. En terminant, je dois remercier M. Fritz Berthoud pour le présent qu'il a bien voulu faire à la Société d'histoire.

L. FAVRE.

¹ F. de Chambrier, p.353.

UN MÉCANICIEN NEUCHATELOIS

Le devoir du *Musée neuchâtelois* est de sortir de l'oubli tout ce qui peut contribuer à augmenter les matériaux d'une histoire du pays ; aussi les pièces suivantes, qui ajouteront un nom à la pléiade d'hommes qui se sont voués à la mission de faire progresser l'horlogerie dans les montagnes de Neuchâtel, nous ont-elles paru en place dans les pages de ce recueil.

« Chaux-du-Milieu, le 29 septembre 1810.

» A S. E. Monseigneur le Gouverneur.

» Daignez accueillir avec indulgence la démarche d'un artiste qui ose assez présumer de ses talents comme mécanicien, pour solliciter la faveur d'un regard sur ses efforts, dans le but d'être utile à ses concitoyens, en inventant de nouveaux procédés mécaniques pour diverses préparations de l'acier brut que nous tirons à grands frais de l'étranger.

» Depuis environ dix-sept ans je me suis occupé sans relâche à des essais dont les uns ont été couronnés d'un plein succès, et me donneraient l'espérance de voir les autres également réussir, si la modicité de mes moyens pécuniaires n'y mettait obstacle. C'est dire assez quel est le genre de faveur que je sollicite de V. E. Mais comme mes titres à sa confiance sont nuls tant qu'ils ne reposeront que sur mes assertions, je m'estimerais heureux si V. E. daignait prendre connaissance par elle-même des différentes mécaniques qui existent dans mon atelier ; je me flatterais de lui faire voir que mes conceptions ne sont pas sans intérêt, et supérieures peut-être à ce que les Anglais ont imaginé en ce genre.

» Il y a quelques années que j'inventai et exécutai à grands frais sur un nouveau plan, un laminoir qui selon moi devait servir avec un avantage

marqué dans le monnayage. Je me flattais de pouvoir le faire présenter à S. M. Napoléon-le-Grand, alors premier consul, lors d'un passage qu'il devait faire à Lyon. Dans cette vue je l'expédiai à un correspondant qui, profitant de l'impossibilité où je me trouvais de faire connaître moi-même ce produit de mon industrie, me mit dans la nécessité de le lui céder à vil-prix, ignorant dès-lors l'usage qu'il en fit.

» Il est bien malheureux pour un artiste qui sent la possibilité d'être utile à sa famille et à ses concitoyens, de voir que l'impulsion presque irrésistible de ses goûts doit avoir pour résultat la misère, par la ruine de ses projets, faute de fonds pour les amener à une entière confection. Si au moins la réussite lui assurait une récompense quelconque ; mais il y a loin de là, et l'artiste peu aisé mais doué d'un génie inventif, ne contribue parmi nous qu'à avancer la fortune de l'avidé copiste.

» La sollicitude de V. E. pour tout ce qui peut contribuer au bien public et individuel des sujets de cette principauté, fait espérer au soussigné la faveur que V. E. daignera apprécier par elle-même, jusqu'à quel point son très respectueux sujet peut comme artiste, avoir des droits à sa haute protection.

» De Votre Altesse

» Le très humble et très obéissant serviteur

» Jean-Frédéric JACOT. »

Disons, pour excuser ce que cette lettre a peut-être d'un peu prétentieux, qu'elle n'est point l'œuvre du mécanicien lui-même, comme l'indique au reste sa signature, mais très probablement du *magister* de village, auquel on avait recours le plus souvent lorsqu'il y avait requête à présenter en haut-lieu.

Le Conseil d'Etat, auquel cette requête était parvenue, la renvoya pour plus amples renseignements, au lieutenant-civil de la localité, homme d'une intelligence supérieure, ainsi qu'on en jugera.

Le 17 novembre suivant, ce dernier écrivait au Conseil d'Etat :

« Jean-Frédéric Jacot est un artiste très-adroit, mais qui, je crois, ne calcule point sa besogne et l'exécute seulement d'après une espèce d'instinct. Il a réellement exécuté des choses qui méritent l'attention du gouvernement, et cet homme, dirigé convenablement dans ses entreprises, pourrait exécuter de grandes choses. Il a d'ailleurs un fond d'honnêteté et de probité qui intéresse en sa faveur. Il mérite en un mot, à ma manière de voir, la protection et les secours qu'il réclame.

» Si vous l'ordonnez, je me transporterai chez lui et je vous enverrai un rapport un peu plus circonstancié sur ses machines. HUGUENIN, Lt. »

Cinq jours après, seconde lettre au Conseil d'Etat :

« Aussitôt que j'eus l'honneur de votre lettre d'avant-hier, je me transportai chez Jacot, pour faire l'examen de ses machines. Voici en quoi elles consistent et quelles sont leurs fonctions :

» Pour faire l'acier de pignons, on prend de l'acier en plaques amenées là (*à ce point*) par le martinet. — La 1^{re} machine remplace les cisailles, et sert à le couper en bandes auxquelles on donne la même largeur que l'épaisseur de l'acier (*des plaques*). Cette machine est une roulette qui court au moyen d'engrenages sur une barre d'acier très forte et à angles très vifs, et sur laquelle est fixée la plaque à couper. Cette roulette, suivant rigoureusement l'angle de la barre, sépare de la plaque, sans bruit et sans efforts, un long ruban qui se roule en spirale. Ce spiral est ensuite recuit et déroulé, puis passé à un laminoir cannelé qui l'amène presque rond : on peut passer plusieurs pièces à la fois, les rouleaux portant différentes cannelures. Un gros chien, courant dans un tambour, est la force motrice.

» Les pieds d'acier sortant de là sont écrouis, et à la vue, presque ronds ; mais au toucher on sent encore des inégalités. Ils passent alors à une filière adaptée au bout d'un grand banc dont l'idée ne me paraît pas très ingénieuse. Sa marche est un peu lente, la force est multipliée au point que la force d'un enfant suffirait, je crois, pour faire sauter tous les ajustements qui retiennent la filière. A l'autre extrémité de ce banc, s'ajuste une forte barre de fer qui lui sert de rallonge, au bout de laquelle est encore fixé un ajustement à forces multipliées, destiné à tirer, (celui-ci plus proportionné à la résistance que l'autre). Entre ces deux ajustements (dont le premier est mobile et court sur le banc) se place la principale machine.

» J'avoue que l'immensité du travail et l'exactitude qu'il a fallu pour l'exécuter, me paraissent admirables dans un individu comme J.-F. Jacot ; il est inconcevable qu'il ne se soit pas découragé depuis le temps qu'il fait des efforts inutiles pour arriver à son but.

» Cette machine, composée d'un grand nombre de pièces, sert à tirer les cannelures pour les ailes de pignons. Il s'était d'abord servi d'un simple frottement : des couteaux cintrés enfonçaient ces cannelures. Mais il a reconnu que l'acier s'éraillait dans cette opération, et il a adapté dans le tranchant de ses couteaux, des roulettes qui refoulent la matière et la recrouissent plutôt que de l'allonger. Ses grosseurs de pignons se règlent par un entonnoir, dans lequel glisse tout le système qui porte ses couteaux, roulettes, etc., et qui étant presque cylindrique, permet les mouvements extrêmement petits. Ces mouvements sont déterminés par un engrenage placé au bout et pouvant

servir de micromètre, qui à chaque tour approche ou éloigne les roulettes d'une quantité infiniment petite. — L'acier placé dans ce cornet est tiré et retiré par les deux machines dont j'ai parlé plus haut et sont finalement acier de pignons.

» Mais pour l'amener aux grandeurs demandées par les horlogers et qui sont réglées par les différents calibres des pièces, il a des grandeurs d'acier trempé de sa force dans lesquelles il fait passer une ou deux fois son acier de pignons, suivant qu'il force plus ou moins; après quelle opération il est fini, sauf un léger coup d'adoucir, qu'il ne donne même pas à tous ses pieds.

» Voilà, Monsieur, quelles sont ses machines. Si j'en dois dire ma manière de penser, la voici. — Il y a loin, pour le raisonnement, de ses machines aux anglaises. Il a exécuté plutôt par instinct que d'après des calculs et des combinaisons. Mais enfin sa découverte pour tirer les cannelures ayant réussi, il est facile d'y adapter ensuite telle force que l'on voudra, et de tirer la plus grande utilité de sa découverte. — Il a donné à essayer de son acier à plusieurs horlogers qui l'ont trouvé très bon, il ne cesse de répéter *supérieur à l'anglais*, mais qu'il lui soit seulement comparable, et sa découverte aura des suites extrêmement heureuses pour la manufacture.

» Quant aux secours qu'il réclame, il est aisé de les deviner : Un homme avec des moyens aussi bornés et qui a travaillé environ *dix-sept* ans à ses machines, sans presque s'occuper d'autre chose, a dû bien vite en voir le bout, et ce sont des secours pécuniaires qu'il lui faut. Il a dépensé, en temps perdu de lui et de ses fils, une somme immense; pour des gens de leur talent une journée est précieuse; ils ont dépensé peut-être quatre à cinq cents louis en essais infructueux, et actuellement, quoique leur situation ne soit pas malheureuse, ils recevraient cependant avec reconnaissance une gratification. Mais ils ont le cœur assez bien placé pour ne la recevoir qu'au cas où l'on sera pleinement convaincu qu'ils l'ont méritée, et pour cela il faut des essais et un examen soigné.

» Pour faire cet examen, on peut fort bien transporter les machines à Neuchâtel. Mais elles sont encore dans l'état où elles étaient lorsque l'on a vu la réussite, c'est-à-dire : le laminoir accroché par des barres de fer à un tronc et à une paroi derrière laquelle le chien a son tambour, le banc à tirer posé seulement provisoirement sur un échafaudage d'attente. La machine à tirer les cannelures et celle à couper l'acier sont les seules présentables. Toutes remplissent leurs fonctions; mais hors de la place qu'elles occupent, il faudrait beaucoup plus de temps pour obtenir le même ouvrage, et beaucoup de frais pour l'établissement; ensorte que nous avons pensé que si M. le Gouverneur revenait au printemps prochain, il conviendrait mieux de les lui faire voir alors, toutes fonctionnant en règle et avec rapidité.

» Quant à la somme à laquelle il espérait, il ne sait lui-même à quoi la fixer. Mais il dit: « Si je fais de l'acier de pignons aussi bon que celui des » Anglais et reconnu tel par les connaisseurs, et que je puisse le donner au » prix auquel les Anglais le fournissent en temps de paix et même au-dessous, » j'ai fait beaucoup de bien à la manufacture, et je mérite une récompense » proportionnée et au bien que je fais et aux sacrifices immenses que j'ai faits » pour l'obtenir. »

« Si j'ai rempli le but de la commission du Gouvernement, je la prie de me continuer ses ordres pour la suite et de me croire son très humble et obéissant serviteur.

» Locle, 22 novembre 1810.

« HUGUENIN L^e. »

Le 3 décembre suivant, le Conseil d'Etat prit l'arrêté qui suit :

« Sur la requête de Jean-Frédéric Jacot, entendu le rapport de MM. les Commissaires chargés de l'examen de cette requête, le Conseil renvoie de prendre un parti définitif sur cette requête, au moment où Son Excellence M. le Gouverneur aura pu voir par elle-même les machines qui sont de l'invention du requérant. — Donné au château de Neuchâtel, en Conseil tenu sous notre présidence, le 3 décembre 1810. »

« D'IVERNOIS. »

Comme dès lors les manuels du Conseil d'Etat ne disent plus rien relativement à cette affaire, le Comité de Rédaction du *Musée* serait reconnaissant envers les personnes qui pourraient fournir quelques renseignements là-dessus.

(Communiqué par M. FRITZ CHABLOZ.)


MISCELLANÉES

*Compte d'un repas donné à l'occasion d'une élection de membres de la
Cour de justice de la Côte, le 2 novembre 1737.*

| | | |
|--|------|-----|
| Soupe, bouilli, oreilles et pieds de cochon, le tout | Batz | 18 |
| Chicorée, etc. | " | 8 |
| Tourte | " | 12 |
| Saucisses et côtelettes | " | 8 |
| Poisson | " | 35 |
| Langue de bœuf | " | 5 |
| Pâté | " | 16 |
| Jambon rôti | " | 12 |
| Longe de veau | " | 10 |
| Grives et pigeons | " | 25 |
| Gigot de mouton | " | 5 |
| Deux oies | " | 12 |
| Poires frites | " | 6 |
| Salade | " | 4 |
| Tarte | " | 12 |
| Biscuits | " | 12 |
| Pralines | " | 7 |
| Briselets | " | 7 |
| Beignets | " | 10 |
| Fruit | " | 4 |
| Châtaignes | " | 4 |
| Pain | " | 12 |
| Dix bouteilles vin rouge | " | 35 |
| Quatorze de vin blanc | " | 42 |
| Sept pots vin nouveau avec l'absinthe | " | 21 |
| Pour les chevaux avec l'avoine | " | 7 |
| Déjeuné du sautier | " | 2 |
| Nappes, serviettes et chandelles | " | 6 |
| | Batz | 357 |

Le nombre des convives n'est pas indiqué.

(Communiqué par M. L'HARDY-DROZ, à Auvernier.)



MUSÉE NEUCHATELOIS.



F. Landry lith.

Lith. H. Furrer.



GEORGES KEITH,
MARÉCHAL D'ÉCOSSE

Gouverneur de Neuchâtel de 1754 à 1768.

L'ES AVANTAGES ATTACHÉS A LA PLACE DE GOUVERNEUR
DE NEUCHATEL EN 1754

Bien que nous donnions aujourd'hui un excellent portrait de mylord Maréchal, par M. F. Landry, d'après l'original de la bibliothèque de Neuchâtel, nous ne reviendrons pas sur la vie de cet homme d'Etat, et nous renverrons le lecteur au travail de M. J.-H. Bonhôte publié dans le tome 1^{er} du *Musée neuchâtelois*, année 1864, pages 43 et sqq.

La pièce suivante, qui se rattache indirectement à lord Keith, intéressera sans doute nos abonnés, car elle contient des données assez curieuses touchant le pays.

A la mort du colonel de Natalis (1754), le prince de Neuchâtel, Frédéric II, offrit la place de gouverneur de l'Etat à lord Keith, *le maréchal d'Ecosse*, jacobite proscrit d'Angleterre résidant à sa cour. Celui-ci ne voulant pas, comme on dit, acheter chat en poche, se fit donner des renseignements minutieux au sujet de ce poste de gouverneur. Voici la pièce qu'on lui envoya :

« Le gouverneur de Neuchâtel reçoit du grand-directoire de Berlin huit cents écus de ce pays-cy par an, et sept cents francs de ceux qui ont arrendé le sel à Neuchâtel.

» Quand les comptes des receveurs se tiennent, les revenus du gouverneur vont, à cette occasion, à cinq cents francs.

» Quand les Etats ordinaires se tiennent, le gouverneur a par jour quatre écus argent de Neuchâtel.

» Une revenue qu'on appelle *pour les lettres et casuel*, va à 70 jusqu'à 100 francs par an.

» A la chancellerie, quand le gouverneur fait mettre le grand sceau (ce qui se fait quand il y a des survivances accordées), chaque fois sept écus blancs et demi (ceci arrive rarement); — pour le petit sceau, un écu blanc.

» Pour le fourrage, il y a deux grandes prairies assignées au gouverneur, d'où il tire son foin : l'une est à Corset, et l'autre au Val-de-Ruz.

» On ne fournit point de pain. On fournit au gouverneur douze muids de froment et douze muids d'avoine, ainsi que neuf muids de vin, dont le gouverneur peut prétendre six de rouge et trois de blanc, et ordonner aux receveurs qui le fournissent, que le rouge se prenne à la Coudre, et le blanc des Valangines qu'on estime le plus.

» Les meuniers doivent fournir 225 livres de chanvre au gouverneur, mais ils n'en veulent donner que 200. — Ce chanvre n'est bon que pour en faire faire des toiles pour les domestiques et pour la cuisine.

» On fournit 325 bottes de paille pour l'écurie du gouverneur.

» 2 tonneaux de sel par an qu'on mène au château le nouvel-an.

» On fournit du bois et des charbons au gouverneur; mais madame de Natalis en a oublié la quantité: elle se souvient cependant qu'à peine cela a suffi pour son ménage.¹

» On ne fournit pas du laitage.

» Toutes les langues de bœuf de la ville de Neuchâtel appartiennent au gouverneur.

» Il y a deux vignes de la Seigneurie qui ont appartenu ci-devant au gouverneur; mais à présent le gouverneur n'a que le droit de les prétendre pour son usage, en payant un fixe aux receveurs de la ville, et les faisant cultiver à ses frais: l'une de ces vignes s'appelle vigne du Château et l'autre de l'Évole; on en tire 22 homes de vin.

» Sur la pêche des truites, on doit à M. le gouverneur 200 livres ou plutôt deux quintaux qui font 220 livres de truites.

NB. Le gouverneur peut faire un contrat avec les pêcheurs qui sont obligés de les fournir, de façon qu'il leur cède la pêche à raison de dix creutzer par livre, à condition que les pêcheurs lui fournissent des truites en tout temps pour le même prix de dix creutzer par livre, de quelle grandeur et en quelle quantité que le gouverneur le souhaiterait.

» Le gouverneur a le droit de chasse, quoique tout le monde prétende d'en

¹ On ne comprend pas trop une pareille réflexion, quand on sait que le combustible fourni au gouverneur avait été RÉDUIT en 1749 à 24 toises de hêtre, 24 toises de sapin et 160 sacs de charbon.

avoir aussi la permission. — Les perdrix et les cailles sont pour le gouverneur seul, mais il est obligé de les payer, s'il en veut, à ceux qui les lui portent. — Le droit du gouverneur, pour le cerf et le chevreuil, est qu'on doit lui en porter l'épaule avec sa peau; mais pour ne pas gâter toute la peau de la bête les gens du pays ont coutume de porter au gouverneur les deux épaules, ou l'épaule et une cuisse, sans la peau : les cerfs y sont rares. — Toutes les lures des sangliers appartiennent au gouverneur.

» Le gouverneur a le logis et le jardin, où il y a un jardinier, qui est payé de la caisse du roi, en recevant du trésorier cent francs de gage par an, ainsi que l'argent pour les arbres à planter, et pour le fumer. — Madame de Natalis dit qu'il dépend du gouverneur de mettre un autre jardinier à la place de celui qui y est actuellement, qui est un vieux homme, et qui y a été très longtemps.

» L'année des revenus de M. le gouverneur se commence de la St-Martin. — Le gouverneur ne tire ses revenus qu'un an après son arrivée, en recevant alors toujours ses revenus pour l'année passée, de façon qu'il ne commence à tirer ses revenus pour l'année depuis le 11 novembre 1754 jusqu'au 11 novembre 1755, qu'après le 11 novembre 1755.

» Il n'y a point de coureurs dans le pays, — point de bons cuisiniers.

» Les gens du pays ne sont pas bons domestiques. On ne donne pas des gages seuls aux domestiques, sans la nourriture, mais on donne à un cocher la nourriture, la livrée et 24 écus par an; aux autres valets on donne ordinairement, outre leur nourriture, la livrée et 12 écus blancs par an.

» La toile du pays se fait de chanvre; elle est assez fine mais un peu chère. Les linges de table très chers.

» On ne fait point de voitures dans le pays, ni de harnais, puisque le cuir n'y est pas bon.

» La volaille y est chère, surtout les chapons et les dindons, dont on fait venir les meilleurs de Berne. Les oies sont petites, mais assez bonnes.

» Le sucre et le café y est cher, mais on en trouve d'assez bon.

» Il n'y a point de truffes dans le pays, à cause du terrain dur et plein de pierres.

» Il n'y a pas de bons légumes dans le pays, et il faut faire venir au moins tous les quatre ans de nouvelles graines. Les meilleurs légumes sont ceux de Genève.

» Les figues sont assez bonnes, et mûrissent bien, surtout les blanches.

» Il y a de bonnes prunes, des mirabelles, des abricots, de bonnes poires et beurrées. Pour les pommes, les renettes grises et blanches sont les meilleures.

Il y a aussi une pomme qu'on appelle la pomme d'api, sans odeur, mais d'un bon goût, ainsi que la pomme melon.

- » Les marons n'y mûrissent pas.
- » On y a des jambons assez bien fumés.
- » Il n'y a pas de bons melons dans le pays; mais on peut en faire venir dans des couches.
- » Il y a d'assez bons orangers et même des grenades qui fleurissent, mais le fruit n'en mûrit pas.»

(Communiqué par M. F. CHABLOZ).

LOUIS GROSCLAUDE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE JANVIER

Deux chefs d'écoles, contemporains de David, écrit Delécluze dans son étude sur le peintre des Horaces, Regnault et Vincent, exercèrent quelque influence sur les arts, mais bien plutôt par les élèves qu'ils formèrent. Tous deux étaient d'habiles artistes, praticiens consommés, mais à qui il manquait cette fixité dans les idées qui fait que l'on choisit un but vers lequel on tend sans cesse, ce qui donne aux productions un caractère fort et décidé. Regnault n'avait reçu aucune instruction, et son esprit comme son imagination était sans portée. C'était un de ces praticiens très adroits, savants même, dont les talents matériels n'auraient pu devenir réellement utiles que s'ils eussent été sous la direction d'un génie supérieur qui les eût vivifiés. Les meilleurs ouvrages de Regnault sont l'*Education d'Achille* et une *Descente de croix*, où l'on remarque une fermeté et une flexibilité de pinceau qui feraient honneur à un élève de Carrache. Nous ajouterons à cette juste appréciation qu'il nous paraît que la perfection matérielle, le fini propre et régulier des

toiles de Regnault atténue et détruit même le caractère primitif de ses conceptions; un tel maître ne pouvait développer chez ses élèves l'amour et la recherche des grands côtés de la nature; Grosclaude nous paraît avoir subi cette influence de l'école; il apprit à adoucir les rudesses, à caresser les formes plutôt qu'à les accuser, à glisser d'une brosse souple sur les accents caractéristiques; c'est à cette direction dans ses études et sans doute aussi à son tempérament qu'il arriva à se faire plus tard une grande réputation comme peintre de portraits.

Il travaille deux ans à l'atelier de Regnault où ses progrès sont rapides, grâce à une tenacité et à une énergie de travail que nous avons constatée déjà chez plusieurs de nos compatriotes montagnards; il étudie en même temps les maîtres italiens et flammands des galeries du Louvre, où depuis les conquêtes du consulat et de l'empire arrivaient les toiles, les dessins et les statues de toutes les écoles; il est attiré de préférence vers les délicatesses de la couleur et du modelé; Corrège lui montre la suavité des contours, les portraits de Titien lui enseignent l'agencement des draperies, Rembrandt développe chez lui des qualités de transparence qui apparaîtront d'une manière sensible dans quelques-unes de ses toiles.

Grosclaude qui est devenu un des élèves préférés de Regnault, est présenté par son maître au peintre Lethière, l'auteur de la *Mort des fils de Brutus*; encouragé par lui, le jeune homme se disposa aux concours académiques du prix de Rome; les Neuchâtelois, alors sujets de Berthier, jouissaient des mêmes privilèges que les Français. Mais un travail excessif et l'air de Paris avaient altéré sa santé à un point tel qu'il dut abandonner ce projet sur lequel tout jeune artiste échafaude un avenir de succès et de gloire. Il revint alors au pays en 1807; l'air natal eut une heureuse influence sur le jeune homme qui recouvra en peu de temps les fraîches couleurs de la santé; mais tourmenté du désir de continuer ses études interrompues, il reprit le chemin de Paris où, après un séjour de quelques mois, il retomba malade; la vie cloîtrée et le climat de la grande ville ne convenaient décidément pas au montagnard; il dut encore abandonner une fois ce grand centre artistique et dire adieu à des amis, des condisciples qui devaient plus tard s'illustrer; citons seulement Schnetz, Couder, et son compatriote Forster.

Grosclaude se fixe à Genève. Cette ville riche, intelligente et dans une admirable situation lui offrit bien des compensations; il y débuta par des portraits. Ses succès dans ce genre lui assurèrent de suite une grande quantité de commandes; il pouvait désormais vivre de son travail, mais ses instincts l'attiraient de préférence vers les scènes intimes et humoristiques de la vie contemporaine, vers l'étude des animaux et même du paysage. Il expose pour

la première fois au salon de Paris en 1826; l'année suivante il s'y fait remarquer par trois toiles : la *Fermière charitable*, *Animaux et figures*, *Groupe de buveurs*. Les habitués des cabarets de Brawer, d'Ostade et de Téniers sont des buveurs de bière, d'une gaité un peu triviale souvent; ceux de Grosclaude ne sont pas moins rubiconds, mais leur joie est plus sympathique, c'est le vin doré des côteaux d'Yvorne ou de Lavaux qui coule dans leurs verres; il déride et épanouit les faces, on rit avec eux de leurs joyeux propos, on s'attable volontiers à leurs côtés sans craindre que la dernière goutte du *jus divin* n'amène les rixes sanglantes ou les contorsions d'une digestion troublée, habituelles aux acteurs des tableaux des Flandres. Le buveur est bien démodé, il ne trouve grâce que si sa coupe en cristal taillé étincelle entre les doigts roses des marquis de la régence sous les lambris d'un salon ou les bosquets d'un parc; mais en 1827, Béranger, Désaugiers et les adeptes du *caveau* célébraient le « jus de la treille, » les lyriques académiciens eux-mêmes renouvelaient les odes anacréontiques en l'honneur de Bacchus; il est tout naturel que les peintres aient sacrifié au goût du jour, aussi retrouvons-nous Grosclaude au salon de 1833 avec un *Intérieur de cabaret*, dont M. de Rothschild devint acquéreur, puis, comme si l'auteur eût voulu montrer les différents côtés de son talent, il expose la même année *Une jeune fille à la fenêtre*, acquise par M. Audéoud-Binet, *Groupe d'enfants faisant des bulles de savon*, *Intérieur de cuisine rustique*, *Deux jeunes filles jouant sur un lit*, *Un buveur*. Ces toiles furent exécutées à Genève, l'artiste s'était fait là une véritable réputation de peintre de genre et de portraits qui s'était répandue au loin; il avait fait la connaissance de l'anglais Wilkie; l'Académie de Berlin lui offrit le titre d'académicien, qu'il accepta et dont il reçut le diplôme en 1827. Malgré les ressources qu'il trouvait à Genève, malgré la beauté du pays et les amitiés qu'il y avait contractées, Grosclaude trouva bientôt ce théâtre trop restreint pour ses aspirations; ses collègues, Forster entr'autres, lui conseillèrent de retourner à Paris; il y revint en effet en 1835.

Cette année-là un succès réel l'attendait au salon, où il envoie quatre toiles : *Le toast à la vendange de 1834* est acheté par la liste civile et placé au musée du Luxembourg. C'est l'œuvre la plus populaire de l'artiste, elle a été lithographiée par Julien dans la *Galerie pittoresque*. Quatre buveurs sont réunis auprès d'une table, l'un d'eux en blouse bleue et coiffé d'un bonnet de coton remplit son verre en souriant; un autre, le verre en main, fait face au spectateur, et soulevant un chapeau claqué empanaché de vigne s'apprête à porter le toast cher à son cœur; un troisième, vu de dos, est prêt à y répondre; un quatrième, debout, complétera l'unanimité de cette joyeuse société. Au diable les soucis et la peine, le vin de 1834 dore le modeste horizon de nos buveurs et nous rions avec eux.

Un critique, M. Edmond About, dans son *Voyage à travers l'exposition des beaux-arts*, consacre quelques mots à notre compatriote; la plume parfumée d'élégance du satirique parisien lui décoche des traits violents, « la lourde, la cruelle, l'implacable vulgarité » l'offense. Cependant, dit-il, il n'est pas sans talent, puisqu'il a le talent de plaire, ses toiles sont comme des miroirs où toutes les trivialités du monde viennent se réfléchir en souriant.

Trivialités si l'on veut, mais tous les génies ont ramassé des trivialités, mendiants, goujats et valets ont eu leur place au soleil de l'art; Ribeira lui-même donnait asile dans ses toiles aux nains et aux pieds bots, il les peignait de grandeur naturelle et les encadrait d'or comme des princes du sang; pourquoi les trivialités de notre époque n'auraient-elles pas leurs peintres? Y a-t-il des classes, des gens mis au ban de l'art? de quel droit M. About crée-t-il un exclusisme? il y a des crudités que nous préférons aux élégances malsaines de l'art français contemporain. La haute société du second empire, dont M. About paraît être l'interprète, ne s'accommode pas facilement des trivialités réelles palpitantes créées par l'antagonisme des classes quand un Millet ou un Courbet les présentent hardiment à leurs yeux. Pour nous, hommes d'un autre pays, les bouteilles vertes, les verres unis, la pipe et les cartes ne nous effarouchent point, et le rire franc des buveurs ne nous met pas en fuite.

Si les noms de deux chefs d'école arrivent sous notre plume, ce n'est pas que nous ayons l'idée de présenter Grosclaude comme un artiste à tendances, non, il n'a rien dans son œuvre qui fasse supposer qu'il ait obéi à une idée philosophique ou sociale, mais nous tenions à nous inscrire en faux contre les opinions aristocratiques de l'auteur de *Germaine*.

Le *Toast à la vengeance* nous paraît aujourd'hui d'une exécution un peu vieillie, sans grand ressort de dessin; la couleur, qui a poussé au noir, n'a pas les transparences et les délicatesses que nous remarquons plus tard dans d'autres toiles de Grosclaude, particulièrement dans *Le buveur* du Musée de Neuchâtel, qui est une réduction de la figure principale du tableau du Luxembourg. L'artiste exposait encore cette même année 1835 *Le mélomane*; un vieux musicien, agité la nuit par une inspiration musicale, s'est levé au point du jour pour chanter le morceau qu'il a composé, *La distraction* et *Le Petit nonchalant*. Ces deux dernières toiles étaient acquises par M. de Rothschild. Grosclaude obtenait une médaille à la suite de cette exposition. De ce moment ses succès vont grandissant, il devient un des portraitistes à la mode, la fortune lui sourit, elle ouvre au grand monde parisien les portes de son atelier où les plus charmantes femmes viennent poser tour à tour; il fait chatoyer agréablement la soie et le cachemire, il caresse d'une brosse assez souple les « turbans sylphides, les toques à marabouts, » et jette au goût du jour les

« ceintures-écharpes » de satin sur les épaules décolletées; la vie de l'artiste est à ce moment tissée d'or et de soie, comme ces étoffes arabes que la conquête d'Alger et les *Orientales* de Victor Hugo avaient mises à la mode; elle se résume toute entière dans les livrets du salon que nous transcrivons ici.

Salon de 1836 : *La Réconciliation*. Une jeune villageoise qui s'est mariée contre le gré de ses parents, revient au foyer paternel implorer son pardon avec son époux et son fils. Les sujets de ce genre auront toujours le privilège de captiver la foule; les sentiments qu'ils mettent en scène sont de la vie réelle et se comprennent sans effort; celui-ci eut un succès mérité et fut acheté par M. Bernard St-Ours, de Genève. *La Partie de cartes. Intérieur d'écurie.*

Salon de 1837, le *Salut militaire*, portrait de *M. de Rothschild*, portrait du comte d'*Espagnac*, portrait des filles du comte d'*Espagnac*.

Salon de 1838, les *Enfants en liberté*, le *Petit déjeuner*, portrait des fils du marquis d'*Alcacinès*. Il obtient une nouvelle médaille.

Salon de 1839, la *Tireuse de cartes*, portrait d'un *Enfant de M. de Rothschild*, portrait du *Fils de M. Haas. Animaux et figures*. Il semble que Grosclaude ait conservé un souvenir du pays natal, il n'a pas oublié les vaches des prairies du Jura, et il les étudie à l'occasion avec une brosse consciencieuse à la manière des Flamands; il y a même dans ses toiles de ce genre des recherches de couleur, de transparence et d'atmosphère qui sont peu habituelles aux peintres qui vivent cloîtrés dans leurs ateliers.

Salon de 1840, la *Lecture* : « Les cygnes sont moins blancs que les filles des Gaules » (Châteaubriand, les *Martyrs*.) *Portrait de M^{me} T.*, *portrait du jeune H.*

Salon de 1841, les *Trois commères*, portrait de *M^{me} Martigny et de son fils*.

Nous avons dit que Grosclaude marchait sans but; on voit en effet par la liste de ses toiles qu'il passe des buveurs aux portraits du monde élégant et des animaux au lyrisme de Châteaubriand; cet éclectisme qui, chez les génies de l'art, est un manifeste de leur puissance, devient chez les talents d'un ordre secondaire une preuve d'indécision; il nous paraît en effet, en étudiant l'œuvre de Grosclaude, qu'il est peintre dans le sens restreint du mot, c'est-à-dire aimant sa palette, épris quelquefois de couleur et de joie; mais que, comme son maître Regnault, il n'a pas devant lui un but précis, un idéal généreux par lequel il est dominé.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

RÉUNION ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

AU LOCLE, LE 19 JUIN 1871

Lundi 19 juin, la Société cantonale d'histoire, réunie au Locle, tenait sa 8^{me} séance générale. Depuis 1865, lors de ses débuts à Fleurier, cette association, d'abord bien humble, a pris de la consistance, et a conquis une place honorable parmi ses sœurs de la Suisse. Le but qu'elle poursuit se fait connaître peu à peu par ses travaux et par l'esprit dont elle est animée; accueillie peut-être avec défiance par les hommes disposés à rompre avec le passé, elle a montré qu'elle n'entendait nullement entrer dans la voie des récriminations et se complaire dans une tendance rétrograde. Pleurer sur les temps qui ne sont plus, condamner les progrès modernes, gémir sur des tombeaux, s'abîmer dans la contemplation d'un silex lacustre, se condamner à étiqueter du bibelot gallo-romain, se vouer corps et âme à l'adoration des *antiquailles*, tel n'est pas le rôle de la Société d'histoire. S'il a plu à quelques railleurs, très spirituels, mais mal informés, de s'égayer aux dépens de la Société ou de quelques-uns de ses membres, c'est la conséquence de la liberté dont on use chez nous à l'endroit de toutes les choses nouvelles. Du reste, les études historiques nous apprennent que la défiance et l'engouement sont un des traits distinctifs du caractère neuchâtelois, qui tient à la Gaule par plus d'un fil. Non, tel n'est pas le rôle de la Société d'histoire; cette manie peut envahir tout au plus un homme, mais un corps si nombreux, jamais. Elle compte des chercheurs, des collectionneurs, des fureteurs d'archives, friands de vieux parchemins dont ils déchiffrent à merveille le grimoire, inintelligible aux profanes, mais tous sont animés de cet amour ardent pour la patrie qui fournit au citoyen éclairé ses meilleures inspirations.

Au milieu de notre vie affairée, des préoccupations de notre commerce ou de notre industrie qui nous mettent en contact avec toutes les nations de la terre, n'est-ce pas un besoin, après ces excursions lointaines, de venir nous retremper au foyer de la famille neuchâteloise. On se réunit quelques-uns, de vieux amis et aussi des jeunes, on cause du pays, des traditions poétiques du passé dont on rappelle les nobles exemples; le cœur se réchauffe, on songe à l'avenir, on veut, Dieu aidant, faire ensorte que nos fils soient meilleurs que leurs pères et profitent des enseignements de l'expérience. On passe ainsi quelques heures délicieuses, à échanger des témoignages d'estime, d'affection, et l'on se sépare sous une impression heureuse avec le désir de travailler de tout son pouvoir au bien public et à la prospérité de la patrie.

Voilà, pour ceux qui l'ignorent, ce que sont les séances générales de la Société d'histoire; il n'y a là rien d'effrayant, et tout bon neuchâtelois, ou tout bon Suisse doit s'y sentir à l'aise. Il est vrai que les théories extraordinaires n'y font pas fortune, pas plus que la polémique; d'un commun accord les hommes appartenant à des partis différents font trêve à leurs débats; tout en gardant chacun leurs convictions, ils savent se placer sur un terrain neutre, celui de la fraternité et de la liberté, où les adversaires politiques peuvent se tendre la main. Ainsi on apprend à se connaître, à s'apprécier, à s'estimer; des préventions se dissipent, des malentendus s'éclaircissent, et l'on réunit, pour la grande œuvre du progrès, les faisceaux épars du vieux tronc national.

Si le beau temps a favorisé la Société l'année dernière à Boudry, il n'en a pas été de même au Locle; la montagne lui a tenu rigueur, comme à la Chaux-de-Fonds en 1869, et lui a offert un ciel chargé de lourds nuages noirs d'où tombaient des torrents de pluie chassés par un vent glacial. L'accueil sympathique fait à la gare par le Comité local eut le don de neutraliser les âpres rigueurs d'un climat qui nargue le solstice d'été, et les cœurs commencèrent à s'épanouir à la collation offerte avec courtoisie dans la vaste salle de l'hôtel des Postes, cédée obligeamment par le Cercle de l'Union républicaine et arrangée avec infiniment de goût pour la circonstance. C'est là qu'on distribua aux sociétaires une jolie carte contenant deux photographies et où sont inscrites toutes les illustrations du Locle; elle restera comme un aimable souvenir de cette belle fête.

La séance proprement dite eut lieu à 9 heures dans la salle où se tiennent les assemblées de la Commune. M. James Bonhôte, secrétaire, lit le procès-verbal de la réunion de Boudry; une rectification est demandée pour le nom de M. Alexandre DuPasquier, omis dans la liste des membres reçus à Boudry.

Le président, M. L. DuBois-DuBois, ouvre la 8^{me} réunion générale par un discours où l'histoire du Locle, depuis ses origines jusqu'à nos jours, est exposée avec autant d'intérêt que d'érudition. Il n'appartenait qu'à un fils du Locle de raconter si simplement et si bien la vie de la mère-commune des Montagnes neuchâtelaises. Ce travail, semé de détails piquants, est écouté avec une attention soutenue et vigoureusement applaudi. Nous le donnons plus loin à nos lecteurs.

On procède ensuite à la réception des candidats présentés.

Sont admis comme membres titulaires actifs :

M. Henri Grandjean, au Locle.

Auguste Jeanneret, •

Auguste Matile, •

Philippe DuBois, •

Charles DuBois-Richard, au Locle.

Emile Michet, notaire, •

Auguste Burdet, •

François Joseph-Jeanneret, •

Ulysse Perret-Vuille, •

Edouard Perregaux, •

Paul Comtesse, pasteur, •

Rosset, •

Fritz Huguenin, •

Paul-Emile Barbezat, directeur des écoles, au Locle.

Emile Kœnig, Dr, au Locle.

Jules Dubied, professeur, •

Louis DuBois-Favre, •

Julien Gaberel-Huguenin, •

Jules Huguenin-Vuillemin, •

F.-L. Favarger, notaire, •

Ch.-Adolphe Montandon, •

Ernest Montandon, •

Jules Lardy, Dr, •

Henri Guye, •

Alfred Grandjean, instit., •

J.-J. Matthey, •

Alfred Jurgensen, •

L. Huguenin-Virchaux, à la Chaux-de-Fonds.

Ch. Guyenet, ingénieur, •

L. DuPasquier, à Colombier.

Fritz Landry, à Neuchâtel.

Alfred Convert, docteur, à Neuchâtel.

Sont admis comme membres correspondants :

MM. Pierre Mieusset, à Maîche (Doubs).

Henri Gouverd, " " "

La cotisation pour 1871 est maintenue à 3 fr.

On choisit Couvet pour le lieu de la prochaine réunion de 1872.

On passe à l'élection du bureau. Sont proposés, pour la présidence : MM. Fritz Berthoud, Louis Pernod, Gust. Petitpierre. Après un tour de scrutin, M. Fritz Berthoud est nommé président par 51 voix. M. Louis Pernod obtient 5 voix ; M. G. Petitpierre 1.

Le bureau est réélu dans son entier ; on y adjoint M. L. Pernod à Couvet. Il se trouve composé comme suit :

Président : M. Fritz Berthoud.

Vices-Présidents : MM. Louis DuBois-DuBois et L. Favre.

Secrétaires : MM. Ch. Châtelain et J. Bonhôte.

Caissier : M. Ed. de Pury.

Assesseurs : MM. A. de Coulon, Desor, de Mandrot, H.-L. Otz, Jules Breitmeyer et L. Pernod.

Les comptes, présentés par M. Ed. de Pury et vérifiés par le bureau, sont admis avec des remerciements, pour M. le caissier. Le solde en caisse au 31 décembre 1870 est de fr. 1284[»]48.

A propos des crédits votés pour exécuter des fouilles dans la grotte du Four, ainsi que pour améliorer le sentier qui y conduit, M. Desor expose les raisons qui ont empêché d'entreprendre ces travaux. Le principal obstacle provient de la situation de la caverne sur un terrain revendiqué également par la commune de Boudry et par son président M. de Pierre. Tant que cette question de propriété n'est pas jugée, nous ne pouvons pas y mettre les ouvriers. — On maintient le crédit pour cet objet.

MM. de Mandrot, colonel, et Desor, professeur, font rapport sur les fouilles entreprises à Chézard aux frais de la Société, avec le concours du propriétaire du terrain, M. Tripet, auquel on rend hommage pour sa complaisance. On a mis au jour les fondements et substructions d'une villa romaine, avec débris de tuiles, fragments de mosaïque, revêtements de ciment peints en jaune, en bleu, en rouge, comme sur les murs de Pompéï, tuyaux de plomb pour les bains, etc. — Bien qu'on n'ait pas encore exhumé tout l'ensemble, on peut néanmoins en avoir une idée complète et juger de l'importance de cette demeure. Si ses prévisions ne le trompent pas, M. de Mandrot croit qu'elle n'est pas la seule dans le Val-de-Ruz ; on aurait ainsi la preuve que ce vallon était peuplé et cultivé bien avant l'époque assignée généralement par nos historiens et nos

chroniqueurs. Une autre preuve est fournie par les anciennes routes qui traversent cette contrée.

M. Desor pense que ces constructions, malgré leur caractère romain, peuvent fort bien avoir appartenu à des propriétaires indigènes. On sait que les grands seigneurs gaulois, devenus citoyens romains, affectaient d'adopter les mœurs et les habitudes de leurs conquérants. Il est donc possible que nos fouilles soient tombées sur une de ces demeures, qui aurait ainsi pour nous un double intérêt.

M. Desor présente un modèle de cadenas romain restauré par M. Hipp, qui en a deviné la structure, d'après un échantillon fort détérioré, et en a reconstruit la clef. Il fait voir en outre plusieurs spécimens de ce même cadenas, trouvés en divers lieux, au bord du lac près du Bied, et même dans un vieux bahut, au Val-de-Ruz, par M. Léo Jeanjaquet. Un certain nombre sont visibles au musée d'Avenches, parmi les objets romains.

M. Alexandre Daguët lit un travail relatif aux affaires de Neuchâtel à l'époque de l'annexion à la Prusse en 1707 et lors de l'assassinat de Gaudot en 1768. Cette étude de longue haleine est faite en très grande partie sur des documents originaux et inédits, et empruntée à la correspondance secrète des ministres de Louis XIV et Louis XV avec les chefs de la république fribourgeoise, leurs Excellences E. de Fégely et Ignace Gady, qui étaient les pensionnaires de la France. L'auteur destinant son travail au *Musée*, nos lecteurs jugeront par eux-mêmes de son importance pour notre histoire, pour celle de son canton d'origine et de la Suisse en général.

M. L. Favre attire l'attention de ses collègues sur les manuscrits de famille, qui contiennent parfois des renseignements d'histoire populaire du plus haut intérêt; il cite, comme exemple, le journal de Jaques Sandoz, notaire et perruquier à la Chaux-de-Fonds, à la fin du XVII^e siècle. Ce manuscrit est tombé par hasard dans les mains de feu M. le pasteur Andrié, qui l'a légué à la bibliothèque du Locle. Une copie, de la main de M. Ulysse Mathey-Henry, ira bientôt enrichir la bibliothèque de la Chaux-de-Fonds. M. Favre demande si l'on ne pourrait pas en publier des fragments dans le *Musée neuchâtelois*. Il mentionne ensuite le Journal écrit de 1769 à 1778 par D^d Sandoz, ancien d'église et Gouverneur de la Chaux-de-Fonds, domicilié aux Reprises, puis aux Crosettes, qui donne une photographie complète de la vie publique, industrielle et domestique de cette époque. Il termine en lisant plusieurs fragments de ce manuscrit qui est sa propriété.

Enfin M. l'abbé Jeunet fait part de ses recherches sur l'étymologie des noms des principales localités de notre pays.

La séance est levée à une heure.

Un assez grand nombre de sociétaires profitent d'une éclaircie, entre deux averses, pour aller visiter le Col des Roches, avec la percée de 900 pieds faite de 1802 à 1805 pour l'écoulement des eaux stagnantes de la vallée, plus loin la roche aux écussons, où sont gravées les armoiries de Neuchâtel et Valangin, d'Espagne et de France. Était-ce à propos de la cession de la Franche-Comté à la France, sous Louis XIV; c'est un point qui n'est pas encore éclairci. — Au retour on visite à la Molière, la *maison du diable* qui, avec le *Couvent* du Creux des Olives, à la Chaux-de-Fonds (voir *Musée neuchâtelois*, 1869, page 270) paraissent être les plus anciennes constructions de nos Montagnes. Les murs, en bossage, sont faits de blocs énormes d'un calcaire à nérinées également employé au *Couvent*. Malheureusement, des réparations et des changements regrettables ôtent à cette maison son caractère primitif.

D'autres membres, curieux de faire connaissance avec l'industrie locloise, visitent quelques comptoirs, entre autres celui de MM. Huguenin et fils, où ils admirent des montres de précision, dont les bulletins de marche, délivrés par notre observatoire, accusent la haute distinction. Ils apprennent aussi avec joie, par une dépêche télégraphique mise sous leurs yeux, que M. Jules Jurgensen, leur collègue, vient de recevoir une médaille d'or à l'exposition de Naples, malgré la concurrence redoutable des meilleurs produits de l'horlogerie anglaise.

A deux heures, le banquet réunit, dans le local de l'Union républicaine, environ une centaine de convives joyeux et dispos. Le dîner est excellent, les vins sont parfaits; on pourrait croire que les collines des *Monts* ou de l'*Argillaz*, au lieu d'herbes fourragères, sont couronnées de pampres, comme les coteaux des bords du lac. — M. Jules Jurgensen commence la série des discours par un toast à la *Patrie*, qui remue tous les cœurs et excite tous les enthousiasmes. Ceux-ci trouvent leur expression dans une improvisation chaleureuse de M. A. Daguét, professeur, qui s'élance à la tribune avec une ardeur toute juvénile. Il rappelle les illustrations du Locle, sans oublier les artistes, graveurs et peintres, Forster, Calame, Grosclaude, M. Zuberbühler, qui assiste au banquet, et salue avec orgueil un village qui présente tant de ressources. — M. le Dr P. Ladame lui succède pour porter, par de nobles paroles, le toast à l'avenir de la Société d'histoire. — M. Desor, en déplorant la perte récente de M. Célestin Nicolet, deux fois président, et le membre le plus actif de la Société, accomplit un pieux devoir, commandé par une amitié de trente-quatre années, et une communion intime de travaux et d'études scientifiques. Son émotion se communique à ses auditeurs et des larmes brillent dans leurs yeux.

M. Fritz Berthoud remercie le Locle pour la réception qui nous est faite;

il témoigne à la Société combien il est sensible à l'honneur d'être appelé à la présidence pour la seconde fois, et conclut en portant la santé de M. L. DuBois-DuBois, le plus modeste des présidents, qui a contribué pour une si grande part à la réussite de cette belle fête.

MM. Amiet, de Soleure, Perrochet, pasteur, de Mandrot, Breïtmeyer, Jeunet, occupent tour à tour la tribune et font entendre d'éloquents paroles. M. Lucien Landry raille d'une manière spirituelle la suppression déraisonnable de l'article devant la plupart des noms des localités de nos montagnes : je vais à *Chaux-de-Fonds*, je retourne à *Locle*, etc., on altère ainsi le sens et l'orthographe de ces noms. M. Nicolet s'élevait de toutes ses forces contre cette habitude qui semble s'implanter chez nous, et c'est en son nom qu'il prie la Société d'histoire d'y mettre opposition dans la mesure de son pouvoir. Il recommande aussi avec chaleur le *Musée neuchâtelois*, soutenu avec tant de courage par ses rédacteurs; puisse ce journal trouver au Locle de nombreux abonnés.

Deux Français, MM. Mieusset et l'abbé Narbey, lisent des vers destinés à exprimer la reconnaissance des Français à l'égard de la Suisse, à propos des derniers événements. — Plusieurs orateurs leur répondent par des vœux pour le bonheur de la France. — Tous ces discours alternaient avec l'excellente et harmonieuse musique du Locle, dont l'exécution artistique a ravi les auditeurs.

A 8 heures, il fallut à regret partir pour la gare. La fête du Locle était finie; elle restera comme un point lumineux dans nos souvenirs; puisse-t-elle laisser des traces salutaires de son passage.

Des amis anciens et nouveaux nous accompagnèrent jusqu'aux wagons; c'étaient MM. DuBois, Jurgensen, H. Sandoz, Jaccard, Lutz, Burdet, Michet; les mains se serrent une dernière fois: « A l'an prochain, à Couvet! » et l'on se met en route sous des averses de pluie, chassées par le vent glacial.

L. FAVRE.

LE LOCLE

NOTES HISTORIQUES

Discours prononcé par M. L. DuBois-DuBois, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 19 juin 1871.

Messieurs,

Dans votre séance de l'an dernier, vous avez bien voulu désigner le Locle comme point de réunion de votre Société pour 1871. Quoique cette région ne présente pas un intérêt bien grand à l'historien, l'origine de nos centres de population étant relativement au reste du pays assez récente, j'ai cru bien faire, pour ne pas déroger à ce qui s'est pratiqué jusqu'à ce jour, de vous présenter aussi brièvement que possible quelques notes recueillies sur le Locle et ses environs immédiats. Je réclame pour ce travail votre bienveillante indulgence; il sort d'une plume peu exercée et qui a cherché à faire preuve de bonne volonté plutôt que d'érudition. Au reste, ma tâche se trouve remplie et au delà, par le discours prononcé il y a deux ans à la Chaux-de-Fonds par M. Célestin Nicolet; il vous a initié aux mœurs et aux usages communs aux habitants de la Montagne, en sorte qu'à ce point de vue, je ne puis que me référer à ses éloquents paroles.

Depuis que les lignes qui précèdent sont écrites, nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de notre savant collègue. Le vide qu'il laisse parmi nous est grand, car certes, par son affabilité, son érudition et son zèle infatigable, il était un des membres les plus utiles de notre Société. Sa mémoire restera chère à tous ceux qui l'ont connu.

Quant à la partie purement historique, les principaux documents consultés sont : le Recueil des actes déposés à nos archives, les protocoles du Conseil de Commune, un volume de pièces officielles collectionné par notre collègue M. Ulysse Mathey-Henry, à l'obligeance duquel je dois aussi la copie des plumitifs des assemblées de Communes, un manuscrit copié en 1733, par G. Jacot-Descombes, et enfin des papiers et correspondance de famille.

Malheureusement les registres de Commune ne datent que de 1646; de plus, il y a une lacune de 1648-1696, due très probablement à l'incendie qui détruisit le 16 août 1683 vingt-trois maisons, y compris la cure et la Mai-

son-de-Ville. (Voir appendice A). Ce qui rend cette supposition d'autant plus vraisemblable, c'est qu'une délibération du Conseil de Commune en date du 14 octobre 1759 (registre 16, page 417), indique la disparition de l'acte *d'érection de la cure du Locle pour avoir été incendié*, ce qui permet d'admettre que d'autres actes ont eu le même sort.

La situation du Locle surprend le voyageur qui le visite pour la première fois. De quelque côté qu'on s'y rende, il faut d'abord gravir des rampes interminables; on s'attend à trouver un village perché sur un sommet, mais tout-à-coup la montagne s'effondre et l'on descend au fond d'une vallée étroite et profonde, qui dans sa plus grande largeur ne mesure que quelques cents pieds et dont la longueur atteint deux à trois kilomètres. Aussi porte-t-il quelque fois dans les anciens actes l'épithète peu flatteuse de *Creux* ou de *Moustier du Creux*.

Les environs du Locle présentent au point de vue géologique un caractère particulier; notre ami, M. Jaccard, qui le connaît mieux que personne, a bien voulu me faire part d'une faible portion de son savoir. « Ici, dit-il, fut autrefois l'Océan; nos bancs de rochers ont été formés par des sédiments déposés au fond des mers; on voit des coquilles de mer, des oursins, des coraux enveloppés dans ces couches et ensevelis jusque dans les profondeurs de nos montagnes. A une époque plus récente, mais bien ancienne encore, la mer ayant disparu et les terrains qu'elle avait formés s'étant consolidés, un bassin d'eau douce occupait ce vallon. Sur les rives de ce lac ont été ensevelies 140 espèces de plantes, dont les empreintes recueillies à la gare du Locle, ont permis de se faire une idée d'un climat qui n'est plus le nôtre, mais bien celui des tropiques. Parmi ces empreintes les plus fréquentes sont celles des lauriers. Que nous voilà loin de nos sombres forêts de sapins et de nos longs hivers avec leur tapis de neige!

» Chacun de vous, messieurs, a remarqué que les pentes formant le versant Sud de notre vallée diffèrent de celles des autres vallons du pays; une série de monticules arrondis sont séparés par autant de coupures latérales. Ces divers monticules formaient autrefois un dépôt que les courants ont divisés; c'est le dépôt lacustre, connu sous le nom de *Pierre morte du Locle*. Le caractère propre de cette roche est d'absorber facilement l'eau de pluie; elle s'en pénètre et la rend sous forme de sources nombreuses et fraîches, dont le Locle est si abondamment pourvu. C'est la présence de ces sources dans le voisinage d'un sol dont la culture était facile, quoique peu productive, qui a déterminé l'établissement des premiers colons dans diverses parties de la vallée, soit au Verger soit à la Molière; ainsi se confirme la théorie des géologues, qui disent que la nature du sous-sol exerce une influence prépondérante sur le caractère et même le genre de vie des habitants. »

De plus, M. Jaccard m'a fait observer que l'aspect du terrain d'eau douce, passant du blanc au noir par des alternatives de gris et de brun, avait fait espérer qu'on trouverait quelque part un gisement de combustible minéral. En effet, des recherches ont été faites successivement à la fin du siècle passé par MM. Courant et Convert et douze particuliers du Locle, mais leurs travaux n'eurent aucun résultat. D'après un opuscule publié en 1864 par M. Jaccard, le lignite se trouve en si petite quantité dans ce dépôt d'eau douce que l'exploitation en serait improductive ¹.

D'où vient le nom de Locle? Vient-il du celtique *Loch*, lac, — du latin, *Lacus*, *Loculus*, où n'est-il que la traduction du mot patois *Louche*, qui signifie en français *Corps de garde*? On peut choisir, les questions d'étymologie restant fort obscures. M. Nicolet ne se prononce pas sur celle-ci et j'imite sa réserve.

Un ruisseau, le Bied, dont les principaux affluents viennent de la Combe des Enfers, sauvage il est vrai, mais qui n'a rien d'inferral, de la Combe Girard, où se trouve une source d'eau minérale, de la Jaluze et de la Molière, arrose la vallée dans toute sa longueur et la divise en deux parties à-peu-près égales. Ce ruisseau, mince filet d'eau en été, devient à la fonte des neiges ou après de longues pluies un torrent qui inonde pour quelques jours le fond de la vallée, mais sans causer de grands dommages. L'inondation de 1750 est la plus forte dont nos annales fassent mention. « Il y eut, dit un témoin oculaire, deux pieds d'eau sur le pont » (celui qui existe encore au centre du village). A cette époque l'écoulement se faisait au Col-des-Roches ² uniquement par un entonnoir sur l'orifice duquel est construit le moulin célèbre du Col, empruntant sa force motrice à la chute de l'eau qui se perd dans le gouffre. Cet écoulement naturel était insuffisant; il se formait assez souvent au printemps, depuis le Col jusqu'au Locle, un lac qui se retirait insensiblement et disparaissait en été. Ce lac intermittent présentait plusieurs inconvénients; entr'autres, celui d'endommager ou emporter les récoltes, et ce qui est plus grave encore, il rendait, dit-on, la contrée peu salubre. Pour obvier à cet état de choses, un seul moyen se présentait, celui de percer la montagne qui sépare la vallée du Locle de la Rançonnière ³, grosse question pour ce temps-là.

¹ Voir le *Charbon de pierre du Locle*, étude historique et géologique par A. Jaccard. Locle 1864.

² Dans les anciennes délimitations: *Porte du Locle*; aussi *Roche fendue*; plus tard *Cul des Roches*, et depuis la construction de la route actuelle: *Col des Roches*.

³ Nous ne pensons pas, comme on pourrait le croire, que ce mot vienne de *Râce*, scie, scierie; avant la percée du Col l'eau ne devait pas abonder dans cet endroit; nous croyons tout bonnement qu'il vient de *rançonner*.

La Commune s'en préoccupa déjà en 1760⁴. Un Bernois offrit ses services pour ce travail; il n'est pas dit pourquoi ils n'ont pas été acceptés; il est à supposer que les frais dépassaient les ressources communales. Comme qu'il en soit, ce n'est que 45 ans plus tard, que la galerie de 900 pieds de long, telle qu'on la voit aujourd'hui, fut terminée. Douze particuliers du Locle en firent l'entreprise à leurs périls et risques, ayant à leur tête M. le lieutenant-civil Jean-Jacques Huguenin, qui ne se laissa rebuter ni par les ennuis, ni par les difficultés. Les protocoles de la Société nous apprennent que le 16 août 1805, il y eut fête pour inaugurer la percée; un nombreux cortège parcourut la galerie, il y eut jeux, danses, décharges de mousqueterie, etc., etc. Le lendemain, « les eaux furent lâchées » et formèrent les cascades qui tombent aujourd'hui dans le ravin de la Rançonnière. Charles-Samuel Girardet, habile artiste loclois, rendit par la gravure la fête du Col-des-Roches, et fit « don à la Société de la Percée » de 14 exemplaires de son travail. En retour, « la Société reconnaissante de cette attention », lui envoya un service d'argent portant la date du 16 août 1805.

Voici en chiffres le résultat de cette œuvre patriotique : la recette des contributions, comprenant le don du souverain, celui de la commune, les souscriptions particulières, le produit de la taxe volontaire et classifiée des marais, et enfin les souscriptions des sociétaires eux-mêmes, ascende à

| | | | | |
|--|------|--------|-----------------|----------------|
| | N.L. | 18,803 | 19 ^s | 4 ^d |
| Plus pour vente de marais et de foin | » | 7,621 | 10 ^s | 4 ^d |
| Recette totale | N.L. | 26,425 | 9 ^s | 8 ^d |

La dépense se divise comme suit :

| | | | | |
|--|------|--------|-----------------|-----------------|
| Percée | N.L. | 17,819 | 16 ^s | — |
| Redressement du Bied | » | 1,797 | 18 ^s | 4 ^d |
| Rétablissement du pont en pierre » | » | 863 | 4 ^s | — |
| Achat des marais | » | 5,740 | 5 ^s | 7 ^d |
| Ensemble | » | 26,221 | 3 ^s | 11 ^d |
| Reste un boni de | N.L. | 204 | 5 ^s | 9 ^d |

Valeur employée à faire établir par M. Fréd. Houriet une répétition en or destinée *comme témoignage de reconnaissance* à l'ingénieur M. J.-S. Grouner, consulté pour l'exécution du travail.

Depuis cette grande épuration, le marais est cultivé à peu près en entier. L'Etat a fait exécuter des travaux qui ont activé l'écoulement du ruisseau, mais n'ont pas contribué, si ce n'est dans une bien faible mesure, au dessèchement de la partie basse du vallon; elle est restée marécageuse, et au dire

⁴ Reg. de Commune, n° 17, page 18.

d'experts on ne parviendra à une épuration à peu près complète, qu'en baissant le lit du Bied et en drainant. Quoi qu'il en soit, je ne partage pas l'avis de ceux qui pensent qu'en raison de l'humidité du sol, le climat du Locle soit nuisible à la santé publique. Je crois au contraire, malgré ce qui a été dit et écrit, qu'il est salubre. La moyenne de la vie n'y est pas plus courte que dans la plupart des autres districts du canton. En 1867, le Locle, d'après la statistique de l'Etat, est le second en rang ¹. Je pourrais citer beaucoup d'exemples de familles nombreuses dont les enfants sont tous parvenus à la maturité de l'âge ². Les cas de longévité ne sont pas rares; en voici deux remarquables antérieurs à la percée. Le 22 avril 1529 mourut Guillaume-Jacques Jacot, âgé de 120 ans ³. Et en 1712, Rose Billon, veuve de F. Guinand, des Brenets, âgée de 104 ans, reçoit une assistance de sa Commune ⁴.

Si le climat du Locle vaut celui d'un autre pays, il n'en est pas de même du sol; il ne se prête pas à une culture variée, et sauf les prairies qui donnent de belles récoltes, on ne cultive guère aux environs du Locle, en fait de céréales, que l'orge et l'avoine; dans les meilleures expositions quelque peu de froment et de seigle. La pomme de terre réussit sur les pentes. On obtient sur les collines avoisinantes quelques arbres fruitiers plutôt comme agrément que comme rendement; la cerise est le seul fruit qui puisse rivaliser avec celui de la plaine.

L'introduction de l'horlogerie dans le Jura neuchâtelois n'a pas eu, pendant un certain temps, une influence heureuse sur le développement de l'agriculture; les propriétaires, attirés dans les centres de population par l'appât du gain, ont quitté leurs domaines et les ont remis à bail à des fermiers qui n'ont pas le même intérêt à leur amélioration. Cependant depuis quelques années, grâce à de louables efforts, il y a progrès dans l'élevage du bétail, l'aménagement des forêts et la culture en général; nos troupeaux et nos laiteries rivalisent à l'heure qu'il est avec ceux de la Gruyère. Toutefois je me demande si une portion de nos vastes pâturages ne pourrait pas être convertie plus avantageusement en forêts ou en prairies ⁵?

¹ Boudry en tête avec une moyenne de 34 ans, 6 mois; vient ensuite le Locle 31 ans, 7 mois.

² Au commencement de ce siècle, Fréd. Huguenin, du Cachot, surnommé *Capitna* (petit capitaine), fit son tour de garde-foire au Locle en même temps que ses neuf fils. Chaque communier devait faire une fois cet office. Les gardes portaient des hallebardes appartenant à la Commune; elles étaient maintenues propres par un préposé *ad hoc*.

³ Manuscrit de G^me Jacot.

⁴ Reg. de Commune, n^o 12, page 209.

⁵ Le communal qui est aujourd'hui pâturé en entier, a dû être cultivé, du moins en

On remarque aux environs du Locle, par suite de la grande division de la propriété, bon nombre de maisons isolées ou par petits groupes, qui portent toutes des noms particuliers, désignant, soit des accidents de terrain, la résidence de certaines familles, ou des exploitations industrielles. Pour abrégé je vous fais grâce de la nomenclature de ces noms. (B).

On peut admettre que le bassin du Locle a dû être connu et peut-être habité dans des temps fort reculés, en même temps que le reste du Jura, d'abord par les Gaulois, les Celtes, puis les Romains et enfin par les Burgondes; mais ce n'est qu'au milieu du XIII^e siècle¹ que pour la première fois il est fait mention du Locle à l'occasion d'un don fait par Renaud de Valangin et son fils Guillaume à l'abbaye de Fontaine-André, don considérable puisqu'il s'agit d'un pré à la Chaux-d'Amens et de la vallée du Locle². Qui dit pré dit défrichement et établissement; aussi placerais-je volontiers à cette époque l'origine de la bizarre maison dite *du Diable* à la Molière. Dans ce cas les moines de Fontaine-André en seraient les fondateurs et deviendraient ainsi les premiers colons connus de la vallée du Locle. D'après l'épaisseur des murailles on prendrait, il est vrai, ce bâtiment plutôt pour un fortin que pour la retraite de religieux. Cependant il ne faut pas perdre de vue qu'étant rapprochée de la frontière, ses habitants devaient se trouver isolés et engagés par là à se mettre à l'abri d'un coup de main. Il se pourrait aussi que cette construction massive remontât, comme M. Nicolet semble l'admettre, à une époque plus reculée. Quoi qu'il en soit, un siècle plus tard le monastère de Fontaine-André vendit à Gerard d'Arberg, tué à Laupen en 1339, tous ses droits sur la vallée du Locle, déjà alors le centre des Montagnes, contre une rente de dix muids de blé, froment et avoine³. Vers 1303, Jehan Droz et ses fils venant de Corcelles s'établissent au *Verger* dans le quartier portant encore aujourd'hui le nom de *Château neuf*; rien n'indique l'origine de ces noms; de mémoire d'homme on n'y a vu ni verger ni château. La tradition place le lieu de réunion des premières autorités locales ou communales dans un petit

partie, puisqu'en 1576 le Locle reçoit une lettre de franchise pour semer le communal en payant une émine d'avoine par pose. (Archives de Commune, Caisse 2 n° 62.)

¹ Matile, *Histoire de la Seigneurie de Valangin*, p. 92, et Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 14.

² « Commemoratio domini Runaldi domini de Valangin, et Williermi ejus filii, qui derunt pratum apud Amens, quod vulgo calcina dicitur et vallem Losculo » obit de Fontaine-André. *Musée* II, 260. On dit et j'ai lu que le pré ou Chaux d'Amens devait comprendre la partie ouest de la vallée, des Pilons au Col-des-Roches, mais rien ne prouve que ce soit exact.

³ Chambrier, p. 60. Matile, p. 49.

enfoncement situé entre la Combe Girard et les Montperreux, appelé *Creux aux Sieurs*, ce qui serait un indice que cette partie du Locle fut la première habitée ¹.

En 1359, Louis, comte de Neuchâtel, donne en fief la Seigneurie de Valangin au Seigneur Jean II d'Arberg; dès cette époque le Locle a toujours suivi la bannière de Valangin jusqu'en 1848; près de cinq siècles du même régime, c'est un beau laps de temps, et ne craignons pas de dire que s'il fut long il fut aussi heureux. Ainsi que M. Nicolet le fait justement remarquer, la liberté seule attire et retient les habitants dans un climat aussi sévère et aussi ingrat que le nôtre. En 1352, Jean d'Arberg fait déjà quelques concessions à *ses gens* de la Seigneurie de Valangin, mais la grande lettre de franchise concernant le Locle, la Sagne et les Brenets est accordée en 1372 ². Dès lors le territoire de ces trois districts fut une *terre de liberté* et porta le beau nom de *Clods de la franchise* ³. Aux anciens privilèges s'en ajoutèrent d'autres; je ne m'arrêterai pas à les mentionner tous, je dirai seulement qu'ils étaient accordés de bonne grâce par nos Seigneurs; ainsi en 1480 les tenanciers et francs habergeants du Locle ne trouvant plus suffisantes les terres qui leur avaient été accencées, commirent des empiètements dans les Joux et terrains vagues du Seigneur; (on appelait cela des *trop fait*). Celui-ci, après transaction, non-seulement leur laissa les terres ainsi acquises, mais les autorisa à prendre dans ses *forêts, joux et essertels*, tout ce qu'ils pourraient cultiver pendant deux ans contre finance de onze cents florins ⁴. On peut être certain que ces deux années ont été laborieuses. Il faut supposer à l'honneur des Loclois, que les propriétés de ce temps-là n'étaient pas délimitées avec la plus grande exactitude.

Les propriétés communales provenant de la munificence de nos Seigneurs ne sont pas considérables et se réduisent à trois, savoir :

¹ Plus tard et jusqu'au commencement de ce siècle, les assemblées de Commune avaient lieu au temple à l'issue du service divin; elles étaient présidées par le maire ou son lieutenant; ce n'était que dans les cas extraordinaires que les comuniers étaient convoqués à la maison de ville.

² Caisse 1, n° 7, Arch. de la Commune. Voir pour le détail de cette curieuse pièce, Chambrier, p. 88 et 89, qui en donne un extrait très fidèle.

³ Ce clos est limité au nord par le Doubs, à l'ouest par une ligne partant du *Ruz de Gudbat* à Martel en passant par la *porte du Locle* (elle fait encore limite avec la France; on voit encore les *écussons* sur le rocher après le premier tunnel du Col des Roches); au midi par le versant sud de la montagne qui sépare la Sagne du Val-de-Ruz, et à l'est depuis la roche de la Corbatière en droite ligne à la combe de la Sombaille.

⁴ Chambrier, p. 162, et Arch. de Commune, Caisse 1 n° 12.

1^o La Joux Pélichet (Combe Girard et Communal) donnée sans aucune redevance aux *hommes Abergeants du Locle*, le 10 mai 1382 ¹.

2^o Le Bois du Dazenet (Bois de ville) en 1533 ².

3^o La Joux Verte (Sombaille) en 1538 ³.

Dans ces deux derniers actes il est fait mention de la *Communance* du Locle et de ses gouverneurs; nous n'avons pas trouvé la date précise de l'établissement de la communauté, et nous ne pensons pas qu'il remonte à Jean d'Arberg comme nous l'avons lu quelque part. Au XIV^{me} et même au XV^{me} siècle on ne faisait pas la distinction entre des habitants et des communiens ⁴.

Le Locle est une Commune pauvre; ses nombreux enfants sont sa seule fortune, aussi n'est-ce pas sans raison qu'elle est souvent mentionnée dans les actes sous le nom de *Mère commune des Montagnes* (C). M. Huguenin, maire de la Brévine, l'appelle la *Métropole des Montagnes*. Sauf la Sagne qui fut colonisée par des Vaudois et les Brenets par des Francs-Comtois, toutes les autres communes du Jura neuchâtelois doivent leur origine à des familles locloises. Pendant longtemps le Locle et les deux Chaux (Chaux-de-Fonds et Chaux-des-Talières, Brévine) eurent des intérêts communs avec le Locle. Le 5 octobre 1788, les communiens des deux Chaux sont convoqués au Locle afin d'être consultés sur certaines dépenses ⁵; en 1706 la Commune accorde aux communiens de la Chaux-de-Fonds, qui le sont aussi du Locle, 500 livres faibles pour l'établissement d'une école, après avoir obtenu la ratification de la Chaux-des-Talières, le 22 août 1706 ⁶. En 1720, il est question de 2000 livres faibles que *chacune des nouvelles paroisses* (vraisemblablement, la Chaux-du-Milieu et les Planchettes) *reçoit pour lui aider* ⁷; rien n'indique quand ce don a été fait, ce qui s'explique par une lacune de 5 ans, 1715 à 1720, dans les procès-verbaux de la Commune. Vers la fin du XV^{me} siècle, on remarque une émigration des habitants du Locle; cependant à cette époque, en 1454, le Locle ne comptait que 52 feux, soit environ une population de 260 âmes ⁸. Un siècle après, de 1520 à 1532, il y fut baptisé de 56 à 73 enfants par an ⁹, et en 1777

¹ Archives de Commune, Caisse 1 n° 1 et 2.

² Id. id. 1 n° 6.

³ Id. id. 1 n° 13.

⁴ Chambrier, p. 131.

⁵ Registre de Commune, n° 20, p. 265.

⁶ Id. n° 11, p. 71.

⁷ Id. n° 14, p. 41 à 43.

⁸ Matile, p. 10.

⁹ Manusc. G^{me} Jacot.

jeunesse¹ ». Les gages du régent étaient en 1754 des plus modestes; ils s'élevaient à 64 écus petits de 6 livres, plus le logement et 4 toises de bois; mais dès janvier de cette année, il fut porté à 400 livres faibles (environ fr. 220), *sans conséquence pour l'avenir*. Cette même année le Conseil vota la dépense de 20 livres faibles à distribuer aux enfants qui auraient fait le plus de progrès². Voici un trait assez caractéristique: En 1702, un nommé Robert, après avoir été 23 années régent, présente requête pour être déchargé de son emploi, il termine *en représentant que c'est lui qui a fourni de Bible sur la chaire et de tableaux pour marquer les psaumes, comme aussi de quainclets pour l'eau de baptême et de montre à soleil pour l'ajustement de l'horloge, et si on les veut acheter il en fera un prix raisonnable*. On lui accorda 50 livres faibles pour le tout et 15 pour la jouissance.

Les temps ont bien changé; il y a moins d'un siècle 90 enfants (garçons) fréquentaient l'unique école dirigée par M. L'Eplattenier « ayant pour aide sa sœur, » et maintenant la population scolaire est de 1800 âmes environ. Le vaste collège construit en 1846 est déjà insuffisant et les contribuables du Locle viennent de voter un emprunt de fr. 150,000 pour en construire un nouveau. Espérons que cette nouvelle charge pourra être supportée par la population déjà lourdement imposée. Chose curieuse et qui prouve qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, en 1747, nous avons un corps de cadets; le registre de commune, à la date du 20 août, porte cette mention inattendue: « Alloué à Abram Humbert-Droz, sergent de milice, 2 écus blancs pour avoir instruit pendant plusieurs semaines une compagnie de jeunes garçons à faire l'exercice et qui ont passé la revue que Monseigneur le Gouverneur et M. le Lieutenant-Colonel Chevalier firent mardi dernier de toutes les troupes. »

Outre le collège, le Locle possède quatre maisons d'école de quartier, plus une école d'horlogerie de création récente qui semble promettre de bons résultats. Disons en terminant ce qui concerne l'instruction publique, que si elle a eu un développement si rapide, nous le devons en grande partie à feu notre vénérable pasteur M. Andrié, qui a été le promoteur zélé et persévérant des grandes réformes qui se sont accomplies pendant son séjour ici.

On ne peut s'entretenir du Locle sans parler de l'industrie en général, et en particulier de l'horlogerie, qui a répandu l'aisance dans nos contrées et nous a fait connaître du monde entier; toutefois, comme le sujet est vaste et qu'il a déjà été traité fort en détail, je chercherai à être aussi bref que possible. On comprend que dans notre rude climat, une industrie soit nécessaire

¹ Registre 12, p. 105 à 108.

² Les visites d'école datent de 1702; il y en avait deux par an.

pour occuper les longues soirées d'hiver; d'autres causes en ont aussi favorisé le développement; d'abord la liberté entière de commerce dont nous avons toujours joui, puis aussi l'esprit de recherche et d'initiative particulier au montagnard. La tradition rapporte qu'avant le 18^{me} siècle on a fabriqué au Locle des bas, des chausses, des boucles en fer et en argent, des faux et même des armes; on n'a rien de précis sur l'origine et l'importance de ces différentes branches d'industrie; nous avons lieu de croire que ces objets ont été confectionnés ici par quelques familles seulement, et que le rayon de leur exportation était fort limité. Au milieu du 18^{me} siècle il existait au Locle trois industries bien distinctes: Une manufacture d'indienne, la fabrication des pipes en bois et celle des dentelles. Toutes trois ont disparu; la dernière surtout est à regretter; outre qu'elle a procuré l'aisance et même la richesse dans bien des familles, elle était tout à fait appropriée au genre de vie de la montagne, et de plus elle avait sur place la matière première, le lin.

Une manufacture d'indiennes a été en activité ici pendant vingt ans au moins, dirigée par M. le receveur Sandoz et un M. Courvoisier-Clément; elle était fille ou sœur de celles qui ont été établies dans le même temps au Val-de-Ruz d'abord, puis sur les bords du lac, et dont M. Petitpierre vient de publier l'intéressante histoire. Voici les renseignements que j'ai recueillis et qui la concernent: « Le 12 mars 1747, le Conseil de Commune alloue 15 livres de batz 4 à un fils d'Abram-Chez-Claudet-Jacot, demeurant rière la paroisse de La Chaux-du-Milieu, pour entrer en apprentissage de dessin pour la gravure des planches dans leur manufacture d'indienne. »

Nous extrayons d'une correspondance de famille le passage suivant d'une lettre datée du Locle le 29 avril 1752. « Nous avons ici depuis un an une imprimerie d'indiennes en robes, mouchoirs, tabliers, toilettes, etc., d'un beau blanc de porcelaine, qui résiste aux lessives aussi bien que les produits anglais. Les fabricants de Neuchâtel la font travailler, ils sont fort satisfaits; on paye batz 4 de Berne pour l'impression d'un mouchoir; ils ont de fort beaux dessins. On imprime tout à froid; une pièce peut être finie du matin au soir. »

Dans cette même correspondance il est fait mention de cette fabrique à plusieurs reprises jusqu'en 1755. Enfin le 8 novembre 1767, « Abram Petitjean, peintre en toile et son épouse Mathey-Doret, habitant ce lieu, reçoivent un certificat de bonnes mœurs. » C'est tout ce que j'ai pu savoir sur le passage de cette industrie au Locle.

D'après les registres de Commune, j'ai pu constater que depuis 1712 à 1754 il y a eu au Locle des faiseurs de pipes, et l'on peut admettre avec vraisemblance qu'il y en avait avant 1712. Le 6 novembre 1712 un secours est accordé à Abram Huguenin *faiseur de pipes*, et le 5 mai 1754 « L. 84 sont

votées en faveur de Daniel Jean-favre pour l'indemniser de la perte de 48 douzaines de pipes brûlées lors de l'incendie de Pontarlier. » Ces deux faits indiqueraient que le métier n'était pas lucratif. Cette fabrique de pipes, ainsi que celle des toiles peintes, auront été détrônées par l'horlogerie qui commençait à poindre et qui était plus rémunératrice pour l'ouvrier¹.

On peut le regretter, mais l'art de mesurer le temps n'en laisse plus aux autres emplois. Je n'essaierai pas de retracer au long le tableau déjà fait si souvent, des commencements de l'horlogerie, de cette éruption de talents surgissant tout-à-coup et de toute part; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que ce brave forgeron de la Sagne qui en fut l'initiateur, Daniel Jean-Richard dit Bressel, vint s'établir aux Petits-Monts du Locle, et c'est là qu'il enseigna son art à ses cinq fils et à de nombreux élèves, entr'autres l'ancien Perrelet, l'ancien Favre, Jonas Perret, Prince et Jacob Brandt dit Grieurin qui alla s'établir à la Chaux-de-Fonds. Tous devinrent les émules de leur maître Richard et contribuèrent pour une grande part au perfectionnement de l'industrie nouvelle. L'ancien Perrelet fit la première montre à répétition dans le Jura neuchâtelois; plusieurs d'entre nous ont encore connu ce vénérable vieillard qui mourut, presque centenaire, le 4 février 1826²; à côté de lui et après lui, nommons encore avec reconnaissance son élève distingué Fréd. Houriet dit de Paris, Fréd.-Louis Favre-Bulle, Abram Robert et son fils Abram-Louis, Daniel Perrelet, Isac Sandoz, Abram-Louis Bouvier du Crozot, Fréd.-Louis Perrelet, petit-fils³ d'Abram-Louis, et Olivier Quartier; les mécaniciens Joseph Humbert, Jean-Jaques Jeanneret-Grit, et D^d-Louis Mathey-Doret; les peintres sur émail, le major David Huguenin et Claude-François DuBoz dit DuBois, le même qui se retira des affaires après la lecture de l'*Emile* et engagea Rousseau à venir s'établir chez lui. J'en pourrais nommer d'autres encore et poursuivre cette liste jusqu'à nos contemporains, car Dieu merci, la race des hommes de talent n'est point éteinte; mais ceux qui vivent trouveraient malséant de voir leurs noms, par avance historique, prendre place dans un ouvrage d'archéologie; d'ailleurs la modestie sied bien, c'est pourquoi je relèverai sans insister, dans le registre de nos communiars, la famille, j'allais dire la dynastie des Girardet, dont M. Bachelin vient de publier une excellente biographie (*D*), Louis Grosclaude, peintre récemment mort à Paris et dont chacun connaît le talent³; Forster, graveur, membre de l'In-

¹ En 1752, on comptait à la montagne 466 ouvriers horlogers.

² Il était né en janvier 1729.

³ Voir sa notice, *Musée neuchâtelois*, année 1871.

stitut de France ¹. Ce n'est pas tout, j'y trouve encore f^o 537, case 6, la famille Robert d'où sortit Léopold ², et f^o 338, case 2, la famille Calame à laquelle appartient le paysagiste. Ces rejetons ont poussé loin de nous, mais la souche nous appartient.

Puisque j'en suis aux choses glorieuses, oublierai-je de rappeler l'affaire du Crêt-Vaillant, si bien racontée en vieux français par le chanoine de Pierre, et depuis si heureusement mise en patois par un auteur inconnu qui embellit un peu l'histoire; « de quel fait et prouesse fut fort parlé, es pays des ligues et loanges baillées aux dicts Montaignons, comme juste. » J'ajouterai, puisque le bon chroniqueur ne le dit pas, que les femmes du Locle ont une part dans ses louanges et que le Crêt-Vaillant doit son nom à leur vaillance. Le drapeau pris aux Bourguignons et dont le chanoine fait mention a été longtemps dans le temple du Locle, mais il a disparu sans que personne sache ce qu'il est devenu. Je pourrais citer d'autres faits d'armes des braves *Montaignons*; volontiers ils prenaient la hallebarde et l'arquebuse et se montraient braves en toute circonstance; tantôt ils allaient porter secours à leurs alliés des ligues³, et tantôt ils prenaient les armes pour se mettre à l'abri des troupes errantes cherchant butin. C'était pour ainsi dire un état de guerre perpétuel, surtout pendant et après les guerres que faisaient les états voisins; les bourgeois n'avaient pas de repos. En 1709, l'Etat proposant l'établissement d'un corps de maréchaussée, plusieurs communes refusèrent de souscrire aux frais, « ayant en cela, dit le registre de Commune (N^o 12 p. 27) *remarqué quelque chose qui ressemblait à l'impôt.* » C'est que les Communes étaient puissantes et jalouses de leurs droits; c'étaient de petits états dans l'Etat, et l'histoire de chacune d'elles mériterait d'être rapportée. A peu près tout rentrait dans leur compé-

¹ M. Forster naquit au Locle, mais ne devint communier qu'en 1817 *par don gratuit en reconnaissance du portrait du roi gravé par lui* et qu'il offrit à la Commune. C'est au Locle qu'il acquit les premiers principes de son art.

² Une famille du Locle possède deux portraits peints à l'huile par l'illustre auteur des *Pêcheurs*; mais ce sont des ouvrages de sa jeunesse.

³ Nous voyons les Valanginois combattre à côté des Suisses à St-Jacques, Grandson, Morat, Dornach et Vilmergen; après St-Jacques, les comtes de Neuchâtel et Valangin deviennent les alliés des Suisses, donc plus anciens dans cette alliance que plusieurs des anciens cantons. Le Locle et les Montagnes de Neuchâtel ont fourni un assez fort contingent à la bataille de Vilmergen. Par des assistances on voit, registre de Commune 12, p. 233, que Joseph Perrelet a été tué à la « bataille de Lucerne, » D^d JeanFavre à la bataille de Vilmergen, et que Jacob, fils feu Abram Huguenin, du Mitant, a été blessé. Le produit des sachs des dimanches 13 et 20 novembre 1712, s'élevant à 17 écus petits et 2 batz, a été destiné aux veuves et blessés dans la dernière guerre en Suisse.

tence : administration civile et militaire¹, police², subsistances, protection de leurs ressortissants à l'étranger, secours des malheureux et des pauvres³, conservation et respect des franchises vieilles et nouvelles. Sur ce point, elles avaient souvent maille à partir avec l'autorité supérieure à laquelle elles adressaient parfois des remontrances assez vives⁴. La Commune présidait aussi aux réjouissances publiques et ne négligeait aucun détail⁵. En quelque sorte l'Etat est une fédération de Communes, soit le système démocratique dans une de ses formes les plus nettes. Comme tous les autres, il a ses difficultés, ses faiblesses, et notre histoire locale a gardé le souvenir de plusieurs crises

¹ En 1754, le district du Locle fournissait cinq compagnies. D'après un protocole du Conseil du 1 juillet 1792, la Commune donnait l'armement à ses ressortissants pauvres. Elle s'occupait de logements militaires. En 1708, les Bernois qui avaient occupé le Locle, témoignent à la Commune, par l'organe de leurs chefs, qu'ils sont très satisfaits *des logements et du bon traitement qui leur a été fait par les particuliers*. (Archives de Commune, caisse 7 n° 230).

² En 1682 défense avait été faite d'amener du vin étranger, la Commune réclama, et il lui fut donné droit pour l'usage des particuliers. (Arch. de Commune, n° 14, f° 1).

Une banderole dressée au marché indiquait qu'il n'était ouvert qu'aux particuliers; aussitôt enlevée, les revendeurs pouvaient s'approvisionner.

³ En parcourant les registres de Commune, on remarque après la révocation de l'édit de Nantes, 1686, une série presque non interrompue de secours accordés à des protestants qui ont abjuré ou qui fuient les persécutions. Citons quelques cas : En février 1699, on accorde 500 livres faibles aux « réfugiés du Piémont », et le 24 juin 1708, 500 livres à nos « frères de Pologne pour cent églises ruinées. » Le 19 juin 1748, L. 20 « à un Anglais de nation pris et maltraité par les corsaires de Barbarie. » — Même date, L. 20 pour « l'érection d'une Eglise réformée à Hombourg. » En 1724, L. 20 à « 60 familles du fond de l'Allemagne venues à Zurich pour embrasser la réforme. » Au 18^{me} siècle, les incendies dans le pays et l'étranger étaient au moins aussi fréquents que de nos jours, et toutes les fois que le cas est bien constaté, la Commune donne largement, de même que pour d'autres sinistres. Ainsi le 12 mai 1715, « accordé L. 25 aux endommagés du Valais de la communauté de la montagne de Chevely qui a été enfoncée. » Après la révolution de 89, il y eut au Locle un grand passage de réfugiés politiques; quelques-uns y séjournèrent assez longtemps et y jouirent d'une hospitalité large et généreuse. Le 8 septembre 1793, « 150 de ces malheureux de la Franche-Comté sont recueillis dans le temple. »

⁴ Le 8 octobre 1713, on lit dans un rapport de délégués à Valangin : « Il fut encore dit au Conseil de Bourgeoisie que l'on ferait une vive remontrance à Messieurs du Conseil d'Etat sur ce qu'on publiait bien des mandements de défense de faire des amas de grains et de distraire rière le comté de Valangin, mais qu'on ne faisait pas les mêmes défenses à Neuchâtel à qui il semblait tout permis, etc., et la remontrance a été faite d'une bonne manière. » (Reg. 12, p. 360).

⁵ Dans les grandes occasions, on faisait aux frais de la Commune des *Chevannes* (feux de joie); citons encore à ce propos que le 4 mars 1725, le Conseil alloue batz 30 aux « frères Calame qui ont servi de sauvages lorsque son Excellence fut ici l'an dernier, » et le 4 août, « batz 38 à Jacob Robert pour 72 *cibes* et un *coqcibe* (vitres) cassés dans le grand *poêle* (chambre) de justice *aux réjouissances* et en travaillant au dit grand *poêle*. »

assez sérieuses; l'une des plus graves a été le contre-coup de la révolution de 89; M. Nicolet a retracé avec détail les troubles et les agitations dont nos Montagnes ont été le théâtre à cette époque. Je suis d'accord avec lui pour repousser les reproches d'inhumanité adressés à notre pays par quelques écrivains franc-comtois; mais, au sujet de l'émigration regrettable qui porta à Besançon l'industrie horlogère, je serais disposé à croire, du moins en ce qui concerne le Locle, que la faute en serait plus aux choses et aux gens qu'au gouvernement dont la voix était peu écoutée au milieu de la lutte des opinions et de l'excitation des partis¹. Les protocoles de Commune contiennent sur ce point des pièces curieuses qui ont formé ma manière de voir; nous nous souvenons aussi des récits contemporains répétés de père en fils, ce qui vaut bien un document. Au surplus, je ne fais que donner en passant, vaille que vaille, l'impression que la lecture attentive de nos archives m'a laissée sur cette affaire pénible, et je me hâte, pour finir, de gagner un terrain où tout le monde est d'accord, et où il n'y a de rivalité que celle de l'émulation; je veux dire celui de la bienfaisance. Au Locle comme ailleurs, on fait sur ce chapitre ce que l'on peut; notre Chambre de Charité mérite au moins l'éloge que, regardant moins à son revenu qu'aux besoins, la brèche du déficit s'élargit chaque année; et comment en serait-il autrement? Le Locle a de 15 à 20 mille communiers éparpillés sur la surface du globe, n'oubliant pas, dans l'infortune, leur droit à la Chambre.

En fait d'établissements de bienfaisance, le Locle est assez bien doté; tous, la Chambre de Charité (*E*), l'Hospice des Vieillards, avec annexe pour les jeunes garçons formant école d'horlogerie (*F*), l'hôpital des Côtes (*G*), l'Institut des Billodes (*H*), fondé par mademoiselle Marie-Anne Calame, et le Dispensaire, sont entretenus et ont été fondés par la charité privée. Il y aurait beaucoup à dire sur ces œuvres excellentes qui méritent la sympathie de toute âme compatissante, mais je ne voudrais pas lasser davantage votre attention, et j'ai peur, quoique je n'aie fait qu'effleurer mon sujet, que ce travail incomplet ne vous paraisse déjà trop long.

¹ Le 3 février 1793, une délégation du gouvernement arrive au Locle dans le but de « rapprocher et réunir les esprits » et engager les habitants du Locle à abandonner tous signes extérieurs distinguant les partis et à ne plus se donner « des épithètes insignifiantes, etc. » mais cela n'était pas du goût des communiers, qui trouvaient qu'ils avaient encore le droit de porter « des cocardes ou autres décorations. » (Reg. n° 22, p. 71 à 73). Toujours en parcourant les procès-verbaux du Conseil à cette époque, on voit qu'en dehors de l'émigration volontaire, un certain nombre de non-communiers sont renvoyés du Locle, les uns pour ne pas avoir « demandé de permis d'habitation, » d'autres pour en « avoir abusé » ou pour être à la « charge de la commune et des habitants. » Vis-à-vis de tous la Commune était dans son droit; au surplus ce renvoi d'étrangers n'a pas été exécuté bien rigoureusement, puisque parmi les personnes désignées j'en ai connu habitant le Locle.

J'ai fait de mon mieux, et tout en m'acquittant de la tâche qui m'incombait, il m'a été doux de revivre dans le passé avec les vieux Loclois, en feuilletant leurs archives, et doux d'en parler. Bons et mauvais ont été les jours de nos pères, ils ont bravement lutté et travaillé; suivons leur exemple, et la main dans la main, surmontons, avec l'aide de Dieu, les difficultés qui se présentent sur notre route. Nous, leurs descendants, sommes heureux, Messieurs, de vous voir parmi nous, et moi en particulier d'avoir le privilège bien immérité de vous souhaiter la bienvenue au chef-lieu du Clods de la franchise.

APPENDICE

A. (V. p. 145). — Le Locle a souvent été visité par des incendies; outre celui de 1683 déjà mentionné, en 1765, sept maisons au bas du village deviennent la proie des flammes; en 1833, 45 au centre du village, et en 1844, 12 ou 13 dont 2 hôtels, celui de la Fleur de Lys et la Balance. Le désastre de 1833 a été de beaucoup le plus considérable; 515 personnes furent délogées. Cependant, grâce à un concours de circonstances favorables, ce malheur fut promptement réparé, les affaires étaient alors très actives, les dons du dehors furent considérables, et les assurances étrangères, qui avaient au Locle pour une somme assez forte de polices, s'effectuèrent à la satisfaction des assurés. Heureusement pour notre assurance mutuelle qu'elle n'était pas à cette époque obligatoire. C'est en 1834, tôt après ce terrible sinistre, que s'est formée au Locle la première compagnie de pompiers, équipée et commandée militairement. Elle portait le N° 7 et le nom de compagnie de *Pompiers blancs*; elle fut dissoute en 1856 après avoir rendu maint service et laissé de beaux souvenirs à ceux qui en firent partie.

B. (V. p. 149). — Voici les principaux: Les Pillons (il y avait des pilons pour l'écorce employée par des tanneries situées à la Jaluze; la dernière a pris fin il y a 10 à 15 ans). Les Jeannerets, La Molière (probablement de *Moille* en patois, Mouille en français, ou de *Molin* (Moulin); il y avait à la Molière un moulin qui n'existe plus). Les Calames, — Les Combes, — Les Queues (bout du Vallon), — Les Varrodes, — Le Crozot, — Les Rés (de Res, rues, limite, frontière). Les Gillottes, — Le Quartier, — Le Bouclon, — Les Replattes, — La Foula, — La Jaluze, — Les Ecruses, — Le Voisinage, — Les Jean-d'Othoz, — La Pluie, — La Baume, — Les Ravières. (Dans l'acte d'accensement de la Sombaille, 1538, nous trouvons ce mot écrit *Les Rappers*, ce qui me fait supposer qu'il vient de *râpée*, coulisse, chable, ravin. On désigne par la Ravière de la Sombaille l'endroit où se trouve un ravin. Des Ravières du Locle descendent des Coulisses qui aboutissent à la Combe Girard). Les Montpagins, — Les Montperreux, — Les Cernayes, — La Combe Gi-

rard, — La Combe Robert, — La Combe des Enfers, — La Jambe du Commun, — Le Pied du Crêt, — Le Crêt, — Beauregard, — Les Cotards (*côtes* situées plutôt à l'endroit qu'à l'envers), — Les Monts, — Les Petits-Monts, — Les Mâles-Pierres, — Les Billodes, — Les Erauges (érosion), — Les Roches Voumard, — Les Roches Houriet, — Le Col-des-Roches, — La Raçonnière, — La Combe de Monterban, etc.

C. (V. p. 151). — Au commencement du XVI^me siècle, la plupart des familles qui habitaient le Locle, si ce n'est toutes, étaient d'origine franc-comtoise ou française; très peu se sont éteintes; quelques-unes sont si nombreuses, qu'on a eu recours à une quantité de surnoms pour en distinguer les différentes branches. Voici les noms qui sont cités dans les manuscrits et actes de cette époque: Brandt, — Courvoisier, — Calame, — Droz, — Dumont, — DesCombes, — du-Commun, — du Bos (ou Du Boz, maintenant DuBois), — Grosclaude, — Gevрил, — Huguenin, — Hugues, — Jacot, — Jean-Fayre, — Jeanneret, — Lesquereux, — Mathey (dans l'acte de donation de La Joux Pélichet en 1382, figure le nom de Mathey écrit *Mathés*), — Montandon, — Othenin-Girard, — Perret, — Perrelet, — Robert, — Bosset, — Sandoz (plus tard Sandol pour quelques familles seulement), — Tissot, — Véron. — Les familles réfugiées Faure et Peytieu, encore honorablement représentées au Locle, furent agrégées à la commune en 1708. S^r Girardet, libraire, donne en 1762 un écu-neuf pour son *rentrage* ou reprise de communauté.

D. (V. p. 156). — Sauf M. Henri-Florian Calame, le Locle n'a pas produit de littérateur remarquable. Il ne s'est même jamais publié ici, et il ne s'y publie encore aujourd'hui qu'un seul journal, *La feuille d'avis des Montagnes*, qui d'hebdomadaire qu'elle était, paraît maintenant deux fois par semaine. Longtemps elle ne renfermait que des annonces, auxquelles l'éditeur ajoute maintenant un compte-rendu succinct des événements du jour, ainsi qu'un feuilleton fort goûté du public loclois et des environs. Les abonnés sont nombreux; beaucoup de nos agriculteurs ne lisent que la *Feuille d'avis* et ne s'en trouvent pas plus mal pour cela. Cette publication n'est point éphémère comme il en surgit tant de nos jours; elle ne compte pas moins de 65 années d'existence; l'isolement lui est salutaire. C'est le 13 octobre 1805 que Balthasar Luthart demandait à M. le Maire et à MM. de la Justice « l'autorisation de fonder au Locle une petite imprimerie destinée à faciliter la communication des avis. »

E. (V. p. 159). — La première fois qu'il est question de la Chambre de charité dans les registres de commune, c'est en 1713. Deux membres du Conseil d'Etat avaient été nommés par arrêt du 28 décembre 1711 pour donner leur avis sur l'établissement d'une Chambre de charité au Locle; mais ce n'est que le 17 septembre 1713 que le premier *projet d'établissement* fut adopté à l'unanimité moins deux voix. Le but essentiel en fondant cette institution était de faire disparaître la mendicité et de rendre les assistances plus profitables; c'est en 1787 qu'apparaît la distinction d'*originnaire* et de non *originnaire* de la Chambre. Un rôle de familles originnaires fut dressé. Pour y être porté il fallait avoir contribué au fonds dès sa fondation, ou au moins depuis 40 ans. Plus tard l'assistance de ces deux catégories d'ayant-droits donna lieu à des difficultés. Pour y parer, comme aussi pour rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, il fut résolu en 1818 que la Chambre

seule délivrerait les secours, et que la commune, qui se trouvait totalement déchargée de ses pauvres, verserait annuellement L. 3,000 dans la caisse de la Chambre. La distinction d'originaire et non originaire fut conservée. Ce n'est qu'en 1846, après avoir causé bien des ennuis, qu'elle disparut entièrement au moyen d'une cotisation volontaire et fort minime de quelques familles non originaires. Dès lors tous les communiens ont un droit égal aux assistances. Des 15 à 20 mille communiens 3,569 seulement résidaient au Locle au 31 décembre 1870. Le capital de la Chambre est de fr. 169,974.08. Ses dépenses se sont élevées en 1870 à fr. 36,398.45, donc plus du cinquième du capital. Les dons ont été de fr. 19,137, chiffre exceptionnellement élevé, et malgré cela les comptes présentent un déficit de fr. 332.46. En présence de ces chiffres et des indications qui précèdent, on ne peut se dissimuler que l'existence de ce fonds est gravement compromise. Pendant l'hiver de 1869 à 1870, une commission nombreuse, après s'être occupée laborieusement des changements qui pourraient être apportés dans l'administration de la Chambre afin, si possible, de rentrer dans une marche normale, proposa dans son rapport quelques réformes, qui jusqu'à présent n'ont été appliquées que partiellement.

F. (V. p. 159). — L'hospice des Vieillards est une dépendance de la Chambre de charité, c'est dire que les communiens seuls y sont admis de droit. Il a été fondé par des dons volontaires et inauguré le 18 avril 1826. En 1823 une souscription faite dans les différents quartiers du Locle produisit N.L. 29,272.17 y compris L. 3,000 don d'un loclois habitant le bas. L'hospice a un fonds distinct de celui de la Chambre, mais comme il est encore loin de suffire à l'entretien de la maison, les Chambres de charité ou les particuliers qui y placent des vieillards payent une pension. Le capital de l'hospice était au 31 décembre 1870 de fr. 95,533.82, celui de l'atelier d'horlogerie de fr. 32,262.77, et celui d'un fonds particulier dont le revenu doit servir plus tard à payer des pensions en vue de soulager la Chambre de fr. 43,579.44. En 1870 la moyenne des habitants de l'hospice et de l'atelier a été de 86.

G. (V. p. 159). — Le 15^{me} rapport de l'Hôpital des Côtes vient de paraître. Quoique de création récente, cette institution a déjà rendu de nombreux bienfaits. Que de malheureux y ont été recueillis qui, sans son existence, auraient dû être transportés ailleurs, ou n'auraient pu recevoir les soins que réclamait leur état. Son utilité est généralement reconnue, aussi le public loclois lui est-il sympathique. En 1870 la dépense a été de fr. 9,880.40, dont fr. 4,452.32 proviennent des intérêts et fr. 459.25 des paiements pour séjour à l'hôpital; l'excédant est le produit des collectes annuelles et de dons divers. Le nombre des malades reçus en 1870 est de 147, dont 131 suisses (68 neuchâtelois), et 16 étrangers. Le capital productif est de fr. 110,781.13. Celui destiné à la construction d'un hôpital de fr. 8,220. Le Comité exécutif est nommé par les donateurs réguliers. Il n'y a dans le public qu'une voix pour rendre justice à la bonne direction que le Comité a su donner à cette précieuse institution; on peut dire qu'elle chemine bien à tous égards.

H. (V. p. 159). — La fondation de l'Asile des Billodes est des plus modeste; on la doit à une souscription mensuelle de 1 kreutzer (pas tout à fait 4 centimes) ouverte par M^{lle} Marie-Anne Calame dans le but, dit-elle, d'élever des enfants pauvres ou abandonnés, pour faire de bons sujets pour le temps et pour l'éternité. M^{lle} Calame

forma un comité de douze dames, qui après l'avoir secondée un certain temps, se retirèrent peu à peu. Au début, et jusqu'à l'achat d'une maison, cinq, puis peu de temps après, 14 jeunes filles furent placées chez une maîtresse, mais devant retourner chaque soir chez leurs parents cela présentait des inconvénients. M^{lle} Calame loua une maison pour loger ses protégées; la place venant à manquer, elle acheta au moyen d'actions une maison, puis grâce à un don considérable de M^{lle} DuPasquier de Colombier joint à d'autres, elle fit construire les principaux corps de bâtiments qui forment actuellement l'ensemble de l'établissement. M^{lle} Calame, femme de foi et douée d'une rare énergie, restée seule à la tête de sa nombreuse famille, en fut la mère et la bienfaitrice jusqu'en 1834, époque de sa mort. Dès lors, la direction, remise d'abord à M^{me} Zimmerlin, amie et collaboratrice de M^{lle} Calame, a subi de grandes modifications. Maintenant l'Institut est administré par un comité et par un Directeur et son épouse, ceux-ci à demeure fixe aux Billodes. En 1831 et 1832 il y a eu dans la maison de 210 à 230 enfants, filles et garçons; ceux-ci, dès 1844, ne furent plus admis dans l'établissement. Au 31 décembre 1870, il y avait 90 jeunes filles admises, (88 présentes et deux attendues) dont 61 neuchâteloises, 27 suissesses et 2 françaises. La dépense annuelle varie de 20 à 25 mille francs. En 1870 elle a été de fr. 25,742.60, un peu plus de la moitié de cette somme a été fournie par les pensions, le travail des enfants et les intérêts du capital; le reste provient de dons et legs. La pension varie de zéro à fr. 300, (en 1870 une seule élève a payé fr. 300). La moyenne des pensions payées en 1870 a été de fr. 120, et l'entretien d'un enfant est de fr. 300 environ.

Toutes les infortunes sont admises aux Billodes sans distinction de nationalité. Chaque enfant doit avoir un protecteur auquel elle est remise à sa sortie de la maison. Les plus âgées sont employées aux travaux domestiques, et sont ainsi préparées à la tenue d'un ménage. Toutes reçoivent, outre une bonne instruction primaire, des leçons de couture, de tricotage, etc. En somme l'établissement est sur un bon pied.

TOAST A LA PATRIE

prononcé par M. Jules-F.-U. Jurgensen, au banquet de la Société cantonale d'histoire au Locle, le 19 juin 1871.

Les villes, comme les familles, célèbrent tour-à-tour des fêtes différentes, de nature diverse, des anniversaires plus ou moins solennels, des commémorations de variable importance. Tantôt c'est une naissance, tantôt c'est la glorification de l'harmonie; — tantôt c'est un heureux mariage, ou bien c'est le jubilé des jours d'indépendance. — C'est une grande fête fédérale, sonore et bruyante, c'est un grand bal où sont conviés les amis de nos amis, — ou bien c'est la modeste réunion

des intimes de la maison, le retour d'une séance annuelle, tranquillement employée à l'étude du passé.

Aujourd'hui donc, c'est la fête de l'aïeul qui nous réunit ici, — la fête des souvenirs et du respect filial. — Point de faste et peu de bruit, — mais une gaieté de bon aloi, car l'aïeul rajeunit tous les ans à l'aspect de ses enfants groupés et joyeux.

Sa modestie ne se blesse ni ne s'effarouche au jour de sa glorification. Il sait d'où il vient et où il va, guidé par la puissante main de Dieu. Il a vu de bons et de mauvais jours, mais, en somme, il se sent l'heureux homme de Virgile, *Aurea mediocritas!* — Il a beaucoup travaillé, lutté; il a dans sa longue vie compté de pénibles moments, — mais alors, comme à la brebis tondue le vent a été mesuré, il s'est senti soutenu dans sa détresse. — Sa maison est petite, propre, cachée dans les bois, au bord du lac, et la foudre qui frappe les châteaux et les chênes, l'a volontiers épargnée. L'aïeul si bien conservé aime à rajeunir sa mémoire un peu affaiblie aux récits de ses enfants fidèles. Il ne s'étonne pas de ce que l'on puisse prendre de l'intérêt aux aventures de son jeune temps, car il sait bien que pauvreté n'est pas vice et que des fils ingrats ne seraient pas de sa souche, qu'il estime bonne et qu'il a raison d'estimer ainsi.

Cousin très germain du Gaulois, son compère, il saurait bien rappeler à la jeunesse présomptueuse qu'il lui sied mal de médire des vieux qui l'ont faite, et qu'à la plaine aussi bien qu'à la montagne, lui, le vieux Neuchâtel, a vu de bonnes gens, des gens d'esprit, de cœur, de sens et de savoir bien avant elle, et qu'il a parfois regretté pour les jeunes les vertus des anciens. Néanmoins, il aime tout le monde et ne peut s'empêcher de dire aussi parfois: « Avouons qu'en fait de bon vieux temps, j'aime autant celui-ci. » — Au fait, étant de sa nature presque immortel (car il compte bien vivre très longtemps), ce langage lui sied.

On a dit sur un ton de menace, en ces dernières années, que bientôt le mot de patrie et les sentiments qu'il représente seraient relégués dans les dictionnaires d'archéologie et que, s'élevant au-dessus de ces mesquineries, l'âme humaine, affranchie du funeste esclavage patriotique, s'élèverait à la haute conception d'une parfaite et dès-lors commune universalité.

Pourquoi la menace pour affirmer ce que le christianisme proclame depuis bientôt 19 siècles, la fraternité des âmes sous l'autorité divine? — Comme l'âme, le corps a ses droits, ses exigences, ses caprices permis et, comme Chrysalde, nous ne laisserons pas traiter de guenille ce mot de patrie, qui nous est cher et qui éveille en nous des idées généreuses et des pensées de dévouement.

Sans redire avec les poètes de tous les siècles et de tous les pays ces hymnes de gloire et de reconnaissance à la patrie qui pour nous comprend la famille, le foyer, les amis, l'espérance en l'avenir, — affirmons l'utilité sociale de ces groupes humains, luttant d'énergie, de travail et s'excitant dans l'arène du bien et du beau.

Ce patriotisme n'est pas une cause d'injustice entre les hommes. C'est bien plutôt le mépris du véritable patriotisme qui engage l'honneur des nations sur de misérables coups de dés, et l'histoire nous enseigne que les puissances qui, abusant de leur force, ont méprisé ou anéanti les faibles, tombent à leur tour sous le feu de la colère céleste. — Ne croyons pas au triomphe définitif de la force appuyée sur la violence, l'hypocrisie et l'injustice. Les petites patries s'affirment dans l'exercice de cette divine recommandation qui contient aussi une promesse: « Heureux celui

qui procure la paix! — Non, Messieurs, il n'est point de petite patrie, — car il est des mots qui ne se mesurent pas et dont la signification ne peut s'exprimer en valeurs tangibles.

La Suisse a cherché à procurer la paix et à bander les plaies causées par la guerre. Et dans la Suisse, cette petite patrie neuchâteloise a grandi, dans ce courant d'idées, au point d'avoir en un jour une armée de 70,000 hommes — non pas levés par elle pour aller combattre au dehors, — mais appelés par les chefs suisses pour défendre l'intégrité du territoire ou jetés sur son sol comme sur le rocher du salut. — Et la petite patrie a ouvert ses bras, et ils se sont trouvés assez grands pour recevoir tout ce monde. Voilà comment Neuchâtel a voulu, à son tour aussi, avoir « sa grande armée. »

Chargé, Messieurs, par le Comité loclois qui a organisé la réunion de ce jour, de vous souhaiter la bienvenue ici, je n'ai pas voulu me soustraire à la bonne tradition qui, dans les fêtes suisses, donne à la patrie la première place dans la série des toasts. Je savais que vous m'en sauriez gré, et que ce salut, associé à cette idée, ne pouvait que vous être agréable.

Vos concitoyens de la Montagne et du Locle éprouvent un grand plaisir à vous avoir pour hôtes en ce jour.

Au gré de plusieurs, l'âpreté du climat, la sévérité du paysage, la vie retirée que nous menons ici pourraient avoir quelque influence sur le caractère montagnard.... Je ne sais, mais ce que j'affirme, c'est que nulle part ailleurs ne brûle d'un feu plus vif le feu qu'allume dans les cœurs la déesse que nous venons de glorifier ensemble.

S'il est vrai que c'est lorsqu'on la sent malheureuse et vaincue qu'on aime le mieux sa patrie, — il est vrai de même qu'on s'y attache fortement sous tous les climats et dans toutes les conditions.

C'est précisément pour cela que la présence des Neuchâtelois du Vignoble et des Vallons venant s'entretenir avec nous des temps évanouis et de l'aïeul rajeuni, est pour tous une joie que nous sommes heureux d'exprimer.

Soyez donc les très-bienvenus, Messieurs et chers collègues, croyez à notre reconnaissance. Ensemble, dans le plus beau et le plus fraternel des élans, écrivons-nous :

Vive la Confédération suisse !

Vive la république et canton de Neuchâtel !

MISCELLANÉES

D'un costume pour les justiciers.

(Note de M. Huguenin, maire de la Brévine, 1810.)

« L'habit ne fait pas le moine, dit un ancien adage ; cependant il est vrai que le costume en impose à l'homme qui réfléchit peu ; il en est tant qui ne réfléchissent point et qui se laissent conduire par la vue ; l'extérieur frappe le vulgaire. Rappelons-nous seulement ce jeune étranger qui fut traduit devant la cour criminelle de Neuchâtel pour avoir voulu attenter à la vie d'Henri d'Orléans, comment il déplorait son malheur d'être jugé par des *pourpoints bleus (pers)*. Je crois d'ailleurs que si le costume imprime au peuple une sorte de respect, il n'est pas non plus sans action sur la personne même qui le porte. Le militaire, sous son habit bigarré, le sabre au côté, prend une attitude martiale et fière, — l'ecclésiastique dans sa robe noire et ses grandes manches, un air sérieux et dévot, — le magistrat, une démarche grave et réfléchie.

» Je n'étendrai pas davantage ces réflexions, mais il me semble que si les magistrats avaient un costume de cérémonie lorsqu'ils sont dans leurs fonctions, l'administration de la justice se ferait avec plus de décence. D'un autre côté cependant, il convient aussi d'éviter le luxe, les frais, et une décoration qui fût gênante surtout pour les justices de campagne dont les membres sont dispersés.

» Il me semble que les officiers en chef de judicature devraient être appelés à porter au tribunal et à l'église l'habit noir, un petit collet en forme de rabat comme les conseillers de ville, un petit manteau de soie et l'épée. Hors de leurs fonctions, autant que possible l'habit noir. — A la Brévine c'était l'usage jadis, et je l'ai vu encore pratiquer au Val-de-Travers par M. Martenet : chaque dimanche, le sautier en livrée accompagnait son officier au temple, portant le sceptre devant lui ; de même pour aller à l'audience.

» Quant aux justiciers et greffiers, il serait coûteux et pénible pour ceux qui résident dans les quartiers éloignés du ressort, de prendre l'habit noir pour les audiences ordinaires, quoique cela fût très convenable ; mais je voudrais du moins qu'ils fussent obligés de porter aux audiences et à l'église, l'épée, et sur un habit de forme décente, un manteau de laine noir.

» Les sautiers sont souvent appelés à accompagner leurs officiers ou des délégations de justice, à être envoyés dans les juridictions voisines, quelquefois dans les pays voisins ; la plupart n'ont qu'un manteau, et ils ne peuvent

pas s'affubler d'un manteau dans de semblables courses. Il serait convenable que ceux qui ne reçoivent point d'habit, en eussent un à livrée que le prince leur ferait délivrer à des époques réglées, et qu'ils le missent quand ils sont en fonctions.

(Communiqué par M. F. CHABLOZ).

Arrêt sur la tenue de la justice avant dîner.

« Jehan-Friderich de Madruz et Ysabel de Challant, Comte et Comtesse de Challant et d'Avy, souverains Seigneurs de Vallangin, etc. A nos amez et féaulx mayres dud. Vallangin, du Loucle, de la Saigne et des Brenets, salut. Comme il nous soit venu à notice que ès jours establys et accoustumés de tenir la justice ès d. lieux tant ordinayres qu'extraord. les jurez de lad. justice s'assient et vont après temps (?) icelle justice non-seulement à l'heure du matin et devant dîner, mais encores après dîner se rassemblent et rassient tenant lad. justice jusques au vespre, qu'est une façon et coustume non-seulement malseante et mal convenable en semblables choses, mais encore contraire à la mode et coustume en tel cas observée en tous pays et provinces, mesmes ès pays et terres circonvoisines dud. Vallangin où c'est que l'on tient lad. justice seulement du matin devant dinez, heure à cest effect plus convenable et mieulx seante pour estre les esprits lors plus libres et desempeschez, et par conséquent les personnes en mis (?) leur propos pour entendre à la justice et avec jugement. Pour ce est-il que nous desirantz refformer en mieulx lad. coustume et reduire lad. justice à la mode des aultres voisins et mieulx reglez, vous mandons à ung chacun et vous commandons que dores en avant vous faictes asseoir les jurez et vacquer à tenir lad. justice tant les jours ordinaires que extraordinaires seulement despuys le matin jusques à l'heure du dinez, vous deffendant expressement et aux d. jurez à peine de privation de vos offices, de ne vous asseoir plus pour tenir lad. justice laprès dîner, ains si quelque cause qui naye esté voidée le matin, quelle soit remise au premier jour sans la pouvoir reprendre laprès dîner. Laquelle présente notre ordonnance et mandement voullons estre publié aud. Vallangin et le double d'icelle envoyé à un chacun de vous pour le faire publier et observer en vos sieges, car ainsi nous entendons estre fait. Donné a Thurin, le premier jour de mars 1566.

» Jehan-Frideric MADRUTZ.

» Ysabel de CHALLANT. »

A la suite de la transcription de cet arrêt, on lit l'annotation suivante de la main du greffier Guillaume Grosourdy :

» Sur ce jourdhuy samedi xxiiij de mars 1566, les patentes cy dessus escriptes sont esté leues par devant les mayres et jurez de la justice de Vallangin et les ont receues agreablement avec promesse solempnelle par eulx faicte de tenir garder et inviolablement observer tout le contenu en icelles et de point en point. Et ont déclaré qu'ils vouldroyent que la chouse fust esté introduicte ly a XX ans. Sur ce a esté ordonné et commandé a moy soubsigné la rédiger et escrire en ceste sorte affin que nul cy après ne prétende cause d'ignorance. L'an que dessus ainsi signé

» GROSOURDY. »

ANCIEN PONT DE LA POSTE A NEUCHATEL

On reconnaît ici à première vue deux bâtiments qui n'ont pas changé, celui de la poste, à l'extrémité de la rue de la Treille, et celui occupé aujourd'hui par le Cercle national. Le pont disparut peu après le percement de la trouée du Seyon, et une rue des plus fréquentées s'établit sur le lit du torrent mis à sec et exhaussé de plusieurs pieds; l'ancien hôtel de ville, qui occupe le fond de la scène, est tombé en 1864 sous le marteau des démolisseurs, construit en 1580 sur l'emplacement d'un autre édifice détruit par l'inondation de 1579; ses fondements furent assis sur les deux rives du Seyon, et se relevèrent en une voûte où vinrent s'accrocher les constructions en bois des boucheries.

L'hôtel de ville fut occupé par les conseils administratifs et judiciaires jusqu'en 1786, époque à laquelle ils se transportèrent dans le bâtiment actuel; les écoles des garçons et des filles furent alors installés dans le local abandonné par les conseils; celles des filles y demeurèrent jusqu'en 1855.

Les constructions nouvelles qui s'édifient sur les vestiges du passé sont peut-être plus saines, plus confortables, mais elles ont en général une monotonie qui donne peu à peu à nos villes une regrettable absence de caractère.

A. BACHELIN.



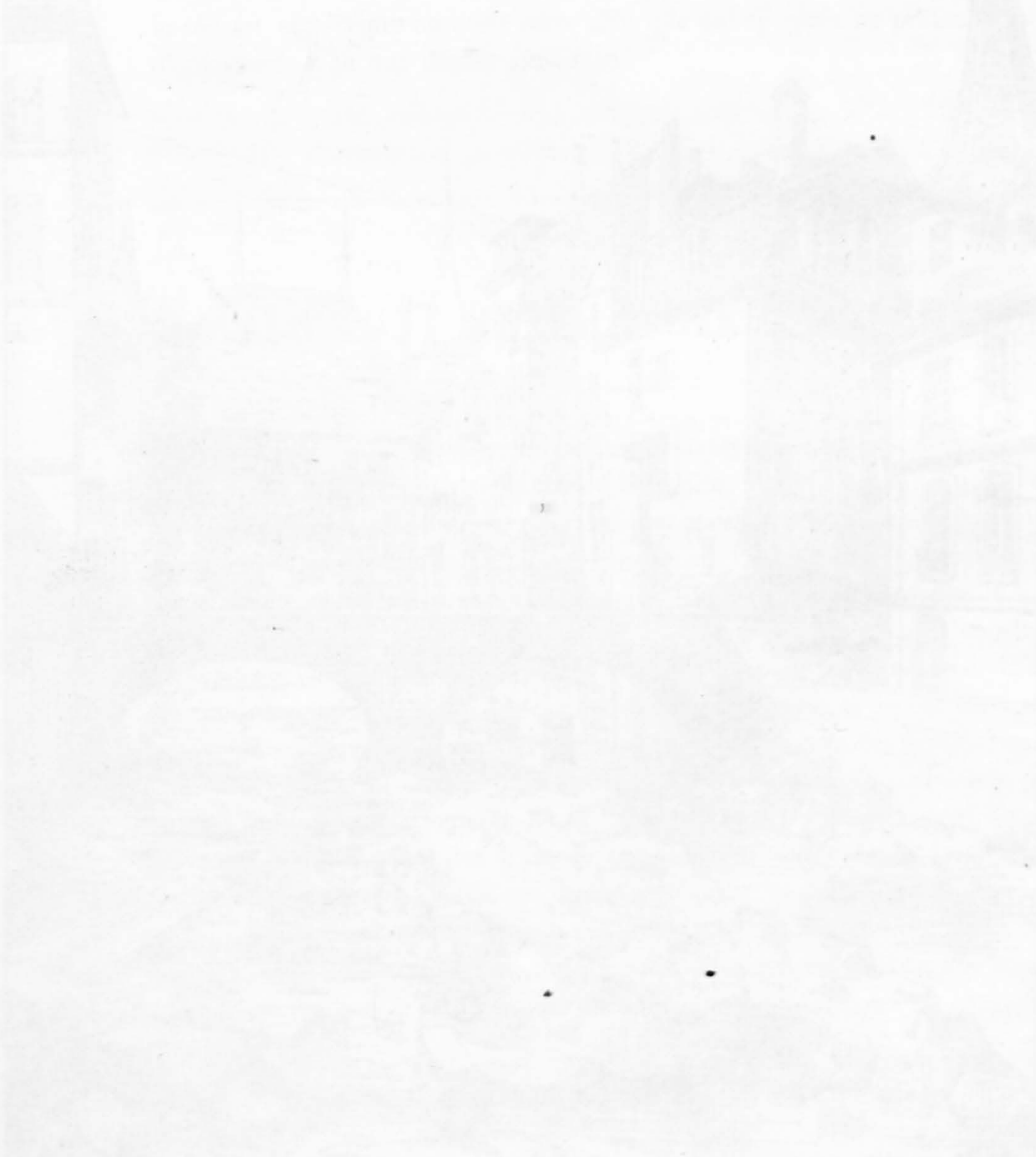
d'après G. Gris.

Ancien Pont de la Poste à Neuchâtel.



REVUE DE L'ÉCONOMIQUE

Le premier chapitre de ce livre est consacré à l'étude de la monnaie et de son rôle dans l'économie. L'auteur examine les différentes théories de la monnaie et les implications de ces théories sur la politique monétaire. Il analyse également l'impact de la monnaie sur le prix des biens et services et sur le niveau de production et d'emploi.



CORRESPONDANCE SECRÈTE

DES MINISTRES DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV

AVEC LES CHEFS DE LA RÉPUBLIQUE FRIBOURGEOISE CONCERNANT LES AFFAIRES
DE NEUCHATEL EN 1707 ET 1768

~~~~~  
Les pensions font déshonneur aux cantons catholiques et notamment par la manière dont cela se pratique.

*Le comte François Pierre de Diesbach, conseiller de Fribourg.*

Les Suisses aiment d'abord deux choses, l'honneur de la patrie et la liberté, ensuite l'argent. Pour ne pas être trompé dans ce pays, il ne faut compter sur rien.

*Bonnac, ambassadeur de France sous Louis XIV.*

L'histoire de l'Europe a été presque complètement renouvelée depuis un demi siècle. Mais si nous sommes initiés aujourd'hui à une foule d'événements dont nos pères ne soupçonnaient pas même les ressorts cachés, c'est grâce à la facilité accordée aux historiens contemporains de pénétrer dans ces arcanes de la diplomatie qu'on nomme les archives secrètes des cours et des gouvernements.

Témoins des révélations que l'accès des papiers d'état de Paris, Venise, Turin, Simancas, Vienne, avait fournies à des historiens étrangers célèbres, Ranke, Mignet, Prescott, nos historiens nationaux comme Jean-Gaspard Zellweger, Gingins, Monnard, Vulliemin, Meyer de Knonau, ont fouillé à leur tour ces mines précieuses; elles leur ont permis d'enrichir leurs recherches d'une foule de faits nouveaux, de rectifier sur beaucoup de points obscurs ou mal connus les récits de leurs devanciers. Plus d'une appréciation fautive a été ainsi rectifiée, plus d'une injustice réparée, des mémoires d'hommes d'état perdues ou compromises, réhabilitées, mais aussi plus d'une réputation usurpée a perdu le vernis trompeur dont l'avait ornée l'ignorance ou une étude superficielle, plus funeste souvent que l'ignorance complète en philosophie et en histoire.

« L'historien, a dit Charles Monnard, doit la vérité au peuple alors même » qu'il efface une auréole au front de la nation. »

Fort de ce saint amour de la vérité qui est l'unique règle et la préoccupation exclusive de l'historien véritable, l'illustre écrivain vaudois n'a pas hésité à arracher au gouvernement oligarchique de Fribourg en 1748, le masque d'indépendance fière et de fermeté virile, dont un faux savoir avait couvert une politique servile et vénale. Voici le fait tel que l'ont pendant longtemps consigné les annalistes suisses grands et petits et que le narrait naguère encore en 1853, un écrivain historique peu suspect d'adulation envers le patriciat, le Dr Jean Berchtold, l'auteur d'une histoire du canton de Fribourg, en trois volumes.

Le prince Edouard Stuart, après sa malheureuse tentative pour remonter au trône de ses pères en 1745, cherchait un asile en Europe. Fribourg s'offrit à lui en servir et fit disposer pour le recevoir un de ses édifices publics, que par parenthèse le prince n'occupa jamais. Mais l'ambassadeur d'Angleterre sous Georges II, Burnaby, réclama contre cette offre du gouvernement fribourgeois. Ce dernier répondit par les lignes suivantes :

« La lettre que vous avez pris la peine d'écrire à nous, petit et grand conseil, nous a paru si peu réservée en ses expressions et si peu convenable envers un Etat souverain, que nous ne jugeons point devoir y répondre, d'autant plus que la façon dont elle s'énonce ne saurait, monsieur, nous induire à vous consulter sur les constitutions de notre Etat et sa souveraineté. »

Et chacun d'admirer le langage fort et digne de ces républicains, champions courageux du droit d'asile. Mais en fouillant les cartons du ministère des affaires étrangères, volume suisse, p. 342, M. Monnard a découvert le mobile réel de cette fierté d'emprunt et de cette indépendance factice. D'abord, c'était à la demande de l'ambassadeur de France lui-même que l'asile avait été accordé par Fribourg au prétendant Stuart. Ensuite, la démarche de l'ambassadeur britannique avait été prévue par le ministre de France, le marquis de Courteille, et concertée par les chefs de ce canton avec ce ministre qui en écrivait à Versailles : « MM. de Fribourg me paraissent déterminés à soutenir le parti qu'ils ont pris par rapport à ce prince ; mais comme ils n'ont cherché dans tout ceci qu'à plaire au roi et à lui donner une nouvelle marque de leur zèle et de leur respect, ils se flattent qu'on ne les abandonnera pas au ressentiment du roi d'Angleterre. »

La dépendance, l'obséquiosité, et pour tout dire, la vénalité, sont écrites à chaque page, au XVIII<sup>me</sup> siècle, dans les rapports de plusieurs gouvernements suisses avec les puissances étrangères et avec le cabinet de Versailles en particulier, dont la diplomatie un peu plus habile que celle que nous

avons vue à l'œuvre de notre temps, était parvenue à présenter *les intérêts des cantons suisses des catholiques comme parfaitement identiques à ceux de S. M. T. C.*

Pour comprendre une confusion ou une illusion de ce genre, il faut se rappeler le langage d'un homme d'état suisse, de celui-là même qui occupait à Fribourg la dignité d'avoyer au temps où fut écrite la fameuse réponse à Burnaby, et qui demeura en possession de cette suprême magistrature jusqu'à sa mort en 1770. L'avoyer baron d'Alt<sup>1</sup> dans son *Histoire des Helvétiens*, en 10 volumes, compare les avoyers, bourgmestres et landammans qui quittaient momentanément leur siège pour se faire chefs de levées sous les drapeaux de la France, aux Consuls et aux Sénateurs romains qui couraient aux frontières pour repousser l'invasion étrangère. Le trop complaisant apologiste des services oublie, comme on le voit, que les magistrats romains qui abandonnaient leurs chaises curules, allaient combattre pour leur patrie, tandis que les principaux chefs de la République suisse qui acceptaient le rôle de chefs de levées dans les armées étrangères, n'étaient souvent guidés que par l'amour de l'or, des aventures, des récompenses et d'une gloire qui leur était presque toujours refusée par ceux qui croyaient avoir assez fait pour eux en payant comptant leurs services.

L'avoyer d'Alt montrait plus de perspicacité lorsque, dans un autre ouvrage de lui, resté inédit, intitulé : *Hors d'œuvres*, et qu'il avait composé pour l'instruction de son fils, il appréciait comme suit les relations des cantons suisses avec la diplomatie étrangère :

« La ruse française sera toujours de nous tenir dans la désunion, parce qu'elle ne peut pêcher qu'en eau trouble. Elle y parvient aisément par son argent qu'elle a su si artistement distribuer pendant la guerre présente, qu'elle a corrompu ceux-là même qui dans leur propre intérêt devraient être incorruptibles.... Nous avons été blousés par tous nos traités avec la France ; il n'y a pas d'article du traité de 1715 qui n'ait souffert infraction de la part de cet Etat.

» Il faut avouer, disait plus loin le même magistrat, que les Suisses sont les premiers artisans de ce mouvement, de cette grandeur despotique de la France. C'est une faute que l'Europe a le droit de nous reprocher. Henri IV, Louis XIII, et surtout Louis XIV, ont su mettre à profit la valeur de la nation. Les batailles de Flandres ont été gagnées par la fermeté de nos troupes. Nous eûmes la haine des autres peuples, le mépris de la France elle-même et une crainte de nous voir la victime de notre inconsidération. »

<sup>1</sup> Son vrai et premier nom était *Veillard*, germanisé comme bien d'autres noms de familles patriciennes à l'entrée de Fribourg dans la Confédération.

Ces sages réflexions n'empêchaient pas le chef de la République fribourgeoise d'ajouter dans un autre endroit de ses Mémoires et dans un langage bas comme la pensée qui l'inspire : « que l'intérêt des Fribourgeois et des Suisses en général était d'être bien avec la France pour en tirer les avantages stipulés par les alliances, mais d'empêcher aussi de tout leur pouvoir que la France par une prépondérance trop accentuée se mît dans le cas de se passer de leur service ou de leur demander *sans rétribution* tous les services qu'elle attend d'eux.

Joignant l'exemple aux préceptes, l'avoyer d'Alt, sans plus s'inquiéter du titre de baron de l'empire que l'empereur Léopold avait conféré à son père, en 1704, pour sa modeste terre de Prévondavaux près de Surpierre, acceptait de la cour de Versailles une de ces *pensions à volonté* dont elle avait coutume de *rétribuer* certains services éminents rendus à sa politique quand il lui convenait de cacher son jeu aux yeux des autres puissances ou à une fraction même du Corps helvétique. Dès le temps de Louis XIII, comme nous l'apprend une relation de l'ambassadeur de Castille, en comptait cinq *espèces de pensions* différentes : Il y avait les *pensions générales* ou subsides d'alliance, qui entraient dans la caisse des cantons ; des *pensions par rôles*, dont tous les membres des grands et petits conseils touchaient leur part ; les pensions spécialement accordées à quelques cantons privilégiés ; des pensions d'études ou bourses accordées à des fils de familles, et enfin les pensions secrètes et à *volonté* accordées aux personnages les plus influents des cantons et qui en faisaient les instruments dociles du Cabinet de Versailles et des ambassadeurs de cette cour résidant à Soleure. Les magistrats les plus honorables en demandèrent en vain la suppression ou la distribution par l'Etat. Grâce à ces pensions, la Suisse, pendant trois siècles, n'est qu'une colonie de la France.<sup>1</sup>

Dans les derniers temps du règne de Louis XIV, l'année mémorable où les Trois-Etats de Neuchâtel, d'accord avec Berne et les quatre Bourgeoisies, adjudgèrent la souveraineté à Frédéric I<sup>er</sup> roi de Prusse, de préférence au prince de

<sup>1</sup> En 1729 Fribourg touchait en pensions générales 3000 livres, en pensions par rôles 5000, en pensions d'étudiants 400, en pensions particulières à volonté, gratification 12,000 ; total 20,000 livres. Soleure, la résidence de l'ambassadeur, était mieux partagé encore et recevait 30,000 livres. Une dame soleuroise influente en touchait 1500 pour sa part.

Dans ces pensions n'était pas compris le sel de Salins dont on faisait une ample distribution aux gouvernants et entre les bourgeois, c'est-à-dire pour la valeur de 337<sup>9</sup> livres. Les membres du petit conseil en recevaient en outre 2688 pour leur part, les 24 membres de la chambre secrète 410 à partager entre eux. Les Jésuites de Soleure reçurent en 1732, la somme de 3000 livres. L'année 1723, l'ambassadeur de France en Suisse ne dépensa pas moins de 837,447 livres, somme prodigieuse pour le temps. (*Culturgeschichtliche Bilder aus dem schweizerischen Volks- und Staatsleben zur Blüthezeit des französischen Einflusses auf die Aristokratien der Schweiz*, von J. Amiet, St-Gallen.) Archives de Fribourg.

Conti et à treize autres prétendants, les bourgeois de Fribourg réunis le jour de la St-Jean dans l'église des Cordeliers venaient d'élever au fauteuil, ou comme on disait alors, au trône d'avoyer, M. de Fégely, de la branche des Fégely de Viviers, qui descendait d'un des héros de Morat, que Louis XI fit son maître d'hôtel.

A peine élu à cette suprême magistrature qu'il devait occuper jusqu'à sa mort, comme le baron d'Alt, c'est-à-dire pendant 30 ans, François-Pierre-Emmanuel de Fégely recevait les félicitations de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, alors à Neuchâtel, pour faire reconnaître ses droits par les Trois-Etats dont la sentence intervint en effet le 3 novembre.

« Il y a longtemps, écrivait le prince de Conti au nouvel avoyer, que cette place vous était due. » (8 août 1707.) La lettre du prince fut suivie de près d'une missive d'un autre grand seigneur français, du duc de Villeroy, datée également de Neuchâtel : « Je vous demande vos bons offices pour nos affaires » en ce pays, qui ne peuvent être que d'une grande et utile influence dans » les mouvements présents. J'ai écrit à votre collègue, M. de Cugy, pour le » féliciter d'avoir un tel collègue. » (18 août 1707.)

Ce M. de Cugy dont parle ici Villeroy était le second avoyer de la république, Philippe de Lanthenheid, seigneur de Cugy et Aumont près d'Estavayer, et qui occupa cette haute dignité 24 ans, de 1688 à 1712. Ce magistrat était aussi tout dévoué à la France dont il recevait une pension secrète comme M. de Fégely.

L'ambassadeur du roi très-chrétien, le marquis de Puisieux (Robert Brulart) ne tarda pas à joindre ses félicitations à celles de ces grands personnages (27 août), et s'attacha dans sa lettre à tracer au nouvel élu la marche à suivre pour contrebalancer les manœuvres de l'ambassadeur de Prusse, le comte Ernest de Metternich, et les largesses au moyen desquelles ce seigneur cherchait à créer des partisans au ci-devant Electeur de Brandebourg.<sup>1</sup>

Fégely, cela va sans dire, ne manqua pas de promettre ses bons offices, puis en réponse à une nouvelle lettre de M. de Puisieux, en date du 10 octobre, ce chef d'Etat annonça, le 11, « qu'il s'était mis d'accord avec les cantons de » Lucerne et de Soleure pour faire une réponse uniforme avant le 17 du mois » qui devait être le jour de la nomination ; » mais qu'il ne devait pas dissimuler à l'ambassadeur que le brusque départ des princes français nuisait

<sup>1</sup> Dans une note écrite en 1707, un magistrat fribourgeois évalue à 100,000 écus la dépense faite à cette occasion par le comte de Metternich. Dans cette somme n'entrent pas en ligne de compte les 900 louis que Stangan, l'ambassadeur d'Angleterre, qui secondait Metternich, dépensa pour sa table pendant la durée du procès. Il serait curieux de comparer à cette dépense utile celle que firent en pure perte les princes français.

singulièrement à leur cause et laissait champ libre à M. de Metternich « qui, » disait l'avoyer de Fribourg, *aura le plus de part à la décision pour et au » nom qu'il agit.* »

Puisieux n'insista que davantage pour l'envoi immédiat de députés des trois cantons catholiques et anciens alliés de Neuchâtel, Lucerne, Fribourg et Soleure en alléguant le danger imminent que, selon lui, faisait courir à ces cantons et à la catholicité suisse la réunion de Neuchâtel à la Prusse : « Si les affaires de Neuchâtel, disait Puisieux, ne s'accordent pas par la douceur, le roi certainement aura recours aux voies qu'il jugera convenables pour mettre les provinces en sûreté de ce côté-ci et pour empêcher que le projet que les protestants ont formé pour les cantons catholiques, n'ait son effet » (18 octobre 1707).

Mais la France, dans les dernières années de Louis XIV, ne faisait plus trembler l'Europe ; tous les efforts de ses représentants, leurs insinuations et menaces échouèrent contre la volonté bien arrêtée des Trois-Etats, soutenus par Berne, et dont le grave chancelier de Montmollin a supérieurement déduit les motifs, dans ses judicieux et éloquents Mémoires. Mais dans cet insuccès de la diplomatie française, l'avoyer de Fégely trouva cependant moyen de faire assez éclater son zèle au service du roi pour que M. de Puisieux jugeât opportun de s'attacher ce haut magistrat d'une façon particulière.

Le lendemain du jour où les Trois-Etats avaient prononcé leur sentence, le 4 novembre, le marquis de Puisieux mandait à Fégely : « S. M. m'a ordonné de vous témoigner le gré qu'elle vous sait de vos bonnes dispositions, et de vous donner des marques de sa bienfaisance par une pension annuelle de 600 livres. Vous croyez bien, monsieur, que je ne vous oublierai pas non plus lorsque je ferai la pension annuelle de votre louable canton. Je puis même vous assurer que ce n'est là que le commencement des bienfaits que vous devez espérer de S. M., parce que je suis certain que vous tâcherez en toute occasion de témoigner votre zèle pour les intérêts de la couronne qui sont si liés à ceux de votre patrie. Je me flatte que vous en donnerez des témoignages dans l'occasion qui se présente au sujet de l'affaire de Neuchâtel : Notre sainte religion et le repos de notre chère patrie sont si fort intéressés dans tout ce qui vient de se passer, qu'un si bon patriote que vous doit contribuer de tout son pouvoir à mettre les choses sur le pied où elles doivent être. » Cette lettre destinée à rester confidentielle, était accompagnée de l'apostille suivante : « Il n'y a que moi et un secrétaire qui aient connaissance de ce que je vous écris. Ame qui vive n'en saura rien. » <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les lettres et fragments que nous citons sont en général inédits et tirés des originaux

Quels témoignages de zèle, dans l'affaire de Neuchâtel, l'ambassadeur de France pouvait-il encore se promettre de la part de l'avoyer de Fégely, au lendemain de la décision souveraine des Trois-Etats? Tout le pays s'était soumis, une localité exceptée, le Landeron. Cette localité, catholique fervente d'abord, puis intimement liée avec Soleure, travaillée en troisième lieu par Fribourg, avait refusé net de reconnaître le nouveau prince, alléguant que la Châtellenie du Landeron ne faisait pas partie du fief de Châlons dont le roi de Prusse s'était porté héritier, mais du patrimoine des anciens comtes. Son Excellence de Metternich eut beau leur donner l'assurance qu'ils conserveraient tous leurs droits tant au spirituel qu'au temporel; le Landeron et Cressier persistèrent dans leur refus.

L'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la maison de Prusse*, M. Henri-Godefroi de Tribolet, a rapporté le fait et indiqué la manière dont l'ambassadeur prussien Metternich, faisant fonctions de gouverneur, comprima le 24 novembre ce mouvement local et en quelque sorte confessionnel par l'envoi de sept compagnies et le désarmement des bourgeois du Landeron et des gens de Lignièrès, qui bien que protestants faisaient cause commune avec leurs voisins et anciens alliés. Le Manuel du Conseil d'Etat de Neuchâtel nous apprend, à la date du 23 novembre, que c'est à l'instigation de Berne, que Son Excellence se décida bien à regret à employer la violence, mais il était contraint par les circonstances, la *douceur n'ayant servi de rien et vu le danger de rendre plus difficile la décision de cette affaire si quelqu'un venait à s'emparer de ce lieu là.*<sup>1</sup> Ce même manuel nous apprend que les sept compagnies d'occupation arrivèrent au Landeron, le 24, à cinq heures du matin, trouvèrent les portes ouvertes, et que Messieurs du Landeron jugèrent opportun de prêter serment le 25, où le curé doyen de Cressier, Monnin, harangua Metternich. Mais une lettre inédite de ce même curé-doyen de Cressier, M. Monnin, à l'avoyer de Fégely donne quelques détails neufs sur la résistance des Landeronais. « Les députés que le Landeron » avait envoyés à Neuchâtel, dit le curé Monnin, furent très mal reçus par Son » Excellence de Metternich. Voici comment il les congédia: Vous êtes des » *canailles*. Il a pris à témoin tous ceux qui étaient présents à l'audience et » déclaré qu'il donnerait des ordres en conséquence. Nous sommes dans une » grande consternation; car nous voici à la veille d'être suivant toutes les » apparences bien mal traités. Je viens tout à l'heure d'apprendre que sa-

qui sont entre nos mains. La lettre qu'on vient de lire a été publiée par Berchtold. *Histoire du canton de Fribourg*, III.

<sup>1</sup> Manuel du Conseil d'Etat de Neuchâtel, de 1707 p. 382-383.

» medi on doit nous envoyer 200 hommes pour vivre ici à discrétion. Les  
 » députés de Soleure sont remontés à cheval après cette réponse de Metter-  
 » nich qui était hier à Boudry.

» Nos Messieurs font faire ici la garde, et ont pris la résolution de faire  
 » transporter en lieu de sureté les ornements d'église et les meubles les plus  
 » précieux. Nos Messieurs font de grands préparatifs pour recevoir les dépu-  
 » tés de Berne et sont animés par ceux de Soleure; se croyant être fondés  
 » sur de bons titres, ils se munissent d'armes et de munitions de guerre.»  
 (Lettre du 17 novembre.)

L'histoire de M. de Tribolet ne dit mot de ces dispositions belliqueuses des gens de Landeron, et Monnard dans le 13<sup>me</sup> volume de l'*Histoire de la Confédération* s'est contenté de dire : Le Landeron se soumit après quelque résistance, encouragée par Soleure. (XIII, p. 399.)

La lettre du curé de Cressier se trouve cependant confirmée dans une autre missive, curieuse et inédite également, d'un magistrat neuchâtelois, le trésorier Pierre de Chambrier, allié de Montmollin, et adressée à un père Jésuite du collège de Fribourg nommé Vonderweid (en latin a Pascuis, en français Dupasquier), qualifié de missionnaire attaché à la mission de Cressier dans les annales du collège et qui fut appelé plus tard aux fonctions de recteur de cette maison.

La religion n'entraît pour rien dans le motif de cette correspondance. Le père Vonderweid avait réclamé contre la suppression d'une pension de cent écus qu'Henri d'Orléans, duc de Longueville, avait faite aux Jésuites, en 1618, comme comte de Neuchâtel et baron du Landeron. Le trésorier Pierre de Chambrier, lequel par parenthèse était l'un des chefs du parti prussien, répond au Père Vonderweid par les lignes suivantes : « J'ai reçu la lettre que vous  
 » m'avez fait l'honneur de m'écrire sur les pensions que vous receviez ci-  
 » devant de la Trésorerie de Neuchâtel. J'ai trouvé qu'elle avait été accordée  
 » à votre collège, tant en considération de leurs Excellences de Fribourg avec  
 » lesquelles notre Etat est lié par une étroite combourgeoisie, que par rap-  
 » port aux services que vous rendez aux habitants de la Châtellenie du Lan-  
 » deron, aux quatre grandes fêtes de l'année, dans leurs exercices de dévotion.  
 » *Mais comme aujourd'hui cette relation des deux Etats n'existe plus, et que*  
 » *tout au moins elle est interrompue et en suspens, et que du costé de la Châ-*  
 » *tellenie du Landeron, ils se trouvent dans une rébellion actuelle, ne voulant*  
 » pas reconnaître le souverain en faveur duquel le Souverain a sentencé, je  
 » ne sais, je vous avoue, comment proposer la question de votre pension à  
 » notre gouvernement *tant que les choses subsisteront dans l'état où elles sont.*

» Si la Providence les fait changer, je continue à vous offrir, Messieurs, mes



» bons offices et je serai votre solliciteur avec plaisir. » (Lettre du 24 novembre 1707.)

Entre les lignes si placides, presque bienveillantes de Pierre de Chambrier, il n'est cependant pas malaisé de lire l'opinion où étaient ce magistrat et ses collègues de Neuchâtel, que les Jésuites et Messieurs de Fribourg en général, comme leurs coreligionnaires de Soleure, n'étaient pas étrangers à la rébellion du Landeron. L'évêque de Lausanne recevait de Neuchâtel une pension annuelle de 500 livres. Elle lui fut également retirée, et le procureur général de Chambrier chargé par Metternich de signifier à l'évêque qu'il eût à s'adresser directement au roi de Prusse, s'il désirait obtenir la continuation de sa pension. <sup>1</sup> Les mêmes motifs qui faisaient suspendre à Neuchâtel la pension de l'évêque de Lausanne et des hôtes du collège St-Michel, étaient donc ainsi, mais en sens inverse, les mêmes qui provoquaient de la part de la France la libéralité d'une pension de 600 livres faite à Son Excellence de Fégely.

Lorsque peu de temps après la réunion, un rassemblement de troupes française jeta l'alarme dans la principauté, et qu'Ernest de Metternich eut obtenu la mise sur pied de 4000 Bernois, le marquis de Puisieux écrivit de Soleure à Fégely d'empêcher leurs Excellences de Fribourg d'accorder le passage sur leur territoire. « Il me semble que vos seigneurs supérieurs pourraient bien » marquer à ce louable Conseil de Berne la surprise que leur causent les » 4000 hommes qu'il a mis sur pied sans nécessité.... qu'on assure que ces » 4000 hommes sont destinés à soutenir un prince ennemi du roi. Une lettre » dans ce sens donnerait à penser à Messieurs de Berne et marquerait » beaucoup de fermeté de la part de votre canton. <sup>2</sup> (1<sup>er</sup> janvier 1708.)

Le refus que firent les cantons catholiques, anciens combourgeois de Neuchâtel, de reconnaître le nouvel ordre de choses, et celui qu'ils firent plus tard de garantir la neutralité de ce pays par une sorte d'inclusion dans le corps helvétique que désiraient vivement les Neuchâtelois et le roi de Prusse lui-même, furent le résultat des mêmes influences. « L'union entre les cantons » catholiques, mandait Puisieux à Fégely, est plus nécessaire que jamais dans » les circonstances délicates où ils se trouvent. Le peu d'égard que votre canton a eu aux pressantes sollicitations de Berne leur fera voir que rien n'est » capable de les désunir et les engagera à se désister des additions qu'ils voudraient faire au projet en question et qui tendent à faire reconnaître l'Etat » de Neuchâtel comme membre de la Suisse. M<sup>r</sup> l'évêque de Bâle et la Répu-

<sup>1</sup> Manuel du Conseil d'Etat de Neuchâtel à la date du 13 novembre 1707, p. 465.

<sup>2</sup> Voir cette lettre *in extenso* dans Berchtold, III.

» blique du Valais sont dans les mêmes dispositions. » Puisieux ne manque pas d'ajouter l'argument qu'il juge irrésistible : « Je ferai connaître vos services au roi. » (28 février 1708).

Par la conduite de Fribourg dans l'affaire de 1708, il est facile de se faire une idée de la politique extérieure de ce canton dans toutes les questions auxquelles était intéressé le gouvernement de Louis XIV. Il n'en fut pas autrement sous Louis XV, et si par ci par là, leurs Excellences de Fribourg montraient quelque velléité d'indépendance comme ce fut le cas lorsque, par exemple, le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV, ordonna l'embarquement de troupes suisses pour l'île de Corse en 1770, le Cabinet de Versailles trouvait bien vite le moyen de faire cesser toute opposition en suspendant le paiement des pensions, les envois et les dons de sel, en défendant l'importation des fromages de Gruyères. Ces mesures manquaient rarement leur effet, et brisaient promptement toute opposition.

Dans les dernières années du règne de Louis XV, lorsque commencèrent à Neuchâtel les troubles de Gaudot, le vieux baron d'Alt occupait toujours la première magistrature et était encore l'un des deux Consuls de la République fribourgeoise. Mais son influence décroissant avec l'âge, pâlissait un peu devant celle de son collègue S. E. Ignace Gady, patricien peu aisé et partant plus soumis encore à l'influence de Versailles. Il demeura tel sans perdre sa popularité pendant un consulat de près de 40 ans et sous tous les ambassadeurs qui se succédèrent : Chavigny, Entraigues, Beateville, Vergennes, Polignac. Traité cavalièrement par le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV, et même par l'ambassadeur Beateville qui laissait le plus souvent aux secrétaires de légation, Barthès de Marmorières et Picanille de Casenave, le soin de correspondre avec l'avoyer de Fribourg, Gady répond aux humiliations qu'on lui inflige par de nouvelles protestations de zèle et de dévouement.<sup>1</sup>

Une pension de quelques cents livres, auxquelles s'ajoutent de temps en temps quelques gratifications nouvelles pour Son Excellence et pour les soutiens de son système, les conseillers Odet d'Orsonnens et Romain Werro (plus tard avoyer) ont bientôt effacé la trace de ces mortifications passagères. La gêne où se trouvaient beaucoup de familles patriciennes explique beaucoup de choses. N'oublions pas non plus la circonstance qu'à Fribourg les avoyers achetaient leur charge et se ruinaient souvent pour l'obtenir, chaque bourgeois recevant de l'élu un écu neuf de 40 batz, au minimum.

<sup>1</sup> « Je supplie V. E. d'être persuadée que mon zèle pour le bien du service du roi repose sur des fondements trop solides pour que toutes les humiliations puissent l'ébranler. » (24 février 1769.)

Quel contraste entre la conduite de ces magistrats à gages et celle des quatre magistrats neuchâtelois qui, en 1768, défendirent avec tant de courage et même au péril de leur vie les libertés de leur patrie contre le sous-gouverneur prussien Michel <sup>1</sup> et ses deux acolytes, Derschau et Colomb, et dont le jurisconsulte vaudois, Clavel de Brenles, employé par Frédéric-le-Grand dans cette affaire, ne pouvait s'empêcher de dire :

« Ce sont de fort honnêtes gens. Le fanatisme de la liberté et peut-être un peu trop d'esprit, voilà leur plus grand défaut. »

La dépendance humiliante où Fribourg se trouvait vis-à-vis de la France eut du moins cet avantage de tourner au profit des libertés neuchâtelaises que Leurs Excellences de Fribourg protégèrent, du moins dans le principe, contre Leurs Excellences de Berne, de ce Berne autrefois si sympathique, et maintenant si hostile à ses anciens alliés de Neuchâtel, sans que les historiens bernois aient pris soin de nous expliquer le secret de ce revirement subit de politique.

De la sollicitude des Fribourgeois pour leurs voisins et très anciens alliés de Neuchâtel (ils l'étaient depuis 1290), il y avait une autre raison plus directe et plus légitime que l'influence française. On craignait une annexion de cette contrée à la république bernoise. L'affaire se fût traitée de gré à gré avec le roi de Prusse. Et, à la fin de l'année 1767, le bruit de cette annexion avait pris assez de consistance pour que Leurs Excellences de Fribourg se crussent sérieusement menacées et en fissent écrire au comte d'Affry, seigneur fribourgeois qui, aux honneurs de Versailles, joignait celui d'un fauteuil d'honneur dans les Deux-Cents de son canton. Fils d'un lieutenant-général tué à Guastalla, sous les drapeaux français, 1734, ambassadeur de Louis XV à La Haye, lieutenant-général, colonel des gardes suisses, cordon bleu plus tard sous Louis XVI, d'Affry aurait plus que Louis Pfyffer mérité le titre de roi des Suisses au service de France.

Le 7 novembre 1767, ce personnage important et bien vu du premier Ministre, duc de Choiseul, répondit de Versailles à Son Excellence Mgr. l'avoyer Gady :

« Mon gendre et mon fils <sup>2</sup> m'ont mandé que Leurs Excellences les avaient chargés de m'écrire que leur intention était que je profite du premier moment que je pourrais avoir d'entretenir M. le duc de Choiseul sur les inquié-

<sup>1</sup> Le comte François-Pierre Diesbach de Courgevaud, dans son journal allemand in-4° commencé en 1762 et achevé en 1793, fait Michel originaire de Vevey, p. 118.

<sup>2</sup> Celui qui fut plus tard landamman de la Suisse. Le gendre était le comte François-Pierre Diesbach.

» tudes que l'Etat de Fribourg ressentait relativement à sa situation dans le  
» cas où l'Etat de Berne l'envelopperait entièrement s'il acquérait les comtés  
» de Neuchâtel et Valangin.

» Comme cet ordre ne m'est parvenu que par lettres particulières, je n'ai  
» pu en parler au ministre que comme un particulier. M. le duc de Choiseul  
» m'a répondu avec beaucoup d'intérêt pour notre République. Mais il m'a  
» fait entendre que le roi ne pourrait pas exiger qu'une puissance étrangère  
» ne fit pas d'acquisitions, lorsqu'elles s'exécuteraient d'accord entre les par-  
» ties contractantes, mais qu'il lui paraissait que c'était aux autres cantons à  
» marquer à celui de Berne combien un agrandissement excessif de sa part  
» pourrait porter d'atteinte à la confiance et à la fraternité qui sont la base  
» essentielle de la force et de la tranquillité du corps helvétique.

» Je puis ajouter à ceci et, avec la confiance que je vous dois, que M. le  
» duc de Choiseul est très persuadé que l'Etat de Berne ne voudrait pas faire  
» cette acquisition. Je demande à V. E. la permission de lui représenter que  
» je crois qu'il serait plus utile à l'Etat de s'adresser à M. l'ambassadeur pour  
» cette affaire, si on juge encore quelque démarche nécessaire. Je serais ce-  
» pendant toujours prêt à exécuter les ordres dont on voudra m'honorer. »

L'avoyer Gady n'avait pas attendu cet avis de d'Affry ou du duc de Choiseul pour informer l'ambassadeur du projet d'annexion que l'on prêtait aux Bernois. L'ambassadeur ou le chargé d'affaire ayant répondu dans le même sens négatif que le premier ministre, l'avoyer Gady ne se montra cependant pas convaincu et répliqua :

« Nous ne sommes pas entièrement persuadés que l'Etat de Berne n'ait  
» aucune vue sur les deux comtés. Nous nous persuadons qu'il ne sera rien  
» de cette acquisition pour le moment. Mais nous avons quelques raisons de  
» croire que par la suite, elle pourrait bien s'effectuer. Je crois même que  
» cela ne saurait être autrement. Tout homme qui connaît un peu notre  
» Suisse sera porté à juger de même. »

Un autre projet bien plus redoutable pour la Suisse, que l'annexion de Neuchâtel à Berne, avait un moment jeté l'alarme au sein des gouvernements des cantons et préoccupé surtout ceux de Soleure et de Fribourg, auxquels la première communication en avait été faite. Il n'était question de rien moins que d'un démembrement de la Suisse, et un partage comme celui qui s'opéra, cinq ans plus tard, aux dépens de la Pologne. Il se fût accompli entre Louis XV et Joseph II, dont la persistance à se parer du titre de *comte de Kybourg* qu'avaient porté ses ancêtres, était faite pour inquiéter les esprits les moins ombrageux. Un magistrat fribourgeois très éclairé, le commissaire-général des fiefs, Nicolas Müller de Bonn, qui correspondait plus tard avec le fameux

Turgot sur l'économie politique et lui recommandait la liberté de commerce et la liberté religieuse pour tous *sans distinction de croyance*, revenant d'un voyage en Alsace où il avait été voir ses fils, en avait révélé l'existence à l'avoyer de Soleure, M. de Roll. Müller s'en ouvrit également, cela va sans dire, à l'avoyer Gady, son chef immédiat qui, sans y croire d'une façon positive, trouva prudent de ne pas s'endormir et en écrivit à l'avoyer de Soleure : « Nous vivons dans un siècle, disait Gady, et parmi des têtes où tout est à craindre. »

La vénalité, on le voit ici avec bonheur, n'allait pas chez nos magistrats jusqu'à étouffer le patriotisme, et ainsi se confirme l'observation de notre collègue et ami Jacques Amiet, de Soleure, relativement à l'usage des pensions : « C'était une maladie du temps plutôt que le vice des individus. Nous ne devons, au point de vue moral, nous montrer ni trop sévères, ni trop indulgents pour cette coutume dangereuse. »<sup>1</sup>

Les gouvernements de Berne, Zurich et Bâle reçurent communication à leur tour des alarmantes révélations du commissaire général de Fribourg. Mais comme le nuage qui avait quelques semaines assombri l'horizon avait passé sans être suivi de l'orage qu'il présageait, la politique de la Suisse reprit son train accoutumé et ne profita pas de la leçon que lui donnait la soif d'agrandissement que montraient les cabinets de l'Europe, pour resserrer les liens de la concorde entre les cantons et pour opposer le bouclier de l'esprit fédéral aux entreprenantes et astucieuses intrigues des cabinets étrangers. A Soleure, par exemple, on se borna à ensevelir les révélations du commissaire général Müller dans le coffre réservé aux secrets de l'Etat les plus profonds (*secreta secretorum*) d'où les tirait, il y a deux ans, M. l'archiviste d'Etat Jean Amiet, cousin du précédent, qui en a donné un aperçu dans *La feuille du dimanche du Bund* (Sonntagsblatt), à laquelle nous avons emprunté ces détails.

Cet épisode mystérieux ne changea rien aux relations des cantons oligarchiques de la Suisse avec les cabinets et avec la France en particulier. Après comme avant les révélations du commissaire Müller, l'ambition bernoise, l'union de la catholicité helvétique déchirée par les factions à Lucerne, Zoug, Soleure entre autres, et l'annexion éventuelle de Neuchâtel à Berne, demeurèrent les thèmes habituels de la correspondance secrète de la diplomatie française avec l'avoyer Gady. Les prévisions de ce dernier, en ce qui concernaient l'annexion de Neuchâtel, ne se vérifièrent cependant point. Mais Leurs Excellences de Berne, prises pour arbitres par le roi de Prusse dans les différends avec ses sujets, rendirent, comme on sait, une sentence partielle qui frappait

<sup>1</sup> Amiet, *Culturgeschichtliche Bilder*, p. 57.

la ville de Neuchâtel d'une contribution de 35,000 francs anciens, et épargnait en même temps les autres bourgeoisies qui avaient fait cause commune avec le chef-lieu.

« Je suis bien sûr, écrivait, le 16 janvier 1768, à l'avoyer Gady M. Barthès » de Marmorières, que messieurs les Bernois de vous ont pas imposé par de » belles apparences en rendant compte de toutes leurs opérations. Je crois, » disait le même diplomate en date du 3 février suivant, que les Neuchâtelois » en appelleront au Corps helvétique de la sentence de Berne qui les con- » damne ; ils méritent quelque protection. »

Le chargé d'affaire français s'adressait dans le même sens à l'avoyer de Roll, chef du parti français à Soleure, au banneret d'Arreger, son second dans la même ville, à Schmid d'Uri, à Hauser de Glaris et à Fluë d'Underwald, qui tous représentaient ce même parti, dans leurs cantons respectifs.

Se sentant soutenue, la ville de Neuchâtel en appela en effet, de la sentence qui la condamnait, à ses trois anciens alliés, les cantons catholiques de Lucerne, Fribourg et Soleure. Ceux-ci répondirent avec bienveillance. Une députation neuchâteloise de quatre membres, à la tête de laquelle figurait le banneret Osterwald, trouva un bon accueil dans les trois cantons, à Fribourg surtout « qui prouva bien, dit un témoin oculaire (le comte François-Pierre » de Diesbach), alors simple membre des 200, plus tard Conseiller d'Etat) que » de tous les cantons, le plus attaché à Neuchâtel, c'était Fribourg. La dépu- » tation fut admise à l'audience du Conseil que présidait l'avoyer d'Alt et en » présence des députés de Soleure que l'Etat de Fribourg avait priés de se » faire représenter. »<sup>1</sup>

En ce moment de crise (le 14 avril) une guerre entre Berne et les cantons catholiques paraissait si imminente aux Fribourgeois, qu'un plan de campagne fut dressé par le Conseil de guerre, des ordres expédiés aux baillis pour préparer les signaux, aux majors pour faire la revue de leurs régiments, un état-major désigné, 800 hommes mis de piquet, et avis de la situation critique de Fribourg donné au Valais pour l'engager à armer en faveur de son co-état catholique. Cependant une lettre écrite par un diplomate de Versailles, M. Beurnonville à l'ambassadeur français de Beauteville qui en fit passer la copie à l'avoyer Gady, était de nature à ralentir un peu le zèle des Fribourgeois ! « Je crois, disait B., qu'il est bon de ne pas donner trop d'espérance » aux Neuchâtelois qui ne sont déjà que trop portés à se mutiner, à nous » compromettre, et qu'il faut les engager à chercher des tempéraments pour » s'arranger avec leur souverain, pourvu qu'ils conservent leur constitution » de 1707 et leurs privilèges. »

<sup>1</sup> Journal de Diesbach cité.

Le jeu du parti français se gâtait aussi à Soleure où le parti opposé que dirigeait l'avoyer Gloutz, le collègue et rival de l'avoyer de Roll, prenait le dessus, se rapprochait des Bernois et marquait ce revirement de politique par l'exclusion du Petit Conseil, de M. Vigier, et des Deux-Cents du général Bésenal, le célèbre partenaire de Marie-Antoinette, et l'auteur des Mémoires qu'à publiés Ségur et qui ont été désavoués à tort par sa famille.

A Fribourg même, bien que le parti français y fût toujours prédominant, tous les membres de l'Etat n'étaient pas également prononcés contre Berne. L'avoyer d'Alt, malgré sa pension, inclinait un peu vers cet Etat, et un autre magistrat dont nous parlions tout à l'heure comme d'un homme de talent et d'un grand libéralisme pour l'époque, le commissaire-général des fiefs Müller, recevait du petit conseil la mission de calmer les Neuchâtelois et s'acquittait de sa tâche avec tant de succès que la bourgeoisie de Neuchâtel se détermina à accepter la sentence de Berne.

Cette soumission inopinée dérouta un moment tous les plans de la France et de ses adhérents. Cependant, au bout de quelques jours, à l'instigation de ce parti, les chefs de l'opposition neuchâteloise songaient de nouveau à appeler à la Diète helvétique de la sentence de Berne, et l'ambassade française engageait l'avoyer Gady à faire en sorte « que sa louable République pressât Soleure, le » *triste et faible Soleure*, d'envoyer ses députés à Olten avec ceux de Lucerne » et de Fribourg pour s'entendre sur la marche à suivre malgré la *soumission précipitée de la ville de Neuchâtel*. Il-s'agissait aussi d'obtenir de Soleure, la réintégration de MM. de Vigier et Bésenal dans les conseils (30 avril). On se plaignait amèrement de la mission de conciliation remplie à Neuchâtel par le conseiller Müller ; on regrettait que ce magistrat se fût laissé aller à accélérer la soumission de cette ville au profit des Bernois, et eût accepté d'eux une « boîte d'or pour prix de ses services. » Ce fait de la boîte ou tabatière d'or donnée par Berne à Müller était exact et se trouve consigné par le comte François-Pierre Diesbach, à la date du 19 avril, dans son journal inédit où la valeur de ce cadeau est évaluée à 30 louis. Mais ce magistrat, a grand soin d'ajouter Diesbach, ne l'accepta que lorsqu'il y eût été autorisé par la commission secrète des pensions dont le secrétaire était Diesbach lui-même. <sup>1</sup>

Les services éminents rendus à la cause de la conciliation par Müller et les Fribourgeois en cette circonstance furent d'ailleurs hautement reconnus par les Bernois. « Ils déclarèrent (c'est le journal de Diesbach qui nous l'apprend) » qu'ils n'oublieraient jamais ce qui avait été fait pour eux par notre Etat en

<sup>1</sup> Diesbach, journal allemand commencé en 1762, p. 139, 143.

» cette circonstance. <sup>1</sup> Les Neuchâtelois de leur côté, ne demeurèrent pas en arrière, remercièrent Leurs Excellences de Fribourg des sages conseils qu'ils avaient reçus et se recommandèrent à leur bienveillance.

La mort tragique de Gaudot, assassiné quelques jours après (le 25 avril) vint tout-à-coup changer et assombrir l'aspect des choses. Les Bernois, ayant invité les trois autres cantons alliés à concourir avec eux au rétablissement de l'ordre et à la punition des coupables, l'ambassade française engagea l'avoyer Gady à accéder à ce vœu « à l'effet, disait Barthès, d'empêcher que » Berne se chargeât seul de faire éclater sa vengeance sur les Neuchâtelois. » — « La mort de Gaudot a été atroce, ajoutait le secrétaire du chargé d'affaires dans une lettre postérieure, et quelle qu'ait été la témérité de cet » homme en retournant à Neuchâtel, je ne vois pas, si l'on trouve réellement des coupables, qu'on puisse se dispenser de les punir. Mais tout dépendra de la manière de faire et de favoriser les enquêtes. »

La vengeance bernoise, si l'on en croit la légation française, de devait pas s'arrêter à l'exécution des meurtriers de Gaudot. Cet Etat comptait l'étendre aux magistrats, qui, par leur résistance légale, avaient provoqué, disait-il, l'échauffement des esprits. Berne n'aurait songé à rien moins qu'à faire pendre le banneret Osterwald, le colonel Chaillet, l'un des Pury et M. Perregaux. <sup>2</sup>

La nomination de M. de Lentulus, général bernois au service de Prusse, comme gouverneur de la principauté, et la formation d'un camp d'observation de 1000 hommes aux frontières, à Anet entr'autres, donnait de la consistance aux nouvelles les plus terrifiantes. « J'apprends avec chagrin, écrivait » Barthès à Gady, en date du 25 mai, qu'on a tellement persuadé au banneret Osterwald, que Messieurs de Berne voulaient le perdre, qu'il a craint » une émeute du peuple en sa faveur et qu'il a cru devoir se mettre en sûreté » jusqu'à ce qu'il ait vu la tournure que prendront les affaires. MM. Chaillet » et Pury doivent en avoir fait autant.

» Un mouvement furieux du corps d'Anet sur le petit bourg de St-Blaise » doit aussi avoir fait avorter trois femmes de frayeur. En vérité si cela est » ainsi, tant d'injustices accumulées ne peuvent que rendre ceux qui les pratiquent odieux à l'Europe entière. <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Diesbach, p. 143.

<sup>2</sup> François-Frédéric Perregaux, né en 1716, mort en 1790, lieutenant-colonel du département du Val-de-Ruz. C'est l'arrière grand-père de M. Frédéric de Perregaux, membre actuel du Grand-Conseil.

<sup>3</sup> Le fait de l'avortement des trois femmes de St-Blaise est aussi rapporté dans une lettre écrite de Neuchâtel à M. Barthès en date du 21 mai. Cette lettre porte à 300 hommes



» La cour, poursuivait l'agent de Louis XV, est très contente du parti que  
 » Messieurs de Lucerne, Fribourg et Soleure ont pris d'envoyer leur contin-  
 » gent à Neuchâtel et surtout de l'extrême sagesse qu'il y a eu de la part de  
 » Messieurs de Fribourg à insister sur le rétablissement de la constitution  
 » neuchâteloise de 1707. Elle l'est aussi de ce qu'ils ont décrété que la gar-  
 » nison n'aurait pour objet que de maintenir l'ordre et la police et de prêter  
 » main-forte au magistrat dans la poursuite des auteurs du meurtre de l'avocat  
 » Gaudot, sans que ces troupes puissent être employées à d'autres opérations.  
 » Elle sera sûrement bien édifiée, lorsqu'elle apprendra la conduite de Mes-  
 » sieurs de Fribourg par rapport à la solde de la garnison qu'ils n'ont pas  
 » voulu recevoir du roi de Prusse et qu'ils ont cherché à empêcher leurs co-  
 » alliés de recevoir. »

La question de la solde prussienne avait beaucoup occupé les cantons alliés. Lucerne, de même que Fribourg, refusa d'abord de la recevoir. Soleure au contraire déclara vouloir suivre l'exemple de Berne. « Leur attache actuelle  
 » aux principes bernois, ajoutait Barthès, le 25 mai, ne laisse pas que de  
 » surprendre ; M. l'avoyer de Roll en gémit. »

Revenant sur le projet de vengeance qu'on prêtait aux Bernois, le secrétaire de M. de Beaufort se lamentait à son tour en ces termes : « La fureur  
 » qu'ont Messieurs de Berne de vouloir faire périr ces honnêtes gens de Neu-  
 » châtel est bien étrange, et la publication qui vient d'être faite que tout  
 » absent sera au bout de 15 jours regardé comme coupable, doit faire ren-  
 » trer MM. Osterwald, Chaillet et Pury, dont Messieurs de Berne veulent abso-  
 » lument la mort. Mais ces personnes distinguées par leur rang, me parais-  
 » sent être spécialement recommandées à la vigilance et à la protection des  
 » représentants des Trois-Villes, de crainte qu'en pratiquant contre eux la  
 » plus légère violence, on n'occasionne une rébellion générale et c'est ce qu'il  
 » semble que les Bernois désirent. Si ces messieurs sont coupables de la mort  
 » de M. Gaudot, à la bonne heure, sans cela, ils doivent être protégés et ne  
 » sont pas des meurtriers. »

La facilité avec laquelle au congrès des quatre cantons réunis à Berne, ce dernier Etat avait consenti à l'article proposé par Fribourg et consistant à maintenir la Constitution de 1707, semblait cacher un piège aux yeux de l'ambassade française. « Il est étonnant, disait Barthès, que Messieurs de Fribourg aient remporté une pareille victoire sur la fierté bernoise. » Le diplomate français saluait ensuite comme très heureux le choix de M. le conseiller

le corps qui occupa St-Blaise dont les habitants furent désarmés avec menace de mettre le feu à la maison de celui qui garderait des armes chez lui. Tribolet ne mentionne pas ces particularités.

Griset de Forel en qualité de représentant de Fribourg, ainsi que « l'ordre » donné par Lucerne à son représentant M. Mohr de se conformer en tout à » la conduite de M. de Forel. » (18 mai.)

Une lettre de Gady, datée des premiers jours de juin, confirmait le secrétaire de l'ambassadeur dans ses prévisions favorables en l'assurant que M. de Forel continuerait à recevoir des ordres conformes aux principes de Fribourg, ajoutant que ce magistrat avait « assez de fermeté pour ne pas se » laisser ébranler par des insinuations quelconques. » — « Il n'y a point de » raisons assez fortes (ajoutait Gady) contre la raison et la fermeté, surtout dès » qu'on est *persuadé qu'en cas de besoin le roi les soutiendrait, et assurément,* » *si le cas l'exige, on s'adressera en toute confiance à lui,* ne doutant pas qu'il » ne lui plût de se rappeler notre zèle et notre constance pour son service » et que, conséquemment il ne nous abandonnerait pas pour favoriser des » cœurs prussiens. Les noms de Gloutz et de Lentulus ne sonnent pas bien à » des oreilles comme les miennes. »

A la conduite de ces deux amis de la Prusse, Gady opposait celle des Lucernois fidèles, comme Fribourg, à la politique française. « Fribourg, s'écriait ce magistrat dans un accès d'enthousiasme, périra avant que d'oublier leur complaisance pour nous. »

La circulation des lettres anonymes avait pris, à ce qu'il paraît, un certain développement dans l'effervescence des esprits. Dans sa correspondance avec Gady, Barthès parle de lettres anonymes, où l'on menaçait « ceux qui protègent le peuple neuchâtelois d'être assassinés » et où l'on faisait craindre une mort honteuse aux principaux de la ville s'ils n'abandonnent leur pays. Il est encore question d'une autre lettre écrite au beau-frère de M. Perregaux, où on l'exhortait vivement « à faire sortir celui-ci de Neuchâtel pour l'empêcher de mourir d'une façon ignominieuse. » Le parti de Berne et de la Prusse n'avait pas le monopole des écrits clandestins. Les chefs du parti opposé recevaient des missives analogues. M. Barthès cite un M. Langhans, docteur bernois, qui promenait partout une lettre « où son cher M. Lentulus est menacé d'une mort violente, s'il se rend à Neuchâtel. » « Ces genres de lettres anonymes, remarquait M. Barthès, ont déjà eu lieu dans les affaires de Genève, et l'ambassade en a été même inondée. Je sais qu'il en pleut du côté de Neuchâtel, et je plains un peuple chez lequel on met de pareilles armes en usage. »

La circulation des lettres anonymes ne s'arrêtait pas à Berne et à Neuchâtel. On en recevait aussi à Fribourg. Un jour, le petit Conseil en reçut une où la mort de Gaudot était appelée un *événement heureux qui avait déterminé l'intervention des trois cantons catholiques*. On cherchait à rejeter la responsabilité du meurtre sur l'inertie du vice-gouverneur Michel et du commissaire

royal Derschau contre lequel *le scélérat Gaudot aurait vomé des imprécations avant de rendre l'âme.*<sup>1</sup>

Mais en dépit des efforts de Messieurs de Fribourg et des partisans de la France à Soleure, cette dernière ville continuait à se montrer hostile à la politique des ministres du roi très-chrétien. La situation du personnel de l'ambassade s'en ressentait péniblement, et Barthès s'en plaint avec amertume dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> juin : « Un silence effroyable règne autour de moi; chacun semble frémir de me parler et je suis regardé de travers comme un ennemi du roi de Prusse ou pour mieux dire comme un partisan des cantons de Fribourg et de Lucerne.

» J'apprends que le Grand-Conseil du canton de Soleure a décidé hier que les soldats de ce canton seront comme les archers du juge qui jugera les Neuchâtelois. La plupart des Soleurois devenus plus Bernois et plus Prussiens qu'on ne pense, paraissent portés à faire périr les principaux neuchâtelois dont Berne veut se venger. Messieurs de Soleure se proposent d'amener Messieurs de Lucerne et de Fribourg à leurs idées. Une lettre de M. de Lentulus au boursier Gloutz a tourné la tête à tout le monde ici. Le concert de Lucerne et de Fribourg est plus nécessaire que jamais. »

Dans l'espoir de troubler ce concert, Berne avait envoyé des délégués à Lucerne, Fribourg et Soleure. Mais à en juger par l'extrait d'une lettre de Lucerne dont Barthès communiquait la teneur à l'avoyer Gady, la démarche de ces délégués échoua à Lucerne et à Fribourg « Nous sommes déterminés, comme Messieurs de Fribourg, disait sentimentalement le correspondant lucernois de la légation française, de vivre et de mourir ensemble. M. l'avoyer Gady soutient bien son rôle. C'est un magistrat bien respectable que nous estimerons toujours. »

On a quelque peine à concilier ces grandes démonstrations de fermeté et de résistance, et les illusions de Barthès, avec ce qui s'était passé quelques jours auparavant (du 6 au 14 mai), à la conférence des quatre cantons, à Berne, où les représentants de Fribourg, contrairement à ce que disent quelques historiens, consentirent avec ceux de Lucerne à accepter la solde prussienne. Ces représentants n'étaient cependant autres que les deux plus grands amis de la France, l'avoyer Gady et son fidèle achate, le conseiller Romain Werro, pensionnaire secret comme lui de la cour de Versailles.

« Nos représentants, dit le comte de Diesbach dans ses *Mémoires* inédits, ont consenti à ce que nos troupes soient à la solde de la Prusse, ce qui est envisagé comme une conduite peu honorable aux yeux de ceux qui auraient

<sup>1</sup> Journal allemand de Diesbach, in-4°, p. 146.

voulu saisir cette circonstance pour relever la dignité de l'Etat, et même comme un acte de bassesse puisqu'on souscrit à des conditions qui tendent à la ruine de ceux pour lesquels on affectait de l'attachement et qu'on avait soutenus jusqu'alors. »<sup>1</sup>

Mais les représentants de Fribourg au congrès de Berne s'étaient même laissés entraîner plus loin, c'est-à-dire à faire abstraction « du terme de Constitution de 1707, » que leurs instructions leur enseignaient formellement de maintenir comme *condition sine quâ non*. « Cela causa, dit le comte Diesbach, une grande sensation. Le corps des officiers qui commandait le contingent destiné à occuper Neuchâtel, déclara qu'il n'accepterait pas d'autre solde que celle de l'Etat. »<sup>2</sup>

Peines perdues, protestations illusoires! Les 200, réunis le 17 mai, après la prestation du serment, à laquelle avait présidé l'avoyer régnant d'Alt, sanctionnèrent tout ce qui avait été fait à Berne.

Deux choses sérieuses cependant, on le voit par les Recès (Abscheid) de la conférence de mai, avaient été faites dans ce congrès de la part des Fribourgeois en faveur de leurs alliés de Neuchâtel et pour complaire à la France. La première, c'était d'avoir fait décider que les commandants de troupes seraient aux ordres des représentants et ne feraient rien sans leur assentiment. La seconde d'avoir fait passer un article qui statuait que « lorsque la procédure serait terminée, le châtement accompli, l'ordre et la tranquillité rétablies, les quatre Etats seraient appelés à délibérer sur ce qu'il y aurait à faire ultérieurement dans l'intérêt et pour la prospérité de la comté de Neuchâtel afin qu'elle demeurât en possession de sa Constitution tout en réservant le droit d'arbitrage et de judicature du canton de Berne. »<sup>3</sup>

Comment l'ambassade française et la cour de Versailles prirent-elles la conduite des Fribourgeois en cette circonstance? Approuvèrent-elles ou blâmèrent-elles certains actes de condescendance qui juraient avec les antécédents. La correspondance que j'ai entre les mains ne le dit pas. Mais je serais tenté de croire à un refroidissement et à une certaine solution de continuité pendant le reste de cette année 1768, car il n'existe dans la collection Gady qu'une seule lettre postérieure à celle dont on a cité des passages dans cette

<sup>1</sup> Niederträchtig sogar mit diesen Bedingnissen sich zu dem Untergang gebrauchen zu lassen welche wir bis dato geliebt und einigermassen unterstützt.

<sup>2</sup> Journal allemand de Diesbach. Voir aussi la collection des Recès des diètes (Abscheid) publiée par ordre du Conseil fédéral. VII, édité par M. Fechter de Bâle, 1867, chez Bauer, 2<sup>me</sup> section, p. 379.

<sup>3</sup> Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede aus dem Zeitraum von 1744-1777. Von D.-A. Fechter, Basel chez Bauer. VII. Section, p. 319.

étude. En 1769, au contraire, la correspondance reprend de plus belle et se prolongea jusqu'à la révolution française.

La cour de Versailles et Neuchâtel surtout eurent d'ailleurs occasion de se louer des Fribourgeois pendant l'occupation de cette ville. D'accord avec leurs alliés, ils ne négligèrent rien pour empêcher les excès des Bernois, empêcher les vexations, et pour alléger le poids de l'occupation militaire. Quant aux projets de vengeance dont parlent à plusieurs reprises les dépêches françaises, et dont les écrivains neuchâtelois même les plus hostiles à la cause prusso-bernoise, M. Guinand, par exemple, ne disent mot, ou ils n'existaient que dans l'imagination des agents de Versailles, ou l'opposition des cantons de Fribourg et Lucerne en paralysa complètement l'exécution.

Dans cette œuvre de conciliation, le représentant fribourgeois, M. Griset de Forel, se distingua. Il trouva un auxiliaire digne de lui dans le chef des troupes fribourgeoises qui n'était point un simple major comme le croit Tribolet, mais le lieutenant-colonel commandant du régiment de Chevrilles (dans la partie allemande du canton), le chevalier Pierre de Castella, l'ami de notre célèbre historien Jean de Müller, qu'il emmena plus d'une fois dans sa délicieuse retraite de Montagny à une lieue de Payerne, où ils s'enfermaient tous deux pour lire Horace ou Montesquieu. A son retour à Fribourg, une lettre de Jean de Muller en a conservé le souvenir, Castella reçut du Sénat une récompense à la romaine, savoir un lot de 12 arpents de terrain. <sup>1</sup>

Les bons offices des Fribourgeois envers Neuchâtel ne cessèrent même pas avec l'occupation. Lorsque l'épuisement des finances obligea la bourgeoisie de cette dernière ville de contracter un emprunt pour payer les frais de guerre et indemniser la famille Gaudot, les députés de Neuchâtel, le banneret Osterwald et le secrétaire de ville Bosset trouvèrent 3000 Louis d'or à Fribourg à des conditions favorables. <sup>2</sup>

Malheureusement pour Neuchâtel et Fribourg, « on ne sut pas longtemps chez elles cette union entretenir, » comme dit le fabuliste. Et lorsque quelques années plus tard, d'éminents magistrats neuchâtelois, les de Marval, les Sandoz-Rollin, les Sandoz-Travers, de concert avec leur souverain, et avec l'appui de Berne, Zurich et d'autres cantons, travailleront à obtenir leur incorporation ou inclusion définitive dans le corps helvétique, le principal obstacle à leur admission viendra de ces mêmes chefs de la république fribourgeoise qui avaient manifesté et semblé prendre un si vif intérêt à la cause des libertés

<sup>1</sup> Mullers'Werke p. 301.

<sup>2</sup> Histoire abrégée des troubles de Neuchâtel, 1831, p. 38.

de la Constitution neuchâteloise. La France, sans doute, comme toujours, ne sera pas étrangère à ce nouveau revirement de la politique fribourgeoise.

Mais il est temps de clore ces pages déjà trop volumineuses et de réserver pour un prochain mémoire l'histoire des négociations, des intrigues secrètes et des tractations diplomatiques auxquelles donna lieu la question débattue de l'Indigénat helvétique de Neuchâtel et Valangin, pendant les dernières années du siècle passé, 30 ans environ avant le jour mémorable où l'inclusion de ce pays devait se faire dans des conditions bien plus complètes que ne le rêvaient les magistrats de la Principauté en 1778.

A. DAGUET.

## LOUIS GROSCLAUDE

SUITE ET FIN. — VOIR LA LIVRAISON DE JUIN-JUILLET

Les *Trois commères* eurent un succès populaire; ces bonnes femmes, portières parisiennes ou bourgeoises campagnardes, savourent avec un plaisir sans mélange les charmes d'une tasse de café au lait tout en devisant sur le voisin; nous ne voyons pas de mal à cela, mais l'artiste leur a donné une importance par trop considérable; le peu d'intérêt du sujet n'est point racheté par la beauté ou le caractère des acteurs, c'est une page de Daumier développée outre mesure et qui ne nous inspire qu'une joie douteuse; nous voulons bien rire avec les commères ou les buveurs, mais il faut qu'ils restent modestes.

Salon de 1842. — *Marino Faliero*. L'auteur ne s'inspire pas ici de l'histoire mais du drame de Casimir Delavigne. — Eléna s'est jetée aux genoux du doge son mari, elle l'implore en joignant les mains et en le suppliant du regard.

Puis-je approcher ? Du moins  
Répondez, par pitié daignez me le défendre,  
J'entendrai votre voix. M'éloigner sans l'entendre,  
Il le faut donc !

(Marino Faliero. Acte V, scène IV).

Une belle et jeune femme comme l'Eléna du poète, inspire toujours des sentiments de commisération et de sympathie; l'avocat de Phryné découvre la beauté de sa cliente aux yeux du tribunal qui ne peut la condamner. — L'Eléna du peintre, à genoux aux pieds d'un vieillard à barbe grise, au front ridé et sévère sous son bonnet de doge, nous attache à sa cause sans même que nous sachions quel pardon elle implore. Marie Stuart, la Cenci, Marie-Antoinette seront toujours femmes pour certains historiens, nous sommes ici, avec tous, du parti d'Eléna. Nous avons été profondément ému devant cette angoisse, nous avons tremblé aussi devant ce front implacable de Marino Faliero, et aujourd'hui en ne retrouvant plus ces jeunes impressions des premières années, nous nous sentons pris d'une vague tristesse devant cette toile qui ne peut plus exciter en nous les enthousiasmes passés.

*Marino Faliero*, exposé au salon de Paris en 1842, le fut cette même année à Neuchâtel; c'était la première fois qu'il était donné à notre ville de voir une exposition des beaux-arts, et la toile de Grosclaude par ses proportions historiques, son sujet, sa mise en scène, sa couleur, suscita les admirations d'un public dont les connaissances et les goûts artistiques étaient encore dans une rudesse que les expositions successives, les gravures, les publications illustrées et la facilité des voyages devaient peu-à-peu former et délicatiser. On se passionna pour cette œuvre qui prit place la même année dans le musée de notre ville, grâce à la générosité d'un de nos concitoyens établi à Marseille, M. Charles Roulet.

Il y a dans cette toile de justes raisons pour mériter le succès dont elle fut l'objet; mais si son mérite a un peu pâli aujourd'hui, c'est par un effet bien naturel de la marche de l'art et des idées. Tout est sujet aux fluctuations de la mode, elle règne même dans les choses qui semblent lui être le plus étrangères; la peinture était sous son influence tyrannique, surtout à l'époque du *Marino Faliero* de Grosclaude, qui, quoique élève de l'académique Regnault, est ici visiblement impressionné par les maîtres du romantisme comme il le fut aussi par cette école plus sentimentale représentée par Ary Scheffer. — On avait abandonné Rome et Athènes pour fouiller le moyen âge et la renaissance; cette époque exhubérante de passion, riche de costumes, d'armes et d'allures originales devait séduire les tempéraments chaleureux épris de vie et de couleur, il y eut alors révolution romantique, le drapeau rouge de l'art

conquit bientôt à lui toute la jeunesse, il n'était pas possible de rester neutre dans cette lutte passionnée ; nous ne pouvons affirmer que les opinions de Grosclaude fussent franchement sympathiques aux idées nouvelles, mais ce qu'on ne peut nier, c'est qu'il est dans leur courant.

L'artiste en s'inspirant du théâtre n'a suivi que l'exemple des chefs romantiques qui trouvaient dans Shakespeare et Goethe des thèmes nouveaux enveloppés des séduisants mystères du monde poétique. Faust, Hamlet, Roméo n'ont de réel que leurs passions, les peintres pouvaient donc les vêtir selon leur goût, les faire vivre dans les intérieurs de leur fantaisie. Cette liberté n'était point possible avec Marino Faliero ; ce personnage en passant par le drame de Casimir Delavigne ne pouvait se dégager entièrement de sa vérité historique ; il fallait donc lui donner son costume, le faire agir dans le palais des doges d'une architecture si caractéristique, il fallait faire d'Eléna une dogaresse vraisemblable avec la coiffure de 1355 et non celle des dames françaises de 1842. — La faute n'est pas toute entière à Grosclaude mais bien à son époque ignorante d'archéologie. Robert Fleury avait cependant déjà exposé plusieurs de ses toiles remarquables où il nous montrait un moyen âge réel reconstruit avec une science rare et profonde, mais son influence ne devait triompher que longtemps plus tard. — La toile de Grosclaude pêche donc par un manque de vérité qui froisse nos connaissances historiques. Il faut l'allure de Carrache, les hardiesses de Rubens ou de Rembrandt, les fraîcheurs savoureuses de la couleur de Véronèse pour racheter leurs erreurs ou leurs audaces fantaisistes. Ici les qualités d'exécution ne sont pas assez magistrales pour faire oublier les fautes du Marino Faliero, mais encore une fois, l'artiste est sous l'empire de son époque et nous trouvons sous le règne de Louis-Philippe une quantité d'œuvres du même genre où tout est convenable mais où rien d'excessif n'arrête ou ne captive : Monvoisin, Larivière, Schnetz, Steuben, Vinchon, Jollivet, Ziegler, Odier, etc., ont une parenté évidente, Grosclaude se rattache à cette famille. — Il y a dans sa toile des recherches d'exécution qui charmeront toujours, des morceaux d'une peinture large et abondante, du satin touché d'une brosse souple et délicate, malheureusement les procédés de l'époque, les préparations bitumineuses, les ragoûts superposés d'huile et de vernis compromettent la conservation de cette toile aujourd'hui fort endommagée. — L'expression des acteurs de la scène est juste, réelle, l'angoisse d'Eléna est saisissante et c'est à notre avis un des titres les plus incontestables du succès de Grosclaude. — Cette même année 1842, l'artiste exposait en même temps au salon de Paris l'*Inspiration musicales* d'après M<sup>lle</sup> M... premier prix du Conservatoire en 1840. Jamais thème ne fut mieux rendu : la blonde et fraîche jeune fille assise dans une forêt sem-



ble écouter le murmure d'un ruisseau et moduler un chant avec les arbres, les oiseaux et les insectes. Cette toile a été lithographiée par Ch. Vogt dans le journal la *Sylphide*.

Grosclaude expose au salon de 1843 : l'*Oiseau mort*, *Portrait du marquis de Lamberty* ; au salon de 1844 : *Portrait du marquis et de la marquise de Tressan*, *Portrait de M. Pescatore*, *Portrait de M<sup>lle</sup> Seillière*, *Portrait de M<sup>lle</sup> Dolfus*.

Salon de 1845 : *Madeleine repentante*, *Un chérubin*, *Norma* (scène IX).

Salon de 1846 : *Portrait de M<sup>me</sup> la vicomtesse Maison*, *Portrait de M<sup>me</sup> de Noguet*.

Salon de 1847 : *St<sup>e</sup>-Cécile*, *Portrait du fils de M. Léon de Chazelles*.

Salon de 1848 : *Portrait*.

Salon de 1850 : *l'Ivrogne incorrigible et leçon inutile*, *Portrait des enfants de M. L.*

L'artiste envoie à l'exposition universelle de Paris en 1855, plusieurs de ses anciennes toiles et une composition nouvelle, la *Bouffée de fumée*. Des paysans jouent aux cartes, la fille d'auberge s'est endormie à côté de la table des joueurs, l'un d'eux lui souffle une bouffée de fumée qui va la réveiller aux grands éclats de rire de ces joyeux compères, l'autre bat les cartes et son profil épanoui respire une joie admirablement rendue ; cette toile appartient à M. de Rothschild.

Salon de 1857 : *l'Espérance*, *La méditation*, tête d'étude.

Salon de 1859 : *Lecture d'un bulletin de l'armée française annonçant la prise de la tour Malakoff*, *Marino Faliero condamné à mort* (tête d'étude), *Les deux petits amis*, *M<sup>me</sup> Pipelet*. Ici s'arrête l'œuvre de Grosclaude, car à partir de ce moment il n'envoie plus rien au salon de Paris ; mais en 1862, nous voyons deux petites toiles à l'exposition de Neuchâtel, la *Prière du matin*, la *Buveuse de café*, et à celle de 1864, les *Enfants en liberté*, et d'autres toiles anciennes.

Plusieurs de ses tableaux figurent dans les galeries particulières de France et de Suisse, chez MM. de Rothschild, Lafitte, Démion, d'Espagnac, Buvée, Audéoud, etc. L'artiste a obtenu outre les médailles des salons de Paris un grand nombre de récompenses françaises, suisses et étrangères. — Parmi les portraits peints par Grosclaude il en est un qui nous est cher à plusieurs titres, c'est celui de *J.-F<sup>c</sup> Houriet*, horloger, gravé par Forster.

A plusieurs reprises l'enfant des Montagnes neuchâtelaises était revenu voir son pays natal ; il y retrouvait des parents, des amis, et y peignit plusieurs portraits.

L'artiste fatigué, abattu par l'âge, se recueillit dans son atelier, ses souve-

nirs et sa famille ; entouré d'affections sincères, il s'éteignit le 11 décembre 1869.— *Le Lien*, journal des églises réformées de France, dirigé par MM. Ath. Coquerel fils et Etienne Coquerel, consacra une courte notice à notre compatriote : « Notre église a perdu cette semaine un de ses membres les plus âgés et les plus respectables, disait-il ; né protestant, M. Grosclaude est toujours resté fidèle à la foi de notre église, et jusqu'à sa dernière heure, il a donné les preuves de sentiments profondément religieux qui rendront sa mémoire plus vénérable encore pour tous ceux qui l'ont connu. » — Nous n'ajouterons rien à ces lignes qui montrent sous un autre jour l'artiste auquel nous consacrons ces pages.

Grosclaude dirigea les études de plusieurs élèves, notons d'abord M. Louis-Frédéric Grosclaude son fils qui cultive avec talent le genre si difficile du portrait. M. F. Zuberbühler dont les qualités gracieuses ont été appréciées souvent dans les expositions de Paris et de Suisse, et M. F. Bocion, le peintre du Léman.

Nous ne reviendrons pas sur l'étude de l'œuvre de notre compatriote, nous regrettons seulement de ne pouvoir citer ici quelques passages de ses idées sur la peinture et ses procédés, on y verrait que l'artiste avait là dessus des idées saines et grandes.

Il y a pour nous un point sur lequel nous nous sommes arrêté déjà à propos de Girardet et sur lequel nous reviendrons souvent encore, c'est que ces enfants de nos froides vallées du Jura, sortis, comme Grosclaude, de milieux où rien ne pouvait développer leurs qualités natives, leurs aspirations, et qui par le travail et la lutte prirent une place honorable dans le monde des arts, ont droit à plus de respects et d'admiration que ceux qui trouvèrent toutes les voies ouvertes devant eux ; nous nous inclinons devant l'exemple qu'ils donnent aux générations futures.

A. BACHELIN.

## LA BAUME DE SAINTE COLOMBE

En lisant la remarquable notice de M. Desor sur la *Baume du Four*, notre vieille mémoire de quatorze lustres s'est rappelée que ce temple helvète n'était pas unique dans le Jura, et qu'il y en avait un autre sur les rives de la Sorne tout pareil à celui des bords de l'Areuse. Cette baume a des traditions qui y attirent encore des mères Neuchâteloises, lors même qu'elles sont obligées de sortir de leur canton et d'entrer en pays catholique. Mais les traditions des temps préhistoriques s'inquiètent peu des confessions religieuses ; le curé, le ministre n'y peuvent rien, parce que ces traditions leur sont de beaucoup antérieures et qu'elles ont des racines plus profondes que celles de la cour de Rome ou des disciples de Calvin.

Il s'agit en effet d'un antre mystérieux recélant une source bienfaisante, dont les eaux limpides rendent la santé et la force aux enfants rachitiques. Or quelle est la mère qui, en pareil cas, a jamais hésité d'employer un moyen curatif, et quelle est celle qui s'enquiert de l'origine du remède ! S'il y avait encore des fontaines de Jouvence, combien celles-ci n'auraient-elles pas de visiteuses !

La grotte dont on va parler, la fontaine qu'elle recèle, les traditions qui s'y rattachent sont vieilles comme la montagne même ; seulement le christianisme a passé par là, et il a planté une croix devant la baume, en donnant à celle-ci le nom de sainte Colombe, nom inconnu dans la liste des saints de la contrée. N'est-ce pas là une de ces transformations de fée ou de prêtresse de l'antiquité en une sainte du christianisme, comme cela a eu lieu si souvent pour servir de dérivatif au culte des païens. Les exemples se pressent sous ma plume, car à chaque pas on retrouve l'église, la chapelle, la croix, le nom d'un saint substitué ou accolé à un monument préhistorique, et nonobstant le long espace de temps qui s'est écoulé depuis cette substitution, la pratique primitive surnage encore sur la mer des temps, comme un frêle esquif qui, par sa légèreté même, échappe aux tempêtes.

Au val de Delémont, entre les forges d'Undervelier et le village de ce nom, la nature, dans un de ses grands cataclismes, a plissé les strates de rocher qui constituent le Jura supérieur. Quand les plis sont devenus trop serrés, le terrain s'est rompu, mais lorsque la force de plissement a été moindre, elle n'a produit que des courbures plus ou moins accentuées. C'est un de ces derniers plis qu'a subi la montagne, et quand plus tard celle-ci a été coupée transversalement par l'érosion des eaux, la tranchée a mis à jour la cavité qui s'était formée sous ce grand pli. On voit ainsi à deux pas de la route et de la rivière de la Sorne, une voûte à plein cintre allant en s'abaissant à mesure qu'on s'avance sous ses arceaux, tandis qu'au dessus surplombent des bancs de roc ployés et disposés comme des voussoirs. Ils forment les archivoltes de cette sauvage basilique que le poids de la montagne écrase et dont les pilastres s'enfoncent dans le sol. Cette voûte de la baume a vingt pieds de haut à son ouverture, mais elle s'abaisse vers l'ouest de manière à produire la forme d'un four de 105 pieds de long sur 80 de largeur.

A droite, vers les deux tiers de la longueur de l'antre, jaillit une belle source qui, en tombant du flanc du rocher, dépose des concrétions tufeuses affectant des formes bizarres. Mais cet ornement naturel n'a pas été respecté par les amateurs de chapelles. Ils ont endommagé les stalactites pour essayer d'y creuser une niche afin d'y placer une madone quelconque. Certaines gens ne peuvent concevoir la divinité qu'en lui donnant une figure humaine, fût-ce celle d'un lapon ou d'un hottentot.

Quelques bancs de rocher tombés de la voûte ont servi à construire un bassin rustique d'où s'échappe en gazouillant un petit ruisseau qui, à son tour, a nivelé le sol de la caverne en y déposant du tuf. Combien la baume s'enfonce-t-elle vers l'ouest ? nul ne le sait. Combien s'étend-elle vers l'orient, de l'autre côté de la cluse ? on l'ignore, et c'est pour le savoir que nous avons prié récemment l'ingénieur des ponts et chaussées d'établir une carrière de groise dans le cône de brèche et de détritrus qui ferme l'entrée probable de la seconde caverne. Du reste bien d'autres baumes existent dans cette montagne. L'une d'elles est de même dédiée à sainte Colombe qui, dit-on, l'habitait de préférence, mais qui venait étancher sa soif dans la fontaine précitée. On indique même le sentier qu'elle suivait, et l'on oublie le pont qu'il fallait pour traverser la Sorne dont les eaux limpides se trouvaient entre les deux cavernes.

M. Monnier dit que dans le Bugey plusieurs baumes portent le nom de sainte Colombe et là, comme ici, cette sainte ne figure pas dans le calendrier diocésain. Cet auteur pense, comme nous, qu'il s'agit de prêtresses de l'antiquité dont on indique si souvent la demeure dans les antres du Jura. Telles

sont les cavernes de Milandre et de Beurnevésain, habitées par la fée Arie. Celles des roches de Mai ou de Maïa à Bourrignon et Pleujouse, et autres. Le christianisme a planté la croix du Rédempteur où il n'y avait pas assez de place pour une chapelle. Sainte Colombe n'aurait-elle pas été substituée à des femmes bienfaisantes qui recevaient les offrandes pour les sacrifices et qui consolait les malheureux lorsqu'ils venaient chercher un soulagement dans les eaux curatives de la fontaine que nous décrivons.

Trois siècles après la Réformation, nous avons encore vu arriver des Neuchâteloises protestantes, portant des enfants souffreteux et rachitiques pour les retremper dans la source vénérée de sainte Colombe. Les femmes sont avides de croyances qui peuvent rendre la santé à leurs nourrissons. La catholique prie Dieu par l'intercession de sainte Colombe. La réformée invoque directement le Très-haut, et toutes deux plongent dans l'onde froide et glacée les membres frêles et débiles de leurs enfants. Hélas ! on dit que parfois l'eau présumée régénératrice n'opère sa vertu que dans l'autre vie et qu'elle est mortelle pour de trop chétives créatures. Quand ces accidents arrivent on ne les publie point. Les médecins n'enregistrent pas les noms de ceux qui leur restent dans les mains comme des bulles de savon dans les doigts des enfants. Si l'eau de sainte Colombe opère une cure, l'imagination du souffreteux n'y est pour rien, et tout git dans la vive croyance de la mère. L'amour maternel ne peut-il pas produire de miracle ?

Lorsqu'en 1856 nous avons décrit la baume de sainte Colombe, nous présumions déjà qu'elle avait été habitée aux temps préhistoriques et que la vertu attribuée à la source n'était autre chose qu'un reste du culte des fontaines. Depuis lors, le 18 juin 1868, nous avons voulu vérifier ce fait. Une tranchée ouverte transversalement dans le sol de la caverne, à environ un mètre de profondeur, nous a fait rencontrer le terrain primitif recouvert de cendres, de charbons, de tessons de poterie appartenant à l'âge de la pierre, des fragments d'os fendus en long pour en extraire la moëlle, et autres débris des temps les plus reculés. Il faudrait, pour compléter les fouilles, explorer toute la caverne, mais comme son sol a été déjà remué en plusieurs lieux, on courrait risque de faire quelques travaux infructueux.

A une lieue de là, au pied de la même montagne, près du village de Courfaivre, si riche en antiquités préhistoriques, une autre caverne est également mise sous la protection de la croix. Elle recèle de nouveau une source renommée. C'est là que dans les XVI<sup>m</sup>e et XVII<sup>m</sup>e siècles les sorcières tenaient le sabbat, qu'elles battaient l'eau de la fontaine pour en former des nuages chargés de grêle, comme dans les temps druidiques dont parle Peloutier, T. II, p. 101. Ces femmes avouent ces pratiques lorsqu'on les interroge dans les enquêtes

pour faits de sorcellerie, et ces aveux les conduisent au bûcher. La croix plantée devant cette caverne a la vertu de préserver le territoire de Courfaivre des ravages de la grêle, et cette opinion concorde avec les déclarations de ces prétendues sorcières du moyen âge.

Le culte des fontaines est si persistant dans nos contrées, qu'à Delémont même, le soir du dimanche des brandons, les femmes dansent encore en guirlande autour des fontaines. Depuis des siècles les pèlerins usent et polissent avec leurs genoux les pierres qui bordent la fontaine de St-Fromont, près de Bonfol. La légende de ce personnage se rapporte bien plus à un druide, à l'homme du chêne, qu'à un anachorète du septième siècle. Nous avons encore vu la souche du chêne qu'avait produit son bâton de pèlerin fiché en terre à l'arrivée de Fromont dans le pays. Il y a soixante ans que c'était encore un gros tronc noueux hérissé de petites croix, mais on l'a tant taillé et retaillé pour en détacher quelques parcelles aux vertus curatives, qu'il n'en restait plus, il a sept ans, qu'une racine prête à disparaître. En échange la nature prévoyante lui préparait un successeur en faisant pousser trois tiges hors d'une même souche et laissant entr'elles une cavité dans laquelle l'eau de la pluie se ramassait. Déjà cette eau passait pour être bénite ; des croix se plantaient dans l'arbre et son écorce se couvrait d'inscriptions.

Le culte des arbres, des fontaines, des rochers était jadis si répandu que plusieurs conciles le prohibèrent. Encore en 1755, l'évêque de Bâle, dans un règlement forestier, défendait de charmer les arbres. Mais que font ces défenses contre des traditions et des pratiques invétérées ? Nous avons encore vu plusieurs chênes qui avaient servi à faire des sortilèges, et pour l'un d'eux le clergé même s'en était mêlé. Dans une chapelle entre les cavernes de Courfaivre et d'Undervelier, il y a encore une pierre levée plus vénérée que le patron du lieu. L'église a bien été bâtie et mise sous le vocable de St-Humbert pour supprimer ou sanctifier les pratiques superstitieuses dont ce menhir était le sujet, mais la superstition a été plus forte que le saint. On racle cette pierre calcaire, une roche brute, pour employer la poussière qu'on en détache, comme un remède pour les maux de dents et d'oreilles. Mais la pierre a un revers : son côté inaccessible aux racleuses modernes, est tout poli par un long usage, dont la tradition populaire ne dit pas la cause. M. Monnier signale de pareilles roches dans le Bugey, M. de Marcangy indique en Bretagne la pierre d'hir-men, et l'un des trois menhirs du Bambois à Courroux garde des traces et des traditions de l'emploi que leur assignent les deux auteurs précédents, emploi qui guérissait tout autre chose que les maux de dents. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> D. Monnier, *Traditions comparées*. — Marcangi, *Tristan le voyageur au XIV<sup>e</sup> siècle*, T. 2, p. 93.

Nous avons recueilli près de la chapelle de St-Humbert une belle hachette en néphrite. Tous les terrains voisins offrent des parcelles de poterie des temps préhistoriques.

Il y aurait une multitude d'autres exemples à citer, mais notre sujet ne nous le permet pas et nous devons clore nos épisodes pour retourner à la baume de sainte Colombe, que nous regardons comme un sanctuaire, un de ces temples préhistoriques qui mérite l'attention du géologue et de l'antiquaire. Les traces du culte des fontaines y sont si manifestes qu'on ne peut les révoquer en doute, et la présence d'objets de l'âge de la pierre est un fait important à signaler en ce lieu, comme nous l'avons fait pour tant d'autres localités du Jura. <sup>1</sup>

A. QUIQUEREZ.

<sup>1</sup> Mémoires de la Société jurassienne d'émulation, 1856. Souvenirs et traditions des temps celtiques.

---

## MISCELLANÉES

### Ancienne industrie.

En 1663, Jean Cuche, maître canonnier, qui se proposait de construire une roue hydraulique pour *percer les canons*, reçoit du Conseil d'Etat l'autorisation de recueillir les eaux « qu'il pourra amasser des fontaines du Pasquier, sous la cense annuelle de 12 gros faibles et 20 livres d'entrage au casuel. »

### Notaire convaincu de faux.

Guillaume Grozordy fut accusé par Guillaume Richard d'avoir fait de faux actes, et convaincu en justice d'avoir écrit un testament faux du comte René de Challant, en faveur d'Isabelle sa fille, femme du comte d'Avy; cette fausseté étant reconnue en ce qu'il devait faire registrer ce testament sur le livre de la justice et qu'il ne l'avait fait, ains l'avait cousu sur un livre qui venait de Chambéry, et l'avait écrit sur du papier qui n'avait été fabriqué que quatre ans après, il fut exécuté à mort le 14 octobre 1581, après avoir déclaré qu'il

avait fait cette fausseté à la requête du comte et de la comtesse d'Avy, et de Jacob Tissot, mayre de Vallengin. (*Extrait des registres du Conseil d'Etat.*)

#### Amende commise sur le lac.

Remis l'amende à des pescheurs de Cudrefin qui avaient pesché le dimanche; et il fut dit que les amendes commises sur le lac, jusque à la rive même de Cudrefin, appartenaient à S. A. — 21 novembre 1569. (*Id.*)

#### Cheval tué.

S<sup>t</sup> Petavel, pour avoir tué le cheval de son voisin sur sa possession, après avoir été deux jours en prison, et fait l'orfède accoutumé, fut condamné à payer tous fraix, à crier mercy, à ne porter des armes, à n'aller à la taverne, et à payer 10 livres d'amende applicables à œuvres pies. — 5 novembre 1583.

(*Id.*)

## COSTUME D'HOMME

### COMMENCEMENT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Nous avons reproduit plusieurs fois déjà des costumes semblables à celui que nous donnons aujourd'hui; le XVIII<sup>me</sup> et le commencement du XIX<sup>me</sup> siècles abondent en documents de cette nature; celui-ci complète et affirme les précédents avec un mérite de plus, il est d'Abraham Girardet, le graveur de la *Transfiguration*, et paraît avoir été dessiné vers 1802; ce n'est pas seulement un costume qu'il représente, c'est un type, une allure vraie et naïve de bon bourgeois.

Le costume du XVIII<sup>me</sup> siècle continua longtemps dans celui-ci, il en restait même encore des vestiges dans la tenue des conseillers de la ville de Neuchâtel en 1847 (voir *Musée neuchâtelois* juin 1866); le personnage dessiné par Girardet suit encore la mode du XVIII<sup>me</sup> siècle, mais le col de la chemise et la cravate sont ceux de la fin de la révolution, il ne porte plus de perruque et ses cheveux poudrés encore sont réunis par la cadenette. — Le chapeau à la *grand Frédéric* était encore porté par quelques vieillards de notre pays vers 1840.

A. BACHELIN.





A.B. d'après A.L. GIRARDET.

COSTUME D'HOMME — XVIII<sup>e</sup> XIX<sup>e</sup> Siècle

d'après AB. GIRARDET.





## UN PETIT-FILS D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ,

### BOURGEOIS DE NEUCHÂTEL

C'est dans la notice sur d'Aubigné qu'a publiée l'an passé M. Th. Heyer, et qui est la dernière production de cet habile et regrettable archiviste de Genève<sup>1</sup>, que je trouve la mention généalogique qui sert de titre à ces lignes. Cette mention, d'ailleurs, n'est accompagnée d'aucun détail. C'est à Neuchâtel même que ces détails, s'ils existent, pourront être recueillis, et publiés dans le *Musée*, à supposer qu'ils offrent quelque intérêt. Je ne puis ici qu'introduire auprès de mes lecteurs ce combourgeois qui m'était inconnu, et dont je n'ai pas trouvé le nom dans la *Biographie neuchâteloise*. Mais on me permettra bien, puisqu'il s'agit d'un homme aussi complètement à part qu'Agrippa d'Aubigné, de rappeler ici quelques traits, empruntés pour la plupart à la notice de M. Heyer, notice dont le mérite essentiel est d'être tout entière puisée dans des actes authentiques, et de renfermer de nombreuses pages inédites de d'Aubigné. Grâce à cette notice, on peut redresser plusieurs erreurs de dates et de faits qui se sont glissées jusque dans les recueils biographiques les plus autorisés. Mais ce n'est pas là ce qui me préoccupe. Je ne veux que suivre rapidement ici d'Aubigné dans les derniers temps de sa vie à Genève, et dans sa descendance qui ne nous est connue que par son illustre petite-fille, M<sup>me</sup> de Maintenon. Je demande une petite place dans le *Musée* pour un cousin germain de cette dernière, Tite d'Aubigné, docteur en médecine, et bourgeois de Neuchâtel.

Quand il se réfugia à Genève en 1620, après bien des fatigues et des périls, d'Aubigné n'arrivait pas dans une ville inconnue. Cinquante-six ans auparavant, dans sa première jeunesse, presque dans l'enfance, il y avait passé deux années dans le collège célèbre de Calvin et de Théodore de Bèze. Les souvenirs qu'il avait gardés de cette époque de sa vie n'étaient pas bien « rappellants, » ainsi que s'exprime Rousseau en parlant de son séjour à Lausanne,

<sup>1</sup> *Théodore-Agrippa d'Aubigné à Genève*. Notice biographique avec pièces et lettres inédites recueillies par Théophile Heyer. — Genève, 1870.

— et ce sont d'autres raisons qui lui firent choisir Genève pour « le chevet de sa vieillesse et de sa mort. » Il se plaint dans ses Mémoires de ce que, « sur l'ignorance de quelques dialectes de Pindare, on le remit au collège ayant esté deux ans des publiques à Orléans. Cela lui fit haïr les lettres, prendre les études à charge et les chastiments à despit. » — C'était cependant un élève comme on n'en voit guère que cet écolier de quatorze ans, « faisant plus de vers latins qu'une plume diligente n'en pouvait écrire. Il lisait tout courant les Rabins sans poincts, et expliquoit une langue en l'autre sans lire celle qu'il expliquoit. » Mais il y a peut-être quelque vanterie à la d'Aubigné dans ces souvenirs d'enfance. D'Aubigné était de la Saintonge qui touche à la Gascogne, et il y avait en lui un peu du tempérament de son ami et de son maître Henri IV.

Revenu à Genève à l'âge de près de soixante et dix ans, il n'y trouva pas, on le sait, le repos espéré. *Irrequietus quietem*, ces deux mots rapprochés par lui-même dans la série d'antithèses qui compose son épitaphe telle qu'elle se lit sur le marbre dans St-Pierre de Genève, montrent ce que fut sa vieillesse. Trois ans après son arrivée à Genève il se remaria. La Beaumelle, l'éditeur peu scrupuleux des Mémoires et des Lettres de M<sup>me</sup> de Maintenon, a raconté ainsi le second mariage du grand-père de cette dernière : « L'amour vint encore troubler ses derniers jours. Il fut épris de la beauté de M<sup>me</sup> de Barbany, jeune veuve de l'ancienne famille de Burlamaqui. Elle avait beaucoup d'esprit et de vertu. » Ces derniers mots de La Beaumelle sont justes. Tout le reste, sauf peut-être la beauté de la nouvelle épouse de d'Aubigné dont nous ne sommes pas juges, témoigne de l'inexactitude ordinaire de La Beaumelle, si cruellement punie par Voltaire. L'amour ne troubla pas la vieillesse de d'Aubigné, et M<sup>me</sup> Balbani (et non pas Barbany), quand elle l'épousa, était une veuve de cinquante-cinq ans, et avait eu dix enfants de son premier mariage. Cette femme distinguée, bien connue aujourd'hui sous le nom de Renée Burlamachi, s'appliqua pendant les sept dernières années de la vie de d'Aubigné, à calmer par sa bonté et sa douceur les agitations de l'inquiet vieillard, et elle dut avoir fort à faire, car rien ne ressemble moins en réalité que la vieillesse de d'Aubigné à cette vieillesse qu'il a célébrée lui-même dans ces beaux vers :

J'aime l'hiver . . . . .  
 Mon chef blanchit dessous les neiges entassées,  
 Le soleil qui luit les eschauffe glacées.

. . . . .  
 Voici moins de plaisirs, mais voici moins de peines :  
 Le rossignol se taist, se taisent les sereines ;

Nous ne voyons cueillir ni les fruits ni les fleurs.  
L'espérance n'est plus bien souvent tromperesse ;  
L'hiver jouit de tout ; bien heureuse vieillesse,  
La saison de l'usage et non plus des labeurs.

Rien de plus laborieux au contraire que cette fin de la vie de d'Aubigné. Ses négociations périlleuses avec le margrave de Baden et le duc de Rohan excitent les plus vives inquiétudes dans les conseils de la république ; il travaille à fortifier Genève contre les entreprises redoutées de Charles-Emmanuel de Savoie, en même temps qu'il fortifie son château du Crest « contre les larrons et assassins » ; la publication de son *Histoire universelle*, qui n'est autre chose que l'histoire satirique et très-personnelle de son siècle, et surtout celle des *Aventures du baron de Fœneste*, dont la suppression fut ordonnée par le magistrat comme renfermant « plusieurs choses impies et blasphématoires qui scandalisent les gens de bien, » lui causèrent des tribulations qui avancèrent peut-être sa mort ; il écrit ses Mémoires et est engagé dans une vaste correspondance politique et militaire avec les hommes marquants des cantons suisses et du dehors ; enfin les chagrins de toute sorte que lui donne son fils unique, Constant d'Aubigné, répandent leur ombre sur ces années déclinantes. Où donc aurait-il trouvé le repos cet homme dont on a dit si justement qu'il n'était à sa place nulle part, un réformé trop intraitable pour la France, trop libertin pour Genève ? Le repos ne vint pour lui qu'avec la mort. L'énergique vieillard garda jusqu'à la fin pleine conscience de lui-même, et quitta avec joie cette vie terrestre qui avait été si agitée et si rude. Comme on le pressait, quelques heures avant sa mort, de prendre un peu de nourriture, il disait à la douce Renée : « Ma mie, laisse-moi aller en paix, je veux manger du pain céleste. » C'est ainsi qu'il mourut, le second dimanche du mois d'avril 1630.

Cinq jours auparavant, il avait écrit son testament qui commence ainsi :

« Au nom de Dieu. Je, Théodore-Agrippa d'Aubigné, certain, et par les octantes années où il a plu au Seigneur me conduire, averti et proche de la mort, incertain de son heure, ne la désirant, ne la craignant, son nom et ses effets ne m'apportant que de douces pensées, libre d'esprit et de corps, en mon secret j'écris à ma postérité ce testament..... »

Cette pièce, où on le retrouve tout entier, se termine par ces paroles :

« Or à Dieu qui m'a sauvé de périls innombrables, des ennemis généraux et particuliers, de toutes sortes d'afflictions d'esprit et de corps, des désastres de la guerre, des embûches de la paix, des mains longues des princes... soit gloire, règne et puissance ès siècles à jamais... »

Ce testament deshéritait son fils. Constant d'Aubigné avait fait le désespoir de son père. Joueur et débauché pendant ses jours brillants à la cour de France, il avait fini, à bout de ressources, par commettre le crime irrémissible aux yeux de d'Aubigné, celui qu'il n'avait pu pardonner à son bien-aimé Henri IV, et qui creusa un abîme entre le père et le fils : il avait abjuré la religion réformée. Une lettre sans date, adressée à ce fils prodigue mais jamais repentant, a été publiée pour la première fois par M. Heyer. Dans cette lettre inexorable, toute pleine d'antithèses cruelles, et de cette verve indignée qui prête à tout ce qu'écrivait cet homme étrange un trait incessamment redoublé et comme un excès de plénitude et de couleur, il repousse son fils avec dureté, parce que ce fils a repoussé Dieu.

« Ne pouvant réveiller votre âme entière et ses devoirs, j'en appelle la mémoire seulement, me fiant que le diable ne l'aura pas estainte ; car elle luy doit d'un de ses fléaus envers vous. Cette mémoire vous dictra non vostre eslevation ny vostre nourriture plus digne du Seigneur que du pauvre gentilhomme, non vostre éducation par les plus doctes et plus excellents personnages que j'ay peu arracher des plus grandes maisons *hamis auctis*, non l'eslevation de votre courage en quoy j'ay péché en vous donnant compagnee entretenue sur l'estat du Roy, avant que porter hauts de chausses ; je veus bien encore que vostre mémoire oublie la part que ma conscience me donne en vostre malheur, qui est de ne vous avoir laissé tomber aux instructions de la nécessité qu'aprez que vous avez abandonné Dieu et moy et que vous m'avez osté les rênes des mains pour les confier en celles de Satan. Je suis content que vous oubliez ces choses, mais non pas ma fermeté au service de Dieu, mon amour envers ses enfans affligez, ma hayne envers les meschans prospérans, et l'une et l'autre de ces passions redoublantes à mesure de l'affliction et de la prospérité. Ayez donc cette souvenance, afin que vous n'espérez pas que je puisse toucher à la main qui sert les idoles et faict la guerre à Dieu, que la langue puante de blasphèmes me puisse accoiser (calmer) de paroles, et que les genoux qui ont ployé devant les profanes autels me puissent fléchir en fléchissant devant moy. C'est batailler contre le ciel que de faire paix avec ceux qui ne veulent point de paix. Que peut espérer en mes biens celuy qui est deshérité du ciel et qui en a foulé aux pieds les trésors, avec ceux que son père avoit aquis, convertissant mes amertumes en risées, mes périls en délices, le feu et la fumée qu'il m'a fallu endurer et avaler en parfuns parmy les p....., et faisant de la poudre d'Apocagine où il s'est arrêté comme un serpent meslée avec mon sang, et mes sueurs avec la boue et le souil où il s'est veauté... Surimeau (Constant d'Aubigné était *baron de Suri-meau*), tenez pour certain que l'apostasie ou l'athéisme me sont insupportables envers ceux qui ne me touchent point de sang, qu'il n'y a règle médiocre en ma douleur ny en ma juste colère, quand le Diable a mis les ongles dans mes entrailles pour triompher du fils que Dieu m'avait donné... Enfin vous demandez que je vous ouvre, pour vous jeter à mes pieds ; et je vous dis que ma porte ne vous peut recevoir, que vous n'ayez brizé, ou franchy les portes d'Enfer. »

Désormais d'Aubigné n'eut plus de fils. Il partagea inégalement sa fortune entre les familles de ses deux filles, M<sup>mes</sup> de Caumont et de Villette. La famille de cette dernière n'en obtint que le quart. On eût dit que d'Aubigné prévoyait que, de ce côté aussi, on abandonnerait la Réforme. La petite-fille de M<sup>me</sup> de Villette fut cette charmante et spirituelle M<sup>me</sup> de Caylus, élevée par sa parente, M<sup>me</sup> de Maintenon, après avoir été *enlevée* par elle à l'âge de sept ans : c'est ainsi que Louis XIV convertissait les Huguenots de son royaume dans les années qui précédèrent la Révocation. M<sup>me</sup> de Caylus rappelait son aïeul par le tour mordant de son humeur et de son esprit, tandis que M<sup>me</sup> de Maintenon, qui fut la règle en personne, semblait appartenir à une souche absolument différente. Voici de quel ton dégagé elle raconte dans ses trop courts *Souvenirs* la manière dont elle passa au catholicisme, ou plutôt ce que M. Sainte-Beuve appelle sa première aventure : « A peine ma mère fut-elle partie de Niort, que ma tante <sup>1</sup>, accoutumée à changer de religion, et qui venait de se convertir pour la seconde ou la troisième fois, partit de son côté. ... Nous arrivâmes ensemble à Paris, où M<sup>me</sup> de Maintenon vint aussitôt me chercher, et m'emmena seule à Saint-Germain. Je pleurai d'abord beaucoup ; mais je trouvai le lendemain la messe du roi si belle, que je consentis à me faire catholique à condition que je l'entendrais tous les jours, et qu'on me garantirait du fouet. Ce fut là toute la controverse qu'on employa, et la seule abjuration que je fis. <sup>2</sup> »

Après ces conversions successives, le nom de d'Aubigné s'éteignit bientôt dans sa descendance légitime. Constant, père de M<sup>me</sup> de Maintenon, avait laissé un fils, qui vécut jusqu'en 1703, et n'eut qu'une fille. Mais le célèbre réfugié de Genève avait eu, pendant son veuvage, un fils naturel qui laissa une nombreuse postérité, et c'est ainsi que le nom de d'Aubigné est venu jusqu'à nous.

Ce fils, né vers 1600, à Nancray en Gâtinais, suivit son père à Genève. D'Aubigné lui avait donné le nom de Nathan, voulant, comme il s'exprime dans ses volontés dernières, « que ce nom me fût un Nathan qui signifie *donné*, et que le nom du censeur de David représentât mon ord pèché aux yeux et aux oreilles incessamment. » — Sans le légitimer en forme, il le reconnut dans son testament pour « sien et fils naturel. » — « Au même temps que mon aîné, ajoute-t-il dans cette pièce, s'est rendu ennemi de Dieu et de son père, a renoncé et trahi l'un et l'autre, et a produit infinis exemples d'horreur, Nathan s'est rendu recommandable en mes périls contre l'autre. Je lui ai permis de porter lui et les siens le nom de d'Aubigné. »

<sup>1</sup> Une sœur de son père.

<sup>2</sup> C. A. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, III, article sur M<sup>me</sup> de Caylus.

Nathan pourvu par son père « selon sa condition, » devint docteur en médecine, et fut reçu gratuitement bourgeois de Genève « en considération de ses offres et promesses de servir le public en toutes occasions, en ce qui dépend de sa profession de mathématicien, fortificateur et médecin. » Dans la famille d'Aubigné on était *fortificateur* de père en fils ; Nathan possédait la tradition paternelle, et ses lumières furent souvent mises à profit pour les fortifications de Genève ; il publia dans cette ville, en 1654, un livre intitulé : *Bibliotheca chemica*.

Nathan d'Aubigné mourut en 1669, après trois mariages successifs dont le premier avait été contracté du vivant de son père, et avec son consentement. Il laissait plusieurs fils issus de ses deux premiers mariages : *Nathanaël*, qui resta à Genève où aucun de ses fils ne fit souche ; *Tite*, qui devint docteur en médecine comme son père, et s'établit à Neuchâtel ; *Georges-Louis*, médecin aussi, qui se fixa à Genève ; *Samuel*, qui fut ministre du saint Evangile et pasteur à Renan dans le Val de St-Imier ; enfin *Agrippa* qui vécut à Grenoble. Un autre Georges-Louis, fils du pasteur de Renan, marié avec Lucrèce Dufour, laissa cinq filles dont quatre se marièrent à Genève ; la cinquième, *Eléonore d'Aubigné*, mourut à Genève en 1786, *la dernière de son nom*. L'une de ses sœurs avait épousé François Merle, aïeul de notre contemporain, l'historien de la Réformation, le seul des innombrables descendants de Georges-Louis qui ait repris son nom, et celui de tous, sans doute, qui pouvait le mieux s'en passer pour donner de l'éclat au sien.<sup>1</sup>

Je n'ai introduit dans ces pages cette sèche nomenclature que pour avoir l'occasion de saluer au passage notre concitoyen, le docteur Tite d'Aubigné. Cette mention est la seule qu'il me soit possible d'en faire. A quelle occasion devint-il bourgeois de Neuchâtel ? Ce ne fut assurément pas en qualité de fortificateur, comme son père l'était devenu de Genève. Existe-t-il aux archives de l'hôtel-de-ville quelque trace de son séjour parmi nous ? C'est à M. le Dr Cornaz que j'adresse particulièrement cette question. Dans ses ingénieuses recherches sur ses confrères du temps passé, il a fait çà et là de curieuses découvertes. Peut-être, en s'enquérant de Tite d'Aubigné, ne sera-t-il pas moins heureux.

CH. BERTHOUD.

<sup>1</sup> Ce nom illustre avait été repris avant lui par un instituteur du collège français de Neuchâtel, au siècle passé, qui fut probablement le père de notre contemporain, et qui a publié un livre dont le catalogue de notre bibliothèque publique donne le titre comme suit : « *Eléments de grammaire française en forme de leçons*, par *Merle d'Aubigné*, ci-devant instituteur au collège de Neuchâtel. Genève, 1790. » — (Voir *Musée neuchâtelois*, année 1868, page 12.)



# NOTICES

RELATIVES A

## L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHÂTEL

### SECONDE SÉRIE

SOMMAIRE : I. Vignes à Lignièrès au 12<sup>m</sup>e siècle. — II. André de Neuchâtel-Travers a-t-il été lépreux ? — III. Première nomination d'un Médecin ordinaire de S. A. S. — IV. L'aliénation mentale sous les Longueville. — V. Daniel Besencenet, opérateur à Môtiers. — VI. Les almanachs d'Abraham Amiest et l'introduction du calendrier grégorien. — VII. Un médecin maître-d'école. — VIII. Eau minérale de Môtiers. — IX. Vue de Neuchâtel par le D<sup>r</sup> Neuhaus. — X. Le fonds DuBlé.

#### I.

#### Vignes à Lignièrès au 12<sup>m</sup>e siècle.

Si, dans quelques parties de notre vignoble, par exemple, à Neuchâtel, à Peseux, à la Béroche, on peut constater qu'il a existé des vignes sur des terrains qui n'en ont plus, cela peut ne tenir qu'à une cause bien simple, c'est que les frais de culture n'étant plus en rapport avec le revenu de certains perchois, les propriétaires ont renoncé à l'orgueil de boire du vin de leur crû, espérant tirer, pécuniairement parlant, meilleur parti de leurs terres.

Le fait suivant, bien que ne reposant que sur un seul acte, a une toute autre valeur, à mesure qu'il se trouve étayé par les recherches faites dans les pays voisins, et en particulier en France, lesquelles prouvent que, dans les temps historiques, le climat de l'Europe centrale s'est refroidi. Il s'agit d'un acte, du 25 février 1178, daté de St-Jean de Latran, par lequel le pape Alexandre III confirme les possessions de l'église de St-Imier, dont plusieurs étaient situées dans les limites actuelles du canton de Neuchâtel. <sup>1</sup>

« A Lignièrès, un alleu en chesaux et vignes qui appartiennent aux chesaux. A Prèles, un alleu en chesaux et en les choses qui appartiennent aux chesaux, c'est-à-dire en vignes, en prés, en champs et en un moulin. »

J'ai tenu, dans cette traduction littérale du latin, à reproduire aussi ce qui concerne Prèles, village bernois très-voisin de Lignièrès et sensiblement dans les mêmes conditions climatologiques, parce qu'il m'a semblé que cette citation venait corroborer ce qui concerne Lignièrès. <sup>2</sup>

Depuis que le *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel* <sup>3</sup> a reproduit ce fait d'après un petit travail que j'avais lu à cette Société, il m'a été fait deux objections à cette interprétation de l'acte cité. L'une, c'est que rien n'empêcherait que les vignes dépendant d'un alleu fussent situées dans un tout autre territoire, de même qu'aujourd'hui bien des habitants de la montagne de Diesse ont une vigne sur les bords du lac de Biènnè : je ne puis comprendre dans ce sens le mot latin : « *pertinere* » de cet acte, mot signifiant : faire partie, appartenir. L'autre objection, plus forte à première vue, c'est que Prèles n'ayant aucun ruisseau ne saurait avoir de moulin, et que dès-lors vignes et moulin se seraient trouvés nécessairement hors des limites de ce village : mais en prétendant cela, on oublie complètement que, sur cette frontière-là, notre Canton s'est légèrement accru aux dépens du territoire de l'ancien évêché de Bâle, et que la limite entre les deux Etats venait anciennement presque jusqu'à Lignièrès, ce qui, pour ceux qui connaissent ces localités, me paraît parfaitement réfuter cette objection.

<sup>1</sup> J. TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, Porrentruy, T. I<sup>er</sup> (1852), n<sup>o</sup> 239, et spécialement p. 363 : l'original mutilé de cet acte se trouve aux archives de l'ancien évêché de Bâle.

<sup>2</sup> Sans attacher trop d'importance à une tradition, relative à une localité appartenant à la même zone climatologique de notre pays que Lignièrès, je citerai ici sur Couvet, un passage d'un manuscrit inédit sur le Val-de-Travers, attribué au chirurgien CLERC (de Couvet) et écrit vers le milieu du siècle passé : « La tradition a rapporté jusque à nous que l'on cultivoit de la vigne dans sa côte, il y a même encor aujourd'hui une pièce de terre en champ que l'on appelle à la vigne, on dit même que dans les haies d'alentour, il y a encor des seps sauvages. »

<sup>3</sup> T. VIII, 2<sup>d</sup> cahier (1869), p. 265-266.

## II.

André de Neuchâtel-Travers a-t-il été lépreux ?<sup>1</sup>

Les travaux neuchâtelois relatifs aux maladières et aux lépreux sont nombreux déjà. A propos de recherches sur l'emplacement de Noïdenolex, le chancelier de Montmolin nous donne quelques détails sur la maladière de Neuchâtel (*Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse*, T. II, p. 17-19 et 27). Dans sa *Description de la mairie de Neuchâtel* (p. 29-31), Samuel de Chambrier nous renseigne également sur l'emplacement qu'elle a occupé. Dans son article intitulé : « Ladres, maladières, serment d'un lépreux, » M. Matile (*Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, T. I, 1<sup>er</sup> cahier, 1841, p. 93-99), nous donne la forme de l'assermentation prêtée aux lépreux en notre ville en 1616 (p. 96-99). Le Dr Guillaume a fourni une monographie sur les maladières de notre Canton. (*Courrier de Neuchâtel*, 1864, nos 41, 42 et 43, et *Bulletin de la Société des sciences naturelles*, T. VI, 3<sup>me</sup> cahier, 1864, p. 629; et en 2<sup>de</sup> édition corrigée et augmentée dans l'*Almanach de la république et canton de Neuchâtel*, 1866, p. 44-50). Nous-même enfin, nous avons pu fournir, d'après les Manuels du Conseil de ville, quelques données nouvelles sur notre maladière urbaine (le Dr F.-L. Borel, notice biographique, p. 52; et *Musée neuchâtelois*, T. II, 1865, p. 162-163). Il nous manquerait encore un rapport médico-légal du temps sur un cas de lèpre, à défaut duquel voici un jugement<sup>2</sup> qui lave un seigneur neuchâtelois de pareille accusation.

« Nous Juges et asistans du Consistoyre de la ville de Berne, Scauoir faisons par ces pntes, <sup>3</sup> Que ce Jourd'huy datte d'Icestes, par deuant nous, en droit estre comparus, Noble et puissant Seigneur André de Neufchastel, Seigneur de Trauers, Conseigneur de Berchiez et Lisle, asisté d'aulcungs de ses Nobles et honorables parens et aliez, acteur d'Vne, Et noble Genereuse, Dame, Mathie de Dortemps, sa femme et con-Jointe, aussy asistée de ses parens et amys rée, d'aultre part. Ayant

<sup>1</sup> Notice lue à la *Société neuchâteloise des sciences médicales*, le 20 septembre 1870.

<sup>2</sup> *Archives du château de l'Isle* (canton de Vaud). J'ai reproduit, sans en altérer en rien l'orthographe fautive, cet acte que m'a prêté M. François CORNAZ.

<sup>3</sup> Abbréviation de « présentes. »

led. Noble acteur proposé, Comme ainsy soit, que sad<sup>e</sup> femme luy tienne pour suspect, destre ataché <sup>1</sup>, de Lespreusie. Pour ceste cause elle se seroyt, enuiron vn an et demy, de coucher avec luy des-Joint, Aussy durant tel terme, n'ayant tenu mesnage avecq luy, Chose que a Luy et a son parentage reuient et redonde, a vn grand desauentage, tant de leur honneurs qu'aultrement, Proposant en oultre, coment il se seroyt, pour ceste acusation de Macule et lesprerie, a Berne, Et cy appres pour la seconde foys, a Geneue, par doets et notables Seign<sup>rs</sup> Medecins et Cirugiens, laisse dehuement visiter, Lesquels Medecins et Cirugiens, tant a Berne qu'a Geneue, luy ayant donné sufisantes atestations Esquelles est mentioné coment Ils lont trouué n'estre maculé de lesprosie, Coment se conste, de toutes deux pars <sup>2</sup> (sic) de leurs mains soubsignez, Ce nonobstant qu'il aye desdits Seigneurs Medecins et Cirugiens telles atestations esmanees, Sad<sup>e</sup> femme d'Icelles n'auoit voulu adhiber <sup>3</sup> foy ny contentement, Et pour telle raison Il se sent tant luy que tout son parentage agreué, Demandant pour ce faict, qu'elle doibge (sic) pour telles reproches leur faire reparation d'honneur etc. Au contrayre ladite Dame de Dortemps, confesant quelle aye quelque soupçon, Sur sond Mary d'estre maculé de lesprosie, Pourtant sestre ostée et separée de luy, Ce desclairant neantmoins, que quant Il se laissera coment il est requis, dehuement, par les Medecins et Cirugiens, En ceste ville, a ce depputez a la visitation visiter (sic), Et que Iceux peuluent congnoistre, par leurs Seremens, qu'il ne soit ded<sup>e</sup> lesprosie ataché, Alors elle se paroffre de retourner et habiter avec luy, Mais syl se trouuoit de d<sup>e</sup> Maladie Maculé, Elle demande d'estre separée de luy, Nentendant en ceey quelle aye, ny luy ny tout son parentage, En leur honneur, (que leur pouroyt redonder) blasme etc., Sur ce nous dits Juges et asistans, ayants tout au long entendu le different dambes <sup>4</sup> partyes, Aussy le report des Medecins et Cirugiens, Lesquelz ont de nostre commandement bien et deuement visité led. Seigneur de Trauers de d<sup>e</sup> acusation de lesprerie Lesquels nous ont raporté par leurs Seremens, Come Ils nont trouué led. Seign<sup>r</sup> de Trauers, aulcunement Macule ny atteint de d. Maladie, Ordonne et sentencé — Premièrement ayans come dict est entendu les rapport que les ditz Jugaux doibgent pardonner les vns aux aultres, Les paroles que pouroyent estre de l'vn ou de l'aultre costé, coment frustratoirement profferees, diulguees et dictes, Entierement mises en oubly, Et que iamais l'vne ny l'aultre partye ne doibge cela a l'aultre reprocher Ains ce pardonner l'vng a l'aultre, Et telles pronulguees (sic) parolles oster de leur cœur, Sans Jamais plus appres d'iceux penser Aussy ne doibgent telles paroles, aud. Seigneur de Trauers ny a sond. parentage, rien nuyre ny greuer, Semblablement a d<sup>e</sup> Dame ny a son parentage, Et de toutes persones d'Icelles Inreprochables, Ordonnant avec ce que d<sup>e</sup> Dame de Dortemps, doibge retourner, Et demeurer avec sond. Mary, Soit a Trauers ou aultre part, Quant et temps et comodité se requiera, Qu'ilz puissent tenir la comodité de

<sup>1</sup> Le greffier a sans doute voulu dire « entaché : » en tout cas le mot « ataché » est très lisible.

<sup>2</sup> Papiers ? Pièces ? Ou enfin Parts ? Ce dernier serait le moins compréhensible.

<sup>3</sup> Du latin *adhibere*, ajouter.

<sup>4</sup> Du latin *ambæ*, toutes deux.

leur habitation, Et Ilec <sup>1</sup> demeurer honnestement, coment a honorables Seigneur et Dame Jugaux appartient etc., Et estant ausdits Jugaux prementionez, ceste sentence et amyable prononciation desclairée, Iceux ont dambes partyes, Sur les mains de moy d. Juge touché, De vouloir Icelle Inuiolablement garder et obsuer <sup>2</sup> Sans Jamais y contreuenir, Touchant les despens, auons ordonné, que chascune partye doibge sonffrayer les siennes, etc. En vertu des pntes, — Donnees aud. Berne soubz nostre seel acoustumé ce dix huictiesme Jour de Janvier 1583. » — Scellé des armes de Berne, autour desquelles on lit : *S. consistorii bernensis.*

Nous voyons par là que, non contente de deux précédents examens auxquels s'était soumis son mari, Matthie de Dortans en exigea un nouveau auquel procéderaient des gens de l'art préposés à de telles visites et assermentés, ce ce qui laisserait supposer que les deux premières fois il s'agissait plutôt de consultations écrites, rédigées à la demande d'André de Neuchâtel lui-même.

Mais cette prononciation du Consistoire n'amena pas l'union dans ce ménage, pour lequel on inventerait l'expression d'incompatibilité d'humeur, si elle ne l'était pas déjà. La lèpre étant regardée comme chose plus grave que l'adultère, Matthie n'en pouvant convaincre son mari, tomba de son côté dans la transgression que les règlements matrimoniaux jugeaient moins grave que la lèpre ; toutefois il paraît que la sentence du Consistoire « metropolitain » de Berne, tout en accordant à André son divorce, portait que le dit de Neuchâtel avait été cause de la chute ou transgression d'icelle.

Fort de cette prononciation de divorce le seigneur de Travers se présenta de nouveau par devant l'Avoyer et Conseil de la ville de Berne le 12<sup>me</sup> août 1583, réclamant l'adjudication de « tous les biens de ladite de Dortam, emsemble restitution de tous ses meubles baggues et Joyaux vestement lettres et papier quelle peut auoir receu de luy et daultant que feu noble Claude de Dortam son beau pere luy auroit ordonné par son dernier testament lussufruict et Jouissance du tier de ses biens sa vie durant et aussy declairant que decedan ladite Matie sans enfans Il substituoit en tout sesditz biens le dit de Neuchâtel son beau filz et ses enfans il requiere puis que ceste casualité estoit advenue a ladite matie nauoir aucun enfans estoit decedée dauec luy que nostre bon plaisir fust de confermé lesdit testament. » Bien que les deux procureurs de Matthie de Dortans s'appuyassent pour s'opposer aux prétentions du seigneur de Travers, sur les termes ci-dessus relatés de la sentence du

<sup>1</sup> Ancien mot signifiant : là.

<sup>2</sup> Abbréviation d'observer.

<sup>3</sup> La copie non vidimée de cet arrêt, qui existe également aux archives du château de l'Isle, et que m'a aussi communiquée M. François CORNAZ, se termine par ces mots : « donné ce douzieme daou, » et n'a ni date de l'année, ni signature, ni sceau.

Consistoire et qu'ils prétendissent que le testament de Claude de Dortans ne devait pas être confirmé, en tant qu' « infracteur et contraire au testament et substitution de feu noble enry de dortan, » le Conseil n'en accorda pas moins à André de Neuchâtel, non seulement « toutes les bagues Joyaux et paremant quelle a receu de luy tant auant que appres leur nospes desquelz ont esté conJoint en mariage ensemble les meubles armes et tiltre a luy appartenant qui pouroit faire apparoist auoir esté mis entre les mains de la dite noble matie ou vraiment luy sastiffaire esmandé la valeur des baggues que ne se pourront trouvé ny restitué ; » mais encore, tant en raison du divorce que du testament prédit, « la Juste quarte par de tous les biens d'icelle tant en meuble que immeuble a luy deuoir paruenir et appartenir pour luy et les siens comme leur bien propre a la charge toutefois que seras tenu supporter sa rate de tous les debtes pour lelquelz les ditz bien se trouueront chargé et obligé. » On le voit, après s'être lavé de son accusation de lèpre, André, non content de son divorce, battait monnaie avec la chute de sa femme.

Encore quelques mots sur ces deux époux dont l'alliance fut si peu heureuse. Matthie était l'unique enfant de Claude III de Dortans, d'une famille noble originaire du Bugey, lequel, avec ses deux frères aînés, Pierre et Henry, était Seigneur de L'Isle et Berchiez, au pays de Vaud, du chef d'Antoinette de Glérens, femme de Claude II de Dortans, leur mère, et de Louise de Glérens, leur tante. Henry de Dortans, écuyer, époux de Marguerite de Chastillon, n'ayant pas d'enfants, avait testé le 13 octobre 1548 et mourut avant 1570. Claude III, chevalier, successivement marié à Claudine, fille de Jean de Cossonay, seigneur de Burey, veuve de Benoît de Monthey, citoyen et baillif de Lausanne, et à Benoîte, fille de Claude Thomasset, mayor d'Agiez, avait testé le 7 décembre 1570, et ne vivait plus en 1579. Enfin, Pierre IV de Dortans, chevalier, avait épousé Jacqueline de la Balme, et était mort en 1579, laissant des enfants, avec lesquels Matthie, et par elle André de Neuchâtel, partageaient le titre de seigneur de L'Isle et Berchiez. Après son divorce, Matthie épousa Hugues de Martines, seigneur de Curtilles, et n'en eut non plus pas d'enfants.<sup>4</sup>

Quant à André de Neuchâtel, descendant de Gérard, seigneur de Vaumarcus et Travers, fils naturel de Jean de Neuchâtel, fils aîné du comte Louis et de Jeanne de Montfaucon sa première femme, il était co-seigneur de Vaumarcus et Travers avec son frère Jean, auquel il finit par aliéner ses droits seigneuriaux, tandis que Claude, un de leurs frères, était seigneur de Gorgier et qu'un

<sup>4</sup> D'après une table généalogique de la famille de Dortans, essentiellement extraite des actes et papiers encore existants au château de l'Isle.

quatrième, du nom de Simon, l'était de Sauges. L'histoire du divorce d'André est si peu connue, que M. Steck fait remarquer Matthie de Dortans après le décès d'André, ce qui le force à donner à celui-ci pour première femme Susanne de Vevey, qu'il n'épousa pourtant qu'en 1586 ; tandis que Jonas Boyve qui savait qu'André de Neuchâtel avait épousé Matthie de Dortans en 1570, dit qu'il était veuf quand il fit, le 20 septembre 1586, son traité de mariage avec Susanne de Vevey. <sup>1</sup> André n'eut pas plus d'enfants de sa seconde femme que de la première. Les historiens neuchâtelois ne mentionnent point son titre de co-seigneur de L'Isle et Berchiez.

### III.

#### Première nomination d'un Médecin ordinaire de S. A. S.

« Jean Sarrasin (telle est l'orthographe qui a prévalu à Genève ; on trouve Sarrasin, Sarrazin, Sarazin, Saracenus, Sarazenus, suivant l'époque), D.-M., petit-fils de Jean-Antoine, arrière petit-fils de Philibert, fils d'un autre Philibert, neveu de Jaques, tous médecins, — né 1610, mort 1676, — médecin du Duc de Longueville, — n'a rien écrit que je sache. — Son aïeul Jean-Antoine est le plus distingué de la famille. » Tels sont les renseignements sommaires qu'a bien voulu me donner sur notre plus ancien Médecin ordinaire du Prince, par sa lettre du 29 juin 1865, le Dr A.-J. Duval, de Genève, qui collige depuis nombre d'années des documents sur les médecins de sa patrie.

J'ai déjà parlé de Jean Sarrasin, soit comme médecin de Ville, soit comme médecin du Prince <sup>2</sup>, c'est à ce dernier titre qu'il m'occupera de nouveau, en tant qu'ayant été le premier docteur qualifié de ce titre dans notre petit pays, ainsi qu'on peut s'en assurer en parcourant la rubrique : *Offices*, des répertoires des *Manuels du Conseil d'Etat*, ce qu'il importe d'autant plus de faire remarquer, que le brevet dont voici la copie pourrait faire croire qu'il

<sup>1</sup> *Annales historiques*, T. III, p. 294.

<sup>2</sup> *MUSÉE NEUCHÂTELOIS*, T. II (1865), p. 87, 88-89 et 91 ; et dans la notice biographique sur le Dr J.-L. Borel, notes 11 et 22.

s'agissait d'une charge déjà en vigueur et dont les attributions eussent été bien déterminées, ce qui n'était point le cas.

• DU SEZIESME AVRIL 1649.

• Aiant pleu à son Altesse qualifier le Sieur Jehan Sarrazin Docteur Médecin en ceste Ville de l'Estat et charge de Medecin ordinaire en ceste Souveraineté de Neufchastel et Valengin avec Cent Livres tournois de gage et pension annuellement, au contenu du Brevet donné à Paris daté du xxv<sup>e</sup> octobre 1648: Signé: Henry, et sur le repli: par Son Altesse, Le Bé; Il a esté intériné suivant le bon plaisir de Sad<sup>e</sup> A., lecture en ayant esté faicte Selon la teneur qui s'ensuit:

• HENRY PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE SOUVERAIN de Neufchastel et Valengin, Duc de Longueville et d'Estouteville, Pair de France, Comte de Dunois, Saint-Paul, Chaumont, Tancarville, Gouverneur et Lieutenant-général pour le Roy en la Province de Normandie et Connestable héréditaire d'Icelle; A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Sçavoir faisons que pour le bon et louable rapport que fait nous a esté de la personne de Maistre Jean Sarracin, docteur en médecine, et de ses sens, suffisance preud'homme, expérience et capacité, et deuement informé de l'affection qu'il a pour nostre service. A iceluy pour ces causes et autres consideraons<sup>1</sup> à ce nous mouvantes, avons donné et octroié, donnons et octroions, par ces présentes, l'Estat et charge de nre médecin ordinaire en nre dite Souveraineté de Neufchastel et de Valengin, pour en jouir aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages, droicts, fruicts, proficts, revenus et émoluments à lad<sup>e</sup> charge appartenants. SI DONNONS EN MANDEMENT à nre amé et féal, le Sieur de Mollondin, Gouverneur et nre Lieutenant-général en nosd. Souverainetés et autres nos Officiers et Justiciers, chacun en droit soy ainsi qu'il appartiendra: Que dudit Sarracin pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, ils le mettent et instituent de par nous en possession de ladite charge, et que d'icelle et des honneurs et émoluments de susd<sup>e</sup> ils le fassent et souffrent jouir plainement et paisiblement. Mandons en outre à nos amés et féaux Trésoriers gnoux de nos finances en nosdites Souverainetés présents et à venir, de paier audit Sarracin par chacun an la somme de cent Livres tournois que nous lui avons ordonnée pour ses gaiges et appointements, dont il commencera à jouir du premier jour de Janvier de l'année prochaine que l'on comptera Mil six cents quarante neuf et rapportant les présentes ou vidimus d'icelles avec quittance dudit Sarracin, nous voulons lesd. gages estre passés et allinés en la dépense des comptes de nosdits Trésoriers, par nre. dit Lieutenant-général et autres auditeurs des comptes, auxquels nous mandons ainsi le faire sans difficulté. En tesmoin de quoi, nous avons signé ces présentes de nre. main, fait contresigner par nre. Secrétaire ordinaire, et y apposer le scel de nos Armes. Donnée à Paris le xxv<sup>e</sup> Jour d'Octobre Mil Six Cent quarante huit. SIGNÉ: HENRY. Et sur le reply: par Son Altesse, LE BÉ. Et deuement munie du seau et armes de Ladite Altesse. »

<sup>1</sup> Abbréviation existant dans l'original, ainsi que quelques autres plus bas: nre pour notre; susd. pour susdite; gnoux pour généraux.



» Sur le dos desquelles est escript.....<sup>1</sup>  
 » Les presentes ayant esté exhibées et leues en Conseil, elles ont esté enregistrées et le Sieur Sarrazin nommé au blanc (sic) a esté receu en l'Estat et charge de Medecin ordinaire de Son Altesse en ceste Souveraineté, pour en jouir, ainsi que de la pension annuelle y contenue, suivant le bon vouloir et plaisir de Sad<sup>e</sup> Altesse. Fait au grand Poille du Chasteau de Neufchastel, ce seiziesme avril mil six cent quarante neuf. Moy Sous Signé<sup>2</sup> Chancelier de Sad<sup>e</sup> Altesse en ceste Souveraineté à ce présent.<sup>3</sup>

#### IV.

#### L'aliénation mentale sous les Longueville.<sup>4</sup>

C'est au moyen des *Manuels du Conseil d'Etat* et de ceux du *Conseil de Ville* à partir du 1<sup>er</sup> mai 1639, qu'il m'a été possible de réunir quelques données sur l'aliénation mentale dans la principauté de Neuchâtel sous la dynastie des Longueville. Sans compter dans ce nombre, l'abbé d'Orléans, l'un de nos souverains, qui était à Dijon lorsqu'une députation neuchâteloise put l'entrevoir et acquérir la conviction de sa démence, ces sources m'ont permis de retrouver l'existence de 22 aliénés, nombre qui serait bien plus considérable, si l'on avait le dépouillement des cours de justice et des registres des autres bourgeoisies et des communes de ce pays. Il est plus que probable que plusieurs sorciers n'étaient non plus que des aliénés, atteints de la forme décrite sous le nom de démonomanie; mais j'ai préféré éliminer cette rubrique, de peur d'introduire ici des faits étrangers à la folie. Si pour quelques-uns de ces cas, je n'ai trouvé qu'une simple mention, pour d'autres il y a des renseignements détaillés, portant sur différents côtés de la question, et en les réunissant on se rend bien mieux compte de la position des insensés et de l'état de l'art médical en ce qui les concerne à cette époque, qu'on ne le supposerait à première vue.

L'aliénation mentale se trouve désignée par les noms de : phrénésie, ma-

<sup>1</sup> Ici est un espace blanc qu'on a négligé de remplir.

<sup>2</sup> Malgré ce mot, il n'y a de signature du chancelier, ni là, ni à la fin de la séance.

<sup>3</sup> Transcrit des *Manuels des séances du Conseil d'Etat*.

<sup>4</sup> Notice lue à la *Société neuchâteloise des sciences médicales*, le 18 septembre 1871.

l'aliénation d'esprit, foiblesse de l'esprit qui se trouve aliéné, démence, mélancolie, imbécillité, simplicité ; — celui qui en est atteint est dit : fol et insensé, frénétique, aliéné d'esprit, aliéné de ses sens, aliéné de son bon sens, possédé, possédé des malins esprits, affligé des malins esprits, innocent ; — on dit encore, parlant de leurs manifestations morbides, qu'ils commettent des folies et des insolences.

D'après les noms ci-dessus et d'après quelques renseignements plus ou moins probants, on peut distinguer comme formes : la manie ou phrénésie, la mélancolie, la démence sénile et l'imbécillité, qui pourrait bien être le crétinisme.

L'état de folie d'un individu était souvent admis d'après l'opinion générale, ou sur le récit de ses extravagances. Voici, par exemple, sur quelles données du gouverneur de Corcelles, le Conseil d'Etat ordonna en 1678 de faire enfermer en lieu sûr, si le Conseil de Ville ne voulait pas le mettre au port Salanchon, un bourgeois de Neuchâtel, probablement renoncé, domicilié à la Côte : « Une frénésie l'a tellement mis hors de son bon sens, qu'il menace de brusler et mettre le feu dans sa maison et de faire d'autres choses ; l'ayant trouvé chez luy avec trois chandelles allumées, et son fusil auprès de luy, ils ont esté obligés de l'arrester et faire garder, crainte qu'il ne mît le feu au village ou ne tuât quelqu'un avec son fusil. »

Mais, pour peu qu'il y eût doute, malgré des témoignages souvent détaillés, on procédait à une véritable enquête juridique, à laquelle, dans un cas (1685) nous voyons un docteur-médecin et un chirurgien appelés à prendre part comme experts. Antérieurement à ce cas (1670), on avait accordé à des parents des Montagnes, d'envoyer leurs enfants <sup>1</sup> à Neuchâtel, pour y être mis « entre les mains des médecins et chirurgiens pour reconnoître s'ils sont véritablement possédés ; » et pendant ce temps on devait surseoir aux poursuites faites pour des frais contre leur mère. Dans un autre cas, le lieutenant de la Chaux-d'Etallières ayant pris information des actes de violence commis par une femme réputée aliénée, sans requérir d'expertise médicale, paraît-il, l'accusée s'adressa au Conseil d'Etat, non sans quelque succès, pour en obtenir la révocation des ordres donnés contre elle (1706).

Le Dr d'Aubigné, médecin, et Jonas-Antoine Purry, chirurgien de S. A. S., perçurent pour la visite et l'examen qu'ils firent à Thielle d'une aliénée, avec attestation fournie par eux, le premier 10 livres faibles et le second 5, qui leur furent payées par le Receveur des parties casuelles et non par cette femme, parce qu'elle ne s'était point trouvée coupable, accusée qu'elle était d'avoir fait mourir des gens et des bêtes (1685).

<sup>1</sup> J'ai compté ces enfants comme 2 cas, dans les 22 indiqués en tête de cette notice.

A cette époque, à côté de quelques mélancoliques tranquilles, qu'on laissait circuler, et d'innocents (idiots) qu'on mettait en pension, la grande majorité des aliénés étaient non-seulement enfermés, mais encore enchaînés, et souvent complètement sequestrés. On s'adressait généralement en premier lieu aux parents pour y aviser, ou à leur défaut, au tuteur, à la commune, au chef de la juridiction. Parfois même, avant de pouvoir aviser à ce moyen d'éviter qu'accident n'arrivât par eux ou sur eux, le maire ou châtelain les plaçait préalablement en prison, et cela pour Neuchâtel dans la tour de l'hôpital, c'est-à-dire au-dessus de la porte de ville qui portait ce nom. Mais il y avait dans cette ville, un local spécial, qui loué entre temps à des individus peu aisés, dont un faisait les fonctions de portier de la porte St-Maurice, et servant aussi de logement au vasemeistre ou maître des basses-œuvres, était un séjour, sinon plus agréable, du moins non déshonorant, et qui dès lors était réclamé par les parents des aliénés qu'on devait enfermer, je veux parler du logement « sur le port Salanchon. » C'était une maisonnette ayant rez-de-chaussée et étage, située près de la porte St-Maurice, au bord du lac. Le fou, enchaîné d'un bras y était soigné et nourri par le sous-hospitalier, de la charge duquel dépendaient de tels soins (arrêté de 1644), tandis que le chasseur-gueux ou bettelvogt surveillait qu'il fût laissé seul.

Croirait-on, qu'avec la perspective de pareil voisinage, une pauvre femme ait été réduite à demander « quelque petit membre sur le port Sallanchon, » pour s'y réduire avec cinq de ses petits enfants jusqu'après son accouchement, demande qu'on ne lui refusa que pour la loger au dortoir de l'hôpital (1652) !

Tant que possible, les frais de logement et d'entretien des fous les concernaient, dût-on pour cela vendre leurs biens, et si leurs parents ou tuteurs demandaient pour eux une somme en prêt ou un ordinaire à l'hôpital, on exigeait qu'ils s'obligeassent des biens du pauvre insensé. De là de nombreuses réclamations dont fut ennuyé le Conseil de ville, à propos du cas suivant : des quatre filles d'un ancien maître-bourgeois, une était aliénée et une aveugle ; leurs deux sœurs ayant fait des demandes de ce genre pour ces deux malheureuses, le magistrat exigeait que les biens de toutes quatre revinssent alors à la ville après leur mort, puisque elles vivaient dans l'indivision (1688 à 1712). Une stipulation plus curieuse encore, c'est celle qui condamne une mère requérant la sortie de prison de son fils insensé, pour le mettre au port Salanchon, à fournir un logement convenable aux locataires qu'on en déplacerait dans ce but. La partie de ce membre de ville qu'on utilisait ainsi, était évaluée dans les comptes à 5 écus, et l'autre demeure à 8. Néanmoins, fournir cette habitation était onéreux, paraît-il, pour la ville de Neuchâtel, et

les parents d'une folle ayant demandé d'administrer ses biens et de payer les frais qu'elle causait (tandis qu'auparavant l'une et l'autre chose étaient faites par l'hospitalier), le Conseil ne le leur accorda qu'en statuant qu'ils la feraient sortir de ville.

D'un autre côté, nous trouvons des charités délivrées à des aliénés; la présence d'un fou dans une famille faisant obtenir une diminution de giette pour l'avenir. Une pauvre fille innocente percevait un ordinaire de 6 batz sur l'hôpital. On refusa en revanche en 1644 une aumône que demandait une femme du dehors qui implorait le Conseil de Ville, pour chercher guérison à cause qu'elle disait être possédée des malins esprits.

On trouve, en effet, quelques essais de traitement d'aliénés. Un phrénétique de Neuchâtel avait été remis aux soins de Pétremand Lahire, chirurgien à St-Blaise, qui le garda chez lui plus longtemps qu'il n'avait été convenu, <sup>1</sup> mais sans réussir à le guérir (1639). Dans un autre cas, à la demande d'une mère désolée, le Conseil de Ville convint avec le maître des hautes-œuvres Franz, pour la guérison d'un pensionnaire du port Salanchon (1673), mais sans plus de succès, car l'année d'après, le pauvre malade « jouissait » de nouveau de son ancien logement. Enfin on assista en charité un mélancolique que sa mère avait envoyé prendre les eaux de la Brévine, pour l'y nourrir et entretenir le temps nécessaire à sa guérison (1697): mais la répétition de cette charité dans le même but en 1698 et en 1702 ne prouve que trop que lui non plus ne recouvra pas sa raison. <sup>2</sup> Aussi ne peut-on voir dans les formules: « jusqu'à ce qu'il soit revenu en son bon sens, » — « qu'il ait recouvré sa santé et son bon sens, » — « qu'il ait été remis en bon état, » — qu'on employait parfois, que l'expression d'un pieux désir, qui malheureusement ne se réalisait pas.

Pareille perspective d'incurabilité rendait le sort des malheureux aliénés du temps d'autant plus triste. Aussi parfois tentait-on de les faire évader. Tel un tambour de ville qui, dans l'ivresse, se rendit près de la chambre où était enfermée sa femme (qui un an auparavant fatiguait le Maître-bourgeois de demandes de divorce), voulut enfoncer la porte, et tirant son épée en blessa au nez une femme grosse, qui avait voulu le retenir (1691). Dans un autre cas, on avait aidé un habitant du port Salanchon à se sortir des fers, (qui à quelque temps de là lui blessaient les bras,) et à s'évader, ce qui n'empêcha

<sup>1</sup> Malheureusement l'arrêté du Conseil de Ville n'indique ni le temps que cet aliéné passa à St-Blaise, ni le prix convenu avec ce chirurgien pour le dit traitement, renseignements qui seraient intéressants.

<sup>2</sup> On peut rappeler ici les eaux de St-Reyne, où l'on comptait envoyer en 1673 l'abbé d'Orléans aliéné.

pas les sautiers de réussir, conformément aux ordres qu'ils en avaient reçu, à le saisir et à le ramener dans ce logement (1671).

L'ivresse et la colère étaient souvent regardées comme privant momentanément un homme de sa raison. Cependant c'était sans doute plutôt pour les effrayer salutairement, qu'on menaçait souvent les ivrognes qui avaient causé des scandales, après les avoir punis de réprimande et de chatoi, d'être enfermés la prochaine fois au port Salanchon, « où l'on a coutume de mettre les fous, » menace qui, si elle était sérieuse, serait profondément sensée, traitant celui qui se prive volontairement de son sens, comme celui qui l'a perdu. Il paraît qu'une folle qui occupa nombre de fois le Conseil de Ville, pendant cinq années consécutives, avait des paroxysmes de fureur, lorsqu'elle était « chargée de vin. »

On ne peut pas établir que, dans tous les cas, les aliénés fussent regardés comme irresponsables, comme le prouveront les deux faits suivants. En 1685 une femme de Marin, qu'on avait trouvée à réitérées fois sur le bord de la Thielle sur le point de se noyer si l'on ne l'en avait empêchée, et que plusieurs personnes avaient vue se promener toute nue par le village pendant la nuit, sans qu'on sût d'où provenaient ces extravagances, ne fut exonérée des frais d'expertise médicale la concernant, que parce qu'elle n'avait pas été trouvée coupable, ni condamnée à rien : la suspicion qui reposait sur elle d'avoir fait mourir des gens et des bêtes, peut donner lieu de croire qu'on avait cru que cette femme était sorcière, et que de fous auront pu être les victimes de semblable inculpation ! L'an 1701, un membre du Conseil de Ville qui, pendant une absence, s'était fait catholique, « reconnaissant la faute qu'il a commise par un effet d'une mélancolie, » ayant demandé son congé de ce corps, se vit tracer de sa bourgeoisie et dégrader du Conseil : « cependant comme on est informé que ce peut être par un effet de mélancolie qu'il a fait cette faute et qu'il en a un sensible repentir, » on décida que, s'il était réadmis à la paix de l'Eglise, ce pour quoi il avait fait des démarches, il serait réintroduit dans sa bourgeoisie.

Cependant, en thèse générale, on admettait l'irresponsabilité des insensés, aussi les mettait-on sous la garde de leurs parents ou d'un tuteur, et leur ôtait-on celle de leurs enfants, et nous trouvons en 1688 qu'on nomma un substitut à un Maître-bourgeois, vu ses infirmités, en statuant toutefois, que s'il recouvrait sa santé et son bon sens, il reprendrait sa place, étant toujours tenu comme étant du Conseil. Peu auparavant, en 1661, on avait pardonné, moyennant censure, à un bourgeois de Neuchâtel sa conduite, relative à des clefs dont il s'était emparé comme par force, eu égard à son âge et à sa simplicité. Au reste, on rendait les parents ou le tuteur, responsable de ce que

ferait l'aliéné qu'on remettait à leur garde ; parfois même on rendait une commune, voire même un maire, responsable de celui qu'on leur avait ordonné de tenir enfermé. Nous trouvons une autre preuve de l'irresponsabilité des insensés à cette époque, en ce que dans un point de coutume accordé en 1645, s'agissant du fait que par la paisible possession d'une pièce de terre pendant l'espace de 30 ans, on était hors de recherches de la part de ceux qui voudraient se l'attribuer, on mentionne expressément la décrétale qui excepte les enfants orphelins mineurs et les aliénés d'esprit.

## V.

### Daniel Besencenet, opérateur à Môtiers.

« *Daniel Besencenet* <sup>1</sup> étoit le fils aîné d'Abraham Besencenet. Il étoit médecin, chirurgien, oculiste et fameux opérateur, s'étant distingué d'une manière bien éclatante dans tous les différents genres de son art. Et a laissé les témoignages les plus flatteurs et les plus glorieux de sa grande capacité et de son profond savoir, par les différentes lettres en parchemin et certificats authentiques, munis de différents sceaux, dont il étoit pourvu. Il entendoit la médecine, les rhabillages pour toutes sortes de fractures, et l'anatomie à fond ; il avoit fait plusieurs amputations et opérations de la taille <sup>2</sup> avec des succès merveilleux. Il étoit, comme l'on peut dire, l'unique pour opérer une prompte guérison aux hernies qui étoient fraîches et n'étoient pas invétérées et guérissoit toutes espèces d'hydrocelle, cercocelle et bibonocelle. <sup>3</sup> Il en donna une preuve bien flatteuse pour lui en l'année 1684, ayant radicalement guéri un Seigneur de Berne de la plus haute distinction, de la famille Frisching,

<sup>1</sup> La présente note, textuellement copiée de la généalogie des Besencenet dressée par Abraham-Henry Besencenet en l'an 1781, m'a été obligeamment communiquée par les D<sup>rs</sup> James BORREL et Auguste CHATELAIN, médecins de la maison de santé de Préfargier.

<sup>2</sup> Ce document est intéressant, les calculs vésicaux étant fort rares dans notre Canton : en effet, depuis l'ouverture de l'hôpital Pourtalès en 1811, la lithotomie n'y a été pratiquée que deux fois, et cela par mon prédécesseur, le D<sup>r</sup> de Castella, et la lithotritie jamais. Si les opérés de Besencenet n'étaient pas de ce pays, ce serait une preuve qu'il ne s'agit point là simplement d'une célébrité de famille, mais d'une réputation étendue.

<sup>3</sup> Hydrocèle, sarcocèle et bubonocèle, noms d'affections chirurgicales.

lequel avoit été abandonné de tous les plus fameux médecins et opérateurs de son temps, après avoir parcouru et consulté diverses Académies de médecine, sans pouvoir obtenir aucune guérison ; le Seigneur étoit atteint et attaqué d'une hydrocele invetterée avec cercocelle et étoit devenu comme un tonneau par sa prodigieuse enflure ; il se fit conduire à Môtiers dans la maison du dit Besencenet, lequel, par une opération des plus hardies, luy percea le ventre et luy mit un robinet en argent pour faire évacuer toutes les eaux et amputa plusieurs excroissances, et avec les remèdes hydragognes qu'il mit en usage, il le guérit entièrement au bout de six semaines, le Seigneur ayant vécu bon nombre d'années après cette opération ; aussi récompensa-t-il bien généreusement et bien magnifiquement le dit Besencenet, auquel il fit parvenir cent Louis d'or de récompense pour ses soins et peines. Je tiens cet article de feu mon très-cher père, qui le contait même avec beaucoup de plaisir.

» Ce fameux opérateur, qui avoit fait de grands voïages étoit marqueur juré<sup>1</sup>. Il avoit plusieurs fois refusé la Bourgeoisie de Neuchâtel, qui luy étoit offerte gratis, sous la simple réserve et obligation où il auroit été entenu, de faire par chaque année trois mois de séjour dans cette ville<sup>2</sup>. Il refusa cet offre par la grande quantité de terres qu'il possédoit dans le Val-de-Travers, et c'est en quoi il a le plus mal pensé et le plus mal fait pour le bien et l'avantage de sa postérité, m'en trouvant moy-même la victime ;

» Il s'étoit allié avec la famille des Jéquier, de Fleurier ; de là vient le parentage qui subsiste entre moy et cette famille, qui d'ailleurs est une des plus distinguées de ce lieu ;

» Le dit Daniel Besencenet avoit eu plusieurs enfans de son mariage savoir : Abraham, — Daniel, — Rodolphe, — Charles-Henry, — Abraham (l'ainé étoit mort de bonne heure), — Esabeau, — Marie-Madeleine — et Jeanne-Marguerite Besencenet.

» Daniel Besencenet étoit un homme riche. Il laissa en partage à ses enfans à chacun Dix milles Livres foibles, sans compter les prérogatives qu'il fit à ses fils ; mais il eut la foiblesse, par trop de bonté, de faire quelques mauvais cautionnements, qui ont bien donné de l'embarras à ses enfans : en quoy tout homme de règle et bons pères de famille doivent bien prendre garde de l'imiter.

<sup>1</sup> Quel singulier rapprochement à faire valoir dans la biographie d'un « fameux opérateur, » que de mentionner qu'il étoit étalonneur juré !

<sup>2</sup> Peut-être que pareil offre fut fait à Besencenet par les Quatre-Ministreaux ou du moins par le Maître-bourgeois en chef, mais ce qui est certain, c'est qu'il n'y a rien à ce sujet dans les registres du Conseil de Ville.

« Il étoit né en l'année 1640, et il décéda en l'année 1715, à l'âge de 75 ans. »

Ajoutons ici quelques renseignements généalogiques, <sup>1</sup> qui nous permettront d'établir que les trois médecins vaudois du nom de Bezencenet appartiennent à la même famille que l'opérateur de Môtiers-Travers. Les Bezencenet remontent à Renaud Bezencenet (1370-1380), père d'Antoine (1420 ?), duquel naquit Pierre (1455), père de Jean, souche de la branche neuchâteloise, et d'Augustin, souche de la branche vaudoise. Notre chirurgien appartient à la première, étant fils d'Abram, fils de David, fils de Daniel, fils d'Abram, fils de Jean-Jaques, lequel étoit fils du Jean ci-dessus.

Quant à la branche vaudoise, Augustin eut pour fils Pierre, qui habitait encore à Boveresse, mais dont le fils, également nommé Pierre, alla se fixer à Yverdon en 1576 ; le petit-fils de ce dernier Abram-Louis, fils de Tobit, acquit la bourgeoisie d'Yverdon, le 6 avril 1709 : c'est de lui que descendait François-Louis, notaire, major dans les milices vaudoises, qui a laissé un journal intéressant, et dont le fils Jean-Jaques, capitaine au 1<sup>er</sup> régiment suisse, mourut le 18 octobre 1812 à la bataille de Lépél en Lithuanie.

Les médecins Bezencenet descendent du second fils d'Abram-Louis, nommé François-Augustin, né en 1695, lequel eut pour fils en 1724, Jean-Jaques, contrôleur des sels de Salins à l'entrepôt d'Yverdon pour le compte de Berne.

1. Georges-Augustin, son fils, naquit à Yverdon, le 21 janvier 1771, étudia la médecine pendant quatre ans à Montpellier, puis pendant deux à Paris, où il fut interne du célèbre chirurgien Dessault, et d'où il put fuir la Terreur, muni d'un passe-port contresigné par Robespierre, autographe conservé par la famille. Il fut, dit-on, le premier médecin vaudois qu'on obligea à passer un examen en règle à Lausanne. Il pratiqua la médecine à Yverdon, puis vint se fixer à Lausanne, où il mourut en 1828.

2. Georges, fils du précédent, naquit le 11 mai 1803, étudia la médecine successivement à Paris (3 ans), à Göttingue (2 ans), à Berlin (6 mois), et à Londres et Dublin (1 an), se fixa à Aigle en 1829 et y mourut le 21 juin 1865. Il étoit docteur en médecine de l'université de Göttingue, et a beaucoup contribué à faire connaître les eaux de Lavey.

3. Edouard, son fils, né le 26 janvier 1830, élève des facultés de médecine de Tubingue, Heidelberg, Paris et Prague, docteur en médecine de l'université d'Heidelberg, s'est établi à Aigle, comme son père.

(A suivre.)

D<sup>r</sup> CORNAZ.

<sup>1</sup> Les notes suivantes sur la famille Besencenet sont extraites, en partie de l'*Histoire et annales de la ville d'Yverdon*, par A. CROTTET, p. 589-591, et en partie de renseignements qu'a bien voulu me fournir, à ma demande, mon confrère, le D<sup>r</sup> Edouard BESENCENET, par lettre du 2 décembre 1870.



## MISCELLANÉES

## A propos de la peste bovine.

*(Lettre originale aux Archives.)*

« Monsieur. — Pour suivre vos ordres, j'ai envoyé le grand sautier dans une partie du Val-de-Ruz, et je me suis informé du reste sur la mortalité qui se jette à présent sur le bétail. Vous verrez par la liste ci-jointe, le nombre qu'il en est péri depuis environ un mois. Les médecins et les maîtres des basses-œuvres disent qu'en les ouvrant on ne trouve rien d'offensé dans l'intérieur, sinon la rate qui est extraordinairement grosse, enfle et pleine d'un sang corrompu. Ils attribuent la cause de cette maladie aux grandes chaleurs qu'il a fait, et on espère que l'air qui est aujourd'hui plus froid et moins sec en arrêtera le cours. — De savoir si cette maladie se communique, on n'en saurait rien dire d'assuré : elle saute de bergerie à bergerie, de troupeaux à troupeaux, sans qu'à bien des endroits il y ait grande communication ; cependant on commence à se précautionner. La plus grande part de ces bêtes crévent après deux ou trois heures de maladie ; d'autres traînent plus longtemps, et il se forme à ces dernières des bosses sur le devant du corps pleines d'eau rousse.

» C'est là, Monsieur, ce que j'en ai pu apprendre aujourd'hui. Si dans la suite on découvre d'autres choses, j'aurai soin de vous en donner avis. J'ai toujours l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Vallengin, le 4 juillet 1718.

» J. MATTHEY. »

*Liste des Bestes qui sont périées dans le Val-de-Ruz, d'une maladie extraordinaire qui y règne présentement et que le peuple appelle « Mal-noir » d'autres « Mal-de-Rate. »*

Au bourg de Vallengin : point ; — Bussy, 1 bœuf ; — Borcarderie, 1 bœuf et 2 qui sont malades.

Fenin, Villard et Saulles : point.

Savagnier : 1 bœuf à Chumond et 2 à la Montagne de rièrre Erguel.

Dombresson : 1 bœuf au Chargeux.

*Villier* : 2 vaches et 1 cheval à *Clemezin*.

*Pasquier* : 1 vache.

Vacherie des *Pommeaux* : 1 vache.

Vacherie d'*Arberg* : 2 vaches.

Vacherie de l'*Ile-St-Jean*, où l'on en compte 17 de péries.

Celle de *Frienisberg* : autant.

Vacherie de la *Neuveville* : 2.

*Chévard* : 1 vache au pied du Mont d'Amain.

*Cernier*, *Fontaines* et *Fontainemelon* : point.

*Geneveys-dessus-Fontaines* : point.

Communauté de *Boudevilliers* : 3 bœufs et 1 vache.

*Coffrane* : 1 bœuf.

*Geneveys-dessus-Coffrane* : 2 bœufs.

*Montmollin* : point. — En tout 12 bœufs, 44 vaches et 1 cheval.

On ne parle pas de celles qui sont péries par le sang, parce qu'il n'y a rien en cela d'extraordinaire.

(Communiqué par M. F. CHABLOZ).

---

## PORTRAIT DE HENRI COURVOISIER-VOISIN

---

Avec la présente livraison, nos lecteurs reçoivent le portrait du peintre et graveur H. Courvoisier-Voisin, reproduit sur pierre pour le *Musée* par le crayon habile de M. F. Landry.

Les articles que le *Musée* a publiés sur Courvoisier nous dispensent de revenir sur la carrière de cet artiste. Il suffira de rappeler la *Notice sur Henri Courvoisier-Voisin*, par C. Nicolet, tome VII, page 309 et suivantes ; *L'œuvre de Henri Courvoisier-Voisin*, par M. A. Bachelin, avec une vue de la Chaux-de-Fonds, livraison d'avril 1871, page 77, et l'article de M. L. Favre, accompagnant une vue du Locle, inséré dans la livraison de mai 1871, page 101 du présent volume.

---

MUSÉE NEUCHATELOIS.




F. Landry lith.

Lith. H. Furrer.

HENRI COURVOISIER-VOISIN, Graveur.  
(1757-1812.)





## NOTICES

RELATIVES A

## L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHÂTEL

## SECONDE SÉRIE

(SUITE ET FIN)

## VI

Les almanachs d'Abraham Amiest et l'introduction  
du calendrier grégorien.

C'est Abraham Amiest, des Hauts-Geneveys, mathématicien et médecin, qui publia le premier almanach qui ait paru à Neuchâtel. Voici ce qu'en dit l'abbé F.-A.-M. Jeanneret <sup>1</sup> : « De retour dans sa patrie, il publia en 1689, un petit volume fort rare aujourd'hui, sous le titre de : *Ephémérides ou calendrier pour l'an de grâce 1689, contenant une description générale de la sphère, le cours du soleil et de la lune, et quelques préceptes touchant la médecine, la chirurgie et l'agriculture*, Neufschâtel, imprimé par Jean Pistorius, avec privilège. » Ce curieux opuscule est le premier almanach publié dans notre pays; il est « dédié au gouverneur Joseph-Nicolas d'Affry, et aux nobles et puissants seigneurs messieurs les Quatre-Ministres et Conseil de la ville de Neufschâtel. » Le calendrier est calculé suivant l'ancien style et le nouveau. » Il serait plus exact de dire que cet almanach avait paru à la fin de 1688, ainsi que le prouve

<sup>1</sup> *Biographie neuchâteloise*, t. 1<sup>er</sup>, p. 5.

l'arrêté suivant du Conseil de ville, en date *du 7 novembre 1688* : « En récompense des soixante-quatre Almanachs que le Sr Abraham Amyest, astrologue, a fait présent à Messieurs du Conseil général. — Le fait a esté remis à la prudence de Messieurs les Quatre-Ministres. » J'ignore quelle récompense ceux-ci accordèrent à l'auteur de cet almanach<sup>1</sup>.

Ce fut sans doute également A. Amiest<sup>2</sup> qui composa l'almanach pour 1690, lequel motiva l'arrêté suivant : *Du 9 décembre 1689*. « Les dits sieurs Ministres (MM. Girard, doyen de la vénérable classe, et Charles Chaillet, pasteur à Serrières) ayant de plus représenté que l'imprimeur de cette ville avait, cette année, imprimé des Almanachs, où il auroit mis une espèce de chronologie, dans laquelle il qualifie notre sainte Religion de prétendue réformée; qu'estant dans une ville protestante, nous ne desvions pas celà souffrir; qu'il imprimoit aussy plusieurs livres de théologie, sans que personne les vit ni les examinast; que par là on pourroit répandre parmy nous des opinions dangereuses; qu'ils prioient qu'on y apportast tel ordre que la sagesse ordinaire de Messieurs du Conseil trouveroit à propos. — Il a esté arrêté qu'à tous les Almanachs qui ne se trouveront pas vendus, on arrachera les feuillets où ces mots de prétendue réformée sont contenus, et qu'à l'advenir il sera défendu à l'imprimeur d'imprimer aucun livre où il mette le nom de cette ville, sans qu'il ait esté examiné par des gens ordonnés par Messieurs les Quatre. » L'imprimeur en question était Pistorius, comme on va le voir: mais, cette fois, l'almanach n'avait pas été offert au Conseil de Ville, ce qui donne lieu de supposer, que l'auteur n'avait pas été satisfait des résultats de la « prudence » des Quatre-Ministres à propos de l'almanach pour 1689.

Mais l'arrêté que nous venons de citer engagea Pistorius à distribuer celui pour 1691 au Conseil de Ville, sans qu'il réussit pour cela à éviter un nouveau désagrément. *Du 1<sup>er</sup> décembre 1690*. « Le sieur Pistorius, imprimeur, ayant

<sup>1</sup> Avant cette époque, on voit que les almanachs publiés hors de Neuchâtel étaient payés pour indiquer nos foires. Du moins en 1673, trouvons-nous les arrêtés suivants : *Du 19 juin*. « Il a esté accordé à David Gentil, astrologue, et à Pierre Raucy, de la mesme profession, à chascun une pistolle, pour avoir changé les trois foires sur leurs Almanachs. » — *Du 6 août*. « Il a esté arrêté que l'on escriira au s<sup>r</sup> Rosius, Mathématicien, de marquer les foires ainsi qu'il a esté fait au s<sup>r</sup> David Gentil et le s<sup>r</sup> Raucy, et on luy délivrera un ducat pour sa peine. » — *Du 31 décembre*. « Il a encore esté arrêté que l'on délivrera au s<sup>r</sup> Rozius, mathématicien, la somme de quinze Escus petits, pour ses peynes et salaire d'avoir dédié et fait présent de 66 Calendriers en livres pour Messieurs du Conseil général. »

<sup>2</sup> Sauf erreur de ma part, A. Amiest n'a jamais été imprimeur, comme pourrait le faire supposer l'intéressant article de M. James BONBÔTE, intitulé : *Les imprimeurs neuchâtelois* (MUSÉE NEUCHATELOIS, août et septembre 1866).

fait présenter à Messieurs du Conseil chacun un Almanach pour l'année 1691. — Il a esté arrêté qu'on le remerciera et qu'en récompense on luy livrera trente livres foibles. » Puis plus loin ; sous *le 12 juin 1691*, les mêmes Manuels portent : « Il a aussy esté arrêté que le Sr Pistorius, imprimeur, ayant mal marqué le jour de la foire prochaine, on l'obligera à imprimer des billets pour afficher aux coins des rues et envoyer dans le voysinage, par où on donnera avis de l'erreur survenue en imprimant les dits almanachs. »

Ce ne fut sans doute pas ce nouvel ennui qui mit fin pour le moment à la publication d'almanachs à Neuchâtel, mais bien plutôt le départ précipité d'Abraham Amiest, dont j'ai suffisamment établi la cause, ainsi que l'exil dont Pistorius doit avoir été l'objet en 1692, bien que plus tard nous le retrouvions établi à Neuchâtel.

Pendant tout le 17<sup>me</sup> siècle la Suisse protestante s'était refusée à adopter le calendrier grégorien, parce que ce nouveau style provenait d'un Pape. En 1700 elle décida de cesser une opposition si déraisonnable à cette rectification scientifique, et Neuchâtel suivit son exemple ; aussi lit-on dans le Manuel du Conseil de Ville, *du 5 août 1700* : « Lecture a esté faite d'une lettre de L.L. E.E. de Berne, par laquelle ils nous baillent avis de la célébration d'un jeusne au 5<sup>me</sup> du mois de Septembre prochain, et aussi de la résolution qu'ils ont prise de se conformer au stile du calendrier grégorien au commencement de l'année prochaine. — Surquoy il a esté arrêté qu'on leur écrira une lettre de remerciemens, dans laquelle on leur marquera que nous nous conformerons à Eux, pour l'un et pour l'autre cas. » Puis, *le 16 décembre* : « Mons<sup>r</sup> le Mayre ayant dit que la Seigneurie veut faire publier un mandement touchant l'introduction du nouveau stile. — Il a esté arrêté que cette manière est suffisante, moyennant que cela se fasse comme d'ancienneté. »

En outre, en conséquence du changement de style, les Pasteurs reportèrent au dernier dimanche d'août et au premier de septembre les communions célébrées jusqu'alors les deux derniers dimanches d'août, ce qui n'eut pas lieu sans difficultés de la part du Conseil de Ville, la vénérable Classe s'étant d'abord bornée à avertir de ce changement Mgr le Gouverneur, sur quoi les Quatre-Ministres se refusèrent à publier ce mandement, trouvant insuffisant un simple avis du Pasteur en semaine au Maître-bourgeois en chef, ainsi que ce fut exposé en séance du Conseil, *le 5 août 1701* : cela fut néanmoins accordé sans conséquence *le 12* du même mois, puis définitivement *le 8 novembre* <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce fut probablement aussi à cause du changement de style, qu'avait été pris en Conseil Etroit, *le 12 août 1701*, l'arrêté suivant : « La foire St-Gall prochaine a esté pour cette année, fixée au premier de novembre prochain. » Toutefois *l'année auparavant*, on trouve,

Voici d'ailleurs ce que l'auteur de nos *Annales*<sup>1</sup> nous dit au sujet de ce changement apporté au calendrier :

« 1582. Le pape Grégoire XIII, à la sollicitation de Christophe Clavius, jésuite et mathématicien, changea cette année le calendrier julien. L'année n'ayant précisément que 365 jours, 5 heures et 49 minutes, on avait cependant toujours compté depuis Jules-César 365 jours et 6 heures entières, quoiqu'il s'en manquât 11 minutes. Ce pape ayant calculé ces minutes qu'on avait compté plus qu'il ne fallait, trouva que depuis Jules-César elles se montaient à 10 jours, qu'il retrancha du mois d'octobre 1582; mais les protestants ne voulurent pas suivre ce calcul. Le comté de Neuchâtel, aussi bien que tous les autres États réformés, conservèrent toujours le vieux almanach, et c'est depuis ce temps qu'on distingue le vieux et nouveau style. »

Puis, plus loin, il reprend à ce sujet :

« 1700. La Chambre Impériale ayant trouvé à propos de n'avoir qu'un almanach dans tout l'Empire d'Allemagne, parce que la différence qu'il y avait entre celui des protestants et celui des catholiques causait plusieurs difficultés entre les marchands et surtout à l'égard des lettres de change, cette Chambre convia les cantons évangéliques à faire la même chose; à quoi ils consentirent, tellement que cette année 1700 commença par le 12 janvier, qui fut compté pour le premier jour de l'année. Quoique les onze minutes qu'on compte au delà du temps que le soleil emploie à faire son cours annuel, ne peuvent produire un jour de vingt-quatre heures que dans l'espace de 131 ans et qu'il n'y eût pourtant encore que 118 années écoulées depuis l'an 1582, auquel le pape Grégoire XIII changea le calendrier, cependant on ne laissa pas que d'ajouter un jour entier aux dix que les catholiques romains avaient d'avance, ce qu'on fit d'autant que c'était le commencement d'un siècle; et par ce moyen les protestants retranchèrent les onze premiers jours de l'année, qui n'eut par conséquent que 354 jours, et les catholiques-romains en retranchèrent encore en outre les dix de l'an 1582. »

On trouve dans une autre publication neuchâteloise quelques autres indications intéressantes sur ce sujet<sup>2</sup>. En effet, du temps de Grégoire XIII, l'équinoxe n'arrivait plus le 21 mars, comme au temps du concile de Nicée, mais le 10 ou le 11 du même mois, et par la correction que ce Pape fit subir à l'année 1582, l'équinoxe se retrouva sur le 21 mars; en outre, pour que pa-

sous le 9 septembre : « Le jour de la foire St-Gal a esté renvoyé pour la présente année au 29 du mois d'Octobre. »

<sup>1</sup> Jonas BOYVE, *Annales du comté de Neuchâtel et Valangin*, t. III, p. 262; et t. IV, p. 422-423.

<sup>2</sup> *La Connoissance des Tems ou Calendrier pour 1723 et pour 1724*, mentionnés plus loin comme œuvres d'A. Amiest.



reil désordre ne se renouvelât pas, « il ordonna qu'on retranchât le Bisexte de chaque 100<sup>e</sup> année qui finit un siècle, excepté aux années centaines qui ont un nombre pairment pair. » Enfin A. Amiest nous y apprend, que si la Diète allemande ajouta au 1700 un jour aux dix du calendrier grégorien, ce fut « à cause de l'équation solaire qui s'y fit, et l'Omission du jour intercalaire, ou Bisextile, cette même année 1700 étant faite commune, elle n'eut que la lettre C. qui autrement aurait été accompagnée de la lettre B. comme ayant été Bisextile sans cela. »

Mais, revenons-en aux almanachs neuchâtelois, qui cessent pendant de longues années d'être mentionnés dans les Manuels du Conseil de Ville, Abraham Amiest n'ayant pas recommencé à publier de calendrier à son retour dans la Principauté, après qu'il eût obtenu en 1699 une lettre de rémission de Marie de Nemours, et personne n'ayant repris l'œuvre interrompue en 1691, soit après trois années d'existence seulement.

Le plus ancien que possède la Bibliothèque de la Commune de Neuchâtel ne se trouve point mentionné dans les registres des séances du Conseil, et dès lors il pourrait bien avoir eu des prédécesseurs, qui n'auraient, comme lui, pas été offerts à Messieurs du Conseil général. Il est intitulé : *Almanach pour l'An de Grace MDCCVIII*, etc., par Jean Bon Biberon, Astrol. a Neuchâtel, chez Jean Pistorius<sup>1</sup>. Le nom de l'auteur est évidemment un pseudonyme. En comparant ce petit calendrier avec celui que Jean Bontems, astrologue, publia pour l'an de grâce 1740, à la Neuveville, chez J.-J. Marolf imprimeur-libraire, on est frappé de voir que les détails du titre et ceux de l'intérieur de ce petit recueil présentent la plus grande analogie avec celui de Neuchâtel pour 1708, et l'on en vient à se demander s'ils n'étaient pas du même rédacteur. Chose curieuse, l'almanach neuvevillois (et l'on voit qu'il y en avait eu un l'année précédente) donne les arrivées et départs des postes de Neuchâtel, ce qui prouve que le Sr Marolf comptait sur sa vente dans notre ville.

Les almanachs neuchâtelois des six années suivantes sont indiqués dans les archives de l'hôtel de ville, et si ceux qui les offrirent au Conseil en furent, non les auteurs, mais les imprimeurs, ils nous feraient faire connaissance avec trois imprimeurs neuchâtelois : Abraham Rosselet l'ainé (1709 à

<sup>1</sup> La planche-titre de l'almanach de 1709 est historiquement intéressante, en ce qu'elle prouve qu'on fumait déjà alors : la seule mention antérieure dans les Manuels du Conseil de Ville, du 4 juillet 1677, porte : « Il a esté passé que deffenses sont faites de ne fumer tabac sur les rues, à peyne de Trois Livres d'amende. » Cet almanach contient sur la signification du temps qu'il fait certains jours de l'année, des vers dont plusieurs se sont perpétués jusqu'à nos jours chez quelques vieillards.

1712, année de sa mort), Abraham DuPasquier (1712 à 1714) et Jacob Boyve, du Grand Conseil (1715.) — *Du 16 décembre 1709.* « Le Sr Abraham Rosselet l'ainé ayant fait présent à Messrs du Cons<sup>l</sup>, à chacun un Almanach de son travail, ils sont esté acceptés. Et remis à la prudence de Messrs les 4. M. de luy faire une honneste récompense. » — *Du 17 novembre 1710.* « Abraham Rosselet ayant fait présent à Messrs du Conseil, à chacun d'un almanach de sa façon, ils ont esté acceptés et remis à la prudence de Messrs les Quatre de luy faire quelque récompense. » — *Du 11 janvier 1712.* « Abraham Rosselet ayant fait présent à Messieurs du Conseil, à chacun d'un almanach de sa façon. Il a esté dit qu'on lui donnera une récompense, comme l'année passée, sçavoir soixante livres foibles. » — *Du 26 décembre 1712.* « Accordé en récompense des allemanach (sic) que le fils à David DuPasquier a donnés à Messieurs du Conseil, de bon an : la même somme qu'on accorda à feu Abraham Rosselet, qu'est douze Ecus petits. » — *Du 10 janvier 1714.* « Abraham <sup>1</sup>, fils de David DuPasquier, ayant présenté des Almanachs de bon an, ils sont esté acceptés. Et on a remis à la prudence de mess<sup>s</sup> les Quatre Ministraux de le récompenser. » — *Du 1<sup>er</sup> janvier 1715.* « Le Sr Jacob Boyve, du Grand Conseil, ayant présenté des almanachs de bon an à messieurs du Conseil, on les a acceptés, et on a remis à la prudence de Messieurs les Quatre Ministraux, de luy faire une étraine (sic) en récompense, mais à l'avenir on n'en acceptera plus. »

Grâce à cet arrêté, on ne peut plus suivre la série des almanachs neuchâtelois après cette année 1715, lacune d'autant plus regrettable qu'ils sont extrêmement rares dans les collections des amateurs de bibliographie locale, et que la Bibliothèque publique de notre ville ne possède de tous ceux que j'ai cités jusqu'ici, que celui pour 1709.

Après un silence de sept ans motivé sans doute par cette décision, les Manuels du Conseil portent de nouveau : *Du 10 janvier 1723.* « David Griesser, Maistre Imprimeur, habitant en cette Ville, ayant fait apporter sur <sup>2</sup> la Maison de Ville, pour chaque membre du Conseil un Almanach, qu'il prie Messieurs du Conseil de les agréer en reconnoissance de l'honneur qu'on luy fait de le tolérer icy. Le fait mis en délibération. Il a esté dit qu'on luy fera billet de huit Escus blancs sur Monsieur Ulrich Sandoz, moderne Boursier de cette Ville, et qu'à l'advenir on n'en recevra plus, crainte d'engager la Ville à de

<sup>1</sup> Il ne faut pas confondre cet imprimeur, avec Abraham DuPasquier, fils du notaire Jacques, apothicaire et membre du Grand Conseil dès 1700, mort en 1713. Au reste le prénom d'Abraham est extrêmement commun à cette époque dans cette famille, tant à Neuchâtel qu'à Fleurier, son lieu d'origine.

<sup>2</sup> Germanisme qu'on entend encore à Neuchâtel.

pareilles dépenses. » Il s'agissait là sans doute de « *la Connoissance des Tems ou Calendrier pour l'An de Grace MDCCXXIII* », dédié le 18 août 1722, des Hauts-Geneveys, à Mgr. Paul de Froment, Gouverneur et Lieutenant-Général en cette Souveraineté, par Abraham Amiest<sup>1</sup>. Malheureusement dans l'exemplaire de la Bibliothèque de Neuchâtel, les deux tiers inférieurs du titre manquent, ainsi que quelques feuillets de la fin : cependant, à défaut d'indication du nom de l'imprimeur, la comparaison la plus superficielle avec le volume analogue de l'année suivante, démontre qu'ils n'ont pas été imprimés avec les mêmes types, et dès lors il est d'autant plus naturel de penser que c'est bien là l'almanach imprimé par David Griesser, qu'il est bien peu probable qu'il y ait eu alors simultanément deux imprimeurs en cette ville, et, si tel eût été le cas, que tous deux aient publié des almanachs.

Mais l'année suivante, ce n'est plus David Griesser, mais bien Jean Bondely<sup>2</sup> qui se livre à ce genre de publication. *Du 31 décembre 1723*. « Le Sr Bondely ayant esté receu pour imprimeur en cette ville, supplie qu'à son entrée à faire voir de son ouvrage (sic), il plaise à Messieurs du Conseil d'agréer à chaqu'un Membre du Conseil un Almanach, ce qui a été accepté. » — Puis, à la séance *du 21 février 1724*, on lit : « Accordé au Sr Bondely, Imprimeur dans cette Ville, Cinquante Livres foibles en reconnaissance des Almanachs qu'il avoit présentés ; mais il a esté dit, qu'on n'en recevra absolument plus de qui que ce soit, pour quel prétexte que ce puisse être. » Voici le titre complet de cet almanach : « *La Connoissance des Tems ou Calendrier pour l'année Bisextile MDCCXXIV*. Ce qui a été est maintenant : et ce qui doit être a déjà été : et Dieu rapelle ce qui a été passé. Ecclésiaste Chap 3. v. 15. Calculé à l'Elévation du Pôle et pour le Cercle méridien de la Souveraineté de Neufchatel et Vallangin. Par A. A. Mathématicien et Medecin. (Armes de la ville soutenues par deux lions.) a Neufchâtel, chez Jean Bondelj, Imprimeur. » Pour se rendre favorable le Conseil de Ville, Abraham Amiest, qui se signe en toutes lettres, le 15 juillet 1723, sans indiquer, comme l'année auparavant, le lieu de sa résidence, dédie à ce corps cet almanach. « J'ose prendre la hardiesse de Vous l'offrir, » y dit-il, « dans la pensée que vous voudriez bien, non seulement excuser la témérité de mon entreprise, en faveur de mon zèle, mais que vous aurez la bonté, en l'agréant de lui donner Votre Protection aussi bien qu'à son auteur, qui en a un extrême besoin. »

<sup>1</sup> Voir sur cette préface : *MUSÉE NEUCHATELOIS*, t. III, p. 178. — Le verset du titre de l'almanach de 1724 existe déjà sur celui de 1723.

<sup>2</sup> David Griesser, en 1722, et Jean Bondely, à la fin de 1723, viennent encore augmenter la liste de nos imprimeurs.

Dans le Calendrier pour 1723, la dédicace est suivie d'une poésie latine de trois distiques, signée V. P., donnant deux anagrammes du nom latin du « célèbre astronome Abrahamus Amietus », l'un : « *Habemus viam, astra;* » l'autre : « *Astra beamus humi,* <sup>1</sup> » dont le premier plût tellement à celui qui en était l'objet, qu'il le reproduisit l'année suivante comme exergue d'un médaillon affreux, qui représente, paraît-il, l'adoration des Mages, raccourcissant par là les « Remarques cronologiques » qui suivent la poésie latine en 1723 et la préface en 1724. Les observations pour le calendrier et les explications des figures qui y sont employées viennent après ces remarques, et sont suivies à leur tour d'autres observations remarquables, relatives surtout au changement de calendrier survenu dès 1701.

Dans l'almanach de 1724, l'auteur explique que le Corps évangélique à Ratisbonne veut faire un changement nouveau dans ce calendrier, en portant la Pâques sur le 9 avril, au lieu du 16 ; qu'aussi il a dû, grâce à cette décision, donner en cette année les noms des saints tant du calendrier nouveau que du réformé. Des dissentiments existaient en effet encore entre Catholiques et Protestants à propos de la fête de Pâques. Le 30 janvier 1723, les Etats Evangéliques de l'Empire, réunis à Ratisbonne avaient décidé que cette solennité suivant le calcul astronomique le plus exact serait le 9 avril 1724, parce que l'équinoxe du printemps aurait lieu le 20 mars et la plus proche pleine lune le samedi 8 avril, tandis que le cycle grégorien, par un calcul erroné, posait la pleine lune de Pâques sur le 9 avril, ce qui, ce jour étant un Dimanche, renvoyait la fête de Pâques au 16 avril. Ils statuèrent à ce propos que, conformément à l'intention du concile de Nicée, quand la Pâques du Calendrier réformé se rencontrerait sur le même jour que celle des Juifs, elle devrait être célébrée et marquée une semaine plus tard. Les Cantons évangéliques reçurent communication de ces décisions, mais paraissent n'avoir pas pris immédiatement de parti à ce sujet, puisque le Conseil de Ville de Neuchâtel dut statuer, le 6 mars 1724 : « On se conformera pour le jour de la feste de Pasques au jour que fixeront les Cantons Evangéliques nos voisins et particulièrement L. L. E. E. de Berne. »

Notons encore ici, avant de continuer l'examen du contenu des almanachs d'A. Amiet pour 1723 et 1724, cet autre arrêté du même corps, du 4 février 1726 : « Monsieur le Maitre-bourgeois a représenté, que comme on s'est aperçu que les Almanacs diffèrent les uns des autres pour la fixation du jour de nostre prochaine foire Chandeleur, il demande ce qu'il convient de faire à

<sup>1</sup> Littéralement : Nous avons une route, les astres. — Et : Rendons heureux les astres sur terre.

cet égard. — Sur quoy délibéré, il a été dit que vu que le tems est trop court pour y apporter du remède, on s'en tiendra à la fixation du 27 de ce Mois, ce qui sera publié par un article que l'on fera mettre dans les Gazettes de Berne. »

Pour quiconque réfléchit qu'aujourd'hui encore les Messagers boiteux doivent annoncer le temps, et indiquer les jours favorables pour prendre médecine ou pilules, pour saigner, pour ventouser, pour sevrer les enfants et pour tondre, il ne sera pas surprenant que le médecin des Hauts-Geneveys fût obligé d'en faire autant, il y a un siècle et demi. Il n'y paraît pas croire, car il dit en 1723 : « Comme l'on trouvera marqué assez exactement dans ce Calendrier, par des Caractères connus aux Tables des mois, les jours propres à prendre médecine, saigner et ventouser, ceux qui sont bons pour semer et planter ; j'ai crû qu'il seroit inutile d'en parler davantage, et de répéter ici une chose que l'on voit rébatuë tous les ans dans tous les Journaux Astronomiques. » Mais en disant cela, il paraîtrait avoir mécontenté ses lecteurs, car en 1724, il donne successivement les règles pour la saignée et les purgations, etc., avec des indications pour juger de la santé du corps humain par la vue du sang, l'indication des signes du zodiaque qui gouvernent les diverses parties du corps, etc. Ne jugeons donc pas de ses connaissances médicales d'après cette concession au goût du siècle.

En revanche, A. Amiest se fait connaître à nous, non seulement comme astronome (et il donne encore à ce titre des tables de la marche du soleil pour chaque dimanche de l'année), mais encore comme astrologue. Il est vrai que, dans la Prédiction générale pour l'année 1723, il termine ses présages, entremêlés de versets de la Sainte-Bible, par la devise : « *Astra regunt Homines, sed Astra regit Deus* <sup>1</sup> » ; mais ne nous y laissons pas prendre : venons-en dans ses deux calendriers aux quatre saisons ou aux lunaisons de chacun des mois, et nous nageons en plein dans les prédictions, rédigées en général dans ce style amphigourique qui devait facilement permettre de les appliquer, tant bien que mal, aux événements qui pouvaient survenir. Un ou deux exemples de la chose : « May 1723. La lune nous paroitra pleine le 20 à 5 h. 16 m. d. Il y aura du Soleil, et une agréable sérénité pour les promenades. Une ville qui a pour Anagramme : UN CHEF EST LA, sera favorisée d'une bonne Influence. Piété et justice fait reïgner. » Ailleurs : « Un coup de vent renversera un grand Arbre par terre. » Ou bien encore : « Les lanternes sont bonnes de nuit. » D'autres fois certains pays ou peuples sont aussi bien désignés que « Neuschastel » l'est dans l'anagramme ci-dessus, et les prédictions

<sup>1</sup> C.-à.-d. : Les astres régissent les hommes, mais c'est Dieu qui régite les astres.

perdent leurs termes vagues, sans que l'auteur paraisse plus en souci de ce que penseront ses lecteurs, quand ils se verront mystifiés. « *La langue Allemande et Espagnole, mêlées avec l'Italienne, produira un nouveau jargon.* » — « *Un aigle volera au delà du Territoire, où l'on voit un Enfant Nud, sortant de la Gueule d'un Serpent (armes de Milan), pour reprendre quelques Aiglons, qui se sont laissés éblouir des Rayons du Soleil.* » — « *Les Bêtes à Cornes et les Chevaux sont menacés de Maladie en Suisse et en Italie.* » — « *L'on fait de grands Préparatifs pour une puissante Armée Navale. Les Pr. du Nord sont bien embarrassés, et les Oranges profiteront.* » En parlant ainsi de l'avenir, A. Amiest faisait-il encore de la fausse-monnaie, utilisant à son profit le goût de ses contemporains pour ce genre de prédictions, ou croyait-il réellement lui-même à ce qu'il annonçait ? Rien ne nous l'indique. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est que les almanachs du temps en sont tous remplis, tels celui de Neuchâtel pour 1709, celui de Bâle pour 1721, celui de Lausanne pour 1722.

Mais ce que ces deux calendriers d'Amiest ont de plus intéressant pour nous, c'est la « *Liste des Seigneurs Magistrats de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallengin,* » liste qui, à ce qu'il paraît, s'est reproduite successivement dès lors dans les divers petits almanachs neuchâtelois, auxquels font suite les *Annaires officiels de la république et canton de Neuchâtel*. Pendant la première moitié du siècle, il ne me serait pas possible de donner l'indication des almanachs qui se succédèrent à Neuchâtel<sup>1</sup>; toutefois voici sur celui de 1733, un arrêté du Conseil de Ville qui ne manque pas d'intérêt : *Du 19 janvier 1733.* « François-Léonor Schell de Grat et de la ville et canton de Zug, ayant présenté à Messieurs du Conseil des Almanachs, accompagnés d'une Epître dédicatoire à Eux adressée, collée sur une autre épître dédicatoire qu'on luy avoit deffendu d'y mettre, demandant qu'il pût les débiter. — Délibéré, il a été dit que Messieurs les Quatre-Ministres se saisiroient de tous les exemplaires qu'il a, et feroient couper la dite Epître dédicatoire, à la place de laquelle, il pourra y faire coller, soit une estampe ou quelqu'autre chose, qui devra être vue par le sieur Godefroy Trybolet, établi Censeur de ce qui s'imprime<sup>2</sup>, remettant à la prudence de Mesdits Sieurs les Quatre Ministres de luy donner quelque chose en récompense. » L'almanach de Sinnet, libraire, pour 1753, porte un avis qui donne lieu de penser qu'il fut le premier de cet éditeur, et cela peut-

<sup>1</sup> On compte souvent comme tels, des almanachs bernois en langue française, destinés aux sujets romands de L.L. E.E., lesquels contiennent aussi les autorités neuchâteloises.

<sup>2</sup> Cela avait eu lieu le 5 janvier 1733, à propos du *Mercure historique suisse*. Il paraîtrait que l'arrêté du 9 décembre 1689, mentionné au second paragraphe de cette notice, n'avait pas été maintenu longtemps.

être après une interruption, puisqu'il parle de son « petit Essai d'un almanach pour l'année 1753 : » celui pour 1774 est le dernier que la Bibliothèque de la Ville possède de lui. Dès 1781 elle en a de St Fauche, puis, dans le siècle actuel, on ne tarde pas à passer au recueil officiel de la Principauté, qui a été suivi des Annaires actuels dès 1849.

Avant de quitter ces deux Calendriers d'Amiest, disons que celui pour 1724, se termine par une Enigme, qui vaut infiniment mieux que les vers qu'il insérait en tête de ses remarques sur chaque mois, ou que son quatrain sur le mécontentement des gens sur le temps qu'il fait. Si le chronogramme suivant ne mérite guère davantage d'être sauvé de l'oubli quant à sa forme, il vient compléter ce que j'ai dit des prédictions de ce faible successeur de son confrère Nostradamus<sup>1</sup>.

en Cette beLLe et riChe année,  
 si heVreVse, et si fortVnée,  
 L'eVrope à nos VœVX goVtera Vne paIX  
 qVI ne fInIra IaMals ;  
 La tVrqVie en CeCI bien etonnée  
 se Verra sVrpasser toVs nos pleVX soVhalts<sup>2</sup>.

Enfin le Calendrier pour 1723 se termine par un alphabet utile pour semer et planter les graines, dont l'auteur indique les qualités et vertus pour le soulagement du corps humain. En voici quelques exemples : — « Asperges : leurs racines appliquées sur les dents malades, apaisent la douleur. » — « Bourrache : elle est chaude, humide et saine, engendre bon sang, cuite avec du vin profite à la fièvre tierce et à la quarte. » — On y voit aussi que l'eau distillée de Buglosse est fort utile contre l'inflammation des yeux ; que le Basilic engendre quantité de lait aux nourrices ; que la Chicorée est bonne contre la jaunisse ; etc. Mais, ici encore, nous nous demanderons si le médecin<sup>3</sup> des Hauts-Geneveys communique au public l'état de ses notions thérapeutiques, ou s'il ne fait que se conformer à la pratique de ses collègues, les faiseurs d'almanachs de ce temps.

On le voit par cette analyse, Abram Amiest ne fait pas preuve dans ses Calendriers de connaissances médicales autres que celles que la foule d'alors

<sup>1</sup> L'astrologue Michel de Nostre-Dame, célèbre par ses prédictions versifiées, était Médecin du Roi de France, Henry II.

<sup>2</sup> En additionnant toutes les lettres qui ont une valeur comme chiffres romains, on trouve successivement par ligne : 301 — 17 — 96 — 1010 — 263 — 37, et en les réunissant 1724, année qu'indique ce chronogramme.

<sup>3</sup> L'abbé JEANNERET doit être dans l'erreur, quand il affirme qu'Amiest fut reçu Docteur

recherchait dans les almanachs ; en astrologie, il ne croit probablement pas lui-même à ce qu'il annonce ; mais le côté réellement pratique de ces petits cahiers, c'est la partie astronomique, qu'il tâche de rendre populaire. Quoi de plus simple, par exemple, que sa règle pour savoir la longueur du jour et celle de la nuit ! Pour la première, doubler les heures et les minutes du coucher du soleil ; pour la seconde, doubler celles du lever de cet astre. Qu'on consulte ses indications pour trouver les signes et les degrés auxquels la lune est sous le zodiaque, sa table pour trouver le jour de Pâques à jamais, etc., et l'on se convaincra que, dans ce domaine, il a rendu des services réels à sa patrie.

En terminant cette notice, je ne saurais assez engager les personnes qui possèdent d'anciens almanachs neuchâtelois auxquels elles ne tiendraient pas tout particulièrement, à les déposer à la Bibliothèque publique de Neuchâtel, afin d'en compléter la collection. On a pu voir pas mes extraits des *Manuels du Conseil de Ville*, combien des plus anciens y manquent, et pourtant plusieurs d'entr'eux rétablissent même le souvenir d'imprimeurs de Neuchâtel tellement peu connus, que leurs noms ont échappé aux recherches laborieuses de M. James Bonhôte, aide-bibliothécaire de la Commune.

---

## VII

### Un médecin maître d'école.

S'il est bien naturel de trouver des Docteurs en médecine chargés de l'enseignement supérieur des sciences naturelles, comme nous l'avons vu à Neuchâtel de la part du professeur Louis Agassiz, et comme cela a lieu actuelle-

en médecine à Montpellier : si tel eût été le cas, ce « mathématicien et médecin » n'eût pas manqué de prendre sur ses publications un titre bien plus rare alors qu'aujourd'hui. Quant aux lettres de « naturalité, » comme on disait alors, que sa famille aurait reçues au commencement du 17<sup>me</sup> siècle, elles ne se trouvent nullement dans les *Manuels du Conseil d'Etat*, et l'on doit conclure de ces deux erreurs et de celle qui regarde les causes de l'exil ou plutôt de la fuite d'Abraham Amiess, que l'auteur de la *Biographie neuchâteloise* (T. I, p. 5-6) a été mal renseigné sur ce personnage par l'ancien manuscrit qu'il a essentiellement utilisé pour la rédaction de cet article biographique.



ment aussi à notre Académie en la personne des Drs Charles Vouga et Paul Morthier, il l'est peu au contraire de voir un médecin renoncer à sa profession pour vaquer à l'instruction de la jeunesse, se transformant ainsi en magister ou régent, comme on dit dans ce pays.

C'est pourtant ce que fit un réfugié français, le Dr Jean Coderc ou Codère, et bien que tout ce que nous savons de lui, sauf son titre doctoral, concerne l'éducation et non pas la médecine, il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil sur sa carrière pédagogique dans notre ville, alors surtout que les patientes recherches de M. le professeur Gustave Borel<sup>1</sup> ont donné un nouvel attrait à tout ce qui regarde l'histoire des établissements publics d'éducation de Neuchâtel. Notons pourtant, qu'une fois déjà, il y avait eu un Docteur Buset<sup>2</sup> pour maître d'école, mais que, d'une faible santé, il y mourut la seconde année de son enseignement.

Il paraît que Jean Coderc s'était déjà réfugié à Neuchâtel en 1694, du moins, lisons-nous, dans les *Manuels du Conseil de Ville*, sous le 11 avril 1694 : « Accordé la permission à M. Cader (sic), Réfugié, de pouvoir garder une chèvre sur les pâquiers : » ceci indique, qu'il devait y avoir dans sa famille un malade auquel l'usage de ce lait était recommandé.

Du 27 mai 1695. « Le sr Jean Coder<sup>3</sup>, Docteur-Médecin, de Caussarde en Querci, ayant produit plusieurs certificats de sa bonne vie et constance en nostre Ste Religion, priant Messrs du Conseil qu'il leur pleust de le recevoir pour Régent de la Troisième Classe qui est pntement<sup>4</sup> vacante. — Après avoir esté examiné par Messrs nos Pasteurs, il a esté dit et arrêté qu'on reçoit ledit Coder pour troisième Régent du Collège de cette Ville au gage ordinaire. »

Était-il déjà marié à cette époque avec une fille d'un autre Réfugié, le pasteur Jean Durand, de Montpellier, Principal du Collège, qui venait de mourir le mois auparavant ? C'est probable. En 1701, sa femme était marraine chez le sr Abraham DuPasquier, apothicaire, et nous les voyons successivement baptiser à Neuchâtel leurs quatre enfants suivants : Olivier, le 19 avril 1702 ; — Jonas, le 14 octobre 1703 ; — Marie-Catherine, le 2 août 1706 ; — Lucrèce, le 18 mai 1708. Jean La Gacherie dit DuBlé, Réfugié, de Pujols en Agénois, apothicaire à Neuchâtel, fut parrain du premier, et M<sup>me</sup> Justine Plagnol, aussi réfugiée, femme d'Abraham DuPasquier, l'apothicaire, marraine du second.

<sup>1</sup> MUSÉE NEUCHATELOIS, t. IV (1867), p. 295-302, et t. V (1868), p. 10-19 (1<sup>er</sup> article) ; — et t. VII (1870), p. 43-52 et 72-90 (2<sup>d</sup> article).

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. VII (1870), p. 51 et 76.

<sup>3</sup> On trouve Coderc, Coder, Codère, Codé, Goder, Goderd, Cader : la première orthographe m'a paru la plus probable.

<sup>4</sup> Abbréviation usuelle de présentement.

David Durand, le plus distingué de sa famille, tint avec sa sœur Lucrece, sa nièce Lucrece Codere sur les fonds baptismaux<sup>1</sup>. On voit par là, qu'il y avait une grande fraternité entre les familles des réfugiés français.

Mais auparavant déjà, Coderc avait eu des enfants, ainsi qu'il résulte de ceci. En 1702, le Sr Aiguillon étant mort, il se présenta, ainsi qu'André Adam et Pierre-François Duvoisin, pour le remplacer comme premier régent du Collège; mais, à la suite d'un examen passé par MM. les Pasteurs, Duvoisin fut nommé, le 20 novembre, par le Conseil de Ville, qui retrancha du traitement du dit premier régent un muid de froment, dont il fut disposé pour bonnes considérations en faveur du Sr Codere pour les 6 années suivantes, et MM. les Quatre-Ministres furent chargés de voir comment ils pourraient l'accommoder de quelques membres du logement qu'on devait disposer pour Duvoisin, « eu égard à sa nombreuse famille ». Le 20 août 1703, on lui accorda pour l'année et sans conséquence pour l'avenir, quatre écus blancs de gratification.

Le 11 mai 1707, M. le Maître-bourgeois en chef ayant représenté que MM. nos Pasteurs et MM. les Quatre-Ministres avaient trouvé à-propos, sous la ratification du Conseil, que le Sr Codere, 3<sup>me</sup> régent, fût pourvu de la 2<sup>de</sup> classe, vacante par la démission du Sr Jean-Jaques Géliou et que le Sr Jean-Frédéric Gallot, qui avait la 4<sup>me</sup> fût pourvu de la 3<sup>me</sup>, le Conseil confirma ces deux promotions. Codere n'en continua pas moins à jouir des avantages qu'on lui avait faits, pour 6 ans. Ce terme écoulé, ne percevant plus que 3 muids de froment, il eut recours, le 4 mars 1709, au Conseil, lequel, « eu égard à la cherté présente du grain et à sa grosse famille, » lui accorda gratuitement pour cette année la somme de 20 écus petits, sans qu'il pût à l'avenir rien prétendre au delà de son gage ordinaire; arrêt qui n'empêcha pas de lui renouveler, le 16 juin 1710, pour un an « l'augment, comme les années passées. » Le 3 août 1711, Coderc pria qu'on lui payât 40 francs au lieu d'un muid de froment qu'il percevait en sus de son gage, demande qui fut renvoyée jusqu'à ce que les Quatre-Ministres l'eussent examinée.

Mais, le 19 octobre de la même année, lors de la relation de la visite des Ecoles, il fut rapporté que: « à l'égard de la seconde du Sr Coder, les enfants n'ont fait aucun profit dès la dernière visite du mois d'avril passé; » aussi les Quatre-Ministres furent-ils chargés de faire venir le second régent par devant eux, pour l'exhorter à mieux faire, sous peine d'être remplacé. La censure fit son effet, et le 11 avril 1712, on fut heureux d'entendre que le Sr Coder s'était bien amélioré depuis la dernière visite et qu'il avait profité des avis qu'on lui avait donnés. Cela dura cependant quelques années. Mais, le 4

<sup>1</sup> *Registre des baptêmes de l'église de Neuchâtel, à l'Etat civil de cette ville.*

octobre 1717, dans la relation de la visite du Collège et des écoles du bas de la ville, tout avait été trouvé en assez bon état et bon ordre, à la classe du Sr Coderc près, qui se montra très faible et peu nombreuse : non seulement on le menaça de le remplacer, mais on adjoignit aux Quatre-Ministres deux membres du Conseil pour les visites scolaires. Le 19 octobre 1722, on décida de consulter MM. nos Pasteurs sur le remède qu'on pourrait trouver à l'égard de l'abus qui s'observait dans l'école du Sr Coderc, et le 17 avril 1724, on les pria, en tant qu'ayant inspection sur les écoles publiques, de continuer particulièrement leurs soins à la 2<sup>o</sup> classe.

Quelle que fût la patience de MM. du Conseil, avec l'âge le Dr Coderc devenait de plus en plus incapable de diriger cette classe. Le 16 avril 1725, le Collège d'en haut continuait à être en assez bon état, hormis ce qui était causé par la vieillesse et la caducité du Sr Coderc qui, par la faiblesse de ses écoliers qu'on promette à la 1<sup>o</sup> classe, dérange le Sr Duvoisin dans ses ordres : aussi le Conseil décida-t-il que Coderc serait remplacé, « mais qu'en considération des bons et longs services, qu'il a cru rendre (sic) à la ville, » de sa qualité de réfugié et de son âge avancé, on aurait pour lui les mêmes égards qu'on avait eus pour son prédécesseur, le Sr Géliou, on lui accordait une petite pension pour le reste de ses jours. Instruit par l'expérience, après en avoir conféré avec les Pasteurs, les Quatre-Ministres rapportèrent au Conseil, le 29 mai, qu'il fallait du temps pour prendre des renseignements sur un régent capable, soin qui fut remis aux Pasteurs.

Mais, le 6 octobre 1726, on n'avait pu y réussir, à cause de la modicité du gage, et l'on chargea les Quatre-Ministres d'aviser aux moyens de l'augmenter. En attendant, le Sr J.-F. Gallot avait pris soin de la classe du Sr « Goderd », motif qui, joint à d'autres, avait fait qu'on lui avait fixé sa pension, dès le 18 février 1726, sur le pied de 11 batz l'émine, comme pour les Pasteurs. Le 28 avril 1727, il fut proposé et admis de créer un poste de Principal, et de donner au Sr Duvoisin, régent de la 1<sup>o</sup> classe, la 2<sup>o</sup>, avec l'ancien gage auquel seraient ajoutés un muid de vin et un de froment, de sorte qu'il aurait le même gage qu'il avait présentement, à 10 livres faibles près.

Pour ne pas interrompre le récit de la carrière de Coderc dans l'enseignement, j'ai négligé de relater plus haut qu'il retira chez lui la veuve et les enfants de feu Antoine Majeot, marguillier, dont la maison avait brûlé lors du grand incendie du haut de la ville; mais quand ceux-ci voulurent s'adresser au Conseil de Ville pour qu'il payât le loyer que le pauvre maître d'école réclamait d'eux, ils furent éconduits, le 2 décembre 1715, crainte de conséquence.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1727, sur la requête présentée par le Sr Coderc, ci-devant

« régent d'école, » demandant une pension viagère, on lui accorda sa demande, lui donnant la même somme qu'à feu le Sr régent Géliou, remettant aux Quatre-Ministres le soin de lui faire en outre, de temps en temps, « quelque rafraîchissement; » puis, le 29 décembre, on lui accorda que sa pension lui serait délivrée par quartier.

Coderc ne jouit pas très longtemps de ce repos, et le 23 mai 1735, sa veuve pria MM. du Conseil de lui faire encore part de leur « bienfaisance » pour l'entretien de sa fille aînée, qui se trouvait dans un triste état; en considération tant de ce fait que de la situation de la veuve Coderc, on leur accorda charitablement 20 Ecus blancs par année, pendant le temps qu'elles seraient l'une et l'autre en vie. Le 7 décembre 1739, la dame Coder est citée parmi les réfugiés qu'on continuait à dispenser de payer la giette. Le 7 août 1741, « on continue, » est-il dit, « une pension de 40 livres à la fille aînée du Sr régent Coderc »

Mais, le 22 août 1746, le Conseil fut informé que lors de la dernière pension de 40 livres tournois payée à M<sup>lle</sup> Codère, M. Perrot, en son nom et par ordre de M. Codère, actuellement maître de camp du maréchal de Saxe, avait déclaré que cette contribution ne se payerait plus à l'avenir, remerciant au nom de toute la famille de ce qu'on avait fait pour cette demoiselle et pour feu sa mère <sup>1</sup>.

## VIII

### Eau minérale de Môtiers.

« Le public est averti que Jean Henry Clerc, chirurgien de Môtier Travers, Comté de Neuchâtel, a découvert une Source d'Eau minérale dans le dit Lieu, de laquelle plus de cent personnes, ont fait une heureuse expérience l'Été passé. Ce qui lui donna lieu de faire part de sa découverte à Monseigneur le Gouverneur, et Messieurs du Conseil d'Etat, qui députèrent Mr. Duvoisin <sup>2</sup> Cons.

<sup>1</sup> Voir sur le Dr Coderc : MUSÉE NEUCHATELOIS, t. VII (1870) p. 52 et 79.

<sup>2</sup> Il s'agit d'Antoine-Rodolphe Duvoisin, d'Yverdon, gradué Docteur en médecine en

et Med. de Sa Maj. pour en faire l'analyse, dont il donna une Relation très avantageuse, déclarant que par leur temperature, étant presque tiedes, et chargées de parties martiales, salines, nitreuses, elles convenoient dans toutes les maladies provenantes d'obstructions, et dans tous les cas ou les acides, et sels salez (sic) ont beaucoup de part, comme sont, toutes sortes de Fluxions, les Rhumatismes, les affections histeriques et scorbutiques, les pâles couleurs les Coliques de toute espèce, et particulièrement la Nephretique; En conséquence de laquelle Déclaration, la Seigneurie a accordé audit Clerc la propriété de la dite Source par accensement. Ce qui l'a invité à bâtir sur le lieu pour la Commodité des Buveurs; Mais afin que tous ceux qui peuvent avoir besoin des dites eaux, soient d'autant mieux encouragez à en faire usage, on les averti que sa Source est presque au milieu du Village du dit Môtier, qui est très beau, et placé dans le plus bel endroit du Vallon, lequel n'est point sujet aux brouillards, Mais au contraire jouissant d'un bon air temperé, ayant dans le lieu bonne boucherie, et un marché tous les Vendredis et la Poste trois fois la semaine, des Marchands et tout ce qui est nécessaire pour les Buveurs. On trouvera aussi chez ledit Clerc tout ce qui convient pour préparer à boire les Eaux et autres remedes. Les Logemens y sont très communs, et très propres; Mais afin que l'on ajoute d'autant plus foy à tout ce que dessus, ledit Monsieur le Docteur Duvoisin a bien voulu signer le présent Avertissement <sup>1</sup>.

« A Neuchâtel ce 29. de juin 1729.

« DUVOISIN, Conseiller et Med. de Sa Maj. le Roi de Prusse. »

1700, à Bâle, où il publia sa *Dissertatio de Antipathia humana*, reçu habitant à Neuchâtel, le 20 août 1708, breveté Médecin du Roi dans cette Principauté, le 6 juillet 1716, charge qu'il résigna à Vaumarcus, le 4 mai 1731, en faveur du Dr Jean-Théodore de Chaillet. On le trouve ensuite établi à Yverdon, d'où il collabora à une notice sur les bains [de cette localité publiée dans le *Mercur suisse*, juin 1736, p. 123, et où il était Médecin de Ville en 1743. Néanmoins il n'y a rien de lui dans l'ouvrage de CROTTET cité ci-dessous et le Dr A. BRIÈRE, d'Yverdon, n'a pas trouvé de trace de son séjour dans cette ville. — Sources : LEU, *allg. helvetisches Lexikon*, t. XVIII, p. 681 (« du Voisin »); *Manuels du Conseil de Ville et du Conseil d'Etat*; Dr d'IVERNOIS, *Recueil sur les eaux minérales*, (manuscrit); FRANC. PRINCE, *D -I. phys.-med. de vino neocomensi*, Basileæ 1743, dédicace; CORNAZ, *le Dr J.-L. Borel*, p. 68 en rectifiant le premier prénom!)

Il ne faut pas le confondre avec Benjamin Duvoisin, de Bonvillars, paroissien de S'-Aubin (où sa famille avait de grandes forges), déjà pourvu d'un brevet de S. M. pour exercer sa profession de chirurgien, quand on lui accorda l'habitation à Neuchâtel même, le 6 mars 1719. Il fut reçu bourgeois d'Yverdon en novembre 1721, et y pratiquait encore son art en 1738. Il fit le voyage de Jérusalem, en qualité de chirurgien d'un navire hollandais. Son grand-père se nommait Charles, et son père Nicolas avait épousé une demoiselle Sandoz, neuchâteloise. Le *Mercur suisse* doit contenir une notice biographique sur ce personnage. — Sources : *Manuels du Conseil de Ville de Neuchâtel*; A. CROTTET, *Hist. et annales de la ville d'Yverdon*, p. 482 et 611; Dr A. BRIÈRE, lettre de 1870.

<sup>1</sup> Prospectus de format in 4°, sans indication d'imprimerie, que m'a obligeamment communiqué M. James-Henri BONHÔTE.

Dans un intéressant mémoire sur les remèdes que renferme la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, le Dr d'Ivernois, Médecin du Roi, mentionne les eaux de Môtiers avec celles de la Brévine, en ces termes <sup>1</sup> : « *Les Eaux minérales froides*, dont notre Pais abonde, trouvent naturellement ici leur place. Elles ont à peu près toutes le même Principe. Celles de *Môtiers au Val de Travers*, et sur tout celles de la *Brévine*, connuës depuis très long-tems, par leurs bons éfets, sont les plus estimées et les plus recherchées. Elles ont pour *Minéral*, une *Terre Martiale*, impregnée de quelques fines et très légères particules de *Vitriol*, et sont animées par cet Esprit ou Air subtil et très élastique, ordinaire et familier aux bonnes *Eaux minérales* de cette nature, et qui en est comme *l'Ame*. Ces *Eaux* sont légères, pures, pénétrantes et très apéritives, et par cette raison, propres et très efficaces pour délaïer un sang épais, noir, et salé, et pour désobstruer les *Visceres*. Aussi les emploie t'on avec succès dans les *Opilations*, la *Jaunisse*, la *Cachexie*, l'*Afection Hipochondriacque*, la *Mélancolie*, etc., pourvû qu'on ne soit point atteint d'une *Fièvre Hectique confirmée*. Elles humectent, lavent, rafraichissent et désobstruent, en redonnant du *Ton* aux *Parties solides*. »

On lit dans un manuscrit intitulé : *Particularités observées dans la juridiction du Val-de-Travers* <sup>2</sup>, attribué au chirurgien Clerc, cité plus haut, la note suivante sur les eaux minérales de ce village : « Le District de Môtiers renferme encore des sources minérales très salutaires, dont l'une estoit jadis au pré Chambrier et qui a esté perduë, et l'autre actuellement existante située à la Crainciaire, attenante au Village, dont l'eau est martiale et sulfureuse, empreinte de quelque portion de sel de nitre, par l'analyse qui en fut faite d'ordre de la Seigneurie par feu Mr. le Docteur Duvoisin, pour lors Médecin du Roy. Cette dernière source a fait des merveilles, mais comme elle est située à côté d'un torrent sujet à se déborder et à inonder la source, elle a esté négligée à cause des jours d'interruption que les débordements du torrent occasionnoyent, quoique . . . . <sup>3</sup> celuy qui l'avoit découverte, l'ait mise à l'abri des débordements. »

« Le district de Motiers, » trouvons-nous dans un intéressant opuscule de la seconde moitié du 18<sup>me</sup> siècle <sup>4</sup>, « renferme encore plusieurs sources d'eaux

<sup>1</sup> *Mercuré suisse*, mai 1735, p. 74.

<sup>2</sup> Ce manuscrit intéressant appartient à M. J.-H. BONHÔTE. Le passage sur les eaux minérales de Môtiers, comparé avec le prospectus cité plus haut, me paraît confirmer que le premier a été réellement composé par Jean-Henri CLERC, à Couvet.

<sup>3</sup> Un mot illisible dans le manuscrit original.

<sup>4</sup> *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin* (par le banneret Frédéric-Samuel OSTERWALD). 2<sup>de</sup> édition. Neuchâtel 1766, in 8<sup>o</sup>.

minérales très salutaires. La plus remarquable est près de ce village. Par l'analyse qui a été faite on l'a trouvée martiale, sulphureuse et imprégnée d'une portion de sel de nitre. Elle souffrit autrefois quelque altération par le voisinage d'un torrent sujet à se déborder, mais les précautions qu'on a prises l'ont mise à l'abri de cet inconvénient. »

Dans sa *Statistique de la châtellenie du Val-de-Travers*<sup>1</sup>, Louis de Meuron ne dit pas un mot des anciennes eaux minérales de Môtiers-Travers. En revanche, quelques années plus tard, Charles-Henri Allamand fils<sup>2</sup>, médecin-chirurgien à Fleurier, nous donne encore quelques détails sur cette source : « On comprend, » dit-il, « que les oxides de fer ne sont pas ici si généralement répandus, sans qu'il y existe quelques sources qui en soient imprégnées : c'est aussi ce qui a eu lieu. On en compte une à Couvet, une à Môtiers et une à Buttes ; mais toutes dans un état d'abandon qui ne permet pas d'en profiter. En 1812 on crut en creusant qu'on allait tirer de l'oubli celles de Môtiers. En enlevant une quantité de terres amoncelées, au lieu où on croyait se rappeler qu'elle était, on découvrit en effet un bassin en pierre qui annonçait que les fouilles avaient été bien dirigées ; mais soit qu'on n'apportât pas toutes les précautions requises dans ces recherches, soit que la source eût tari ou se fût affaiblie par le mélange d'une autre eau, on ne la retrouva plus dans un état de minéralisation propre à en faire espérer des effets satisfaisants. D'autres recherches pourraient peut-être conduire à un meilleur résultat<sup>3</sup>. » Enfin, M. l'ancien pasteur Paul-Alexandre DuPasquier, qui a exercé pendant plusieurs années son ministère à la cure de Môtiers, à partir de 1827, a bien voulu me communiquer, qu'alors les habitants de ce village se rappelaient la place où jadis on venait boire les eaux : c'était dans le quartier connu sous le nom de la Gôla, dans le voisinage du Bied, ce qui coïncide parfaitement avec l'indication de la source que le chirurgien Clerc signalait comme existant alors, dans le manuscrit cité plus haut.

p. 22. — La 1<sup>re</sup> édition, moins étendue, en avait paru dans le *Journal helvétique*, décembre 1764.

<sup>1</sup> Neuchâtel, 1830, in 8°.

<sup>2</sup> Voyez sur Allamand : Léo LESQUERÉUX, dans les *Actes de la Société helvétique des sciences naturelles*, XXV, 1840, p. 229-234; et la note 19 de ma notice biographique sur le Dr J.-L. Borel.

<sup>3</sup> *Description de la châtellenie du Val-de-Travers* Neuchâtel, 1836, in 8°, p. 40.

## IX

## Vue de Neuchâtel par le Dr. Neuhaus.

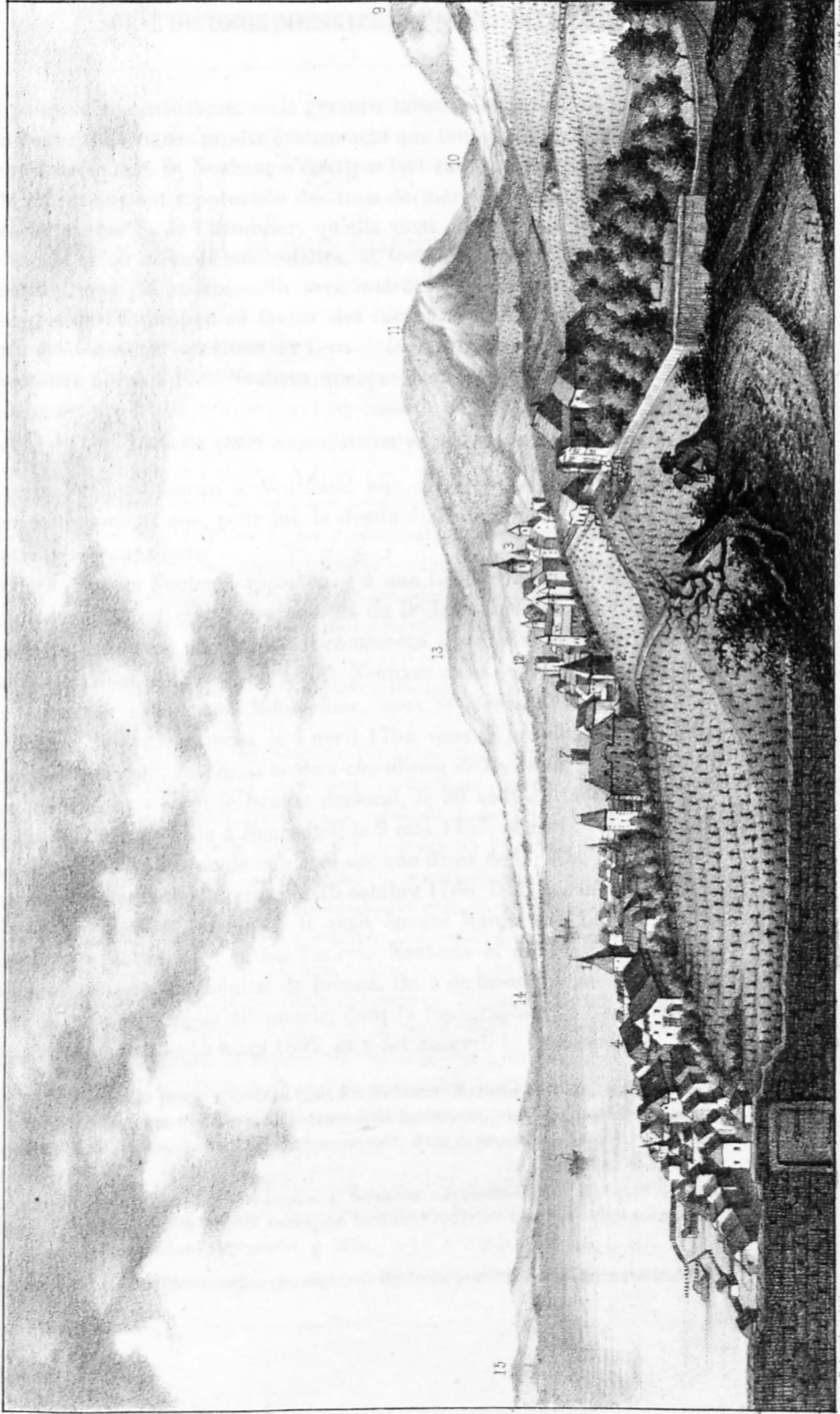
« Le Conseil a reçu et accepté avec reconnaissance les soixante quatre Plans de la Ville de Neuchâtel que luy a présenté Mr. le Docteur Neuhaus, nôtre médecin. » (*Manuels du Conseil de Ville*, séance du 15 septembre 1760).

Cette simple mention nous fixe sur la date d'une gravure fort rare, signée : « Neuhaus, M. Dr et H. V. Arch: del: ad Nat: » et de l'autre côté. » *D. Herrliberger, exc. Cum Priv.* Les titres de Neuhaus, sont docteur en médecine et médecin gagé de cette ville; mais la traduction du second par « Archiater » abrégé en « Arch. » pourrait à première vue faire croire au sens d'architecte. Quant au graveur c'est probablement lui qui eut le même médecin pour collaborateur, puisque l'auteur de la description de la ville de Bienne de la Topographie de Herrliberg n'est autre que Frédéric-Samuel Neuhaus. M. Fritz Landry a eu l'obligeance de reproduire cette vue de Neuchâtel pour le MUSÉE NEUCHATELOIS.

Voici d'ailleurs la légende de cette ancienne vue, dont le Secrétaire de Ville a fait par erreur un Plan : « *Vue de la Ville de NEUCHATEL, du Coté de L'Orient. — 1 Porte de L'Hopital. 2 Porte des Chavannes. 3 Le Chateau et L'Eglise Cathédrale. 4 Le Temple Neuf. 5 La Maison de Charité. 6 Le Grenier Neuf. 7 La Tour de Diesse. 8 La Rochette. 9 La Tourne. 10 Val de Travers. 11 Montagne de Boudry. 12 La Ville de Boudry. 13 Montagne de Provence. 14 Yverdun. 15 Estavayer. NB. On a presere ce Beau Point de Vue à Vne Situation qui seroit plus avantageuse pour la Ville.* » On y distingue en outre quelques monuments non renseignés dans cette indication, à savoir, à gauche de la Maison de Charité où de discipline (aujourd'hui des orphelins); la porte St-Maurice; entre la porte de l'Hôpital et le Grenier neuf (plus tard dit « du haut », aujourd'hui transformé en fabrique de télégraphes), dans le fond, le haut de la tour du Trésor, et plus près du Grenier neuf, la porte des Chiens (où est aujourd'hui la voûte du Neubourg); droit au-dessus de la porte des Chavannes ou du Neubourg, la tour des prisons. On remarque aussi l'ancienne route de la Coudre, passant en dessous de la Rochette. Il est facile de voir que cette vue a été prise depuis les rochers à l'occident du Crêt-Taconnet, au-dessous du restaurant Bellevue actuel.



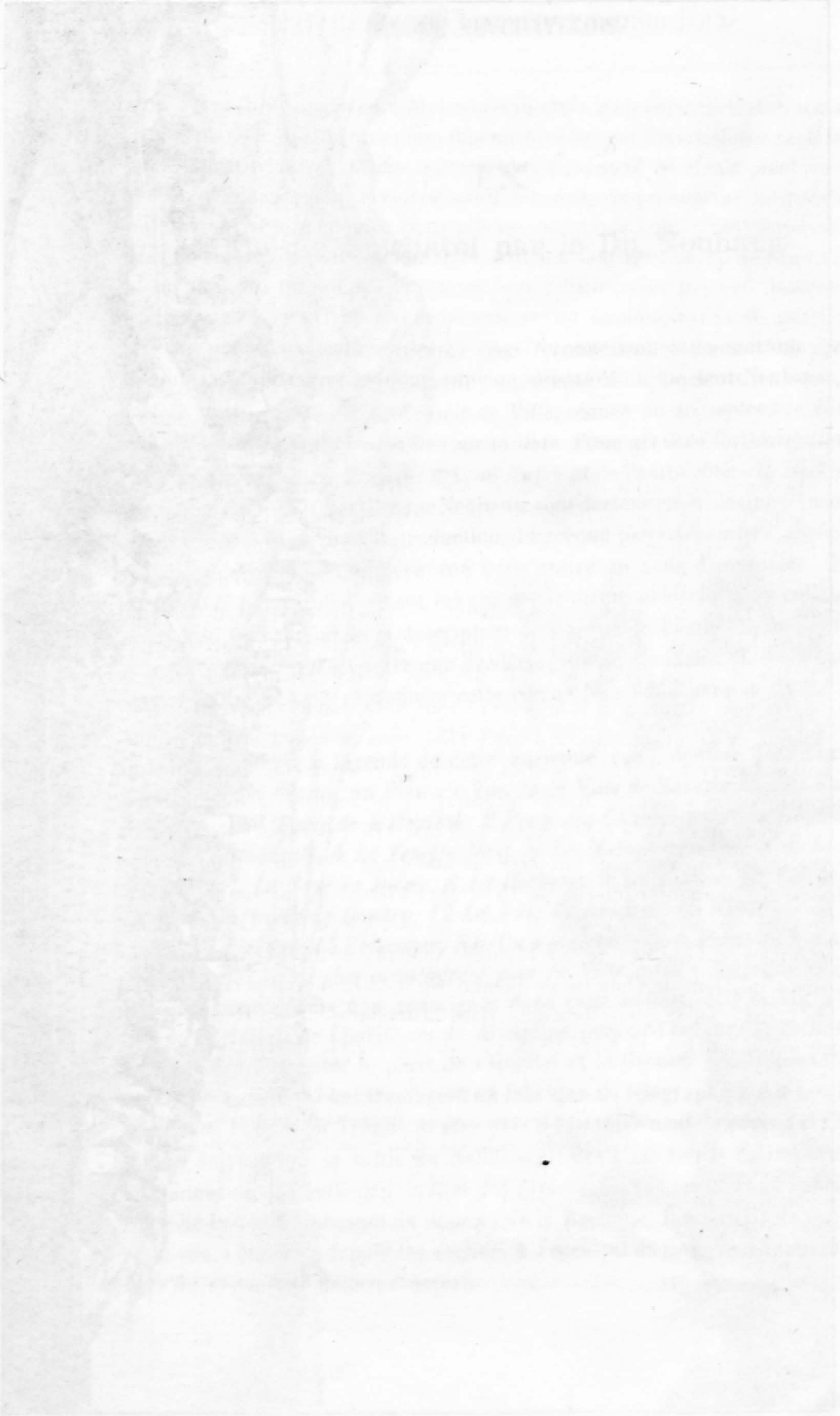
MUSEE NEUCHATELOIS.



F. Landry lith.

Vue de Neuchâtel par le Dr. Neuhaus.

BIBLIOTHEQUE  
DE LA VILLE  
NEUCHÂTEL



Vertical text on the left side of the page, possibly a page number or reference code, which is mostly illegible.

Vertical text on the right side of the page, possibly a page number or reference code, which is mostly illegible.

Au point de vue artistique, cette gravure laisse beaucoup à désirer, et le dessin des ceps de vignes prouve évidemment que toute la faute n'en est pas au graveur, mais que le Dr Neuhaus n'était pas fort sur la perspective. Mais telle qu'elle est, et surtout rapprochée des trois dernières planches de la *Mairie de Neuchâtel*, par S. de Chambrier, qu'elle vient compléter, elle présente un intérêt local qu'on ne peut méconnaître, et toutefois elle est devenue si rare à Neuchâtel, que j'ai vu accueillir avec intérêt et comme un inconnu par la commission de l'Exposition en faveur des incendiés de Travers, l'exemplaire qui m'a été donné par un client du Tertre<sup>1</sup>. Dessinée plus artistiquement, elle eût peut-être attiré à F.-S. Neuhaus quelque quolibet sarcastique, comme le fameux :

« Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent ! »

Mais le Dr Neuhaus fournit à Neuchâtel une carrière longue et utile, qui prouve suffisamment que, pour lui, le dessin était un simple délassement de ses sérieuses occupations.

Frédéric-Samuel Neuhaus appartenait à une famille médicale de Bienne<sup>2</sup> : il naquit en 1733, et était le second fils du Dr Jean-Rodolphe II et de dame Anne-Marie Lambelet, née Dardel. Il commença ses études médicales sous le grand Haller, dont son grand-père J.-R. Neuhaus avait été le premier précepteur, passa ses examens à Montpellier, sous le décanat du célèbre Antoine Magnol, y ayant soutenu, le 4 avril 1754, sous la présidence du professeur Jaques Lazerme, sa *Thesis medico-chirurgica de Dystocia*, pour y obtenir le baccalauréat, et y reçut le bonnet doctoral, le 30 août de la même année. Il fut élu Médecin de Ville à Neuchâtel, le 9 mai 1757, et après y avoir pratiqué avec succès l'opération de la pierre sur une dame de la ville, il en fut reçu Bourgeois et Communier interne, le 15 octobre 1760. Il fit partie de la Commission pour secourir les noyés. Il avait épousé Marguerite Lucas, en eut des enfants, et fut ancêtre de feu l'avoyer Neuhaus et du Dr Neuhaus, actuellement médecin de l'hôpital de Bienne. On a de lui une description de la ville de Bienne, en langue allemande, dans la topographie de Herrliberg. Il mourut à Neuchâtel, le 15 mars 1802, et y fut enseveli le lendemain<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le Dr Neuhaus, de Bienne, arrière petit-fils de notre Médecin de Ville, possède l'original à la plume de cette vue, laquelle se trouverait également, ainsi qu'une de la cascade de Ronchâtel près de Reuchenette, du même auteur, dans SCHEUCHZER, *Naturgeschichte des Schweizerlandes*.

<sup>2</sup> Consulter sur les D<sup>s</sup> Jean-Rodolphe I Neuhaus, Jean-Rodolphe II, et François-Alexandre, grand-père, père et frère cadet, de Samuel-Frédéric : LEU, *helvetisches Lexikon*, t. XIV, p. 113 et Supplément, 4<sup>m</sup>e partie, p. 350.

<sup>3</sup> Sources consultées : *Thesis medico-chirurgica de Dystocia*, præside Jacob. LAZERME (defend.

## X

## Le fonds DuBlé.

Un médecin vieux-garçon, instituant pour son héritière une corporation de Pasteurs, tel est le fait rare qui a donné lieu au fonds DuBlé.

Charles-Louis La Gacherie dit DuBlé, était petit-fils de Jean La Gacherie dit DuBlé, réfugié de Pujols en Agénois, apothicaire à Neuchâtel. Il fut baptisé à Neuchâtel, le 7 décembre 1729, étant fils de feu M. Charles-David Lagascherie Dublé et de M<sup>me</sup> Marie-Catherine Pou, son épouse. Reçu Docteur en médecine à Bâle, le 5 juillet 1758, il fut nommé Médecin du Roi « expectant » par brevet du 8 avril 1760, et suppléa, puis remplaça dans cette charge le Dr Jean-Antoine d'Ivernois, enseveli à Neuchâtel, le 24 janvier 1765. Il mourut lui-même à Neuchâtel, le 29 novembre 1807, des suites d'une attaque d'apoplexie, et y fut enterré le 2 décembre.

Il habitait une petite ruelle qui se terminait au Seyon et à laquelle on a donné son nom (ruelle Dublé). On demande encore souvent à Neuchâtel des pilules DuBlé, ancienne formule qui rappelle également ce vieux praticien; elles sont composées de parties égales de Myrrhe et d'Aloès pulvérisé, réduites au moyen d'Esprit de savon en pilules du poids de 2 grains chacune. Mais c'est évidemment la disposition suivante de son testament<sup>1</sup>, qui mérite le plus de perpétuer le souvenir de ce descendant d'un réfugié pour cause de religion.

« Art. 5. Enfin voulant favoriser la vocation au St-Ministère, autant que mes facultés me le permettent, j'institue pour mon unique héritière la vénérable Classe des Pasteurs de cet Etat aux conditions suivantes :

- 1<sup>o</sup> qu'elle acquittera les legs que je fais, de même que mes autres dettes ;
- 2<sup>o</sup> qu'on mettra en rente tout ce qui proviendra de ma succession.

Friderico-Samuele NEUHAUS), Monspelii 1754. — *Manuels du Conseil de ville de Neuchâtel*. — LEU, l. c.; — Registres de l'Etat civil de Neuchâtel. — *Almanachs de Neuchâtel*. — Lettre du Dr NEUHAUS, de Bienne, du 27 octobre 1871.

<sup>1</sup> Document dû à l'obligeance de M. MERCIER, ancien pasteur, chapelain de l'hôpital Pourtalès. — V. en outre sur la valeur de ce fonds : ANDRIÉ, *Jubilé*, p. 313; — HENRIOD, *l'égl. réform. de Neuchâtel*, p. 11; — GODET, *Refuge*, p. 284.

3<sup>o</sup> qu'on ajoutera ces rentes chaque année au fonds capital.

4<sup>o</sup> qu'après la mort des trois parents en faveur desquels je crée une pension viagère, on formera trois ou quatre pensions des revenus de ma succession.

5<sup>o</sup> que ces pensions seront données de préférence à de jeunes ministres qui n'auraient pas encore de cure ou à des suffragants ou enfin à des diacres qui doivent en jouir jusqu'à ce qu'ils aient une cure.

» J'entends que si le produit de ma succession venait malheureusement à se perdre soit par banqueroute ou autrement par quelque événement imprévu, la rente viagère que je crée en faveur de mes parents serait par là éteinte et que par tel événement la vénérable Classe des Pasteurs mon héritière ne pourrait être recherchée sous quelque prétexte que ce soit, pour le paiement de la dite rente viagère.

» C'est à ces conditions que j'institue la vénérable Classe des Pasteurs de cet Etat pour héritière universelle, lui donnant la pleine et entière administration de mes biens dont elle ne devra rendre compte qu'à elle-même pour favoriser l'étude du St-Ministère ; priant Dieu de bénir mon intention pour le bonheur de notre chère patrie.

» Neuchâtel, ce 14 juin 1806.

(signé) » LA GACHERIE DU BLÉ. »

Dr CORNAZ.

## LES FOUILLES DE CHÉZARD

Il y a un peu plus d'un an qu'un propriétaire du Grand-Chézard, au Val-de-Ruz, M. Denis Tripet, vint m'annoncer qu'il était disposé à faire des fouilles dans un champ qu'il possède en dessous du village sus-mentionné, dans un lieu où la tradition plaçait le château de Baccontour. Ce lieu n'était point inconnu aux archéologues; on y avait déterré au commencement de ce siècle des tuiles, et surtout des tuyaux en plomb, dont la matière avait servi à fondre des balles pour tirer à la cible.

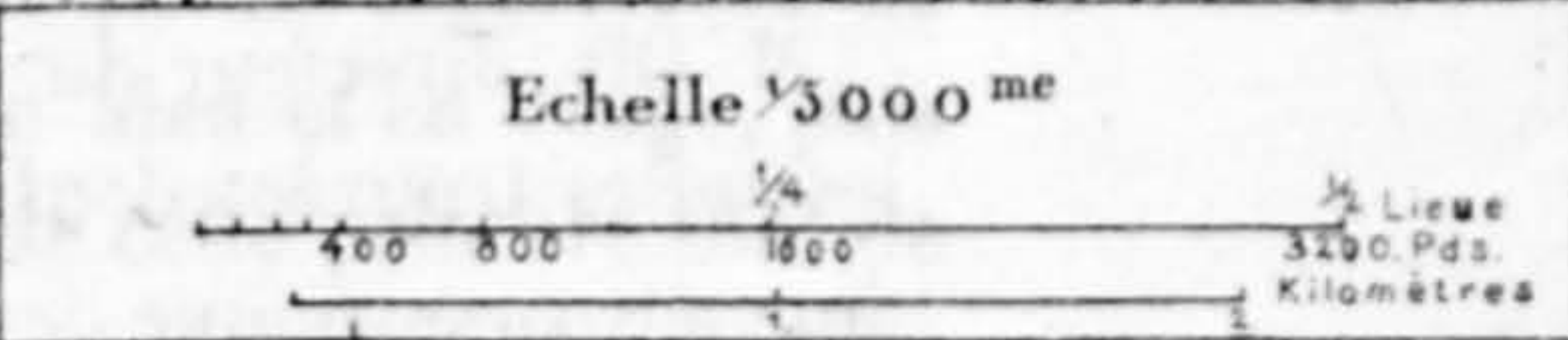
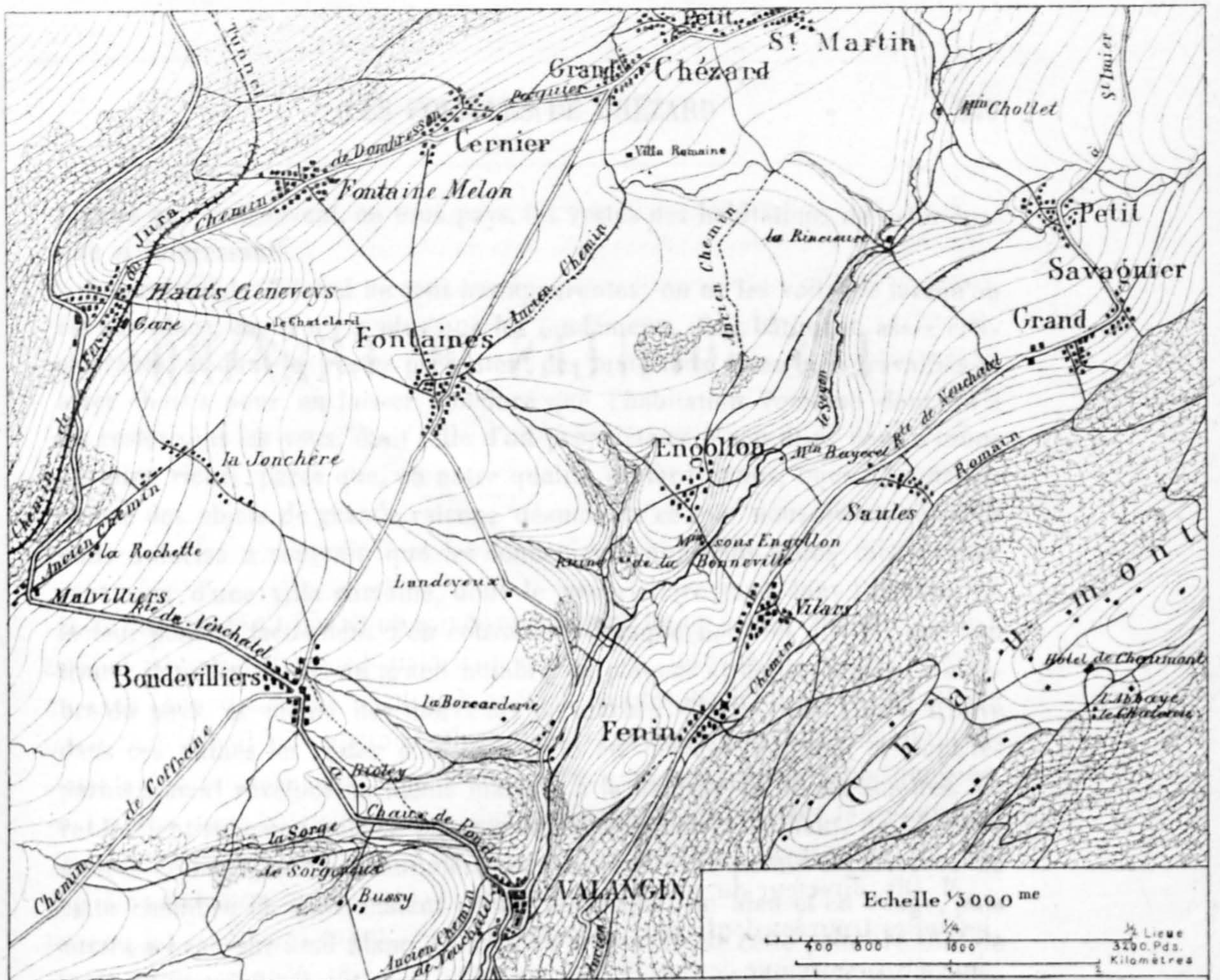
M. Otz, directeur du cadastre, ayant été sur les lieux, avait constaté que les tuiles trouyées dans cette localité étaient des tuiles romaines; on pouvait donc être assuré que des fouilles, exécutées sur ce point, donneraient un résultat intéressant.

La chose était d'autant plus certaine, que M. Tripet apporta, lorsqu'il me fit sa visite, une fort belle tuile romaine parfaitement conservée et m'assura qu'on en trouvait encore beaucoup de semblables.

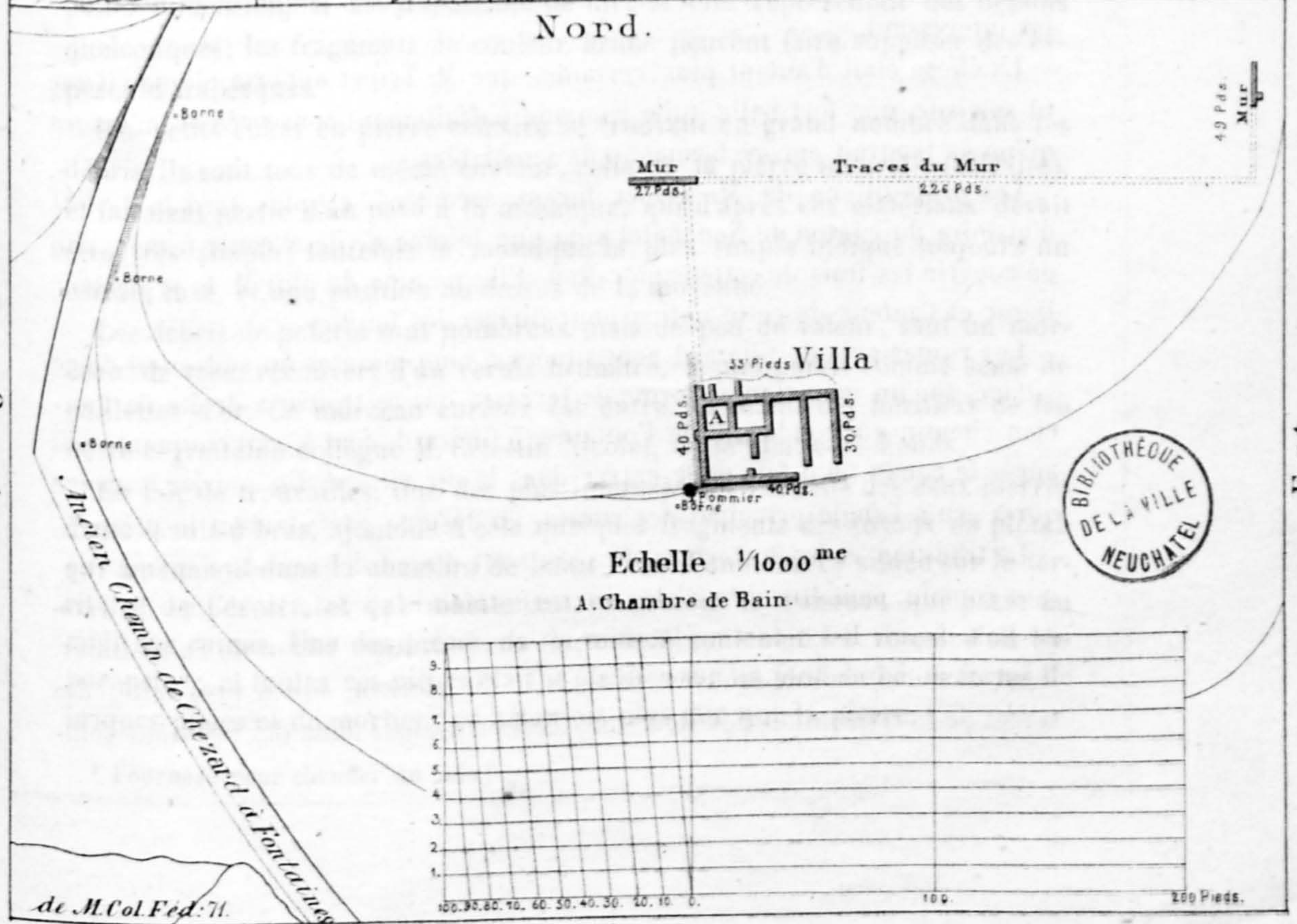
Les propositions de M. Tripet furent acceptées, et plus tard la Société d'histoire du canton de Neuchâtel vota une somme de deux cents francs, afin de couvrir les frais de cette exploration. Elle nomma de plus M. le professeur Desor et l'auteur de cette notice pour diriger les fouilles.

Les ruines près de Chézard sont situées à cinq minutes au sud-ouest de ce village, sur un mamelon en forme de terrasse qui se trouve à droite de l'ancien chemin qui conduisait de Fontaines à Chézard, cent à cent cinquante pas après le coude qu'il fait pour entrer dans le dit village. Un poirier sauvage qui a cru à l'angle principal des ruines, en désigne parfaitement la place.

La tradition et les historiens du pays sont d'accord pour dire qu'un chemin romain, peut-être même plus ancien, suivait le pied de la chaîne de Tête-de-Ran depuis Rochefort au Pâquier, et conduisait au vallon de Saint-Imier. Il est donc naturel de trouver, soit sur le dit chemin, soit à proximité, des traces de la civilisation des Romains. C'est bien aussi dans des positions sem-



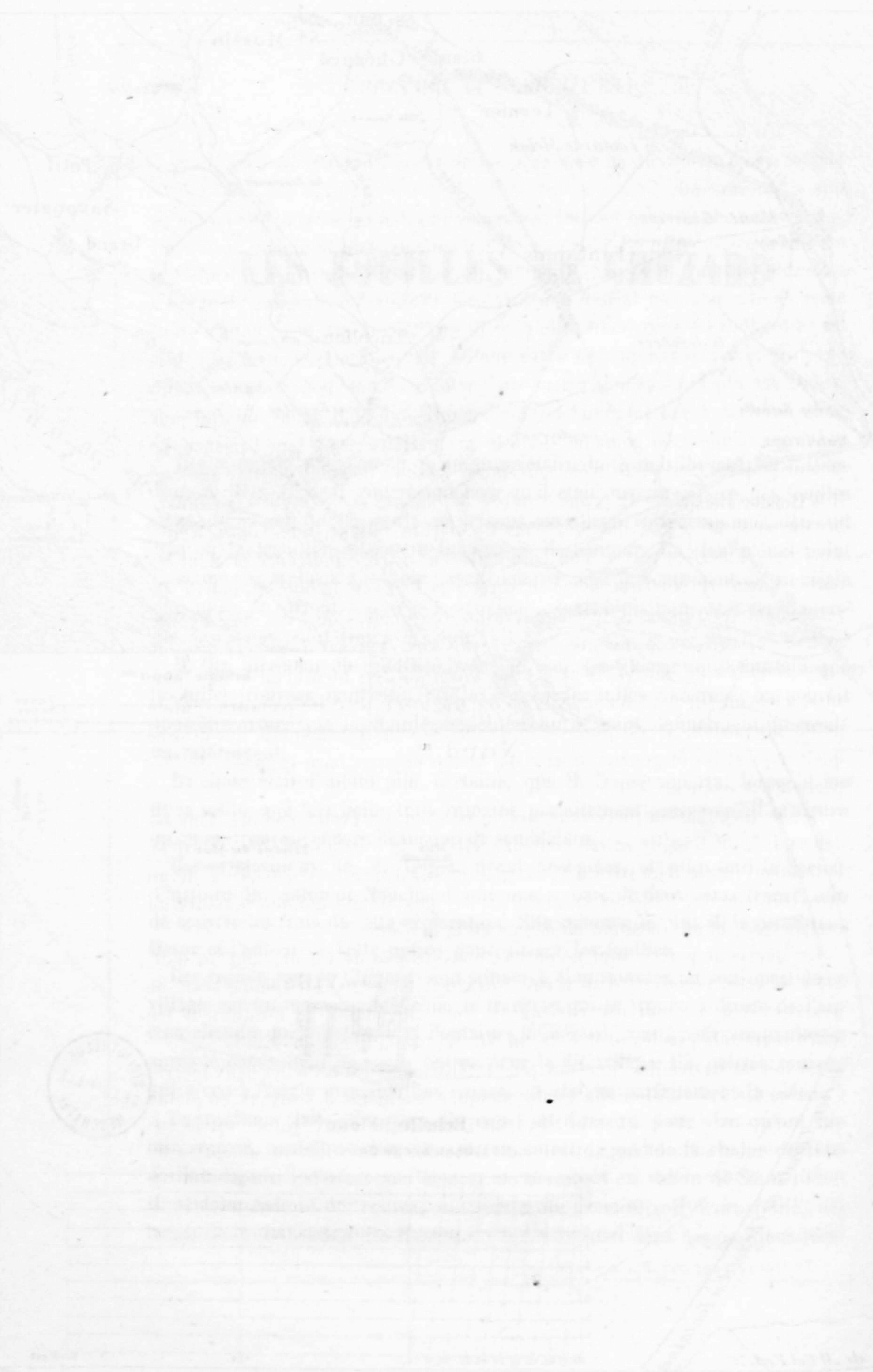
Nord.



Sud.

**PLAN DES FOUILLES DE CHÉZARD.**

de M. Col. Fed. 71.



PLAN DES FOUILLES DE CHÉZARD

PLAN DES FOUILLES DE CHÉZARD



N. 10



blables que se trouvent, en tous pays, les restes des habitations de cette époque si intéressante.

Les ruines de Chézard ne sont pas apparentes; on ne les voit que lorsqu'on est sur place, car il n'y a plus que les fondements d'un bâtiment assez considérable, et dont les restes présentent des matériaux assez bien travaillés et assez choisis pour en laisser conclure que l'habitation romaine dont on a les restes sous les yeux, était celle d'un propriétaire à son aise, nous n'osons pas dire riche, parce que, en notre qualité de tard venus, nous n'avons pas trouvé des objets de grande valeur; néanmoins ce que nous avons recueilli nous autorise à soutenir que les fondements que nous avons mis au jour sont ceux d'une villa romaine, dont le propriétaire était dans l'aisance. Le lecteur pourra facilement s'en convaincre lorsque nous lui dirons, que l'on trouve dans les débris un grand nombre de plaques et de fragments de marbre du pays, et même des morceaux de marbre d'Italie, que l'on a trouvé dans ces ruines les restes d'un bain dallé en marbre indigène, et dont les parois étaient revêtues du même marbre, à la hauteur de 56 centimètres. Ce revêtement se composait de plaques de 56 centimètres de haut, de 14 centimètres de large, et de 3 centimètres d'épaisseur. Les parois supérieures de cette chambre de bain, étaient peintes à fresque, en bleu et en rouge, puis aussi en brun sur fond blanc; comme les fragments de cette peinture sont de petite dimension, il est impossible de dire si elle représentait des dessins quelconques; les fragments de couleur brune peuvent faire supposer des espèces d'arabesques.

Des petits cubes en pierre calcaire se trouvent en grand nombre dans les débris, ils sont tous de même couleur, celle de la pierre naturelle (calcaire), et faisaient partie d'un pavé à la mosaïque, qui d'après ces matériaux devait être très simple; toutefois la mosaïque la plus simple indique toujours un certain luxe, et une position au-dessus de la moyenne.

Les débris de poterie sont nombreux mais de peu de valeur, sauf un morceau de vase, recouvert d'un vernis brunâtre, lequel paraît comme semé de paillettes d'or. Ce morceau curieux est entre les mains des héritiers de feu notre regrettable collègue M. Célestin Nicolet, de la Chaux-de-Fonds.

En fait de trouvailles, une des plus intéressantes est celle des deux pierres d'une meule à bras, ajoutons à cela quelques fragments des tuyaux en plomb qui amenaient dans la chambre de bains l'eau d'une source située sur le territoire de Cernier, et qui maintenant va grossir le ruisseau qui passe au midi des ruines. Une des pièces de la maison contenait les restes d'un hypocauste<sup>1</sup>; et toutes ces pièces étaient établies sur un fond de béton formé de briques pilées et de mortier; ce béton est plus dur que la pierre.

<sup>1</sup> Fourneau pour chauffer un bain!

Il ne faut pas s'étonner si les trouvailles n'ont pas été plus riches et plus abondantes; il y a des siècles que la villa de Chézard a été fouillée dans tous les sens, et ceux qui y trouvèrent soit des monnaies romaines, soit des objets de valeur, se gardèrent bien d'en parler; de vagues traditions parlent de monnaies d'or et d'ornements de même métal; ces traditions peuvent être vraies, mais nous n'avons aucun moyen de les contrôler.

Les environs de la villa de Chézard étaient habités de la même manière que cette localité, car un poinçon d'un joli travail fut trouvé il y a plusieurs années en creusant les fondements d'une maison du village de Cernier. Le dit poinçon montre que cette localité était occupée par des hommes sachant écrire, ce qui indique une position sociale supérieure; le propriétaire de cet objet, M. Veuve, sellier, à Cernier, en a fait don au Musée de Neuchâtel.

C'est aussi dans ce Musée que seront réunies toutes les pièces remarquables trouvées dans les fouilles dont nous venons de parler, et cela d'après une décision de la Société d'histoire.

La villa près de Chézard était-elle une propriété particulière, ou bien l'habitation d'un officier romain chargé de surveiller une communication assez importante, puisque le chemin de Rochefort au Pâquier reliait aussi la grande voie romaine d'Ariorica (Pontarlier), à Aventicum (Avenches), avec celle qui passait par Pierre-Pertuis? Ces hypothèses peuvent être admises, mais comme hypothèses seulement, elles n'ont pas même une grande valeur. L'essentiel, c'est que les fouilles de Chézard démontrent qu'au Val-de-Ruz, du temps des Romains, il y avait des constructions de luxe, et par conséquent une culture développée. Des traces de même nature se retrouvent près de Villiers et près de Saules; espérons qu'il sera possible de les explorer comme on l'a fait à Chézard.

Au lieu d'une description des ruines, nous donnons une carte des environs de Chézard, et un plan des fouilles. Ces dernières qui ne sont pas terminées, font supposer qu'outre la maison principale que nous avons fouillée, il y avait autour d'elle un vaste enclos formé par une muraille dont on retrouve les fondements, et qui contenait d'autres bâtiments.

Neuchâtel en avril 1871.

DE MANDROT, colonel fédéral.

# LE FRONTON

DU NOUVEAU COLLÈGE MUNICIPAL DES GARÇONS A NEUCHÂTEL

PAR M. CHARLES IGEL

La sculpture n'est pas un art nouveau en Suisse, et si elle n'y a fleuri qu'à de rares époques, ses racines y datent de longtemps. Aventicum, Vindonissa et d'autres villes de l'Helvétie romaine étaient ornées de statues dont on retrouve encore des vestiges.

Le moyen âge chrétien, en élevant ses basiliques et ses cathédrales, demandait à la statuaire l'ornementation de leurs colonnes, de leurs clefs de voûte, il lui demandait les images de ses saints pour les niches et les autels, et des compositions souvent considérables pour leurs frises et leurs portails. La Suisse et les pays qui devaient plus tard se joindre au faisceau fédéral, imitèrent l'exemple de l'Italie, de l'Allemagne et de la France; la foi enthousiasmait les masses, et à partir du XII<sup>me</sup> siècle de magnifiques monuments dressèrent vers le ciel les aiguilles de leurs clochers; ces témoins vivants de la pensée chrétienne sont encore les plus beaux monuments de nos villes: Neuchâtel, Berne, Fribourg, Bâle, Lausanne, Zoug, doivent à leurs constructions religieuses une grande part de leur célébrité; des colonies d'artistes et d'ouvriers allaient de pays en pays et y travaillaient, pour un modique salaire souvent, à ces infinies ornements dont l'art gothique égayait toutes les parties de ses créations. Ce fait, soit dit en passant, explique l'analogie, l'identité même, qui existe entre certains monuments situés à des distances considérables les uns des autres.

Les sculpteurs qui taillèrent les statues des saints et des saintes de nos cathédrales étaient-ils suisses, c'est ce dont nous doutons; les idées peu orthodoxes et anti-infaillibilistes du moyen âge s'inscrivaient généralement sous les

portails; le diable y était représenté peuplant l'enfer des plus grands dignitaires de l'église comme avait osé le faire Orcagna au *Campo santo* de Pise et à *Santa Maria novella* à Florence. Cette façon bouffonne qu'on remarque dans plusieurs monuments de France et d'Allemagne, fut vraisemblablement apportée en Suisse, notamment à Berne et à Fribourg, par des sculpteurs étrangers; c'est peut-être à cette critique amère du catholicisme qu'on doit la conservation des bas-reliefs de ce genre dans les églises qui passèrent au culte réformé. On sait que malheureusement la Réformation eut chez nous ses iconoclastes, les statues de la Vierge et des saints furent brisées; on voit encore dans plusieurs de nos temples neuchâtelois des consoles et des niches vides; nous ne pouvons songer sans regret à la quantité d'œuvres naïves et charmantes qui tombèrent sous les coups de ces zélateurs; les bas-reliefs seuls demeurèrent intacts.

L'époque de la construction des édifices religieux pourrait correspondre à la première période de la sculpture en Suisse.

A partir du XIII<sup>me</sup> siècle commence une seconde période, celle des statues de seigneurs et d'ecclésiastiques sur leurs tombeaux élevés dans les églises; le monument des comtes de Neuchâtel dans la collégiale de cette ville est le plus beau morceau de ce genre. On peut citer ensuite celui d'Othon de Grandson (1398) à Lausanne, celui d'un comte de Lassaraz dans l'église de ce village (XIV<sup>me</sup> siècle), la statue du comte de Thierstein (1378), dans les souterrains de la cathédrale de Bâle, — celle du chevalier de Klingen au couvent de Feldbach près Steckborn, Thurgovie (XV<sup>me</sup> siècle), celle de Bernhard Gradner (1489) à Eglisau, celles de Huglin de Schœneck (1374) et de Bernard de Masmünster (1383) à Saint-Léonard à Bâle, Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy (1517-1543) à Valangin. (Voir *Musée neuchâtelois*, septembre 1865).

Les hommes en cuirasse avec leurs épées et leurs boucliers ont tous le caractère de leur rude époque, la raideur, les femmes dans leurs robes collantes à jupes longues ont au contraire une allure de douceur et de grâce qui forme un contraste qui n'est pas sans charme; la statue de Jeanne de Montfaucon au monument de la Collégiale de Neuchâtel en est le type le plus complet. Ces œuvres ont une valeur plus historique qu'artistique, on le comprend du reste par leurs dates: les rénovateurs de la sculpture en Italie, Luca della Robbia, Ghiberti et Donatello travaillaient dans les dernières années du XV<sup>me</sup> siècle et leur influence n'avait pas encore passé les Alpes. Les statues suisses de cette époque ont donc le cachet des œuvres primitives, la naïveté, mais quels précieux documents pour l'histoire!

La troisième période commence à la fin du XV<sup>me</sup> siècle, c'est celle des statues de fontaines. Les Confédérés voulurent sans doute consacrer le souvenir

de quelques-uns de leurs chefs après les guerres nombreuses dans lesquelles ils furent engagés, et ils placèrent leur image sur des piédestaux en forme de colonnes au-dessus des bassins de fontaines de nos villes, de nos bourgs, et même de nos villages. On sait la quantité considérable de monuments de ce genre qui existent en Suisse; Berne, Soleure, Bâle en possèdent de remarquables. Les statues de bannerets de la fontaine de la Croix-du-Marché à Neuchâtel (1587) et celle de la place du Landeron sont d'une fort belle tournure, la première surtout.

Les fontaines reçurent aussi des figures allégoriques, des saints, un pape même comme à Bâle, souvent aussi des groupes comme celui de Bienne, d'une si charmante originalité. — C'est l'efflorescence de la sculpture en Suisse et le métier est fort couru, les artistes sont nombreux et ne peuvent suffire aux commandes; ils reproduisent alors le même modèle plusieurs fois, la statue de la Justice sur la fontaine de la Grand'rue à Neuchâtel, celle de la place de la Palud à Lausanne et celle de Boudry, sont évidemment du même auteur. Les corps de métiers étaient alors réunis en corporations, les sculpteurs suisses appartenaient modestement à celle des Tailleurs de pierre (Stein Metzen); il fallait pour y entrer un examen préalable sur les capacités, les mœurs et l'accomplissement des devoirs de la religion; la corporation décidait sur les *maîtrises* et les *jurandes* à accorder; l'histoire ne nous a pas conservé de noms de sculpteurs de cette époque. On s'adresse aussi à la statuaire pour les enseignes d'hôtelleries, pour les armoiries et leurs supports sur les portes des châteaux et des maisons importantes, les Abbayes de Berne s'ornent de figures remarquables, particulièrement celle des Tisserands, des Charpentiers et du More. Les statues des guerriers sont de la même école que les figures de nos vitraux, ce sont les mêmes types, la même crânerie insolente; laissons à un maître le soin de les dépeindre: « Il y a dans le goût germanique, écrit M. Théophile Gautier (*Ce qu'on peut voir en six jours*), une certaine furie contournée et ronflante dont les vitraux suisses et les gravures de Golzius peuvent donner la note, et qui se prête très bien aux fantaisies de l'ornement. Nous n'en voulons pour preuve que les jolies fontaines décorant la grande rue de Berne. Ce sont des colonnes d'ordre rustique, composite, salomonique, ou purement fantasque, à pans coupés, à volutes évidées, à chapiteaux touffus et feuillus, qui portent des statues cambrées sur la hanche, le jarret tendu, la gorge au vent, la mine outrageuse et fière avec des draperies volantes, des plumes tire-bouchonnées en lambrequins, des épées, des balances, et autres emblèmes dorés du meilleur effet. Ces figures appartiennent à l'allégorie, à la Bible, aux légendes locales. Voici le nom de quelques-unes des fontaines qu'elles surmontent: la fontaine de l'ogre (*Kinderfresser Brunnen*), de Sam-

son, de la Justice, de l'Ours, des Tireurs, de la Cigogne. On en compte six dans la grande rue seulement. Et tous ces personnages prennent des poses de Titan escaladant le ciel... pour protéger un robinet. »

C'est de cette période (1498) que date une statue en bois jadis très populaire, le St-Christophe de Berne. Cette bizarre figure enluminée, aux lignes raides, aux formes amaigries, exécutée en demi-relief, a été détruite ainsi que la tour qui l'abritait, en 1865.

Les XVII<sup>me</sup> et XVIII<sup>me</sup> siècles ne furent pas très favorables au développement de la statuaire en Suisse. A quoi faut-il s'en prendre? Peut-être à la lassitude qui suit les époques de production abondante, sans doute aussi aux dissensions intestines qui voilent cette période de notre histoire, à la révolte des paysans, aux guerres de religion, à l'inquiétude générale des esprits si défavorable à la production artistique. Aussi, que peut-on citer de cette époque, presque rien, quelques frontons entachés de maniérisme, quelques bustes, le tombeau de Madame Langhans, à Hindelbanck, et les sculptures décoratives de Babel à la cathédrale de Soleure.

Au XVIII<sup>me</sup> siècle, la Suisse brille d'un éclat soudain, des penseurs, des philosophes, des savants surgissent de toute part, des foyers d'intelligence naissent au sein de nos villes, mais les rares artistes de cette époque doivent aller demander à l'étranger les encouragements que leur refuse la patrie.

C'est malheureusement l'histoire de tous nos statuaires, il leur faut un théâtre plus vaste que nos petites villes, dont la parcimonie n'a jamais permis à un de ces artistes de vivre chez nous honorablement de son travail. La Suisse peut-elle revendiquer comme lui appartenant le sculpteur Carlo Maderno, et les architectes Domenico Fontana et Francesco Borromini? C'est en Italie qu'ils travaillèrent, c'est à l'école romaine qu'ils sont indissolublement attachés. Alexandre Trippel, de Schaffhouse, auteur de statues d'Apollon et de Diane et qui vécut à Rome (XVIII<sup>me</sup> siècle), a-t-il laissé quelque ouvrage dans son pays, nous ne le croyons pas. — Que seraient devenus les talents d'un Pradier, d'un Chaponnière, d'un Imhof, d'un Schloeth, d'un Vela et d'un Dorer, s'ils eussent dû vivre parmi nous? L'avenir réserve-t-il à nos sculpteurs une place au foyer de la patrie?

Le commencement du XIX<sup>me</sup> siècle ne fut favorable nulle part à la floraison des arts; comment sculpter et peindre au bruit du canon des batailles de l'empire? toutes les préoccupations étaient à la guerre et aux conquêtes, mais au retour de la paix le goût des choses de l'esprit reparut, lentement, il est vrai, et à partir de 1830, plusieurs de nos villes consacrèrent le souvenir de leurs grands citoyens par des statues et des bustes; un enfant de Genève, Pradier exécuta pour sa ville natale, la statue de J.-J. Rousseau, Berne éleva celle de

Berchtold de Zähringen, par Tscharner, et celle de Rodolphe d'Erlach, par Volmar, Neuchâtel celle de David de Purry, Bâle celle d'Écolampade, par Kaiser, Fribourg celle du Père Girard. — Gessner et Nægeli eurent leurs bustes à Zurich, Soleure érigea ceux de Glouz-Blotzheim et de Roll, Berne celui de Haller, dans le jardin du Musée d'histoire naturelle, Neuchâtel celui de Coulon, par Schlæth, au Musée, celui du Dr J.-L. Borel, par H. Moulin, à l'hôpital de la ville, le cimetière de Faoug s'orna de celui de H. Druey, par Christen. Genève en éleva un à de Candolle, Porrentruy à Thurmann, etc.

Une des œuvres les plus remarquables de la sculpture en Suisse est due à l'initiative d'un citoyen, le colonel Charles Pfyffer d'Altishofen, nous voulons parler du lion de Lucerne. On connaît l'admirable conduite du régiment des Gardes suisses à la journée du 10 août 1792; nos concitoyens, fidèles à leur serment, luttèrent avec héroïsme et ne voulurent déposer les armes que sur un ordre du roi. L'illustre Thorwaldsen traduisit ce fait avec une éloquence qu'il est superflu de constater ici; son modèle composé à Rome, fut exécuté du 28 mars 1820 au 7 août 1821, par le sculpteur Lucas Ahorn, de Constance. Chacun connaît cette conception géniale: un lion colossal expire sur un bouclier fleurdelisé; le monument, exécuté dans une niche creusée dans le roc au-dessus d'un étang entouré d'arbres, est d'un effet magistral qu'augmente encore son site admirablement trouvé.

Le 23 septembre 1863, la ville de Berne inaugurait une statue où elle était personnifiée, la *Berna*, sur une fontaine placée devant le palais fédéral; cette figure est l'œuvre d'un de ses artistes, M. B. Christen, élève de Thorwaldsen.

La Société suisse des Beaux-Arts prit l'initiative d'une souscription nationale pour l'exécution d'un monument destiné à consacrer la mémoire d'un de nos plus grands citoyens, Arnold de Winkelried. Le sculpteur Ferdinand Schlæth, de Bâle, résolut avec talent le problème de la représentation plastique de la mort du héros. Le monument élevé sur la place du bourg de Stanz est aujourd'hui aussi populaire que le lion de Lucerne. (Sept. 1865.)

Un des derniers monuments de sculpture que nous ayons à enregistrer en Suisse est le groupe de *Genève et l'Helvétie*, inauguré dans cette ville en 1869. Cette œuvre remarquable de Dorer, de Baden, nous prouve une fois de plus que nos compatriotes peuvent avoir à un haut degré le sens des arts plastiques et qu'il ne leur manque que l'occasion de le développer dans notre milieu national.

Nous pouvons citer encore dans notre période contemporaine, les sculptures de la gare de Bâle, celles du collège de Winterthour, par Joseph Leeb, de Munich, et celles de la gare de Zurich récemment inaugurée.

Le canton de Neuchâtel est familiarisé depuis longtemps aux œuvres de la

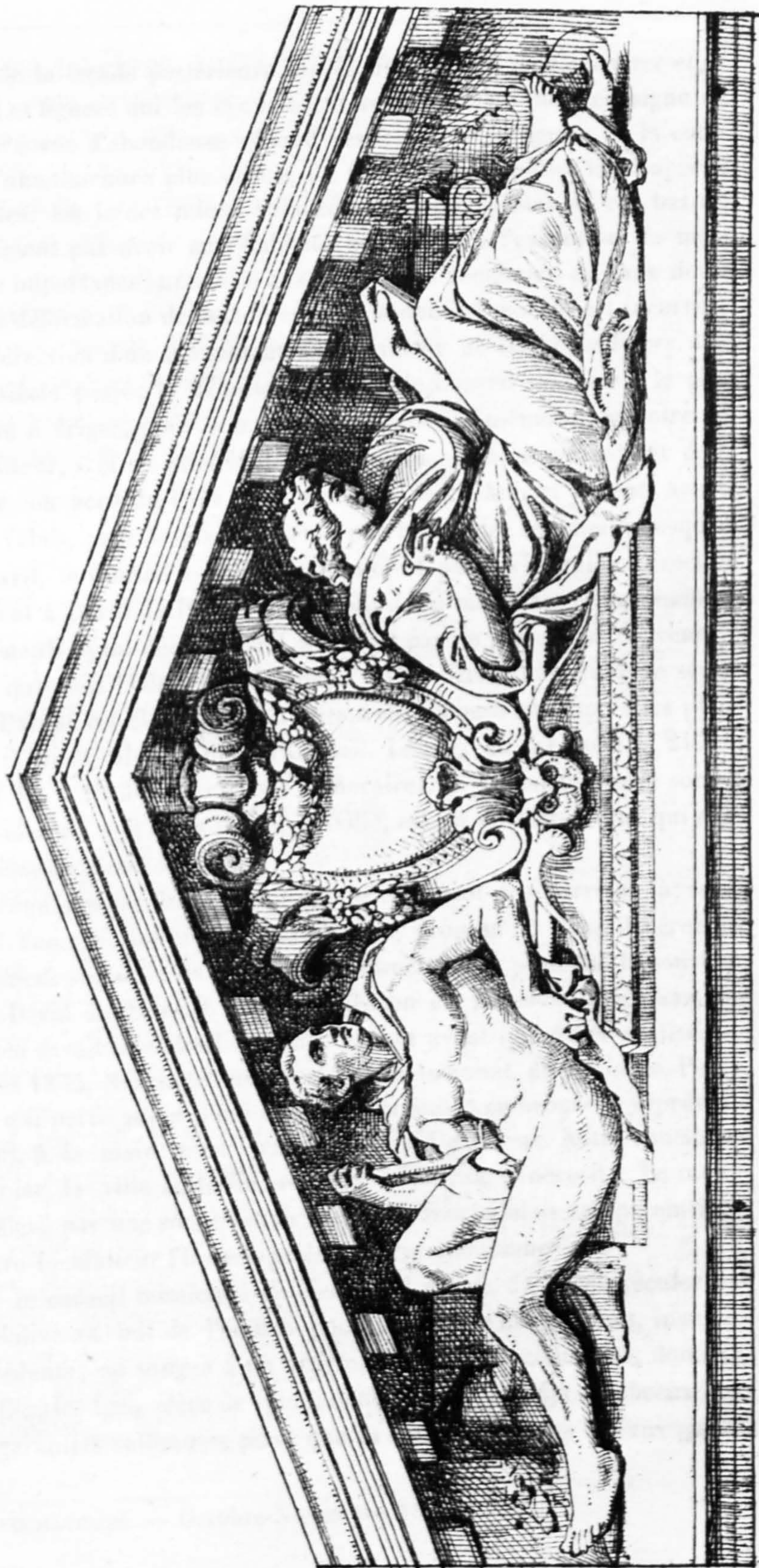
statuaire. Le comte Louis consacra à sa famille en 1372, le mausolée de l'église collégiale de notre ville. (Voir *Musée neuchâtelois*, juin 1867 et mars-avril 1870), les statues de ses successeurs y prirent place jusqu'à Rodolphe de Hochberg, 1487. Les quinze statues de ce monument ne sont pas toutes des œuvres remarquables, mais toutes sont précieuses au point de vue de l'histoire, c'est un des rares tombeaux du XIV<sup>m</sup><sup>e</sup> siècle qui existent encore.

Nous avons cité déjà les statues de Claude d'Aarberg et de Guillemette de Vergy, à Valangin, celle de la Croix-du-Marché et de la Grand'rue, à Neuchâtel, celle de la place du Landeron. A partir de cette époque, il n'y a plus rien jusqu'à l'exécution des deux frontons de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, vers 1784. Malheureusement les archives de la Commune ne contiennent rien sur la construction de ce monument. Cette absence de documents s'explique par un arrêt du Conseil de bourgeoisie du 13 novembre 1784, par lequel M. de Montmollin, conseiller d'état et maire de Valangin, a été chargé de pourvoir comme mieux il l'entendra à continuer la construction de l'hôtel-de-ville jusqu'à ce qu'il soit entièrement achevé, agréant d'avance avec reconnaissance toutes ses gestions. Des pleins pouvoirs aussi étendus s'expliquent par la circonstance que le conseiller Montmollin était le représentant de David de Purry, à Neuchâtel, et que c'était à lui que ce dernier adressait tous les fonds nécessaires à la construction de l'hôtel-de-ville. Cet édifice tout achevé est donc un cadeau fait à la ville de Neuchâtel par son bienfaiteur. C'est ce qui explique qu'on ne trouve dans les livres de la Commune aucun compte relatif à cette construction. Nous regrettons aujourd'hui la disparition de ces documents qui nous permettraient d'analyser l'histoire de l'édification de ce monument et de citer le nom du sculpteur des bas-reliefs attribués à Aubert Parent.

Les deux frontons de l'hôtel-de-ville ne paraissent pas à première vue l'œuvre du même sculpteur; il y a dans celui qui occupe la façade postérieure des qualités qui manquent à celui de la façade principale. Celui-ci nous paraît devoir représenter *Minerve veillant sur Neuchâtel*, symbolisée par une femme à demi couchée, qui, le bras appuyé sur un bouclier, aux armes de la ville, le sceptre à la main, contemple un chapeau de Mercure, emblème du commerce, qu'elle tient élevé en l'air; ce chapeau, privé de ses ailes traditionnelles, dérouté ceux qui cherchent le sens de ce bas-relief. L'allégorie n'est pas ici visiblement écrite, c'est un rébus sur lequel les opinions peuvent ne pas être d'accord; Neuchâtel n'était rien moins qu'une ville de commerce, et nous ne nous expliquons ici les emblèmes de Mercure que comme un hommage à David de Purry, qui a dû au commerce la fortune donnée déjà de son vivant à sa ville natale. Ces deux figures occupent un espace trop restreint du plein fond, et leurs formes arrondies et boursoufflées manquent de noblesse.



MUSEE NEUCHATELOIS.



A. B.

Fronton du Collège municipal des garçons à Neuchâtel

par M. G. IGEL.





ST. JAMES

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS



Le fronton de la façade postérieure représente l'*Union du Commerce et de l'Abondance*. Les figures qui les symbolisent se donnent la main en signe de concorde, une corne d'abondance répand ses fruits sur la terre; ici la composition est d'une tournure plus sévère, les formes plus amples, les draperies plus abondantes, les lignes mieux balancées; les interprètes de ces bas-reliefs, ne paraissent pas avoir eu l'habileté nécessaire à l'exécution de morceaux de cette importance; une mise aux points très sommaire est sans doute la cause de la déformation de certaines parties dont le modelé est incorrect.

L'idée de l'érection d'un monument en l'honneur de David de Purry date de la fin du siècle passé; le 27 octobre 1794, le Conseil examine « le plan d'un obélisque à ériger, pour éterniser si possible la mémoire de notre généreux bienfaiteur, » et en attendant que les circonstances permettent de le faire exécuter, on accorde trois louis neufs au sieur Aubert Parent, artiste sculpteur du Valais, pour le plan présenté par lui. L'idée sommeilla jusqu'en 1804; le 9 avril, le Conseil vote à l'unanimité et par acclamation l'érection d'un monument à David de Purry; le 20 août de la même année la Commission des bâtiments ayant déclaré qu'il n'y avait pas de place plus convenable pour l'élever que dans l'hôtel-de-ville même, on en décida l'érection; le sculpteur Aubert Parent est chargé de l'exécution du monument d'après les plans présentés par lui et adoptés par le Conseil. Le prix en est fixé à L. 246 de France, plus 10 à 15 louis pour ses honoraires. — Le buste, élevé sur un piédestal de marbre noir dans l'hôtel-de-ville, est un portrait vivant qui rappelle la manière de Houdon.

Mais la reconnaissance de nos concitoyens ne devait pas s'arrêter là; le 23 janvier 1826, l'ancien maître-des-clefs, Brandt, propose au Conseil l'érection « d'un monument public et durable qui transmette à la postérité le souvenir du généreux David de Purry. » Une commission est nommée pour examiner l'affaire. L'idée devait attendre longtemps encore avant que d'être réalisée.

Le 6 juillet 1855, Neuchâtel inaugurerait le monument de David de Purry, sur la place qui porte aujourd'hui son nom; sa statue en bronze le représente son testament, à la main; c'est l'œuvre de David d'Angers. Notre concitoyen semble regarder la ville embellie, renouvelée par sa générosité. Le monument a été élevé par une souscription; tous les Neuchâtelois ont pu ainsi apporter à notre bienfaiteur l'hommage de leur reconnaissance.

En 1869, le conseil municipal de Neuchâtel décida de faire exécuter une sculpture relative au but de l'édifice pour le collège des garçons, inauguré l'année précédente; on songea à un artiste d'origine neuchâteloise, domicilié à Paris, M. Charles Igel, élève de Rude, dont les travaux déjà nombreux donnaient des garanties suffisantes pour que la commission des travaux publics

pût entrer en relation avec lui. M. Igel présenta plusieurs esquisses; deux d'entre elles figurèrent à l'exposition de la Société des amis des arts en 1870; une dernière esquisse exécutée à Neuchâtel en juillet de la même année, fut définitivement admise par la commission municipale des travaux publics. M. Igel, qui s'était engagé à livrer son travail pour le 1<sup>er</sup> février 1871, était retourné à Paris, pour y exécuter son modèle; mais la guerre qui avait éclaté au moment où l'artiste était encore parmi nous, se rapprochait de Paris, qui se trouvait complètement investi par l'armée allemande, le 20 septembre 1870. C'est pendant le terrible siège que la grande capitale eut à subir, que M. Igel, incorporé dans un bataillon de marche, exécuta entre les manœuvres et les gardes aux remparts, le modèle du fronton du collège, *l'Union du Travail et de l'Intelligence*. Etrange contraste! Un artiste fixant avec la forme cette idée généreuse, pacifique, et l'interrompre à chaque instant pour prendre le fusil.

Quoique jeune, M. C. Igel occupe une place distinguée parmi les sculpteurs contemporains, et son œuvre est déjà considérable. Au salon de Paris en 1858 il expose *Le Lys*, groupe en plâtre; cette même année il exécute pour la cour du Louvre une statue en marbre, *Le Faune*, et en 1859 un *saint-Jean* commandé par le gouvernement pour l'église de Charenton; en 1862, *saint-Michel et saint-Albert*, statues en pierre commandées par la princesse de Monleat pour une chapelle en Espagne. En 1864 l'artiste obtenait une médaille d'or au salon pour *La Vendange* et *La Chasse*, statues en pierre qui décorent aujourd'hui le nouveau Louvre. Une fois entré dans cette route du succès, les commandes ne s'arrêtèrent pas, et M. Igel y trouva une occasion de développer des qualités non encore complètement épanouies dans ses premières œuvres; il exécute *Le Laboureur*, figure en pierre pour la cour des Tuileries, et une statue monumentale de *saint-Pierre* pour une église du département du Nord, ainsi qu'un *saint-Paul* de même proportion qui, exposé au salon de 1868, valut une nouvelle médaille à son auteur.

En 1867 l'artiste avait exécuté à Roubaix (Nord) un fronton de proportions considérables pour l'hospice de cette ville; il y représenta Isabeau de Roubaix fondant cet hospice. Cette belle et simple composition renferme dix figures; la Société des sciences et des arts du département du Nord décerna une médaille d'or à M. Igel pour son remarquable travail.

En 1869, l'artiste est chargé de la décoration de la nouvelle préfecture de Lille, pour laquelle il exécute deux grandes figures, *Le Commerce* et *La Navigation*.

L'œuvre de M. Igel ne s'arrête pas là; notons seulement parmi ses nombreuses esquisses celle d'un *Vercingétorix* d'une tournure magistrale; portrai-

tiste distingué, l'artiste a produit plusieurs bustes, vrais, vivants, sans perdre cependant cette qualité vitale des œuvres de sculpture, la noblesse ; nous ne citerons que ceux de *Jacquart* exécuté en marbre, salon de 1865, actuellement au musée de Roubaix. *M. E. B.*, marbre, au même salon. *Sébastien Bach* placé au Conservatoire impérial de musique à Paris. — *Nympha*, marbre acquis par le gouvernement au salon de 1869. — *Houdon* le statuaire, marbre commandé par la direction impériale des Beaux-Arts pour le Musée historique de Versailles.

M. Igel a en outre pris une part considérable comme collaborateur à une grande quantité d'œuvres monumentales, notamment à la statue colossale (48 pieds de hauteur) de la Vierge exécutée pour Le Puy par M. Bonnassieux en 1856. En 1861, il travailla à la série des dix bas-reliefs en bronze qui décorent le piédestal de la statue de Jeanne d'Arc par M. Foyatier pour la ville d'Orléans. Ces bas-reliefs réunis formeraient une bande de vingt-trois mètres de long et renferment plusieurs centaines de personnages.

Après l'armistice de mars 1871, M. Igel fit partir le modèle du fronton du collège pour sa destination, mais le désarroi des chemins de fer l'arrêta longtemps en route, et ce n'est qu'après une série de péripéties, de détours et de retards que l'artiste et le modèle se trouvèrent réunis à Neuchâtel.

Le Fronton du collège, commencé le 1<sup>er</sup> avril 1871, était terminé le 25 septembre de la même année.

L'Intelligence, caractérisée par une femme assise sur les marches d'un socle soutenant un cartouche orné, médite, le compas dans une main, sur un problème de mécanique tracé sur une tablette qu'elle appuie sur sa jambe légèrement pliée. A sa gauche est un travailleur dans l'attitude du repos, un coude sur la marche du socle et un marteau dans la main droite, il suit de l'œil l'enfantement des combinaisons de la pensée, préparé qu'il est à les réaliser. Le cartouche ovoïde du centre s'appuie sur la tête d'un hibou, l'oiseau de Minerve ; des fruits enlacés dans les volutes encadrant le cartouche symbolisent l'abondance, résultat du travail intelligent.

Cet agencement aux masses symétriques dans une diversité d'action des deux figures, résume éloquentement le mot : — Collège industriel ; un chapiteau ionique, une roue d'engrenage, une enclume et un ballot complètent l'idée.

L'artiste, indépendant, sans tradition apparente, sans s'appuyer sur un style de préférence à un autre, est cependant ici bien franchement de l'école française, c'est ce qui apparaît à premier vue. La simplicité et l'ampleur, la vérité et la noblesse sont aujourd'hui des qualités incontestées de cette école. Une grâce contenue dans les limites du possible la distingue de l'afféterie et

de la manière mise à la mode par Canova et non encore oubliée par l'école italienne contemporaine qui semble se complaire dans les raffinements d'une exécution de détails ; une recherche d'individualité dans ses types, une vérité plastique plus grande et plus appréciable, la séparent de l'école allemande cloîtrée dans une tradition à laquelle peu osent se soustraire, et qui émousse chez les sculpteurs d'outre-Rhin l'originalité de leurs conceptions, en les rendant lourdes et parfois banales. L'Intelligence et le Travail symbolisés par une femme et un ouvrier sont des types familiers à la sculpture, ce sont comme des personnages d'office de la décoration monumentale ; habitués à vivre sous les modillons d'un entablement de fronton, sous les arcades et sur les architraves des constructions modernes, ils ont pris une allure, un costume, des attributs dont on ne peut les dépouiller aujourd'hui ; l'artiste est donc astreint à les conserver dans l'*habitus* que la tradition leur impose et auquel le public les reconnaît ; il y a donc une limite à la pensée du sculpteur, il ne peut rompre avec le connu ; de là une certaine uniformité d'aspect dans ses œuvres de décoration monumentale ; il met en scène des figures symboliques, la Science, l'Industrie, la Paix, le Commerce, etc., et la fantaisie qui voudrait s'élever hors des limites de ce monde traditionnel et cependant imaginaire, doit bien vite reployer ses ailes et rentrer dans le cercle qui lui est assigné.

M. Igel, en demeurant dans ces limites ordinaires, a sagement agi ; son idée est lisiblement écrite et son œuvre complète aujourd'hui un monument dont les lignes sobres n'eussent plus été en harmonie avec une composition plus mouvementée ou d'un plus grand nombre de figures.

Le fronton du collège municipal mesure 12 mètres 50 centimètres de longueur avec les moulures, le plein-fond 10 mètres de longueur sur 2 mètres de hauteur, les figures développées en hauteur mesureraient 3 mètres 50 centimètres ; il fallait pour cette surface un peu restreinte des personnages en proportion à la hauteur de l'édifice, sinon l'effet eût été considérablement diminué ; il fallait aussi élever le groupe pour que les saillies de l'entablement ne vinssent pas masquer le bas des figures ; l'artiste tourna heureusement la difficulté en engageant légèrement les têtes sous les modillons, ce qui resserre la composition dans un espace où l'œil l'embrasse plus facilement.

Ces deux figures aux lignes amples expriment bien dans le calme de leurs attitudes le symbole de la pensée créatrice et du travail, la tête de la femme légèrement inclinée réfléchit attentivement, et sa main paraît impatiente de fixer l'idée non encore formulée. L'ouvrier au torse large, aux bras vigoureux, est bien l'expression du travail, c'est l'homme de l'enclume et de la fonte, l'homme devant lequel les montagnes se creusent et s'abaissent, celui qui fait surgir de terre les viaducs et les murailles où s'abrite l'étude et l'indus-

trie ; mais dans cette fine tête il y a aussi une pensée qui se devine sous sa mâle structure, il se lèvera fièrement à l'appel de l'Intelligence, il travaillera joyeux, il est l'ouvrier du XIX<sup>me</sup> siècle, libre et conscient.

L'œuvre de M. Charles Igel est noble et sévère, et la largeur savante de son exécution est en harmonie parfaite avec l'idée qu'elle exprime.

En consacrant ces lignes à un travail qui termine un de nos monuments, nous devons rendre hommage à l'administration municipale qui en a pris l'initiative. Depuis 1855 aucune décoration sculpturale n'avait été exécutée dans notre ville, il fallait rompre avec des habitudes que des budgets limités et les opinions trop positives de contribuables ont rendu souvent parcimonieuses pour ce qui touche au beau ; nous ne pouvons donc que louer l'exemple donné par le conseil municipal.

L'art n'est point chose vaine et fastueuse pour les états républicains ; la vue de ses productions élève l'esprit et développe le goût ; de luxe qu'il était, il devient nécessité, il se glisse dans notre vie sociale et domestique par mille choses auxquelles on le croit étranger, et malheureusement on ne comprend pas assez qu'il est le complément de toutes les industries, bien souvent même leur appui. Nous ne songeons pas sans appréhension que notre pays pourrait regretter un jour son indifférence pour l'art. Nos confédérés de Berne, Zurich, Genève, St-Gall, sont entrés généreusement dans la voie du développement des études artistiques. On crée des écoles, on fonde des musées, on orne, on décore les monuments ; il y a émulation : un cercle, celui du Museum à Berne, fait placer en ce moment sur le local qu'il occupe huit statues en pierre exécutées par Kaiser, d'après les modèles de Dorer. Erlach, Hallwyl, Boubenberg, Nicklaus Manuel, Thuring Frickart, les avoyers Nægeli et Steiger, le grand Haller vont ainsi revivre par leur image au milieu de leurs concitoyens. Quand notre pays songera-t-il, à honorer par un bronze monumental, l'homme auquel il doit en grande partie sa prospérité et sa richesse, Daniel Jean-Richard.

Partout s'agite la question d'art, elle devient vitale, et l'œuvre de sculpture que nous venons d'analyser est un des jalons de la voie dans laquelle notre canton doit entrer tôt ou tard s'il ne veut rester en arrière de nos voisins confédérés.

A. BACHELIN.

# ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

## L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE FÉVRIER-MARS 1871.

### L'incendie.

Transportons-nous pour un moment au Locle, si propre, si coquet, avec ses grandes maisons de pierre, ses perrons à balustrade de fer, ses toits de tuiles, cette apparence de bien-être que beaucoup de villes ne possèdent pas. Malgré plusieurs incendies qui avaient consumé une grande partie des anciennes constructions, il en existait encore beaucoup dont l'architecture rappelait le type primitif consacré dans nos montagnes, avec le toit de bardeaux, la cheminée à couvercle et le pignon de bois tourné au midi. Elles présentaient avec les édifices modernes un contraste qui ne manquait ni de pittoresque ni d'originalité.

Un beau soleil brille dans le ciel bleu; sa lumière, réfléchie sur la neige des rues et des collines qui dominant le village, éblouit le regard; l'air est calme mais froid. Les traîneaux circulent à grand bruit de grelots, les enfants patinent en poussant des cris joyeux.

On sait que des patins, du traîneau et des boules de neige nos jeunes montagnards ne se lassent jamais; malgré les entorses, les bras luxés, les têtes fêlées, ils y trouvent les éléments de plaisirs infinis, comme les héros scandinaves dans les jeux épiques de la Valhalla.



Le crieur public, vieux bonhomme coiffé d'un bonnet à oreilles, et vêtu d'une blouse bleue déteinte, tambourine au beau milieu de la voie publique; il entremêle ses roulements de coups doubles et de fioritures de haute école, tout en regardant d'un air sournois un traîneau qui accourt au grand trot et réclame le passage par des claquements de fouet. Dans l'exercice de ses fonctions, il se croit un personnage sacré, et la voiture de l'empereur Charlemagne ne le ferait pas dévier d'une semelle. D'une voix fluette et avec un accent local prononcé, il commence : « Le public est informé qu'on a perdu dans le Quartier Bournot un paquet de ra..... » sa voix s'éteint dans la neige, où le lance, comme une catapulte, le poitrail du cheval qui passe comme un ouragan. Le pauvre homme roule sur sa caisse, les jambes en l'air, fait deux ou trois culbutes désespérées, puis reste immobile. Jamais clown déhanché de Franconi ne fit pareilles évolutions avec des mouvements aussi frénétiques. La publication interrompue si brusquement excita la curiosité; on vit des fenêtres s'entr'ouvrir, et des mines curieuses apparaître aux guichets. De jeunes commissionnaires de comptoir aidèrent le bonhomme à se mettre sur ses jambes. Son premier mouvement fut de courir après le traîneau, mais, le voyant bien loin, il s'arrêta suffoqué de colère : Brigand, canaille, scélérat! s'écria-t-il, je te retrouverai; je ferai ma plainte à M. le Maire.

— Dites-donc, père Maigrot, demanda un particulier de sa fenêtre, qu'est-ce qu'on a perdu ?

— Attendez un instant, vous le saurez bientôt.

Et le père Maigrot ébaucha un roulement de tambour aussi pâle que le premier avait été nourri et coloré; plus de coups doubles, plus de brio. « Le public est informé, qu'on a perdu un paquet de ra..... de ra..... de ra..... canaille de traîneau, il m'a bouleversé la mémoire.... que diantre a-t-on perdu dans le Quartier.....

— Des raquettes, dirent en chœur les gamins réunis autour de lui.

— « Des raquettes<sup>1</sup>, continua-t-il de sa voix de fausset; on prie celui qui les a trouvées de me les remettre contre une récompense ».... scélérat, va....

Cet incident avait réjoui le quartier; les gamins étaient aux anges. Les jeunes commissionnaires reprirent leurs marmottes qu'ils avaient déposées à terre pour glisser un ou deux *coups* et continuèrent le cours de leurs pérégrinations. Ils confient ainsi à la garde du public des cartons contenant des valeurs considérables en mouvements et en boîtes, et il est rare qu'ils aient à s'en repentir. L'un d'eux gravit le perron d'une maison de belle apparence, monta au premier étage, heurta à une porte qu'il ouvrit sans hésiter et se trouva dans une

<sup>1</sup> Petite pièce d'acier placée sur le pont du balancier; elle sert à régler le spiral.

jolie pièce éclairée par le soleil. Un établi de graveur à échancrure arrondie était disposé devant une fenêtre; on y voyait un boulet élégant et des burins; une jeune et jolie personne était occupée à graver; une ouvrière polissait des cuvettes sur le tour.

— Bonjour, mademoiselle, dit le garçon, voici douze cuvettes d'or qu'on voudrait avoir demain; c'est pressant. On a écrit sur l'enveloppe ce qu'il faut graver.

— Peux-tu attendre une minute? je vais écrire un mot à tes patrons. Voilà qui est fait. Prends ce billet et ton paquet de cuvettes, désormais tu n'auras plus de commissions pour moi.

— Vous quittez le Locle?

— Non, je change de métier, je me fais institutrice.

Le gamin fit une grimace significative. — A votre place, je sais bien ce que je ferais, dit-il d'un air fin.

— Voyons ton idée.

— Je planterais là votre école et la Maison d'Education, je monterais un atelier et je gagnerais de l'argent en masse. Quand ces messieurs désirent de belles cuvettes, *du soigné*: porte ça à M<sup>lle</sup> Houriet, qu'ils me disent; et quand je reviens au comptoir avec l'ouvrage, il faut les voir avec leur *migros* examiner, retourner et finalement admirer: quel coup de burin! dit l'un, comme c'est tourné! dit l'autre. Qui est-ce qui fera nos cuvettes soignées à présent?

— Les graveurs ne manquent pas, mon garçon.

Le gamin haussa les épaules, remit le paquet dans sa boîte et se dirigea vers la porte.

— Il y a graveurs et graveurs, dit-il; nous le savons bien nous autres commissionnaires. Il est certain que si je suivais mon goût, je choisirais le burin. Mais, pauvre et ignorant comme je suis, il me faudrait un long apprentissage, être *assujetti* pendant quatre ans, faire les commissions, balayer, chauffer les fourneaux et tout le reste, et au bout de ce temps je serais ouvrier, c'est-à-dire que je saurais couper le métal, graver une feuille, un ornement que j'aurais appris par cœur; mais n'achant pas dessiner je ne pourrais rien inventer, je copierais toujours les mêmes choses et je serais condamné à faire ce métier jusqu'à la fin de ma vie. Est-il permis d'appeler cela un graveur? Tout de même j'aimais bien à venir ici, je voyais de belles choses et vous étiez bonne avec moi. Je vous souhaite du bonheur dans votre école.

— Je te remercie et je veux te laisser un petit souvenir; regarde, ce sont des bas de laine que tu seras bien aise de mettre quand il fera très froid.

— J'aurais autant aimé des patins, sans vous commander.

— Prends toujours ceci, les patins viendront plus tard, si tu te conduis bien.

— Vrai !  
— Je te le promets. Elle lui tendit la main que le jeune garçon secoua sans cérémonie.

— Merci, .... quand vous aurez besoin d'un service, vous savez .... on est là. Et ses yeux exprimèrent ce que sa bouche ne pouvait pas dire. — Cré nom d'un nom ! répétait-il en descendant l'escalier, faut-il être *toqué* pour se faire institutrice quand on possède un tel coup de burin !

— Mademoiselle est trop bonne avec ce garçon-là, qui n'est qu'un franc vaurien, dit la polisseuse ; je le connais mieux que vous. Il faut l'entendre jurer et sacrer avec ses camarades, dans la rue ; c'est vraiment une honte !

— Tenons compte de l'éducation qu'il a reçue, des exemples dont il a été entouré, et, au lieu de le condamner, nous aurons pitié de lui. Ce n'est pas en le repoussant qu'on le rendra meilleur.

— Avec quel front il vous a demandé des patins ; je lui aurais répondu par un soufflet.

— Je préfère mille fois cette sincérité brutale dans l'expression de ses désirs, à l'affectation hypocrite de ceux dont le désintéressement ne dépasse pas les lèvres.

Cécile Houriet s'assit à son établi, pendant que sa polisseuse, tout en grommelant, continuait à lapider ses cuvettes. A quoi pensait-elle, cette belle jeune fille au visage d'ange encadré dans ses boucles blondes. La pleine lumière du ciel bleu tombait sur son front pur, ses yeux rêveurs errèrent un moment sur les collines neigeuses et se reposèrent enfin sur ce bouquet de sapins bien connus au Locle sous le nom de *fiottetets*<sup>1</sup>, reste des vastes forêts dont ces pâturages étaient couverts. Combien de regards fatigués par le travail, ou cherchant au ciel l'espérance, se sont reposés sur ces arbres qu'une main pieuse a conservés. Songeait-elle à sa future école ? regrettait-elle les moments passés autour de cet élégant établi où tant de gracieux et brillants ouvrages étaient sortis de ses mains.

— Cécile, dit en ouvrant la porte un homme qui paraissait très pressé, fais vite ces six cuvettes, on les attend au comptoir pour une expédition. Tu graveras aussi un beau chiffre sur ce fond de boîte : A et R joliment entrelacés ; — il ne remarqua pas la rougeur qui monta aux joues de la jeune fille — ne crains pas de creuser l'or, on mettra de l'émail noir dans les tailles. Mais, avant tout, viens voir mon tourne-broche à ressort qui m'arrive en cet instant de Londres, invention récente ; médaille d'or ; de l'ouvrage anglais, solide, commode, pratique ; nous l'essaierons ce soir ; ton frère Jules sacrifiera une

<sup>1</sup> Diminutif patois de *fla*, sapin rouge, épicéa.

de ses poules, c'est bien le moins qu'il puisse faire, ce paresseux. Tiens, qui est-ce qui sonne ? ah ! c'est Cattin, le marchand de poisson, allons examiner ce qu'il apporte aujourd'hui.

M. Houriet avait dépassé la cinquantaine, mais il était encore vigoureux et actif ; il appartenait à cette phalange de pionniers hardis qui ont su donner aux relations industrielles et commerciales de nos montagnes une extension extraordinaire. Son père, fabricant sédentaire de fine horlogerie, lui avait laissé son comptoir et ses clients peu nombreux. Le fils, se sentant à l'étroit dans ces modestes affaires, rompit avec les habitudes traditionnelles de la famille, fabriqua en grand et porta lui-même ses produits sur des marchés lointains, à Constantinople, à Londres, à Leipzig, à Pétersbourg. Il avait traversé plusieurs fois l'Atlantique et visité les principales villes de l'Union, du Canada, du Brésil. L'assistance de sa femme, aussi intelligente que dévouée, et celle d'un vieil employé, un visiteur, qu'il traitait en camarade, lui avaient permis d'entreprendre ces longs voyages dans l'intérêt de sa maison. En son absence, les choses marchaient avec la même régularité. Pour le moment, il se bornait aux foires de Leipzig, dont le succès servait de thermomètre à son activité. Il partait en secret, avec ses malles pleines de montres, et avait déjà conclu des marchés importants avec les Juifs polonais et russes, lorsque ses collègues arrivaient sur la place. Ses produits renommés par leur qualité et leur bienfaisance s'écoulaient facilement. Parfois, il revenait les malles vides, mais la bourse et le portefeuille rebondis. A part quelques pertes, qu'il appelait *ses bêtises*, il avait été heureux et sa fortune s'était augmentée, sans qu'il changeât notablement le train de sa maison. Lui-même continuait à travailler sans relâche ; c'était pour sa nature vivace un besoin ; loin de faire de sa fille une demoiselle oisive, à charge à elle-même et aux autres, il l'avait encouragée à apprendre une vocation ; mais tous ses efforts avaient échoué devant l'invincible paresse de son fils, qui semblait racheter par son apathie et sa mollesse l'incessante activité de son père.

Certaines innovations avaient cependant fait leur entrée dans la maison à la suite de ses voyages *de découvertes*, ainsi qu'il se plaisait à les appeler. Par exemple, on dînait à six heures, et le dîner traditionnel de midi était devenu un *lunch*. Malgré les supplications de sa femme et les hauts-cris poussés par la vieille domestique, qui les servait depuis vingt ans, la viande ne se rôlissait qu'à la broche ou sur le gril, et paraissait saignante sur la table. Une glacière s'étalait dans la cave — une glacière au Locle ! — et jamais poisson ne passait à la cuisine sans avoir fait une neuvaine sur la glace ; c'était de rigueur. Habitué à voir tout réussir dans ses mains, il était impatient lorsque l'insuccès ou les contrariétés entravaient ses impérieuses allures ; aussi, sa

cuisine, dont la ventilation imparfaite laissait répandre dans l'appartement des filons égarés, les flâneries de son fils, les névralgies de sa femme, le mettaient parfois hors de lui.

Son jardin l'avait aussi considérablement préoccupé. Il y avait loin en effet, de la flore du Locle à celle des rivages enchantés de Byzance ou de Rio-Janeiro ; tous ses efforts, combinés avec ceux d'un praticien émérité, échouaient devant les rigueurs du climat. Outré de voir ses lauriers-roses, fastueusement disposés à l'entrée du kiosque, s'obstiner à ne jamais fleurir, il avait imaginé un coup de maître pour frapper l'imagination de ses compatriotes. Un jour les lauriers-roses se trouvèrent fleuris comme ceux de l'Eurotas. Ce fut une stupéfaction générale, et un renversement de toutes les notions horticoles. Une modiste habile et quelques décimètres d'étoffe de couleur avaient accompli ce miracle. Personne ne put constater la supercherie, grâce aux grilles du jardin interdit au public. M. Houriet plaçait cette inspiration au nombre de ses triomphes.

— Comment donc, disait-il au pêcheur, en retournant les poissons dans le panier, tu n'as que des ombres ? Qu'est-ce que cela signifie ? les truites ont-elles déserté le Doubs ?

— Faites excuse, dit l'autre, avec un accent comtois exagéré, mais la rivière est gelée par places ; la pêche est difficile et les quelques truites qu'on a prises ont été retenues pour une noce à la Chaux-de-Fonds. Prenez seulement ces ombres, c'est un très bon poisson.

— Ah ! tu portes tes truites à ces messieurs de la Chaux-de-Fonds et tu ne nous laisses que les ombres ! eh ! bien, va, maître Cattin, va leur débiter ta marchandise, les Loclois ne mangent pas leurs restes.

— Mais, papa ! dit Cécile d'un ton conciliant.

— Si vous désirez de la truite on tâchera de vous en avoir pour demain ; on fait comme on peut pour gagner sa vie.

— Des jérémiades ! va les conter aux gendarmes qui devraient un peu mieux surveiller les contrebandiers et les braconniers. Veux-tu me dire combien de quintaux de tabac passeront la frontière cette nuit, hein ! Faut-il avertir les gabelous de la Grande-Combe ou du Pissoux ?

— Ne parlez pas si haut, M. Houriet, on pourrait vous entendre ; nous sommes d'honnêtes gens, dit Cattin, promenant autour de lui des regards inquiets.

— Ce que c'est que d'avoir une mauvaise conscience ! il suffit de parler de gendarmes à ces riverains du Doubs, pour leur donner la chair de poule. Pour te guérir de ta peur passe à la cuisine, tu laisseras une demi-douzaine de ces ombres et il y aura un verre de vin pour toi. — Cécile, tu veilleras à ce que ces bêtes soient mises dans la glacière.

La nuit était venue; depuis un moment, on entendait une vague rumeur dans le village, bientôt des voix, des cris dominèrent ce murmure indistinct. La porte s'ouvrit avec fracas et Jules Houriet, le frère de Cécile, se précipita tout essoufflé dans le corridor en disant: — Vous n'aurez pas peur; il y a du feu chez Tite Sandoz; tout le monde y court; je vais faire mon service de vedette.... Bientôt après, il reparut botté, éperonné, la cravache à la main, une immense écharpe blanche, sur laquelle on lisait en grandes lettres LOCLE, passée en bandoulière.

— Ah! tu bouges, maintenant, M. le paresseux; tu ne feras pas le fou avec ton cheval.

— Sois prudent, dit Cécile, en lui jetant un manteau sur les épaules.

— Point de manteau, dit Jules avec impatience, on ne verrait pas mon écharpe.

— Voyez-vous cet orgueilleux, dit le père, on croirait, ma foi, qu'il est heureux de l'occasion qui se présente de se pavaner avec sa pièce de calicot en sautoir. Tu ne songes pas que des malheureux sont fricassés peut-être en cet instant.

— Raison de plus pour courir au secours, dit Jules en se précipitant dans l'escalier.

M<sup>me</sup> Houriet avait une forte migraine qui la retenait au lit; Cécile entra doucement chez elle pour lui apprendre avec ménagement ce qui se passait; mais les cris « au feu » éclatèrent dans la rue; à ces clameurs se mêlèrent le tambour qui ébranlait les vitres et la voix grave des cloches dont les volées interrompues donnaient le frisson. Les pompes passaient sans relâche avec un bruit sourd de ferraille, escortées de leurs batteurs qui achevaient de s'équiper tout en courant. Des cavaliers passaient à toute bride en faisant retentir leurs grelots. En un instant, ce grand village si paisible se trouvait bouleversé; la confusion, la terreur étaient inexprimables. Peu d'années auparavant un incendie terrible avait consumé 45 maisons; le souvenir de ce désastre, encore vivant dans tous les cœurs, augmentait l'effroi et paralysait les premiers efforts.

— Cécile, entends-tu, disait M<sup>me</sup> Houriet en s'asseyant dans son lit, vois-tu quelque chose?

— Je vois de la fumée et une vive rougeur au-dessus des toits, des étincelles volent dans l'air, ah! voilà les flammes.

— Seigneur Dieu! aie pitié de nous! Cécile, aide-moi à m'habiller, je suis toute tremblante. Où est ton père?

— Il est sorti pour voir s'il y a du danger.

— Tu dis que c'est chez Tite Sandoz; nous n'en sommes séparés que par huit ou dix maisons.

— Ne craignez pas, maman, on sera bientôt maître du feu.

— Il faudra mettre des chandelles sur toutes les fenêtres pour éclairer la rue.

Cécile, plus morte que vive, dissimulant ses angoisses, se hâta d'exécuter cet ordre, puis vint aider sa mère à s'habiller. Il fallait se tenir prêt. Sur ces entrefaites M. Houriet revint au logis, le front soucieux.

— Cela prend une mauvaise tournure, dit-il, j'ai fait le tour de la maison Sandoz ; elle est flambée et le feu se communique aux maisons voisines de notre côté. Ils ont perdu la tête, c'est une vraie tour de Babel ; chacun commande, personne n'obéit ; le sauvetage se fait sans discipline ; on jette des paquets de linge, des meubles par les fenêtres, même de la vaisselle. Un pompier a failli être assommé par une pendule qui lui a effleuré la tête. Dans une heure, quand les têtes seront un peu calmées, cela ira mieux ; mais quoi qu'il arrive, je défends qu'on laisse entrer un seul de ces officieux qui croient devoir faire du zèle et qui cassent tout dans les maisons.

— Tu crois donc que nous sommes menacés ! dit sa femme, Seigneur Dieu ! qu'allons-nous devenir.

— Je ne dis pas cela, mais c'est égal, tu fais bien de te lever. Le feu est un ennemi en qui je n'ai aucune confiance. En attendant je vais mettre en ordre mes objets les plus précieux, pour les emporter si cela est nécessaire. Faites-en autant de votre côté. Dis donc Cécile, et la glacière ? Si elle venait à brûler.... avec les ombres....

C'était en effet un nouvel incendie qui frappait le Locle ; d'abord on crut se rendre maître du feu sans trop de peine ; mais l'eau ne parvenant aux pompes qu'avec difficulté, plusieurs de celles-ci se congelèrent et l'on perdit du temps à y porter remède ; les flammes gagnèrent les toits de bardeaux des maisons voisines, malgré la neige qui les recouvrait. Le foyer devenait de plus en plus intense ; les langues de feu sortaient des fenêtres avec des claquements formidables ; le toit s'écroula avec fracas et lança vers le ciel des fusées d'étincelles. D'un bout à l'autre, la vallée était illuminée par la lueur ondoyante et sinistre de l'incendie, et les échos répétaient incessamment les appels désespérés du tocsin.

Peu à peu l'ordre se fit, le sauvetage s'organisa, on plaça des sentinelles avec une consigne sévère ; le feu fut attaqué avec méthode et résolution. Parmi les pompiers du Locle, deux compagnies rivalisaient de zèle et d'ardeur ; on les appelait les *blancs* et les *bleus* à cause de leur costume. La politique, qui fourre son nez partout, n'était pas étrangère à la composition de leur personnel. Les blancs ne comptaient que des royalistes dans leurs rangs ; les bleus se recrutaient parmi les républicains dévoués à la Suisse. Ces compa-

gnies étaient nombreuses, leur tenue superbe, leur discipline parfaite ; l'émulation les enivrait. Cette jeunesse alerte, vigoureuse, luttait d'audace et de témérité. Un haut fait des blancs appelait nécessairement un exploit des bleus. Les premiers arrivés sur le théâtre d'un incendie étaient couverts d'applaudissements. A leur égard, personne, dans le village, ne restait indifférent ; on était pour les blancs ou pour les bleus ; les tièdes on les vomissait de sa bouche. On comptait sur leur vaillance comme sur le retour du soleil.

Les bleus avaient reçu un échec sensible dès le commencement de l'action ; pour devancer leurs rivaux, ils étaient partis en si grande hâte qu'ils avaient oublié les tuyaux de leur pompe. Ils arrivèrent les premiers, mais lorsqu'ils eurent pris position et qu'ils voulurent lancer de l'eau pour éteindre l'incendie à sa naissance, l'affreuse vérité leur fut révélée. Il fallut envoyer un cavalier au magasin chercher ce complément indispensable, au milieu des plaisanteries et des bons mots de leurs adversaires triomphants. La revanche ne se fit pas attendre ; les blancs ayant abandonné une position importante, rendue intenable par la violence du feu, grande fut la surprise des spectateurs en voyant des sapeurs et des porte-jets à la tunique bleue, au casque de rosette s'établir au milieu des flammes et combattre l'élément destructeur avec une témérité insensée.

La lutte durait depuis plusieurs heures, les secours arrivés de toutes parts avaient permis de concentrer le feu ; seule une grande maison inspirait de l'inquiétude à cause de sa proximité de deux autres que les flammes dévoraient. On craignait qu'elle n'entrât en combustion sous la chaleur rayonnant de ces deux foyers, malgré ses murs épais et ses volets de fer. Trois compagnies de la Chaux-de-Fonds furent chargées de la protéger en la couvrant d'eau.

— Mes amis, dit le vieux capitaine Schäffer, cette maison *ne doit pas brûler* ; je ne vous dis que ça.

Alors commença une défense dont les témoins parlent encore avec éloges et qui eut une influence décisive sur les événements.

— Caporal Robert, reprit le capitaine à haute voix.

— Ici, commandant.

— Postez deux sapeurs sur ce toit et qu'on ferme les lucarnes là haut.

André, car c'était lui, s'élança avec ses hommes pour exécuter cet ordre. Au moment où il montait le perron, il reçoit sur la tête un immense paquet de linge lancé d'une fenêtre ; à peine s'est-il relevé qu'un tourne-broche, suivi d'une pile d'assiettes, suivant la même voie, tombe comme un aérolithe sur le perron et rebondit dans la rue. La porte de la maison était ouverte ; il entre ; en gravissant l'escalier il rencontre une avalanche d'individus fuyant



devant un homme qui tenait un flambeau d'une main et un pistolet double de l'autre.

— Qu'est-ce que vous voulez, tas de chenapans, criait-il d'une voix terrible? allons, qu'on déguerpisse et vivement, ou sinon je vous flanque tous dans la rue. — Apercevant André qui avait peine à traverser cette cohue : pompiers, mettez ces gens à la porte et donnez un tour de clé. Il paraît que le factionnaire est parti, et ces gaillards sont venus chez moi jeter mon *butin* par la fenêtre.

— Monsieur, dit André, avec politesse, la défense de votre maison nous est confiée; ces hommes sont envoyés sur le toit pour le couvrir d'eau et veiller au danger. Ayez l'obligeance de nous faire conduire dans les combles pour que nous puissions exécuter nos ordres.

— Parfaitement, messieurs, certainement, on va vous conduire. Mais, vous comprenez, je suis un peu ému..... Cécile, viens donc avec une lanterne..... vous avez vu ces coquins, ils lançaient mon mobilier par les fenêtres.... mon tourne-broche....

Il parlait encore, lorsque mademoiselle Houriet tenant une petite lanterne allumée apparut aux regards étonnés de notre ami. Son saisissement fut tel qu'il fut sur le point de prendre la fuite. Combien de fois n'avait-il pas songé avec ivresse au moment où il pourrait revoir Cécile; mais entrer chez elle, se trouver en présence de son père, cela lui semblait dépasser la mesure du possible. Il faisait une assez piètre figure et oubliait complètement la mission qui lui était confiée.

— Que désirez-vous, messieurs, dit Cécile en s'avançant.

— Pendant que je garde le comptoir, conduis-les dans le grenier; ils ont affaire sur le toit.

Cécile, sans dire mot, leur fit gravir une série d'escaliers.

— Voici les mansardes, voulez-vous monter au galetas?

— Il y a une fenêtre ouverte qu'on nous a commandé de fermer, dit un sapeur.

— Du côté de bise, ajouta l'autre.

— Ah! c'est ici; on avait ordonné au domestique de fermer partout.

— On perd un peu la tête, dans un tel tremblement, hasarda un sapeur.

— Combien de maisons en flammes? dit Cécile.

— Une douzaine.

— Et nous sommes menacés, n'est-ce pas? ne me cachez rien. — Et sa voix tremblait, et sa main pouvait à peine tenir la lanterne.

— N'ayez aucune crainte, dit André avec explosion, nous sommes-là deux cents à veiller sur vous. S'il plaît à Dieu le feu s'arrêtera ici.

- C'est la consigne du capitaine, dit un sapeur avec simplicité.  
 M<sup>lle</sup> Houriet éleva vivement sa lanterne et regarda André.  
 — Monsieur Robert.... Oh! quel heureux hasard vous a conduit chez nous.  
 Maintenant je n'ai plus peur; venez rassurer ma mère, oh! venez....  
 — Paraît que le caporal a de jolies intelligences dans la place, disait un sapeur en se hissant sur le toit.  
 — Quand on a les femmes pour soi, dit l'autre sentencieusement, on a bientôt fait du chemin.

(A suivre.)

L. FAVRE.

---

## MISCELLANÉES


---

Le 11 décembre 1666, ordonné à ceux qui ont converty des champs en vignes rière Boudry et Peseux, de les arracher et extirper avant la Chandeleur; à deffaut de quoy, ordre aux officiers d'y mettre des ouvriers pour le faire à leur fraix.

Le 20 février 1667 on fit de semblables mandements, mais plus raisonnés, pour Bevaix, Cortaillod, Boudry, la Coste, Thiele et le Landeron; dans lesquels on dit qu'il n'est pas permis de changer ainsy la nature des terrés, sans la permission de la Seigneurie, laquelle y a un notable interrest par le changement de ses dixmes d'une espèce en une autre; que d'ailleurs le champéage des Communautés est amoindry par là, et que les particuliers n'y trouvent pas leur compte, à cause que le vin n'a presque point de débite, et qu'ils ont plus besoin de grain que de vin.

(Extrait des registres du Conseil d'état.)

---





E. LANDRY.

UNE ALLÉE DU JARDIN DU PRINCE.



NOTICE HISTORIQUE

**SUR LES PROMENADES PUBLIQUES**

ET LES

PLANTATIONS D'ARBRES D'AGRÈMENT

DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE SEPT.-OCT. 1869,

V

Nous arrivons maintenant avec le commencement du siècle actuel, à la période où les projets d'utilité publique purent se réaliser sur une plus vaste échelle dans le domaine qui nous occupe. La plantation d'arbres sur le bord des routes inaugure et signale cette époque, comme les jardins publics avec ornementation florale caractérisent la période actuelle.

Dans un article précédent <sup>1</sup>, nous avons exposé l'état des routes de 1800 à 1814 et démontré l'heureuse influence que le gouvernement de Berthier avait eu sur le développement de ce service public. C'est également au conseil d'état de ce prince que nous devons en partie les innovations que nous avons à signaler maintenant.

Lespérut, dont la mémoire a laissé d'agréables souvenirs parmi nous, favorisa la tendance qui commençait à se manifester de créer des promenades publiques dans l'enceinte des localités et la plantation d'arbres sur le bord des grandes routes. Sur sa proposition, le prince Alexandre Berthier décréta en 1810, que les vignes de l'état situées à l'ouest du donjon du château, se-

<sup>1</sup> *Musée neuchâtelois*, 1869.

raient transformées en une promenade publique. Outre M. de Montmollin, dont nous avons déjà parlé à propos des allées de Colombier, ce furent surtout MM. Louis Coulon père et Matile qui dirigèrent ces plantations. M. Coulon voua toute sa sollicitude à cet établissement, surveilla lui-même les travaux et donna des arbres et des arbustes tirés de ses forêts et de ses jardins. Il avait même fait dresser un plan par un célèbre jardinier de Paris, et voulant faire de ce jardin non seulement un endroit charmant mais aussi un jardin botanique, il réunit dans cette plantation la plupart de nos arbres indigènes et un certain nombre d'arbustes étrangers. Beaucoup de ces derniers, surtout les magnifiques rosiers que l'on y admirait dans le début, ont été étouffés lorsque les arbres de haute-futaie eurent acquis leur développement. Chaque arbre et chaque arbuste portait une étiquette en fer-blanc, sur laquelle étaient inscrits le nom et l'origine de la plante. Lespérut venait souvent assister aux travaux, et les contemporains se souviennent de la curiosité avec laquelle il assiégeait de questions le savant naturaliste neuchâtelois.

Cette promenade publique, qui porte encore de nos jours le nom de *Jardin du Prince*, fut terminée à la fin de mai 1812, et occasionna à l'Etat une dépense de L. 1529, 16 sols (environ fr. 2100). Actuellement trop peu visitée, elle pourrait être transformée en un petit jardin botanique qui lui redonnerait ainsi son importance primitive, et elle mériterait alors d'être appelée *Jardin de la République*, ainsi qu'elle est désignée depuis 1848 dans les actes officiels.<sup>1</sup>

Du jardin de la république nous descendons à la *grande promenade* du faubourg. Samuel de Chambrier, qui écrivait au commencement de ce siècle, dit que : « le magistrat entra dans les idées de Monsieur du Peyrou et fit » successivement enclore avec des pilotis des espaces dans le lac et sur la » rive en obligeant les particuliers à y jeter leurs décombres. L'ouvrage » avança rapidement, les quais en roc, substitués aux pilotis, ont mis ce terrain à l'abri des ravages de la vague ; on y a planté des arbres et l'on peut » espérer que dans un petit nombre d'années cette promenade atteindra le » Crêt son but agréable<sup>2</sup>. »

La partie la plus voisine du Crêt n'était pas terminée en 1818, et deux ans plus tard on travaillait encore à cet endroit au remplissage de la battue<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cette propriété de l'Etat est mise en vente actuellement.

<sup>2</sup> Samuel de Chambrier, *Mairie de Neuchâtel*, p. 142.

<sup>3</sup> Manuel du conseil de ville, 1820. p. 638. *Essai statistique sur le canton de Neuchâtel* par de Sandoz-Rollin. Zurich 1818, p. 27.

L'une des pierres du quai, à l'endroit où se trouve le petit escalier du jardin anglais, porte le millésime de 1811. Les plantations continuées en 1802 d'après un plan proposé par le banneret Bosset et ensuite en 1813, d'après un nouveau plan présenté par MM. Coulon, Morel et Osterwaid, et qui offrait plus de régularité et d'ensemble, ne furent achevées que vers 1830<sup>1</sup>.

Le professeur Henri Escher qui fit un séjour à Neuchâtel au commencement de ce siècle, a publié récemment ses mémoires<sup>2</sup>, qui contiennent plusieurs faits intéressants sur la vie sociale et les mœurs de nos pères à cette époque. Ce jurisconsulte philosophe avait été mis en pension chez le pasteur Borel, dans la famille duquel il passa dix-huit mois (1807-1809) pour se perfectionner dans la langue française. Le vieillard se rappelle avec joie, comme il déserta le sermon d'un jour de jeûne et échappa aux privations que l'on s'imposait alors, en allant, les poches pleines de vivres, passer sa journée dans les allées de Colombier et se livrer à ses méditations et à ses rêveries d'adolescent à l'ombre de ces arbres séculaires. Mais il se souvient aussi avec délices du Mail et du gazouillement des oiseaux que cette forêt abrite et surtout de la promenade du faubourg (nouvelle promenade) et de celle du Crêt, d'où il aimait à contempler la vue des Alpes et le coucher du soleil.

Samuel de Chambrier trouvait également cette promenade une des plus riannes que l'on puisse rencontrer à une assez grande distance. « Dès que la » saison le permet, dit-il, elle est très fréquentée et le nombre de ceux qui » s'y trouvent pour voir et être vus, rend l'ensemble fort animé. »

Ce n'est qu'en 1816 que MM. les Quatre-Ministres établirent pour la première fois un garde-promenade, dont l'action se bornait à empêcher les dégradations. Mais comme cet agent de police n'avait que des arbres à surveiller, ses fonctions furent intermittentes dans le début.

Quelques années plus tard, en 1825, le conseil de ville sur la proposition des Quatre-Ministres, voulant être agréable aux dames et donner de l'occupation au garde-promenade arrêta : « Que désormais et à partir du moment » où les promenades publiques auront reçu l'arrangement convenable, il sera » absolument interdit d'y fumer soit avec la pipe soit avec le cigare<sup>3</sup>. »

Cet édit donna lieu, on peut se le figurer, à nombre de contraventions et provoqua des mécontentements dont il ne nous est resté qu'un pamphlet que l'on attribue à M. E. Fauche. Dans ce petit écrit en prose et en vers, qui est devenu très-rare aujourd'hui, l'auteur raconte comment en passant par Ba-

<sup>1</sup> Manuel du conseil de ville, 1802. 13 décembre. 1813. 17 novembre.

<sup>2</sup> Dr Heinrich Escher, Erinnerungen aus mehr als 60 Jahren.

<sup>3</sup> Manuels du conseil de ville, 1825. Mai 30.

bylone il vint se reposer à l'ombre des arbres d'une promenade sur les bords de l'Euphrate, et comment il contrevint cinq fois en quelques minutes aux ordonnances de MM. les quatre-Emirs. Voici les deux strophes qui ont rapport à la grande promenade.

Payez l'amende. — Eh ! de grâce,  
 Qu'ai-je fait pour la payer ? —  
 Conçoit-on pareille audace !  
 Ici vous osez fumer ? —  
 Combien dois-je ? — C'est dimanche,  
 Vingt batzen. — Eh bien ! payons.  
 — Vingt encore, de cette branche  
 Vous abattez les boutons.  
 Halte-là ! vingt batz encore,  
 Et pour vous je suis trop bon ;  
 Car avec le front d'un more  
 Vous marchez sur ce gazon. —  
 Ma foi ! si ça continue,  
 Vous allez me dépouiller,  
 Et la bourse toute nue,  
 A l'hôtel j'irai loger.

Le voyageur termine sa plainte par ce dernier couplet :

Vive à jamais la police  
 Qui régit notre cité !  
 Vive sa prompte justice  
 Sa douce sévérité !  
 Vivent les longues légendes  
 De quotidiens vitos !  
 Vivent, vivent les amendes  
 Que l'on paie à tout propos !!

La partie centrale des allées de la grande promenade appelée la Rotonde à cause des peupliers plantés en cercle autour d'un rond-point<sup>1</sup>, a été transformée en 1865, par les soins du conseil municipal en un jardin anglais moderne. L'emplacement a été légèrement vallonné, plusieurs peupliers ont été

<sup>1</sup> Avant 1840, il y avait 180 peupliers d'Italie dans cet endroit. Beaucoup furent dans le cours des années abattus par les ouragans. Par un vent violent il n'était pas prudent de passer par la rotonde, c'est pour prévenir les dangers qu'on a raccourci ceux qui ont été conservés à cet endroit et ceux qui ornent l'éperon du Port. — Disons en passant que dans notre canton on ne rencontre du peuplier d'Italie que l'individu mâle et du saule-pleureur que l'individu femelle.

<sup>2</sup> Le plan du jardin anglais a été dressé par M. Perrier, architecte, alors Directeur des Travaux publics. V. Rapports de gestion du Conseil municipal.



abattus et remplacés par d'autres arbres plantés d'une manière moins régulière ; des massifs d'arbustes et des corbeilles de fleurs sont disséminés sur le gazon ; au milieu de petites nappes d'eau s'agitent des canards, pataugent des cigognes et des hérons. Parmi les espèces d'arbres introduites dans ce jardin, nous remarquons, outre les conifères indigènes, la *Sapinette de Céphalonie*, la *Sapinette Pinsapo*, le *Séquoia gigantesque* (*Wellingtonia gigantea* Lindl) de la Californie et le *Cèdre Déodar de l'Himalaya* ; ensuite des magnoliers et des paulownias. On y trouve l'orme cilié et le tilleul argenté, belle espèce originaire de Hongrie qui n'avait, croyons-nous, pas encore été plantée jusqu'alors à Neuchâtel.

Mais ce qui donne à ce jardin le cachet moderne, c'est l'ornementation florale, qui auparavant faisait complètement défaut dans nos promenades publiques. Une des plantations qui mérite d'attirer l'attention est la collection des plantes alpines organisée par les soins du Club Jurassien. Ces plantes proviennent en partie de l'ancien jardin d'horticulture. M. le professeur Ch. Godet en fit don à cette société de jeunes naturalistes. Une autre partie ont été envoyées par M. le baron Albert de Buren. Le Club Jurassien a aussi commencé une collection de blocs erratiques qui sont disséminés sur les bords du sentier, et a donné à la municipalité des oiseaux chanteurs, des cigognes, des hérons et des écureuils pour augmenter la collection zoologique, qui fait les délices des promeneurs et surtout des enfants<sup>1</sup>. Mentionnons aussi le chalet du jardin où, pendant la belle saison, on sert des rafraîchissements. Cet établissement pourrait devenir utile si, à l'instar de ce qui se pratique ailleurs, on pouvait au printemps et en été y trouver le matin des eaux minérales et du petit-lait.

Le jardin anglais jouit d'un succès mérité et le public vient le soir et dans les jours de repos s'y promener et s'y délasser. La promenade du quai conserve encore son attrait et son charme particulier. On y sent la brise du soir et on y entend le bruit des vagues qui viennent mourir sur les pierres du glacis ; mais le jardin anglais l'a maintenant supplanté.

Nous devons revenir en arrière et indiquer, d'après l'ordre chronologique, les principales plantations d'arbres qui furent faites en ville et dans la banlieue, à partir du commencement du siècle actuel.

Après 1815, le major de Tribolet fit planter les noyers qui bordent la route à Pierrabot. Les tilleuls qui s'y trouvent remontent probablement à l'époque

<sup>1</sup> La municipalité a consacré au jardin anglais une somme de plus de 9,000 francs. L'entretien des promenades publiques figure au budget ordinaire pour une somme de 3,500 francs.

de la construction de cette route <sup>1</sup>. L'administration de la ville fit défricher à partir de l'année 1815, les terrains incultes qui s'étendaient entre le Plan et Pierrabot-dessous. Ces travaux avaient surtout pour but de procurer de l'occupation aux vigneronns de la ville <sup>2</sup>. Le sentier qui les traverse et qui est bordé de mûriers plantés de 1830 à 1840 par les soins de M. de Joannis, porte encore de nos jours le nom de *Sentier des Quatre-Ministres*.

La construction de la route de l'Évole entraîna après elle l'embellissement de ce faubourg et la création de nouvelles promenades. Quelques années après l'inauguration du pont de Serrières (1810), on planta quelques tilleuls à l'ouest de ce pont et on dota ainsi ce village d'une agréable petite place publique. Les tilleuls de Tivoli furent plantés vers 1820. C'est précisément l'année où on commença à discuter en ville le projet de la route du littoral par l'Évole.

Cette question agita les esprits aussi fortement que plus tard celle de l'emplacement de la gare du chemin de fer. Les uns préféraient le tracé qui aurait pris la colline en écharpe, et qui partant du pied du rocher des prisons devait rejoindre l'ancienne route à Saint-Nicolas. D'autres mieux avisés, parmi lesquels MM. Coulon et de Montmollin, se prononçaient pour un projet qui offrait les conditions de pentes les plus favorables. L'adoption du tracé horizontal n'eut pas lieu sans difficultés, tant la passion s'était emparée des deux partis. Les écoliers prenaient même une part active à ces discussions et ceux qui fréquentaient alors les leçons de M. Perret, se souviennent que ce brave instituteur oublia plus d'une fois le programme de son cours, pour démontrer à ses élèves les inconvénients du tracé horizontal. Mais ce dernier l'emporta enfin et la route fut ouverte en 1822.

A l'époque (1836) où on commençait les travaux de la trouée du Seyon, dont le projet remontait à l'année 1757, M. de Montmollin faisait exploiter le rocher à l'Évole; un éboulement eut lieu dans la carrière et ensevelit sous les décombres, les outils des ouvriers et une chèvre de l'établissement rural qui se trouvait en cet endroit. C'est sur ces terrains éboulés que fut établie, tôt après, la *Promenade des Zig-zags*, où nous remarquons entr'autres un beau buisson ardent (*Crataegus pyracantha Pers.*).

Vers ce temps-là, M. Coulon obtint du conseil d'état la cession d'un morceau de vigne, situé à l'ouest des bains de l'Évole, où on fit une jolie plan-

<sup>1</sup> Ce chemin, est-il dit dans la *Description de la mairie de Neuchâtel*, publiée en 1827, est bordé dans toutes les parties qui en sont susceptibles, de tilleuls et autres arbres assez avancés aujourd'hui pour faire jouir de leur ombrage.

<sup>2</sup> Même description. Page 16.

tation d'ormes. C'est la *Promenade carrée* actuelle. Un peu plus loin, à l'endroit où la route des montagnes se bifurque près de la maison dite « du terrinier, » on plaça également quelques arbres que l'on appela la *Nouvelle Provence* ou la *Promenade des vieillards*.

A l'extrémité est de la ville, on fit aussi à cette époque, quelques plantations d'arbres à la Maladière et devant le cimetière du Mail. Ce dernier, inauguré en 1809, est devenu dans la suite un des plus beaux jardins publics de la ville. Nous ne devons pas oublier de mentionner les tilleuls, les ormes et les buis arborescents qui ornent l'hôpital Pourtalès, et qui datent de 1810.

En 1826, la *terrasse du château* fut nivelée et on construisit l'escalier d'accès du côté ouest. Aujourd'hui le nivellement se poursuit sur toute l'étendue du sommet de la colline ; les bâtiments du donjon et de l'ancien cloître vont disparaître et l'église collégiale restaurée sera dégagée et entourée d'un jardin public.

Vers l'année 1838, M. Ferdinand d'Ivernois acheta de la ville le terrain sous Bellevaux, occupé jusqu'alors par des buanderies, et le fit transformer en une plantation. C'est le magnifique bosquet que nous admirons aujourd'hui, entre le rocher des prisons et la rampe de la rue du Pommier, et dont la situation abritée a valu à cette promenade la légitime dénomination de *Petite Provence*.

Lorsque l'air est agité, le monde des enfants vient s'y ébattre, et au printemps les convalescents et les vieillards viennent y jouir des premiers rayons vivifiants de soleil. On remarque dans ce massif, de très beaux exemplaires de conifères étrangers, entr'autres, la sapinette de Smith (*Abies Smithiana*, Wall, ou *A. Khutrow Royle*), la magnifique sapinette pinsapo (*Abies Pinsapo*, Boissier) et la sapinette de Céphalonie (*A. Cephalonica*, Lind.), ces deux dernières remarquables par l'aspect hérissé de leurs rameaux élégants.

Le goût des jardins anglais se propagea naturellement chez les particuliers. C'est d'après les plans que M. Coulon traça, sur la demande des propriétaires, que la plupart des jardins du faubourg de la ville de Neuchâtel furent arrangés. Tandis que pour les promenades publiques on se contentait en général des arbres indigènes, on introduisit dans ces jardins des espèces plus rares. Le magnifique exemplaire du *Sophora* du Japon qui étend ses rameaux élégants jusqu'au milieu de la rue, devant l'hôtel Pourtalès-Castellanne, date de cette époque. Ce bel arbre n'était connu en Europe que depuis 1750. Les premières graines en avaient été semées en 1747 au jardin des plantes de Paris, par Bernard de Jussieu. Dans la propriété de Pierre-Portalès qui se trouve à l'est de la précédente, nous remarquons un beau catalpa et de vieux houx. Les tulipiers de Virginie et les Paulownias de l'an-

cienne propriété du Peyrou que le prince Berthier avait achetée, furent plantés à une époque plus récente. Ce jardin, qui après la rétrocession du pays à la Prusse (1814), fut vendu à la famille Rougemont (1818), et qui appartient actuellement à la commune, est ouvert aux hôtes étrangers grâce à l'hospitalité du Cercle du Musée qui a ses réunions dans les salles du rez-de-chaussée.

Nous ne devons pas oublier de mentionner ici, les beaux orangers et grenadiers que le Cercle du Musée met à l'air en été. Ces arbres passent pour être fort vieux. Devant la propriété de M. Eugène Borel, conseiller d'Etat, nous voyons un très bel exemplaire du Vernis du Japon. Dans le jardin de l'hôtel Fauche-Borel, il y avait un beau Micocoulier de Provence qui a disparu. Un autre exemplaire se trouve dans une propriété du faubourg Saint-Jean. Citons encore les beaux conifères de la campagne de M. Louis de Pury au faubourg de la Maladière, les amandiers dans le verger entre les numéros 41 et 43 du faubourg de l'hôpital; l'aubépine à fleurs roses, jadis dépendant de la Grande Rochette et qui a été conservé par le chemin de fer, près de l'aiguille qui se trouve à côté du passage à niveau des Rochettes<sup>1</sup>.

Enfin M. L. Coulon a introduit à Chaumont le Cytis des Alpes et autres arbres étrangers à la flore de notre Jura.

Notons avant de quitter le chef-lieu, les changements que vient de subir (1871) la promenade du Mail. L'ancien bâtiment du tir cantonal et la butte ont disparus, le terrain a été nivelé, et autour d'un large chemin de ronde (Corso) on a planté une allée de platanes. D<sup>r</sup> GUILLAUME.

(La fin prochainement.)

<sup>1</sup> Citons encore les arbres les plus remarquables :

- Faub. de l'hôpital : Campagne Max. de Meuron, un saule-pleureur très beau vers la fontaine.  
 » Maison Fréd. de Pourtalès vers le lac : un robinier faux-acacia très beau.  
 » Hôtel de Pourtalès-Castellane : outre le Sophora, un orme très grand (Fraxinus ornus).  
 » Grande Rochette, le long des escaliers : de fort beaux signiers.  
 » N° 41, M. DuPasquier de Tribolet, un jeune Pavia à fleurs blanches et à longues étamines.  
 » N° 43, M. DuPasquier-Brélaz, un cytise jaune autre que le Laburnum.  
 Faubourg du Crêt : Maison Jéquier : Beaux sapins, beau Catalpa.  
 » M. Jacot-Guillarmod : maronniers rouges.  
 » M. Rychner : même cytise tardif qu'au n° 43 du faubourg de l'hôpital : ses graines pendent sur le trottoir.  
 » M. Alfred DuPasquier, n° 23, le long de la route : Pavia rouge et Pavia jaune. — Un beau pin vers la maison.  
 » M. Robert : érables à feuilles de tilleul.  
 Ruelle Vancher : Verger. Beaux arbres de Judée. — Un orme beau.  
 Écluse : Plantations de platanes et de robiniers le long de la route.  
 Prébarreau (r. du) : Gleditschia triacantha, le long du canal une rangée portant des fruits.  
 Eperon du port : Plantation récente et le jardin public devant l'hôtel Bellevue.  
 Route neuve : Acer negundo — Juglans nigra.

Ces renseignements et d'autres m'ont été communiqués avec beaucoup d'obligeance par mon collègue M. le D<sup>r</sup> Cornaz.

# ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

## L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON PRÉCÉDENTE

### Après l'incendie.

Madame Houriet était étendue dans un grand fauteuil, la tête enveloppée de mouchoirs, le visage pâle, le corps affaissé; elle luttait à la fois contre la maladie et contre l'effroi, mais elle était décidée aussi fermement que son mari à ne quitter sa maison, qui lui rappelait tant de chers souvenirs, que quand elle en serait délogée par le feu. La lampe qui brûlait sur une table, auprès d'elle, était éclipsée par la clarté que l'immense foyer de l'incendie projetait dans l'appartement. Elle cherchait à démêler dans l'assourdissante rumeur qui montait des rues, dans les cris de la foule et les commandements des chefs, quelque indice sur les progrès du fléau. Les seuls mots qu'elle pouvait comprendre : « De l'eau, de l'eau donc ! par ici les seaux pleins ; gare aux tuiles ! » augmentaient encore ses appréhensions. Les claquements et les crépitements saccadés des flammes, les coups sourds et réguliers des balanciers des pompes, le grésillement de l'eau sur le brasier formaient un concert terrible aussi saisissant que la voix de la tempête. Parfois un jet de pompe passait devant la fenêtre comme une corde blanche balancée dans l'air, se brisait contre la façade et faisait ruisseler les vitres. Tout à coup, la porte de la chambre s'ouvrit et Cécile s'écria :

— Maman, tu peux être tranquille, la maison est bien gardée; voici M. Robert qui t'en donnera des nouvelles, M. Robert de la Chaux-de-Fonds.....

Madame Houriet était grande et, malgré ses coiffes de malade, avait un aspect imposant; elle se souleva de son fauteuil pour saluer le jeune homme si brusquement introduit, et regardait avec surprise son costume qui lui était inconnu. André portait avec élégance l'uniforme que chaque homme de sa compagnie se procurait à ses frais: tunique courte et pantalon de drap gris foncé; la taille serrée par une large ceinture de cuir noir; un casque de métal luisant comme de l'or couvrait sa tête intelligente et fine. Il s'inclina avec respect devant la mère de Cécile.

— Croyez-vous, Monsieur, que nous échapperons au danger? Nous sommes entourés de flammes....

André allait répondre, lorsque plusieurs carreaux de la croisée éclatèrent avec un bruit sec et tombèrent en cliquetant sur le parquet.

— Ah! mon Dieu! fit M<sup>me</sup> Houriet, la maison s'allume!....

Cécile devint blanche comme une morte.

— Ce n'est rien, dit André, je vais fermer les volets.

— Fermez les contrevents partout, hurla d'en bas la voix retentissante du capitaine Schäffer.

Courir à la fenêtre et assujettir les volets, ce fut pour le caporal l'occasion de se donner une contenance; mais en faisant cette opération, il avait jeté un regard rapide sur les maisons voisines que la flamme achevait de consumer.

— Si la toiture ne s'allume pas d'ici à une demi-heure, nous sommes sauvés, dit-il, en ramassant les fragments de verre sur lesquels il avait marché. Du reste, vos escaliers sont de pierre, les issues ne vous manqueront pas, c'est un point essentiel. Si le feu éclate, j'appelle mes camarades, et nous aurons bientôt mis en sûreté ce que vous avez de plus précieux.

— Comment préserver cette malheureuse toiture?

— En l'inondant sous des flots d'eau; trois pompes y travaillent constamment.

— Mais si le feu les chasse?

— Nos hommes sont pleins de résolution; et puis, j'ai posté sur le toit deux sapeurs intelligents et expérimentés.

— Sur le toit, vous dites.....

— Oui, maman, deux hommes superbes, avec de grandes barbes noires, et de longs tabliers de cuir; on dirait des géants.

— Les pauvres gens! par une nuit d'hiver. Que pourrait-on faire pour ces braves défenseurs?

— Ils n'ont pas froid la haut; néanmoins une tasse de thé chaud mêlé de vin ou d'un peu d'eau-de-vie leur ferait grand bien, c'est le meilleur cordial.

— Ce jeune homme a ma foi raison, dit M. Houriet, qui arrivait sur ces entrefaites; je cours à la cave pendant que Dorothee preparera du thé en masse. Il en faut des cruches pleines; ils sont bien deux cents ici autour, et tout ce monde travaille pour nous en définitive. Je suis un âne de n'y avoir pas songé. Cécile, prends ce péko, tu sais, que j'ai rapporté de Londres; la caisse ne doit pas être vide.

Pendant que M. Houriet, un panier à chaque main, descend l'escalier, Cécile conduit André à la cuisine, où les attendait un douloureux spectacle. A genoux sur les briques rouges, un parapluie sous le bras, une paire de souliers dans une main et son bonnet de nuit dans l'autre, Dorothee, la vieille cuisinière, poussait des lamentations entremêlées de prières. Elle était équipée comme pour un voyage de long cours, son manteau de laine à capuchon, selon l'ancienne mode, un chapeau de paille noire sur la tête, un énorme sac à ses côtés, elle attendait la catastrophe finale, prête à décamper à la première étincelle.

— Que faites-vous là Dorothee? venez plutôt nous aider à chauffer de l'eau.

— Chauffer de l'eau?

— Oui, pour préparer du thé.

— Du thé? quand la maison brûle! êtes-vous folle? Ici Dorothee fut prise d'un rire nerveux, immédiatement suivi d'un déluge de larmes qu'elle essuyait avec son bonnet de nuit.

— C'est inutile, dit André, elle a perdu la tête.

— Eh bien, voilà le bois et l'eau; aidez-moi à mettre les bouilloires et les marmites en activité.

— Un monteur de boîtes, ça connaît le feu; tiens, il y a déjà de l'eau chaude! Et André, alerte comme un pinson, versait l'eau, rallumait le bois en admirant la blonde fée dont la vue l'enivrait.

— Voyez-vous ce pompier qui attise le feu, pendant que ses camarades s'éreintent à l'éteindre, dit le père, qui arrivait chargé de bouteilles et tout essoufflé. Voilà de quoi mettre du vin dans leur eau. D'où êtes-vous mon cher?

— De la Chaux-de-Fonds.

— Oui, c'est écrit sur votre casque; horloger, hein?

— Graveur.

— Bien, je vous offre ma pratique. Je suis un homme de goût; nous pourrions faire de jolies choses, si vous avez du talent. Voilà le thé qui est prêt. Quel arôme! sentez cela; je l'ai acheté dans les docks de Londres, qualité supérieure! je l'ai eu pour rien.... en échange de montres. Vite du sucre, et versons le bourgogne. Nous allons voir la grimace qu'ils vont faire, ces *chauiers*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On appelle ainsi familièrement les habitants de la Chaux-de-Fonds.

Le thé fut mis dans des cruches, des arrosoirs, tout ce qu'on trouvait sous la main; on couvrit de verres des plateaux et nos trois personnages descendirent avec empressement. Arrivés sur le seuil de la porte extérieure, ils reculèrent devant l'éclat du feu et le rayonnement de la chaleur; mais ils reprirent courage à la vue des sections de pompiers manœuvrant dans cette atmosphère torride comme à la revue.

— Messieurs, voici de quoi vous rafraîchir. Avez-vous bien chaud?

— Grillés d'un côté et gelés de l'autre, sans compter les jets de trente-six pompes qui vous circulent dans l'épine dorsale, répondit un batteur en se secouant; elle n'est sacrebleu pas chaude l'eau du Bied... br. br.

— Attention à la distribution, et de l'ordre, commandèrent les chefs; André, qui était aux aguets, entendit un murmure flatteur à l'apparition de Cécile, qui servait la boisson restaurante avec autant de simplicité que de grâce. Il y eut des voix parmi les lettrés qui la comparèrent à Hébé, d'autres à Gany-mède versant aux Dieux le nectar.

— Je n'ai jamais vu un brin de fille d'un genre plus soigné, murmura un batteur à son voisin.

— Batteur, mon ami, dit le sergent Huguenin, ce brin de fille n'est pas pour votre bec; bornez vos aspirations à contempler platoniquement ce chef-d'œuvre de la nature et à savourer avec reconnaissance le *chryso* que sa blanche main vous octroie.

— M. Houriet, dit le capitaine Schäffer, combien voulez-vous de votre maison? elle ne vaut pas gros à cette heure!

— Au contraire, sa valeur a doublé depuis qu'elle est défendue par d'aussi braves gens!

— Mes amis, reprit le capitaine, voilà un mot qui nous oblige à faire l'impossible. Changez les batteurs, et qu'on n'épargne pas l'eau!

M. Houriet, rentrant chez lui, heurta un gamin pliant sous le poids d'un cylindre de métal dans lequel il avait passé la tête.

— Que fais-tu là, toi?

— Eh! mademoiselle, dit une voix que Cécile reconnut pour celle du petit commissionnaire, où dois-je porter cette mécanique qu'on a jetée de vos fenêtres? ça doit être une horloge dans le gros volume, mais il n'y a point de cadran.

— C'est mon tournebroche, dit en riant M. Houriet, quelle chance! j'ai cru qu'ils me l'avaient mis en pièces. A quoi on est exposé! Pose-le dans le corridor, et prends ceci pour ta récompense.

— Oh! monsieur! Oh! mademoiselle! c'est trop.

— Sois toujours honnête et tu auras du bonheur, dit Cécile.



— Cré nom d'un petit !... disait le gamin en sortant de la maison, cinq francs ! va-t-on rouler en patins cette fois !

Cependant André avait rejoint ses sapeurs sur le toit, et leur avait porté leur part de thé bouillant ; puis il s'établit dans le coin le plus menacé des combles, avec des seaux pleins d'eau, qu'il était prêt à verser sur les charpentes dès que l'échauffement deviendrait inquiétant. Il se sentait heureux et fier de protéger celle qui régnait sur sa vie, et de pouvoir se rendre utile à ses parents. Cette demeure lui semblait la plus sacrée, la plus sainte des demeures ; néanmoins il n'aurait pas été fâché d'y voir pénétrer les flammes, pour sauver du péril l'un ou l'autre de ses habitants et conquérir ainsi une place dans leur estime.

— Hé ! caporal ! caporal Robert, dit un sapeur apparaissant à une lucarne ; cette fois, il paraît qu'on est maître du feu.

Cette interruption brutale vint renverser, comme un château de cartes, les rêves du pauvre André.

— Qui dit cela ? répondit-il avec assez d'humeur.

— Le capitaine du feu en chef qui vient de faire sa ronde. La maison l'a échappé belle ! Les tuiles sont devenues brûlantes, un moment j'ai cru que nous cuirions comme des œufs sur le plat. Maintenant, ça refroidit. Avez-vous encore une ration de ce *chryso* ?

— Non.

— C'est dommage ; on en demandera au bourgeois en descendant.

Les heures avaient marché ; une longue file de maisons ne présentait plus que des ruines fumantes, où passaient furtives quelques flammes attardées. C'était un spectacle lamentable ; à quelque distance, des effets de toute sorte, meubles, ustensiles, vêtements, outils étaient jetés pêle-mêle sur la neige piétinée et à demi fondue. Une foule consternée regardait le désastre et des sanglots sortaient de plus d'une poitrine.

Il était trois heures du matin ; les trompettes des compagnies de garde sonnaient le rappel ; les pompiers harassés de fatigue cherchaient un gîte pour prendre un peu de repos et de nourriture avant de se retirer ; mais les auberges étaient encombrées et il n'était pas facile de trouver à se caser. Une foule de curieux accourus de plusieurs lieues à la ronde remplissait les rues et rendait la circulation presque impossible ; les gens pressés, ceux qui portaient des ordres devaient se frayer un passage de vive force. Déjà des rumeurs menaçantes se faisaient entendre de divers côtés ; des cris, des injures, des imprécations éclatèrent tout à coup avec fureur ; bientôt on en vint aux mains. Les débris sauvés de l'incendie, les clôtures des jardins, les pieux des palissades fournissaient aux combattants des armes redoutables ; les coups

pleuvaient sur les têtes, sur les casques et plus d'un champion était déjà étendu sur la neige.

Ceux qui ont quelque habitude des incendies savent combien facilement éclatent les querelles et les rixes parmi les hommes excités par le danger, par les efforts qu'ils ont faits et peut-être par le vin qu'on leur a versé trop libéralement. Il y a aussi, dans ces occurrences, une tourbe de personnages équivoques sortant on ne sait d'où et qui semblent mus par l'instinct du mal.

Les événements politiques de 1831 étaient encore trop récents pour que les passions fussent éteintes ; ils avaient laissé dans les cœurs des ferments de haine et de vengeance qui divisaient profondément les esprits. On était royaliste ou *révolutionnaire* ; il n'y avait pas de milieu. On appelait révolutionnaires ceux qui aspiraient à établir le régime actuel, auquel tout le monde est rallié et qui semble avoir existé de temps immémorial. A quarante ans de distance, on sourit en se rappelant tout ce qu'on a vu, et le chemin qu'on a fait, et l'on rend grâce au ciel pour la conciliation qui est entrée peu à peu dans les cœurs. Mais alors, les passions politiques frémissantes ne demandaient qu'à faire explosion et il suffisait pour cela du prétexte le plus futile.

Tous les bons esprits sentaient le danger de cette situation tendue, aussi écartaient-ils avec soin les occasions qui pouvaient faire naître des conflits, comme les fêtes publiques, les tirs, les réunions nombreuses où des citoyens appartenant aux deux partis pouvaient se trouver en présence. Un incendie, jetant des milliers d'hommes sur un même point, présentait donc des dangers de plus d'un genre ; il était urgent de faire évacuer les révolutionnaires de la Chaux-de-Fonds, malgré la reconnaissance qui leur était due pour leurs services et leur dévouement. On n'ignorait pas que les populations voisines, animées d'opinions contraires, pouvaient faire du zèle à leur façon, en croyant avoir pour elles les autorités. Chacun comprendra l'indignation que les honnêtes gens ressentirent en apprenant que des menaces sauvages avaient été proférées et qu'on en venait aux coups.

Au son des trompettes, André avait quitté son poste avec ses sapeurs, et, avant de sortir de la maison, était descendu chez M<sup>me</sup> Houriet pour lui annoncer que tout danger était passé. On devine la joie avec laquelle cette bonne nouvelle et le messager qui l'apportait furent accueillis. Après de vives angoisses, la délivrance dilate le cœur et fait déborder les sentiments de gratitude. M<sup>me</sup> Houriet lui prit les deux mains et le remercia avec effusion.

— Soyez béni, M. Robert, pour votre conduite pendant cette nuit terrible. Remerciez aussi tous vos compagnons ; nous devons beaucoup à leur bravoure.

— Nous n'avons fait que notre devoir, madame, chacun eût agi de même à notre place ; Dieu a fait le reste.

— M. Robert, souvenez-vous que vous avez ici des amis et que chaque fois que vous viendrez nous voir vous nous rendrez heureux.

Cécile regardait tour à tour André et sa mère avec ravissement. La joie expansive de sa mère, la modestie du jeune homme, sa noble tenue, le timbre harmonieux de sa voix trouvaient un écho dans son cœur. Elle accompagna André dans l'escalier et lui tendit la main.

— Au revoir, M. Robert; maintenant nous sommes vos obligés; tant mieux!

— Pourquoi, tant mieux, dit André avec tristesse, j'aurais peut-être mieux fait de ne jamais monter dans votre traîneau.....

— Voyez-vous, ces héros! leur âme a des défaillances. Toujours l'histoire d'Achille et de son talon.

— Achille en est mort.

— Je crois bien, et c'est sa faute; mais vous, vous devez vivre et prospérer.

Le lendemain matin, entre sept et huit heures, Cécile mettait la table pour le déjeuner, lorsque son père entra comme un ouragan, dans la chambre.

— Donne-moi vite des habits secs, il faut me changer de pied en cap, regarde comme ils m'ont arrangé. — Et M. Houriet se secouait comme sortant de l'eau et se balançait tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre. — A propos, tu sauras que nous organisons des soupes pour les incendiés; il faudra que Dorothee prépare la lessiverie avec les chaudières; a-t-elle ôté son chapeau et cessé de geindre, cette vache?

— Vous êtes tout mouillé; ne restez pas ainsi, c'est très dangereux.

— A qui le dis-tu? Mais ces vauriens s'inquiètent beaucoup de ma santé. Tiens, ils m'ont presque arraché une manche; voilà qui va bien; un paletot tout neuf, un paletot de quatre-vingt-dix francs.

— Enfin que se passe-t-il?

— Il y a que.... Ah! ça, dis donc, toi qui es sage, que doit-on faire après un tel désastre? remercier Dieu, n'est-ce pas, d'avoir échappé à de plus grands malheurs, et travailler d'un commun accord à soulager les malheureux.

— Sans doute.

— Eh! bien, tu te trompes, ils se battent comme des chiens, et ton père a eu son *atout* comme bien d'autres. Voilà les hommes, une belle engeance!

— Pourquoi se battent-ils?

— Est-ce qu'on le sait? parce qu'ils sont fous. On dit que Dieu a fait l'homme à son image; va voir un peu ces images du bon Dieu, et tu en reviendras édifiée..... si tu en reviens. Ce qui m'a indigné c'est la manière dont ils ont traité nos amis de la Chaux-de-Fonds. Tu as vu comme ces jeunes gens se sont comportés; ils ne sont pas les premiers venus, la plupart appartiennent aux meilleures familles; ils ont travaillé comme des manœuvres pour

nous sauver de l'incendie, ils ont fait preuve de vertus civiques. Eh! bien, il y a là des individus qui crient comme des ânes : « Il faut les assommer! il faut les exterminer! »

— Que dites-vous, mon père?

— Oui, j'ai entendu cela, et quand je me suis avancé pour protéger ce jeune caporal, tu sais, le jeune Robert de cette nuit, qui accompagnait un lieutenant envoyé pour demander au Comité des chevaux pour retourner chez eux, un de ces enragés m'a coiffé d'un seau plein d'eau et me l'a enfoncé jusqu'aux épaules . . . . de l'eau glacée. Qu'il vienne me demander de l'ouvrage, celui-là, je le reconnaitrai bien et je le coifferai de la belle façon.

— Et le jeune Robert . . . .

— Ils l'ont terrassé à coups de bûches; le sang coulait de sa bouche et de ses oreilles.... Cécile laissa tomber une tasse de porcelaine qui se brisa en mille pièces; aucun des deux interlocuteurs ne fit attention à cet incident.

— Et personne ne s'est trouvé là pour le défendre, pour faire honte à ces misérables?

— Ecoute, tu sais que je ne suis pas un révolutionnaire, Dieu m'en garde! je suis un pur parmi les purs; mais ce que j'ai vu m'a dégoûté de ces affreuses discordes, et me fait faire bien des réflexions.

— Et on l'a laissé là, par terre!...

— Qui?

— M. Robert.

— Non, le pasteur Andrié est arrivé, blanc de colère; il n'a dit que quelques mots, mais c'était suffisant. Il paraît que ce jeune homme est son filleul. De braves garçons l'ont porté à la cure; le pasteur lui soutenait la tête et lui parlait; mais je crois que le pauvre caporal ne l'entendait pas. S'ils l'ont tué, cela me ferait un vrai chagrin.

Cécile, sans dire mot, laissa les préparatifs du déjeuner, courut chercher les vêtements dont son père avait besoin, mit son manteau, son chapeau, prit son manchon et se dirigea vers la porte.

— Où vas-tu? lui dit son père.

— A la cure, demander à M<sup>me</sup> Andrié des conseils à l'égard de ces soupes pour les incendiés qui ont faim....

— Ne pourrais-tu pas aller plus tard?

— J'ai cru que c'était pressant, ces soupes...

— Oui, tu as raison; va, ma fille, mais sois prudente.

(A suivre.)

L. FAVRE.

## VARIÉTÉS MILITAIRES

### Une alarme à Neuchâtel.

« Le 23 décembre 1587, sur les avis qu'on eut que le duc de Guise et le marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine, s'approchaient de ce pays avec toute leur armée, composée de Français, Espagnols et Italiens, et d'Allemands, et qu'ils étaient déjà aux environs de St-Claude et de Pontarlier, et qu'ils auraient fait dessein de ruiner cet Etat, — M. le Gouverneur envoya des mandements partout, que chacun fût sur ses gardes, et que les 1200 hommes élus pour la défense du pays, se tinssent prêts à marcher au rendez-vous qu'on leur avait donné.

» La crainte qu'on avait fut augmentée par la nouvelle qu'on eut que ceux de Berne et de ce Comté revenant de France, étaient dévalisés près de Salins, de Pontarlier, de Morteau et Chaillesson, par les paysans et les troupes du duc de Guise et du marquis de Pont-à-Mousson, lesquels étant arrivés en personne près d'Orchamps, y firent aussi quelque séjour.

» Mais la terreur redoubla encore lorsque quelques troupes ayant passé le Doux pour poursuivre la charette d'un capitaine de Berne, vinrent sur les terres de ce pays, près des maisons Choupart et Joly, qu'ils les pillèrent et repassèrent ensuite le Doux. Ceux de Rochefort<sup>1</sup> en furent avertis les premiers, ceux de Valangin ensuite, et enfin ceux de la ville, où il se donna une telle alarme qu'elle vint jusqu'aux oreilles de M. le Gouverneur lequel envoya promptement de ce côté pour en savoir la vérité.

» Cependant les Quatre-Ministres vinrent lui remontrer le danger éminent où ce comté et la seigneurie de Valangin étaient, et qu'il fallait demander du secours à Messieurs des Quatre Villes, et notamment à Messieurs de Berne, afin de repousser les ennemis s'ils voulaient passer outre. Mais il leur répon-

<sup>1</sup> La mairie de Rochefort comprenait jusqu'à la Chaux-du-Milieu

dit qu'il fallait démarcher les 1200 hommes ordonnés pour la défense de ce comté, tant de la ville de Neuchâtel que des autres parties de l'Etat, pour en garder les passages; qu'il estimait que cela suffisait, sans qu'on fût obligé d'attédier MM. des Quatre Villes alliées par combourgeoisie, et qu'il leur écrirait néanmoins de tenir prêt le secours qu'elles doivent à S. E.

» Mais étant sur le point de cacheter ces lettres et de les envoyer, les Quatre-Ministres revinrent au château tout consternés, et dirent que par le peu d'ordre qu'on avait mis aux affaires de ce pays, les ennemis y étaient déjà entrés du côté de la Joux vers Martel; qu'ils brûlaient tout, battaient les personnes et les emmenaient prisonnières, suivant qu'ils venaient de l'apprendre par des personnes venues exprès pour leur demander aide et secours; qu'ils priaient M. le Gouverneur à ne pas tarder davantage d'envoyer demander du secours à MM. des Quatre Villes; et que de leur Conseil il voulait partir un des leurs pour courir à Berne demander du secours; qu'il pouvait bien porter ces lettres moyennant qu'il ajoutât qu'ils vissent promptement, puisque l'ennemi était déjà entré dans le comté et s'était emparé d'un des principaux passages.

» Cependant comme M. le Gouverneur n'avait pas encore résolu ce qu'il devait faire, il reçut le même avis de M. de Constable; et d'autres paysans, tant du comté de Neuchâtel que de la seigneurie de Valangin, arrivèrent qui augmentèrent l'alarme, criant: Si on les voulait ainsi laisser perdre, tuer, piller, brûler et prendre prisonniers comme on avait fait Joly, Choupard et d'autres, auxquels on avait enlevé 18 chevaux; que l'ennemi passait toujours à la file.

» Cela émut toujours davantage les Quatre-Ministres et obligea M. le Gouverneur d'assembler le Conseil, où l'on résolut d'envoyer demander du secours aux Quatre Villes. On mit aux pieds des dites lettres qui étaient déjà écrites, qu'il plût hâter le dit secours, d'autant que l'ennemi était déjà entré dans le comté.

» Celui que les Quatre-Ministres envoyaient à Berne étant déjà prêt à partir, on lui donna la lettre de la Seigneurie. Il fit une si grande diligence qu'il entra le mercredi matin 27 décembre à deux heures après minuit en Conseil et le même jour revint avec la réponse de LL. EE. portant qu'ils envoyeraient 2000 hommes.

» Le même jour on envoya les enseignes de ce comté du côté de la Chaux d'Étalières et Rémosse sur les passages. Ceux de Valangin firent aussi leur devoir.

» Cependant les troupes ennemies qui avaient passé le Doux, voyant que cette rivière croissait, la repassèrent: il plut si abondamment nuit et jour

sans cesser, que ceux qui portaient les lettres à Fribourg et à Soleure, n'y purent arriver que deux jours après ; de sorte qu'ils en furent plus tôt avertis par MM. de Berne que par les lettres qu'on leur adressait d'ici.

» Le 28, M. le Gouverneur écrivit à M. de Guise pour le prier de contenir ses gens et de les empêcher de faire aucune injure à ceux de ce pays. Il écrivit aussi à M. de Sillery, ambassadeur du roi de France en Suisse, qu'il lui plût de lui vouloir adresser des lettres pour le même sujet. MM. de Soleure en écrivirent au duc de Guise pour mêmes fins, et M. le Gouverneur lui fit une recharge qu'il donna au messenger de Soleure.

» Mais comme on vit que les troupes ennemies ne pouvaient pas passer le Doux à cause de son débordement, et qu'on eut avis par des espions, qu'elles marchaient toujours contre Montbéliard, on écrivit de secondes lettres à MM. des Quatre-Cantons, de ne se hâter pas, mais de tenir néanmoins le secours prêt pour toute heure quand on le demanderait. Lucerne, Fribourg et Soleure n'en envoyèrent point, mais bien MM. de Berne qui envoyèrent les 2000 hommes avec tant de diligence qu'ils en avaient 1200 en cette ville, et les 800 restants à la Coudre, à Hauterive et à St-Blaise, le pénultième décembre qui était un dimanche. Ils y séjournèrent jusqu'au mardi 2 janvier 1588 qu'on les licencia pour s'en retourner, après qu'on eut appris que toutes ces troupes étaient passées et arrivées à Montbéliard.

» M. Zehender du Conseil de Berne, présenta ces 2000 hommes tant à M. le Gouverneur qu'aux Quatre-Ministres. Antoine d'Erlach était leur colonel, Hantz-Jacob de Diesbach, Wolfgang Michel, Peter Risau et Frantz Guder, capitaines, ayant fait eux chacun sous leur enseigne 400 hommes. Le dit Zehender, à son arrivée, les présenta de bouche, attendant qu'il les présentât effectivement et en leurs personnes quand ils seraient assemblés pour leur prêter serment suivant la charge qu'il en avait de LL. EE. Mais cela ne fut pas nécessaire, car le danger étant passé, on n'eut pas occasion de les employer plus outre. Et M. le Gouverneur ayant assemblé le Conseil d'Etat entier et y ayant appelé les Quatre-Ministres, on trouva bon unanimement de les renvoyer, tant pour décharger MM. de Berne de si grands frais que faisaient ici leurs capitaines et soldats qui vivaient sur leur bourse, que pour décharger les bourgeois et sujets des dépenses qu'ils soutenaient dans cette occurrence où les vivres étaient fort chers à cause de la stérilité des années précédentes. De sorte que, suivant cette résolution, M. le Gouverneur les remercia au nom de S. A. et des Quatre-Ministres. On donna des attestations aux capitaines, de la grande diligence et de la bonne conduite qu'ils avaient marquées. On fit présent au dit Zehender de 80 écus d'or au sol, — au colonel, de la même somme, — et aux capitaines de 30 écus de 4 testons de roi pièce ;

on présenta aux soldats pour être une (*étrenne*) de la nouvelle année, cinq muids de vin, qui était pour chaque compagnie un muid. On écrivit à LL. EE. des lettres de remerciement.

» Au reste, en même temps qu'on résolut de renvoyer le secours de Berne, on résolut aussi de rappeler dans leurs maisons ceux du pays qui étaient sur les frontières, en y en laissant quelques-uns pour être averti au vrai de ce qui se passait, afin d'y pourvoir selon que la nécessité pourrait le requérir. Le receveur Chambrier était leur colonel, et Donzel Claude Vautier son lieutenant : chaque lieu avait nommé ses capitaines et officiers, et ils obéissaient tous au colonel ; mais ceux du Vauxtravers étaient commandés par le baron de Gorgier, capitaine et châtelain du dit lieu. Chaque lieu envoyait tous les jours aux siens les vivres qui leur étaient nécessaires. Ils ne restèrent sur les frontières que huit jours, car ils partirent le mercredi 27 décembre et ils revinrent le 3 janvier suivant. Il y avait les enseignes de Neuchâtel, Landeron, Boudry, Valangin et Vauxtravers.

» Cette alarme fut cause qu'on ne fit pas cette année le banquet que Madame avait accoutumé de faire sur le jour de l'an neuf à ses vassaux, officiers et bourgeois. » X<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Comparer avec Boyve ce récit, dont l'auteur est probablement quelque familier du Gouverneur ou employé de l'Etat; au moins les détails très précis qu'il donne sur les faits et gestes du Gouverneur le font-ils supposer.

(Communiqué par M. FRITZ CHABLOZ.)

---

## CORRESPONDANCE

---

Monsieur le directeur du *Musée neuchâtelois*.

La note que je vous ai envoyée sur « un petit-fils d'Agrippa d'Aubigné, bourgeois de Neuchâtel, » et que vous avez accueillie dans votre livraison de septembre dernier, avait pour but d'appeler sur l'un de ses confrères « d'outre-tombe », l'attention et les recherches de M. le Dr Cornaz. J'aurais dû me douter que le nom célèbre du réfugié de Genève aurait arrêté ce patient investigateur de l'histoire médicale de notre pays, et j'apprends, avec moins de surprise que de regret, qu'il avait déjà consacré au Dr Tite d'Aubigné plusieurs passages de ses écrits antérieurs, qui sont une réponse anticipée à la demande



que je lui adressais. Ces passages se trouvent en partie dans le tome II du *Musée* (année 1865, page 94)<sup>1</sup>. J'étais à l'étranger lorsque le *Musée* fut fondé; je ne connais et ne possède que la partie de ce recueil qui a paru depuis mon retour à Neuchâtel en 1866. Ma méprise est donc excusable, et la vôtre, M. le directeur, ne l'est pas moins sans doute, car vous avez dû penser, en insérant mon article, que je m'étais mis au courant de ce qui avait pu être dit de Tite d'Aubigné dans votre recueil. Mais on me permettra bien de me compléter et de me corriger moi-même dans le *Musée*, en recueillant ici les informations déjà données par M. Cornaz, augmentées de quelques détails nouveaux qu'il a bien voulu me fournir lui-même. Tite d'Aubigné n'est pas le premier venu. En sa qualité de petit-fils d'Agrippa, il est cousin germain de Louis XIV, puisqu'il est à peu près impossible, malgré l'absence de tout document officiel, de nier le mariage du roi-soleil avec M<sup>me</sup> de Maintenon; et, ce qui est à mon avis un titre d'honneur beaucoup plus *légitime* que celui-là, il est l'oncle par alliance du plus original de nos historiens, et peut-être du plus habile de nos hommes d'Etat, le chancelier de Montmollin. Le *Musée* me semble donc très autorisé à revenir une dernière fois sur ce qui le concerne.

Tite d'Aubigné, gradué en 1660<sup>2</sup>, paraît être venu peu de temps après s'établir dans le pays de Neuchâtel, et y acquit bientôt assez de réputation pour qu'il pût solliciter et obtenir le brevet de médecin de S. A. S. Anne-Geneviève de Longueville, la brillante sœur du Grand Condé. Cette place était occupée déjà par le docteur Chevalier, un médecin batailleur, à qui il arrivait d'insulter et d'« agrédir » ses collègues de la faculté quand il les rencontrait « sur les hauts chemins de la ville. » Le Conseil d'Etat, après quelques hésitations, reconnut le titre que d'Aubigné avait reçu de la duchesse, en même temps sans doute qu'elle lui avait expédié une lettre de *naturalité* gratuite (19 février 1667), faisant double emploi avec celle qu'il avait déjà obtenue du Conseil d'Etat, le 1<sup>er</sup> mai de l'année précédente. Il fut entendu dès lors que la célèbre pénitente des Carmélites avait deux médecins à Neuchâtel. C'est, si je ne me trompe, la seule fois qu'un prince ou une princesse de Neuchâtel se soit accordé ce luxe. Un siècle plus tard, Frédéric-le-Grand s'en accorda un autre en nommant un Français, le Dr de Leschaux, son *chirurgien et accoucheur ordinaire* à Neuchâtel. Le Conseil d'Etat se refusa longtemps à enregistrer ce brevet, non pas à cause de la singularité du titre qui avait sans doute amusé Frédéric II lui-même, — ni parce que Leschaux aurait été peu digne de cet honneur (sa réputation au contraire était assez bien établie pour que Benja-

<sup>1</sup> Voir encore la très attachante notice de M. Cornaz : *Le Dr J.-L. Borel*, Neuchâtel 1864, p. 59 et 67.

<sup>2</sup> Il n'était pas, comme on l'a souvent écrit, le seul des *cinq* fils de Nathan d'Aubigné, qui fut médecin. Son frère, *Georges-Louis*, l'était aussi et se fixa à Genève. — Voir la notice de M. T. Heyer sur Agrippa d'Aubigné. — Genève, 1870.

min Constant soit venu de Lausanne s'installer auprès de lui à Neuchâtel pour s'y faire guérir d'une assez grave maladie de sa jeunesse), — mais parce que Leschaux était un étranger. Pendant plusieurs années l'insistance de la cour ne put avoir raison des scrupules du Conseil d'Etat, et Frédéric ajouta sans doute à tous ses autres sarcasmes sur la totale impuissance où il était de faire acte de prince dans sa principauté, celui de ne pouvoir obtenir d'avoir à Neuchâtel un accoucheur ordinaire. Le Conseil d'Etat finit cependant par fléchir, et Leschaux fut qualifié du titre de *chirurgien du roi*, le 12 mai 1775.

Je reviens à Tite d'Aubigné. Devenu doublement neuchâtelois, comme nous l'avons vu, il obtint en 1667 l'habitation à Neuchâtel, et y épousa, le 16 septembre de la même année, dame Esther de Montmollin, fille du lieutenant et maître-bourgeois Georges de Montmollin, veuve en premières noces d'Henry Dardel, et en secondes d'Abraham Convert. M<sup>me</sup> d'Aubigné, qui n'était plus jeune, assurément, en épousant son troisième mari, était comme j'en ai dit quelque chose, la sœur du père du chancelier. Deux ans plus tard Tite d'Aubigné devint médecin de ville, et garda ce poste jusqu'en 1687. Dans l'intervalle, le 4 septembre 1678, il avait été reçu bourgeois interne, moyennant une somme de 500 écus petits, plus 15 autres pour le mousquet, la bandollière et le seillet de cuir (c'est-à-dire le baudrier et la giberne). Cette satisfaction dut être pour lui d'autant plus précieuse qu'il avait été peu de temps auparavant en butte à des bruits calomnieux, et qu'un membre des conseils de la ville, le quarantain Louis Delarchet (l'un des XL hommes, ou conseillers) avait répandu contre lui des vers et des libelles diffamatoires, ce qui valut au poète pamphlétaire la suspension de son office.

Neuchâtelois, bourgeois de Neuchâtel, marié en bon lieu, médecin de ville après l'avoir été de S. A. S., on aurait pu croire que d'Aubigné achèverait sa carrière dans notre pays. Il n'en fut rien pourtant. *Fortificateur* comme son père et son aïeul, cette vocation de famille finit par l'emporter, et, vers 1687, il alla se fixer dans les Pays-Bas où l'on chercha sans doute à l'attirer, puisqu'il y devint ingénieur ordinaire des Etats-Généraux. M. Cornaz n'a découvert d'autre trace de cette nouvelle carrière qu'un livre publié par Tite d'Aubigné à Bréda, en 1705, et qui est intitulé : *La défense droite, qui est la fortification défensive, établie sur les principes fixes et nouveaux de M. de Cæhorn* (Cohorn, le Vauban hollandais).

Vous ne regretterez pas, je l'espère, M. le directeur, de voir reparaitre dans votre recueil ces détails biographiques. Ils sont de nature, ce me semble, à faire relire, à ceux qui les connaissent, les curieuses recherches de M. Cornaz, et à engager ceux de vos abonnés actuels qui, comme moi, ne possèdent pas les premiers volumes du *Musée*, à compléter leur collection.

Recevez, etc.

Ch. BERTHOUD.

Gingins, le 1<sup>er</sup> décembre 1871.

**TABLE DES MATIÈRES**  
**DU TOME VIII (ANNÉE 1871)**

|                                                                                                                                                                                |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| A nos lecteurs . . . . .                                                                                                                                                       | p. 5            |
| André le graveur ou l'art dans l'industrie, nouvelle, par L. Favre . . . . .                                                                                                   | 7, 29, 262, 281 |
| Louis Grosclaude, par A. Bachelin . . . . .                                                                                                                                    | 21, 132, 190    |
| J.-J. Rousseau et Abraham Gagnebin, par A. Bachelin . . . . .                                                                                                                  | 26              |
| Postes militaires et corps de garde sur la frontière du côté de la France<br>au commencement du siècle passé (Communiqué par le Dr Guillaume) . . . . .                        | 27              |
| Secours aux blessés de la guerre en 1712 (Comm. par le Dr Guillaume). . . . .                                                                                                  | 45              |
| La caverne ou baume du Four (temple helvète), par E. Desor . . . . .                                                                                                           | 49              |
| Notice sur l'origine des Neuchâtel en Bourgogne issus des comtes de<br>Neuchâtel en Suisse et des sires de Montfaucon, par Aug. Quiquerez . . . . .                            | 62              |
| Ballons aérostatiques en 1784 au Val-de-Travers (C. par le Dr Guillaume) . . . . .                                                                                             | 71              |
| Anciennes cartes topographiques du pays (Comm. par le même) . . . . .                                                                                                          | 72              |
| La tonne de Champvevres et les caves du prince-évêque de Bâle à<br>Porrentruy, par A. Quiquerez . . . . .                                                                      | 73              |
| Hôtel de ville de Porrentruy, par A. Quiquerez . . . . .                                                                                                                       | 74              |
| L'Œuvre de H. Courvoisier-Voisin, par A. Bachelin . . . . .                                                                                                                    | 77              |
| Un ambassadeur français en Suisse et les Neuchâtelois il y a 277 ans,<br>par L. Favre . . . . .                                                                                | 83, 109         |
| Variétés militaires :                                                                                                                                                          |                 |
| I. Les Neuchâtelois au service de France, par F. Chabloz . . . . .                                                                                                             | 95              |
| II. Soleure et le Landeron, par F. Chabloz . . . . .                                                                                                                           | 98              |
| Chant d'église au XVII <sup>me</sup> siècle (Dr G.) . . . . .                                                                                                                  | 100             |
| Vue du Locle, par H. Courvoisier-Voisin, à la fin du XVIII <sup>me</sup> siècle, par<br>L. Favre . . . . .                                                                     | 101             |
| La société du Cercle de la Fleur-de-Lys au Locle, fondée en 1773. Un<br>banquet montagnard en 1823. (Communiqué par M. Louis Lutz fils) . . . . .                              | 102             |
| Un mécanicien neuchâtelois. (Communiqué par M. Fritz Chabloz) . . . . .                                                                                                        | 123             |
| Compte d'un repas donné à l'occasion d'une élection de membres de la<br>Cour de justice de la Côte, le 2 novembre 1737. (Communiqué par<br>M. L'Hardy-Droz) . . . . .          | 128             |
| Les avantages attachés à la place de gouverneur de Neuchâtel en 1754.<br>(Communiqué par M. F. Chabloz) . . . . .                                                              | 129             |
| Réunion annuelle de la Société cantonale d'histoire au Locle, le 19 juin<br>1871, par L. Favre . . . . .                                                                       | 137             |
| Le Locle : notes historiques. Discours prononcé par M. L. DuBois-DuBois,<br>président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale<br>du 19 juin 1871 . . . . . | 144             |
| Toast à la patrie, prononcé par M. Jules-F.-U. Jurgensen, au banquet de<br>la Société cantonale d'histoire au Locle, le 19 juin 1871 . . . . .                                 | 163             |
| D'un costume pour les justiciers (Comm. par M. F. Chabloz) . . . . .                                                                                                           | 166             |
| Arrêt sur la tenue de la justice avant diner (Comm. par M. G. Quinche) . . . . .                                                                                               | 167             |
| Ancien pont de la poste à Neuchâtel, par A. Bachelin . . . . .                                                                                                                 | 168             |

|                                                                                                                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Correspondance secrète des ministres de Louis XIV et de Louis XV avec les chefs de la république fribourgeoise concernant les affaires de Neuchâtel en 1707 et 1768, par A. Daguët . . . . . | p. 169 |
| La Baume de sainte Colombe, par A. Quiquerez. . . . .                                                                                                                                        | 195    |
| Ancienne industrie. . . . .                                                                                                                                                                  | 199    |
| Notaire convaincu de faux (Registres du Conseil d'état) . . . . .                                                                                                                            | 199    |
| Amende commise sur le lac (Id.) . . . . .                                                                                                                                                    | 200    |
| Cheval tué (Id.) . . . . .                                                                                                                                                                   | 200    |
| Costume d'homme, commencement du XIX <sup>m</sup> e siècle, par A. Bachelin . . . . .                                                                                                        | 200    |
| Un petit-fils d'Agrippa d'Aubigné, bourgeois de Neuchâtel, par Ch. Berthoud . . . . .                                                                                                        | 201    |
| Notices relatives à l'histoire médicale de Neuchâtel, par le D <sup>r</sup> Cornaz . . . . .                                                                                                 | 207    |
| Seconde série :                                                                                                                                                                              |        |
| I. Vignes à Lignièrès au XII <sup>m</sup> e siècle . . . . .                                                                                                                                 | 207    |
| II. André de Neuchâtel-Travers a-t-il été lépreux ? . . . . .                                                                                                                                | 209    |
| III. Première nomination d'un médecin ordinaire de S. A. S. . . . .                                                                                                                          | 213    |
| IV. L'aliénation mentale sous les Longueville . . . . .                                                                                                                                      | 215    |
| V. Daniel Besencenet, opérateur à Môtiers . . . . .                                                                                                                                          | 220    |
| VI. Les almanachs d'Abraham Amiest et l'introduction du calendrier grégorien . . . . .                                                                                                       | 225    |
| VII. Un médecin maître-d'école . . . . .                                                                                                                                                     | 236    |
| VIII. Eau minérale de Môtiers . . . . .                                                                                                                                                      | 240    |
| IX. Vue de Neuchâtel, par le D <sup>r</sup> Neuhaus. . . . .                                                                                                                                 | 244    |
| X. Le fonds DuBlé . . . . .                                                                                                                                                                  | 246    |
| A propos de la peste bovine. (Communiqué M. F. Chabloz). . . . .                                                                                                                             | 223    |
| Portrait de Henri Courvoisier-Voisin . . . . .                                                                                                                                               | 224    |
| Les fouilles de Chézard, par M. de Mandrot, colonel fédéral . . . . .                                                                                                                        | 248    |
| Le fronton du nouveau collège municipal des garçons à Neuchâtel, par M. Charles Igel, (A. Bachelin) . . . . .                                                                                | 251    |
| Défense de convertir des champs en vignes (Registres du Conseil d'état) . . . . .                                                                                                            | 272    |
| Notice historique sur les promenades publiques et les plantations d'arbres d'agrément dans le canton de Neuchâtel, suite, par le D <sup>r</sup> Guillaume . . . . .                          | 273    |
| Variétés militaires: Une alarme à Neuchâtel (Comm. par M. F. Chabloz) . . . . .                                                                                                              | 289    |
| Correspondance. Lettre de M. Ch. Berthoud sur Tite d'Aubigné . . . . .                                                                                                                       | 292    |

## PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

|                                                                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| J.-J. Rousseau et Abraham Gagnebin, par A. Bachelin . . . . .                                             | 26  |
| La caverne du Four (Temple Helvète), par A. Bachelin, d'après M. O. Huguenin . . . . .                    | 50  |
| Rouelles lacustres de la caverne du Four. Charriot sacré du Musée de Vienne . . . . .                     | 57  |
| Vue de la Chaux-de-Fonds, avant l'incendie du 5 mai 1794 . . . . .                                        | 81  |
| Vue du Locle, par H. Courvoisier-Voisin, à la fin du XVIII <sup>m</sup> e siècle . . . . .                | 101 |
| Georges Keith, maréchal d'Ecosse, gouverneur de Neuchâtel de 1754 à 1768, par F. Landry . . . . .         | 129 |
| Ancien pont de la Poste à Neuchâtel, par A. B., d'après Grisel . . . . .                                  | 168 |
| Costume d'homme — XVIII <sup>m</sup> e, XIX <sup>m</sup> e siècle, d'après Ab. Girardet (A. B.) . . . . . | 200 |
| Henri Courvoisier-Voisin, graveur (1757-1812), par F. Landry . . . . .                                    | 224 |
| Vue de Neuchâtel, par le D <sup>r</sup> Neuhaus (F. Landry) . . . . .                                     | 244 |
| Plan des fouilles de Chézard, par de Mandrot, colonel fédéral . . . . .                                   | 248 |
| Fronton du collège municipal des garçons à Neuchâtel, par M. C. Igel (par A. Bachelin) . . . . .          | 256 |
| Le Jardin du Prince, par F. Landry . . . . .                                                              | 273 |

